LA VEUVE

PREMIÈRE PARTIE.

I.

En l'année 1868, l'enseigne Robert de La Pave, jeune officier de grand avenir, passait lieutenant de vaisseau. Presque en même temps, Maurice du Pas-Devant de Frémeuse, son camarade et son ami d'enfance, était promu capitaine d'artillerie. La divergence de leurs carrières avait souvent séparé ces deux jeunes gens, mais sans relâcher les liens de leur intimité ; tous deux pleins d'honneur, ils ne se ressemblaient, du reste, en rien, et ne s'en assemblaient que mieux, malgré le proverbe. Robert de La Pave, après avoir été un enfant violent, turbulent et généreux, était devenu un homme énergique, passionné, enthousiaste. Il était de sa personne brun, carré, vigoureux, brusque, avec des yeux noirs flamboyans. Il semblait que ce robuste marin eût facilement cassé en deux sur son genou son camarade de Frémeuse, qui avait une taille de demoiselle. La tâche, toutefois, eût été plus malaisée qu'elle ne le paraissait. Sous son apparence un peu frêle, le jeune capitaine d'artillerie cachait des nerfs fortement trempés et un cœur qui ne l'était pas moins. Il était entré dans l'artillerie par goût en sortant de l'École polytechnique. Élégant et doux d'aspect, l'œil bleu, la moustache fine et fauve, il ne s'animait qu'au milieu du fracas de ses canons, et son

charmant visage prenait alors des airs terribles d'archange combattant. Du reste, il n'était pas d'un tempérament démonstratif; dès l'enfance, sa sensibilité, quoique très vive, avait été timide et réservée. Il se rappelait encore avoir éprouvé autant d'embarras que d'émotion le jour où le fougueux Robert, alors âgé de dix ans, l'avait entraîné mystérieusement au pied d'une vieille croix de pierre dans un carrefour de village, et lui avait fait jurer sur cette croix un pacte d'éternelle amitié.

Il l'avait juré cependant, ce pacte, et tous deux l'avaient tenu fidèlement. Leurs deux familles demeurant à Paris l'hiver et étant voisines de campagne pendant l'été, ils se trouvaient naturellement rapprochés dès que les hasards de leur profession leur donnaient quelques jours de liberté. Ils profitaient de ces occasions pour remplir les vides que la correspondance la plus active laisse toujours dans les épanchemens de l'amitié. Ils se remettaient au courant l'un de l'autre, et leurs deux braves cœurs, retrempés à ce contact, retournaient ensuite plus solides au combat de la vie.

En juin 1869, M. de La Pave revenait un peu fatigué d'une campagne dans l'extrême Orient. Il n'eut que le temps de serrer la main à Maurice, dont la batterie était envoyée en Afrique. Il lui promit d'aller l'y rejoindre et d'y passer quelque temps avec lui, dès qu'il aurait fait une cure à Vichy. — Trois semaines plus tard, Maurice de Frémeuse, qui commençait à s'inquiéter du silence de Robert, en reçut la lettre suivante :

« As-tu quelquefois rencontré dans le monde Mlle Marianne d'Épinoy, fille de feu le général d'Épinoy? Réponds-moi par dépêche. Très urgent. »

Après avoir vainement cherché le sens de cette brève épître, M. de Frémeuse y renonça et rédigea en ces termes le télégramme qu'on lui demandait :

« Jamais de la vie! »

Puis il attendit avec quelque impatience une lettre explicative qui arriva peu de jours après. Nous la transcrivons ici, en y joignant les commentaires qu'elle suggérait de temps à autre à Maurice :

« Cher vieil ami,

« Je savais bien que je n'avais jamais aimé!.. (Ah! voilà du nouveau, par exemple!..) Depuis quarante-huit heures seulement, je puis dire que je connais vraiment l'amour... (Pas possible!..) C'est la foudre!.. (Ta! ta! ta!..) J'ai cru quelquefois être amoureux... (En effet!..) Ah! mon ami, quelle illusion! Comme ces prétendues passions vous semblent mesquines, fausses, misérables, quand tout à coup l'amour vrai vous apparaît! comme on sent que c'est lui...

enfin!.. le maître... le Dieu! *Deus! ecce Deus!..* (Il est fou, ma parole!..) Je suis véritablement persuadé que nous sommes prédestinés à aimer une seule femme entre toutes... Nous la cherchons quelquefois longtemps... nous croyons souvent l'avoir trouvée... (Oh! oui, très souvent!) mais lorsque nous la trouvons enfin, quel éblouissement soudain! quelle secousse!.. Comme nous nous disons : — C'est elle!.. Par quels liens mystérieux, tout-puissans, irrésistibles, elle nous attire, nous enveloppe et nous enchaîne subitement!.. (Allons! il est parti!)

« Tu comprends maintenant, cher ami, ma petite lettre affolée de l'autre jour... (Mais pas du tout!) Quand je me suis senti envahi par cette passion foudroyante, quand j'ai senti que j'allais y engager mon cœur, ma tête, ma vie, mon âme, tout,.. j'ai été pris d'un scrupule,.. d'une terreur,.. je me suis dit, — tu connais mes chimères! — que tu avais pu rencontrer cette jeune fille cet hiver à Paris, que, si tu l'avais rencontrée, tu devais nécessairement l'adorer!.. Sur un point si capital, j'ai voulu m'éclairer tout de suite,.. car plutôt que de compromettre dans une rivalité d'amour notre amitié sainte, je me serais sauvé au bout du monde... (Pauvre garçon!..) Mais, Dieu merci, tu n'as pas vu Marianne,.. par conséquent tu ne l'aimes pas, — par conséquent je l'épouse! Du moins c'est mon intention, mon rêve et mon espoir!

« Tu sais, mon ami, combien j'aime les femmes... (Oui, certainement je le sais!) Dès mon arrivée, Vichy m'a semblé à ce point de vue un séjour enchanteur. Le nombre des jolies femmes qui se promènent dans le parc aux heures de la musique est incalculable. J'en fus tout de suite charmé et troublé comme un homme qui aime naturellement le beau et qui, en outre, revient de l'Indo-Chine. Je disais à Charles de Villedieu, que j'ai retrouvé là et qui me pilotait : — Le diable m'emporte, j'ai envie de m'en retourner : Il y a trop de jolies femmes ici. Ça m'agite, ça entrave ma cure... J'en étais là quand l'autre mardi, à la musique de l'après-midi, — il faisait un temps superbe, — jamais la réunion n'avait été plus nombreuse ni plus brillante, — deux dames que je n'avais pas encore vues, une jeune et une vieille, traversent modestement la foule et viennent s'asseoir à deux pas de nous... Immédiatement, mon ami, mes jolies femmes de la veille, objets de mon enthousiasme exalté, cessent d'exister ; je n'aperçois plus autour de moi que des poupées informes et d'obscurs laiderons... Il n'y a plus qu'une jolie femme dans le parc,.. à Vichy,.. au monde : c'est elle!

« — Ah! mon Dieu! dis-je à Villedieu : qu'est-ce que c'est que ça?

« — Ça, me répond Villedieu, c'est une déesse.

« — Je le vois bien,.. mais son nom, son nom de mortelle?

« — C'est Mlle d'Épinoy, de son prénom Marianne, fille du feu

général d'Épinoy ; — près d'elle sa tante, Mme de Combaleu, — la mère de Combaleu... du cercle. — Je demande à Villedieu s'il connaît personnellement ces dames, — il les connaît personnellement. Je le prie de me présenter, il me présente. — Le soir, je les retrouve au Casino. Je cause, ou plutôt je balbutie avec Mlle d'Épinoy. Je sens dès cet instant que ma destinée est fixée... C'est dans la nuit suivante, mon ami, que j'ai été pris de ces terreurs chimériques dont je t'ai parlé et que ton excellent télégramme a si heureusement dissipées.

« Maintenant, cher ami, te ferai-je le portrait de Mlle d'Épinoy? Je n'aurai pas cette impudence. La grâce et le charme ne se décrivent pas. Elle est belle sans doute,.. mais ce n'est qu'un détail qui lui est commun avec d'autres femmes. Ce qui n'est qu'à elle, c'est son air, sa tournure, sa démarche, ce je ne sais quoi qui ne peut se peindre et qui faisait dire à Villedieu, le plus prosaïque des hommes : — C'est une déesse! — Pourquoi une déesse?.. On ne sait pas... *Incessu patuit!*.. Voilà tout!

« Je te vois sourire, mon capitaine, et je comprends ton sourire. Par quelle infatuation, te dis tu, ce brave Robert, dont le physique est au-dessous de la critique, peut-il se flatter de plaire à cette divine personne? — Mon ami, j'en suis étonné moi-même : mais il me semble que je ne lui déplais pas. D'abord tu sais que je veux fortement ce que je veux, — et puis, j'ai l'œil et la mine d'un corsaire, et les femmes ne détestent pas ce genre-là. De plus, — car il faut tout dire, — par suite de tous mes malheurs de famille, je possède aujourd'hui trois cent mille livres de rente, et c'est une circonstance qui met une certaine auréole autour du front le plus ordinaire. Mlle d'Épinoy, il est vrai, n'est point pauvre, — elle aura quatre ou cinq cent mille francs de dot, c'est-à-dire vingt à vingt-cinq mille francs de rente, — mais je n'en reste pas moins pour elle un parti très avantageux. La tante paraît me voir d'un œil clément. La famille est parfaite... Bref, cher ami, malgré les abîmes insondables qui séparent un forban comme moi de cette créature enchanteresse, j'ai vraiment lieu d'espérer que je te donnerai bientôt une sœur dont tu me remercieras. — Sur quoi, je t'embrasse,.. non, je t'étouffe!

« ROBERT.

« *P.-S.* Tu sais, du reste, que le mariage a toujours été mon idéal. »

— Son idéal! murmura M. de Frémeuse en repliant la lettre, parbleu, oui! Sans doute!.. c'est leur manie!.. Les marins ne visent

qu'à deux choses qui leur conviennent aussi bien l'une que l'autre : monter à cheval et se marier... Enfin!

Il épargna d'ailleurs à M. de La Pave ses réflexions moroses. Il se contenta de railler un peu son incandescence, l'engageant affectueusement à ne point précipiter les événemens et à se donner le temps d'étudier le caractère et l'esprit d'une personne qui paraissait devoir prendre un tel empire sur son cœur et sur sa vie.

Robert de La Pave, quelle que fût l'ardeur naturelle de ses sentimens, n'était dénué ni de raison ni de finesse : il n'avait pas attendu les sages recommandations de son ami pour recueillir auprès des gens bien informés les renseignemens les plus authentiques sur le compte de Mlle d'Épinoy : lui-même s'appliquait à contrôler ces renseignemens par ses observations personnelles. Le résultat de cette double enquête fut, suivant l'usage, complètement nul, nos mœurs exigeant qu'un mari ne connaisse absolument rien du caractère de sa femme avant le mariage, afin qu'il en ait le lendemain toute la surprise. — La suite de ce récit montrera, du reste, que, sous son impénétrable incognito de jeune fille bien élevée, la fiancée de M. de La Pave ne cachait rien de particulièrement monstrueux : c'était simplement une femme, comme sa grand'mère Ève, une femme richement ornée de tous les instincts de son sexe, avec tout l'esprit qu'il faut pour s'en servir.

Dès que Mlle d'Épinoy s'aperçut (ce ne fut pas long) que Robert de La Pave était amoureux d'elle, elle se sentit de l'inclination pour lui. Elle savait, à la vérité, qu'il avait trois cent mille francs de rente; mais elle crut sincèrement qu'il lui eût plu sans cela, et c'est possible, car, ainsi que l'avait remarqué Robert lui-même, sa laideur mâle, impérieuse et flambante s'imposait aux femmes. Il valsait d'ailleurs à merveille.

Le mariage eut lieu à Sainte-Clotilde trois mois après la rencontre des deux jeunes gens à Vichy. Mais, comme il n'y a pas de joie pure en ce monde, le cœur de Robert fut attristé au milieu de ses plus douces extases par l'absence de son ami Maurice, qui ne put venir en France à cette époque, étant alors détaché en expédition.

Parmi les conséquences de cette union, il s'en produisit une assez rare. L'amour de M. de La Pave pour sa femme, au lieu de suivre la progression ordinaire en pareil cas, c'est-à-dire la progression descendante, parut encore s'exalter par la possession. Cela faisait sans doute grand honneur à Mme de La Pave. Malheureusement une passion si violente et si absorbante ne va guère chez un homme sans quelque défaillance morale. Arrivé au terme de son congé et appelé à reprendre la mer, Robert ne put trouver le courage d'abandonner pour plusieurs mois cette femme idolâtrée : il préféra renon-

cer à sa carrière et déposer ses épaulettes. Il donna sa démission. Bien que cette détermination fût certainement légitime et qu'elle n'eût rien de contraire à l'honneur, elle déplut cependant souverainement au capitaine de Frémeuse : il y vit, sinon un abandon du devoir, du moins une faiblesse qui diminuait un peu, à ses yeux, le caractère de son ami. Ses sentimens pour lui n'en furent pas altérés, mais il ne put s'empêcher de concevoir une sorte d'antipathie et de rancune contre Mme de La Pave, qu'il accusait d'avoir mis une quenouille aux mains d'Hercule. Sa correspondance avec Robert n'en fut ni moins assidue ni moins affectueuse; mais peut-être y laissa-t-il trop paraître, sous des formes doucement ironiques, l'hostilité sourde qu'il ne cessa de nourrir depuis cette époque contre la femme de son ami.

Il reçut à Constantine, au printemps de l'année suivante, la visite de sa mère, la comtesse de Frémeuse, vieille femme alerte, entendue et spirituelle, qui passait sa vie à restaurer la fortune de son fils, gravement compromise par les spéculations hippiques de feu M. de Frémeuse. Dans ce dessein, elle s'était retirée à demeure, depuis la mort de son mari, dans une terre qu'ils avaient en Normandie et qui touchait, comme nous l'avons dit, à la terre et au château de La Pave. L'arrivée et l'installation du jeune ménage au château de La Pave, depuis longtemps abandonné et vide, avait été dans l'existence solitaire de Mme de Frémeuse un événement considérable. Elle ne manqua pas d'en conter tous les détails à son fils, qui ne fut pas fâché d'avoir sur le compte de la belle Marianne des témoignages un peu plus désintéressés que ceux de son mari. A en croire Mme de Frémeuse, Marianne de La Pave était effectivement une femme d'une grande séduction.

— C'est une vraie odalisque, dit la vieille dame, et ton ami Robert fait bien le pendant, du reste, car c'est un vrai Turc pour la jalousie comme pour la force. C'est sa jalousie qui lui a fait donner sa démission, et, si tu veux m'en croire, il a fait une bêtise... Car il y a un point d'honneur chez les femmes des marins, et il est très rare qu'elles se conduisent mal en l'absence de leurs maris... Dans ma conviction, Robert aurait été mieux avisé de s'absenter pendant un an ou deux de temps en temps... C'était toujours ça d'assuré!.. Au lieu qu'il va la fatiguer perpétuellement de son amour et de son humeur jalouse, et ça finira mal, tu verras ça... Déjà cet hiver, à Paris, des amies à moi m'écrivaient qu'il prenait des airs de cannibale quand elle valsait avec un autre... Elle est parfaite, cette jeune femme, jusqu'à présent,.. extrêmement honnête, mais coquette de nature... Elle aime à se faire voir, à plaire, à être entourée et admirée... Elle adore Paris, qui est son théâtre naturel... Eh bien! tu verras que Robert, qui sent ça, raccourcira

tous les ans les séjours à Paris et qu'avant peu sa femme sera cloîtrée à la campagne... Déjà, cette année, il l'y a ramenée vers le milieu d'avril,.. et puis je l'entends souvent hasarder des apologies dans ce sens-là,.. vanter l'existence du gentilhomme fermier,.. du grand seigneur qui vit noblement sur ses terres, en donnant de bons exemples... Ah! bien, oui, il faut voir la figure de la belle Marianne pendant ces discours-là!.. Elle n'a pas l'air de penser à donner de bons exemples, je t'assure... L'autre jour, Robert a parlé de vendre leur hôtel de la rue de Varennes... Sa femme est devenue verte... Du reste, le ménage va très bien, parfaitement bien,.. mais voilà le point noir!.. Eh! mon Dieu! quant à moi, je serais enchantée de les avoir toute l'année pour voisins... Mais cette jeune femme a besoin d'air et de mouvement;.. il faut toujours faire la part du feu,.. et si Robert l'enferme dans ce trou de village,.. elle deviendra enragée;.. il n'y gagnera rien;.. elle prendra le notaire, voilà tout!

Ces jaseries maternelles, tout en faisant sourire Maurice, ne laissèrent pas de l'inquiéter. Dans le temps d'indifférence sceptique et de relâchement moral où nous vivons, on s'étonnera qu'un homme puisse se faire une sérieuse préoccupation du bonheur ou du malheur d'un ami. L'amitié est un sentiment qui exige des âmes fortes. Mais l'âme de M. de Frémeuse était capable de ces sentimens d'un autre âge. Il se tourmenta donc beaucoup des prophéties pessimistes de sa mère sur l'avenir du jeune ménage; sans en admettre toutes les fantaisies, il ne put se dissimuler ce que ces prévisions avaient au fond de vraisemblable. Il sentit redoubler son antipathie contre la femme malencontreuse qui, après avoir brisé la carrière de Robert, menaçait de compromettre un jour ou l'autre son repos et peut-être son honneur. Mais, en même temps, il se promit d'user de toute son influence sur l'esprit de Robert pour le dissuader de ses projets irréfléchis et lui épargner des fautes de conduite irréparables. Si ses lettres à ce sujet ne paraissaient pas suffisamment efficaces, il résolut de demander un congé et d'aller porter lui-même ses conseils à l'oreille et au cœur de son frère d'adoption.

Mais le destin, en dispensant son amitié de cette tâche, lui en réservait une qui devait être autrement délicate et redoutable.

II.

On était alors en 1870. La guerre fatale éclata. Le capitaine de Frémeuse fut rappelé en France et attaché au corps de Mac-Mahon. Après Sedan, il parvint à gagner la Belgique, repassa aussitôt la

frontière et courut rejoindre l'armée de la Loire sous Orléans. A la suite de la bataille de Patay, une nouvelle organisation amena dans les rangs de l'armée de Chanzy quelques divisions de l'armée du Nord. Ce fut à ce moment, et quand la retraite sur Le Mans commençait, que Maurice retrouva Robert de La Pave à la tête d'un bataillon de mobiles. Quand ils se revirent pour la première fois, à cette heure si douloureuse, les deux jeunes officiers s'embrassèrent avec effusion sans oser se dire une seule parole. Mais, à partir de ce moment, il n'y eut guère de jour où ils ne trouvassent l'occasion de se rencontrer.

Dès le début de la guerre, M. de La Pave avait été naturellement désigné pour commander un des bataillons de mobiles de son département. Avant de quitter sa femme pour marcher à l'honneur et au danger, il avait voulu lui donner à tout événement un témoignage suprême de son amour. N'ayant pas d'ailleurs d'héritiers proches, il lui avait légué la totalité de sa fortune. Mme de La Pave avait éprouvé jusque-là pour son mari une affection sincère, mais tranquille : la reconnaissance d'une telle libéralité, les émotions de la séparation, l'absence, l'incertitude, les périls courus y ajoutèrent dès ce jour quelque chose de plus vif et de plus passionné. Quelques lettres que Robert reçut à travers les hasards de la campagne lui apportèrent l'expression de cette tendresse redoublée. Il montrait ces lettres à M. de Frémeuse :

— Elle m'aime, lui disait-il, elle m'aime comme elle ne m'a jamais aimé, je le sens, — et je sens aussi, ajoutait-il avec un sourire amer, que je ne la reverrai jamais !

C'étaient là d'étranges paroles dans la bouche d'un homme d'un naturel si viril et si ferme. Maurice ne les entendit pas sans surprise ni sans inquiétude.

Un soir, comme ils se promenaient tous deux aux avant-postes en fumant, Robert de La Pave, le front plus sombre encore que de coutume, s'arrêta brusquement devant Maurice et lui dit :

— As-tu remarqué que je me ménage au feu ?

— Ça, dit Frémeuse en riant, tu en es incapable, quand tu le voudrais !

— Si fait,.. pardon ! je me ménage ; je m'en aperçois, et je crois que mes hommes s'en aperçoivent aussi. — Et après un moment : — Avoue que tu me trouves lâche !

— Allons donc ! tu es héroïque du matin au soir ; je l'entends dire à tout le monde.

— Non ; je sens que je me ménage.

Le lendemain, à la chute du jour, le commandant de Frémeuse, — il avait été récemment élevé à ce grade, — venait de poster ses batteries avec tout ce qui lui restait d'hommes à l'entrée d'un des

débouchés de la forêt de Marchenoir. La journée avait été très rude. Excédé de fatigue, il s'enveloppa de son caban et s'endormit sur la neige, à côté d'une de ses pièces. Vers le milieu de la nuit, quelqu'un le tira par la manche en l'appelant par son nom; il se dressa aussitôt et reconnut un vaillant petit lieutenant de mobiles qui appartenait au bataillon de Robert et que celui-ci aimait beaucoup.

— Mon commandant, dit le jeune homme d'une voix très émue, c'est le commandant de La Pave qui vous demande.

Maurice fut debout aussitôt :

— Blessé? dit-il.

— Oui, mon commandant.

— Gravement?

— Je le crains... Venez,.. ce n'est pas loin : je suis bien content de vous avoir trouvé,.. il tient tant à vous voir!

M. de Frémeuse le suivit. Ils marchèrent rapidement pendant vingt minutes dans un sentier qui circulait sur la limite des bois et des champs. Chemin faisant, Maurice pressait le jeune lieutenant de questions anxieuses : — Robert avait été blessé à la reprise du village d'Origny,.. un éclat d'obus l'avait atteint en pleine poitrine :

— Ça ne pouvait pas lui manquer, mon commandant, ajouta le jeune homme; vous le connaissez, vous savez s'il est brave; mais aujourd'hui, c'était de la folie; je ne sais pas ce qu'il avait : il était tout drôle; il riait, ce qui ne lui arrive pas souvent, et il me criait : — Eh bien! petit Julien, je ne me ménage pas aujourd'hui, hein? — Il est tombé comme il me disait ça... C'est là, mon commandant. Le major est auprès de lui.

Ils étaient arrivés devant une de ces grandes huttes que les charbonniers dressent pour une saison à la lisière des bois. On voyait à travers les fascines de la cloison une lumière dont les reflets tremblaient au dehors sur la neige. Des groupes de mobiles étaient couchés sous les arbres. Deux ou trois hommes causaient à voix basse devant la porte. — M. de Frémeuse entra.

Robert de La Pave était étendu au milieu de la hutte sur un amas de couvertures et de sacs de soldat, son uniforme largement ouvert, sa chemise plaquée de taches rouges. Un mobile, à genoux près de lui, tenait une terrine de faïence grossière dans laquelle trempaient des linges ensanglantés. Un médecin militaire, qui était penché sur le blessé et qui achèvait un pansement, se retourna au bruit de la porte. Ce mouvement permit à Robert d'apercevoir M. de Frémeuse. Ses grands yeux, grandis encore par la fièvre, eurent un éclair de joie :

— Ah! dit-il d'une voix forte et brève, heureux de te voir! bien heureux!

— Eh bien! mon ami, murmura Frémeuse en prenant la main qu'il lui tendait péniblement, tu es un peu touché?

— Oui, un peu, dit-il froidement... Pour combien de temps en ai-je encore, docteur?

— Mais pour des années, j'espère bien, dit le médecin... Voyons encore ce pouls... Très bien! Tâchez de ne pas déranger la charpie. Vous avez à parler à votre ami, je vous laisse. A demain!

Robert essaya de se soulever, l'arrêta de la main et attacha sur lui ce regard trouble et fixe, interrogation terrible des mourans.

Le visage du médecin demeura glacial.

— Allons! soyez sage. A demain!

— Merci, monsieur! dit le blessé en se recouchant lourdement. Il laissa sortir le major et son aide; puis, élevant de nouveau la voix: — Julien, dit-il au petit lieutenant, laisse-moi seul avec Frémeuse et fais éloigner un peu les hommes, là, dehors... Voyons! ne pleure pas, enfant!.. Va, mon petit!

Le jeune lieutenant ne put retenir un sanglot et se retira. M. de La Pave saisit alors la main de Maurice, et la serrant avec force:

— Mon ami, lui dit-il, tu prendras tout ce que j'ai sur moi, ma montre, ma croix, ma bague, tous mes bibelots, et tu les remettras à ma femme... Embrasse-moi!

Deux larmes glissèrent brusquement sur ses joues creuses. Frémeuse l'embrassa violemment à deux reprises et détourna un peu la tête.

— Maurice, reprit le blessé, dont les traits s'altéraient rapidement, il faut que je te dise,.. je ne veux pas qu'elle se remarie, tu entends, je ne le veux pas... Si tu m'aimes, si tu veux que je meure tranquille, si tu ne veux pas que je meure avec la rage au cœur...

— Mon ami! interrompit Maurice d'un ton suppliant.

— Eh bien! promets-moi...

— Mais quoi, mon ami?

— Promets-moi, poursuivit-il en accentuant ses paroles avec une énergie sauvage, promets-moi que si jamais elle se remariait,.. si jamais elle avait cette indignité,.. avant qu'un autre l'ait possédée, tu la tuerais!

— Robert! dit Frémeuse en le regardant dans les yeux.

— Jure-moi que tu le feras.

— Tu sais bien que je ne peux pas te promettre cela.

Il y eut un silence.

— Je lui ai donné, reprit le mourant, dont la voix devenait rauque, je lui ai donné toute ma fortune... Qu'a-t-elle besoin de se remarier?.. Vois-tu, Maurice, je ne peux pas supporter la pensée qu'elle soit jamais à un autre!.. C'est impossible! Cela me rend

fou!.. Aie pitié de moi, mon ami,.. tu vois que je vais mourir, aie pitié de moi!

— Mon ami, je t'en prie! dit Maurice en s'agenouillant doucement près de lui.

— Mais du moins, du moins, dit le malheureux homme, promets-moi de lui dire que je lui défends,.. que c'est ma volonté suprême, que je la prie, que je la supplie!.. que si elle se remariait jamais, si elle se donnait à un autre, je me soulèverais dans ma tombe, qu'elle verrait mon spectre, qu'elle m'entendrait la maudire!.. Dis-le-lui, tu me le promets?

— Oui, cela, je te le promets.

Il sentit une légère pression de la main de son ami, et, après une courte pause :

— Ah! Maurice, reprit le mourant d'une voix épuisée, n'aime jamais une femme comme j'ai aimé celle-là... Tu vois ce qui arrive... Mais tu me promets bien de lui dire... ce que je t'ai dit?

— Oui.

— Sur ton honneur?

— Sur mon honneur.

— Merci!

Pendant le reste de la nuit, sa main garda étroitement serrée la main de Maurice. Mais le délire l'avait pris et il ne prononça plus que des paroles confuses qui trahissaient toujours cependant la même obsession. — Aux premiers rayons de l'aube, il expira. M. de Frémeuse recueillit précieusement tous les souvenirs qu'il était chargé de remettre à sa veuve. Avec l'aide du petit lieutenant, il se mit à la hâte en rapport avec le curé et le maire du bourg le plus voisin; il pourvut convenablement à la sépulture provisoire du pauvre Robert et retourna à son devoir.

A l'étape suivante, il trouva quelques minutes pour écrire à sa mère. Il lui contait en dix lignes la mort de son ami d'enfance, en lui laissant le triste soin d'apprendre à Mme de La Pave le malheur qui la frappait. Il ajoutait qu'aussitôt la campagne terminée, il s'empresserait d'aller porter à la jeune veuve les derniers gages de la tendresse de son mari : il s'acquitterait en même temps auprès d'elle d'une mission de confiance que les dernières volontés de Robert lui avaient imposée. Il ne s'expliqua pas davantage sur le caractère de cette mission, n'ayant ni le temps, ni la liberté d'esprit nécessaires pour traiter un sujet si délicat avec tous les ménagemens qu'il comportait. Il ne voulut pas d'ailleurs, à cause du désordre des temps, hasarder dans une lettre de si intimes confidences.

Quinze jours après avait lieu la bataille du Mans. La propriété

patrimoniale des Frémeuse, comme celle des La Pave, était située dans le Perche, à une vingtaine de lieues du Mans. Dès que la comtesse de Frémeuse fut informée que l'armée en retraite s'approchait de cette ville, elle y accourut, espérant voir son fils au passage. Elle n'arriva que pour entendre, avec toutes les angoisses de son cœur maternel, les dernières explosions de la bataille. Le lendemain seulement, elle apprit de l'administration militaire prussienne que le chef d'escadron d'artillerie de Frémeuse, blessé et prisonnier, faisait partie d'un convoi qui était déjà en route pour l'Allemagne.

III.

Après un mois d'anxiété, Mme de Frémeuse reçut de son fils une lettre datée de Hambourg : il était bien remis de sa blessure, qui n'avait été qu'une légère blessure à la tête; mais il paraissait du reste accablé sous le double poids de sa douleur patriotique et de son deuil amical. Il s'informait affectueusement de Mme de La Pave. — Sa mère lui répondit sans beaucoup de détails que Mme de La Pave était exemplaire. Elle s'était enfermée à la campagne et n'y avait d'autre compagnie que celle de sa tante de Combaleu, ce qui était, suivant Mme de Frémeuse, le comble de la mortification. Dans la correspondance qui suivit entre eux, Maurice fut plus d'une fois tenté de confier à sa mère l'étrange message dont Robert, à son lit de mort, l'avait chargé pour sa veuve. Mais il lui sembla toujours qu'une matière si confidentielle devait être traitée de vive voix et dans le tête-à-tête. Ce message cependant, dont il s'était à peine souvenu au milieu des fièvres et du tumulte de sa vie militaire, commençait à le préoccuper très sérieusement depuis qu'il était condamné à l'inaction. Il y songeait alors nuit et jour, s'effrayant de plus en plus d'avoir à remplir une ambassade si extraordinaire auprès d'une femme qu'il n'avait pas même vue. Il essayait de se représenter la scène qui se passerait quand il s'acquitterait près d'elle de ce cruel devoir; il cherchait les mots dont il se servirait; il se figurait l'air confus et peut-être outragé de la jeune femme. Bref, plus il y pensait, plus la tâche lui paraissait embarrassante et profondément désagréable.

A peine rentré en France, après la paix, le commandant de Frémeuse fut incorporé dans l'armée qui combattit la commune, et ce ne fut que dans les derniers jours de juin 1871 qu'il lui fut possible d'obtenir un congé et d'aller embrasser sa mère.

Dans la nouvelle période d'activité qu'il venait de traverser, son esprit s'était naturellement raffermi, mais sans pouvoir se délivrer

entièrement du souci de sa pénible mission. Le moment était enfin venu de l'accomplir. Il avait résolu de prendre à ce sujet conseil de sa mère, dont il appréciait justement la sagacité, et, le soir même de son arrivée, après les longs épanchemens du retour, il lui fit un récit détaillé des derniers instans de M. de La Pave, sans oublier la promesse solennelle que le mourant avait exigée de son amitié. Cette confidence produisit sur la vieille comtesse un effet extraordinaire : elle en parut pendant quelques minutes comme paralysée, et sa parole, toujours assez abondante, en fut momentanément tarie. Elle joignait les mains avec éclat en regardant le ciel. Maurice, qui s'était attendu à quelques encouragemens de sa part, demeurait fort surpris et décontenancé devant une attitude qui lui semblait à peine explicable :

— Cela vous paraît bien délicat, ma mère, n'est-ce pas? demanda-t-il.

— Délicat!.. s'écria la vieille dame : — C'est monstrueux!.. Comment as-tu pu te charger d'une commission pareille?.. C'est monstrueux!

— Comment refuser un ami mourant?

— Mais il avait le délire, mon enfant! On n'exécute pas les volontés d'un homme qui a le délire!.. Ah çà, j'espère bien que tu n'as pas sérieusement l'intention d'aller troubler l'esprit et tourmenter la conscience de cette jeune femme par une communication si ridicule?

— Je vous demande pardon, ma mère... Il est évident qu'une promesse faite dans de pareilles circonstances est absolument sacrée, et je ne peux pas y manquer.

— Mais voyons, mon ami... un homme qui a le délire!... On lui promet tout ce qu'il demande, comme on promet la lune à un enfant!

— Robert n'avait pas le délire, ma mère, quand il m'a imposé ce devoir. Il était exalté par sa passion, mais parfaitement maître de sa pensée et de sa volonté. Il est mort confiant dans ma parole, et certainement je la tiendrai. Seulement, je vous avoue que la commission m'embarrasse extrêmement et que j'avais compté sur vos conseils pour m'aider à m'en tirer le mieux possible.

— Ah! cher enfant, je t'aime bien.., mais si tu espères que je me chargerai moi-même de faire ta commission, je te déclare que je n'aurai pas ce cœur-là!

— Je ne vous demande pas cela, ma mère; je n'y ai jamais songé... Je crois que les paroles, les prières de mon pauvre Robert auront plus d'autorité si elles sont transmises à sa veuve par celui qui les a recueillies de ses lèvres mourantes. Seulement ce que je

vous demande, à vous qui connaissez Mme de La Pave, — qui est pour moi tout à fait une étrangère, — ce que je vous demande, c'est à quel moment vous me conseillez d'aborder avec elle la question fatale, avec quelles précautions, dans quels termes,.. et puis aussi comment vous supposez qu'elle accueillera ce message.

— Elle le trouvera abominable, de quelque façon que tu t'y prennes!.. ainsi tu peux être tranquille!.. Non, vraiment, on n'a pas idée de condamner une jeune femme de vingt-trois ans, — et une jolie femme qui plus est, — à rester veuve jusqu'à la fin de ses jours!.. C'est barbare! c'est immoral! ça dépasse l'imagination!

— Ma chère mère, dit Maurice en lui prenant affectueusement les mains et en lui parlant dans les yeux, qui est-ce qui m'a appris quand j'étais tout petit qu'une parole d'honneur ne se discute pas, et que quand on l'a donnée, il faut la tenir ou mourir?

Elle l'embrassa :

— Tu es un bon fils, dit-elle avec émotion, et un brave homme... Je te demande pardon,.. mais jamais je n'ai été aussi contrariée de ma vie!

— Contrariée! répéta M. de Frémeuse, tout surpris et la regardant.

Elle se troubla et rougit.

— Sans doute, ajouta-t-elle avec embarras, je me mets à la place de cette jeune femme,.. qui va être très ennuyée... et qui va te prendre en grippe par-dessus le marché!.. Sans compter qu'elle ne t'aime déjà pas trop!

Maurice fit un geste de résignation et n'insista pas. Peut-être avait-il entrevu la vérité. La vérité était que sa confidence portait un coup terrible à sa mère en renversant brusquement, — comme un château de cartes, — l'édifice qu'elle se plaisait à élever dans les nuages, — dans des nuages dorés, — depuis le jour où elle avait appris la mort de Robert de La Pave. Dès ce jour, en effet, elle avait commencé à machiner dans son cerveau le mariage de son fils avec la très riche veuve et héritière de Robert. Ce mariage lui offrait plusieurs tentations irrésistibles : — Elle désirait vivement marier Maurice, et l'on sait combien est dévorante chez les mères cette ardeur matrimoniale. Maurice avait semblé jusque-là peu disposé au mariage; mais elle comptait justement sur le charme exceptionnel de la belle Marianne pour l'y décider; elle comptait de même sur le mérite exceptionnel de son fils pour éblouir la jeune veuve et pour compenser à ses yeux la différence des fortunes; le voisinage de campagne était une circonstance également exceptionnelle qui favorisait merveilleusement ces perspectives de mutuelle séduction. Enfin, Mme de Frémeuse, à force de vivre aux champs et d'y

gérer ses intérêts, avait pris pour la terre le goût ou plutôt la passion du paysan normand. Le domaine de La Pave, qui étalait continuellement sous ses yeux ses immenses herbages, ses labours, ses fermes et ses bois, exerçait sur elle une profonde fascination. Elle avait déjà, à force d'industrie féminine, arrondi passablement sa petite terre de Frémeuse. Y ajouter par surcroît le domaine de La Pave, c'était pour elle ajouter le royaume d'Italie au duché de Savoie : c'était un idéal pour lequel la vieille dame eût joué sa tête.

On comprend avec quel sentiment d'amertume elle avait dû accueillir une révélation qui rompait tout à coup ce rêve délicieux. Que M. de La Pave eût adressé à sa femme en mourant l'injonction suppliante de ne point se remarier et qu'il eût précisément confié ce message à M. de Frémeuse, c'était véritablement un fait qui semblait combiné à dessein pour ruiner de fond en comble ses secrètes espérances. Toutefois, la première stupeur passée, la comtesse, avec la ténacité des naufragés, s'accrocha aux moindres branches et reprit courage. Elle se dit peut-être qu'étant donnée la fragilité de la femme, — et aussi celle de l'homme, — il n'était pas impossible qu'un jour ou l'autre le message fatal ne devînt une lettre morte.

Le lendemain de son arrivée, Maurice expédia dès le matin au château de La Pave un domestique avec un billet : il s'informait de l'heure à laquelle Mme de La Pave voudrait bien le recevoir. Elle répondit sur une de ses cartes qu'elle recevrait M. de Frémeuse à toute heure qui lui conviendrait dans la journée. En conséquence, vers trois heures de l'après-midi, le jeune homme se mit en marche dans la direction du château de La Pave. — Il était fort agité par la pensée de l'entrevue qui se préparait. A l'appréhension trop vraisemblable d'une scène douloureuse et au souci grave de sa terrible ambassade, se joignait dans son esprit une curiosité inquiète de connaître et de voir en face la femme qui avait versé des philtres dans les veines de son ami. Il lui avait toujours prêté une influence néfaste sur la destinée de Robert ; il ne l'aimait pas et il se doutait qu'elle ne l'aimait guère de son côté, comme sa mère du reste le lui avait fait entendre.

Tout contribuait en ce moment à surexciter son émotion et à ébranler ses nerfs. Il parcourait les sentiers, les bois, les prairies qu'il avait tant parcourus dans son enfance, et en revoyant à l'âge d'homme, surtout après des épreuves viriles et des douleurs tragiques, ce doux paysage natal, il ressentait une impression profonde, mêlée de tristesse et de charme.

A un embranchement du chemin, et près des avenues du château, on voyait une croix de pierre qui, de temps immémorial, servait de but et de terme aux processions de la paroisse le jour de la Fête-

Dieu. Cette fête avait eu lieu précisément la semaine précédente, et la croix était encore cerclée d'une fraîche couronne de buis. Là, dans ce carrefour retiré, s'était passée, il y avait bien des années, une scène qui n'avait pas cessé d'être présente à la mémoire de Maurice. C'était là que Robert de La Pave, dans un élan juvénile et romanesque, l'avait entraîné un soir d'un air de mystère ; c'était là que les deux enfans, avec toute l'ardeur et la sincérité de leurs âmes, s'étaient juré en s'embrassant une amitié éternellement fidèle. En arrivant devant la vieille croix, Maurice hésita, puis s'arrêta : il s'assit sur une des marches du piédestal, et tous ses souvenirs d'enfance, de jeunesse, d'amitié, de deuil, débordant dans son cœur trop plein, le jeune officier s'attendrit.

Le château de La Pave est une belle et originale construction qui paraît dater de la première moitié du XVIIe siècle, et qu'on ne rencontre point sans surprise dans un coin perdu du Perche. Il se compose d'un pavillon central et de deux ailes en faible saillie; le toit est plat, à l'italienne, et bordé de vases de pierre. Il a très grand air quand on l'aperçoit du milieu de l'avenue principale, sur sa terrasse à balustres. Un vaste jardin s'étend derrière l'habitation : il est disposé à l'ancienne mode française, avec de longs berceaux de charmilles, des parterres de broderies et des bordures de buis. On y voyait même encore, il y a vingt ans, et nous espérons qu'on y voit toujours, des ifs taillés, non-seulement en forme de pyramides et de pions d'échecs, mais en figures de dragons et autres bêtes apocalyptiques.

Au moment où M. de Frémeuse entrait dans la cour du château, Mme de La Pave et sa tante, Mme de Combaleu, toutes deux vêtues du deuil le plus rigoureux, se promenaient en causant sous une des charmilles du jardin. Si le jeune commandant d'artillerie avait pu entendre leur conversation, la préoccupation que lui causait sa première entrevue avec la veuve de Robert n'en eût certes pas été diminuée.

Il est rare qu'une femme aime beaucoup les anciens amis de son mari et qu'elle les laisse volontiers prendre pied dans son ménage. Ce sont des complices de jeunesse suspects, des rivaux d'affection et d'influence qu'elle est plus ou moins jalouse d'écarter. Mme de La Pave, en se mariant, n'avait pas échappé à ces préventions assez générales chez son sexe: mais chez elle ces préventions, grossies et redoublées par plusieurs circonstances, avaient atteint, à l'égard de M. de Frémeuse, un degré particulier d'aigreur et de ressentiment. Elle s'épanchait en cet instant même, sur ce sujet, dans le sein de Mme de Combaleu, en portant fréquemment à ses narines nacrées son flacon de sels emmailloté dans son mouchoir.

— C'est un moment bien pénible, ma tante, disait-elle. Je sais que je dois le recevoir, certainement, et même le bien recevoir. Car mon mari l'aimait beaucoup, et lui-même est resté l'ami fidèle de Robert jusqu'à sa mort... Je le sais, et je tâcherai de me montrer amicale avec lui, comme c'est mon devoir. Mais je ne puis dire combien cela me coûte. Il a toujours été mon ennemi, ma tante,.. j'ai toujours senti cela et je vous l'ai dit, j'ai toujours senti qu'il était entre moi et mon mari. J'ai lu ces temps-ci toutes ses lettres à Robert, et dans toutes j'ai trouvé, sous la politesse de la forme, le soupçon, la défiance, l'antipathie contre moi,.. la calomnie même, ma tante,.. car il faisait de moi le mauvais génie de mon mari,.. c'était moi qu'il accusait d'avoir brisé sa carrière, d'avoir affaibli chez lui le sentiment du devoir et de l'honneur. Oh! j'ai parfaitement compris tout cela à travers ses périphrases et ses allusions... N'est-ce pas odieux? Et il m'accuse probablement maintenant d'avoir été cause de sa mort!.. N'est-ce pas dur, ma tante, d'être forcée de faire bon accueil à cet homme-là?

— C'est très dur, ma chère, dit Mme de Combaleu, et je m'associe du fond du cœur à tous tes sentimens,.. car je déteste avant tout les hypocrites, mais il faut te dire, mon enfant, que ton ennui ne durera guère, c'est l'affaire de quelques jours... Ce monsieur te fera deux ou trois visites, et puis il ira retrouver ses canons, et tu ne le reverras plus de ta vie, si tu le veux.

— Oui, ma bonne tante, sans doute,.. mais comme c'est pénible!

Leur entretien fut interrompu par l'approche d'un domestique qui venait les avertir que le commandant de Frémeuse était au salon. — Mme de La Pave devint très pâle.

— Veux-tu que je t'accompagne, ma mignonne? demanda Mme de Combaleu.

— Non, ma tante, je vous prie, répondit la jeune femme. — Et elle se dirigea de son pied souple vers le château, avec un léger balancement de la taille qui faisait songer au mouvement onduleux des cygnes.

Arrivée devant la porte du salon, elle s'arrêta et soupira longuement; puis avec une sorte de résolution brusque, elle ouvrit la porte.

La femme qui apparut alors à M. de Frémeuse ne répondait pas à l'idée de beauté imposante qu'il s'en était faite: elle lui sembla plutôt jolie et élégante que belle. Elle avait les traits purs et délicats, le teint d'un brun pâle, des cheveux très noirs sévèrement disposés en bandeaux, le cou flexible et charmant : elle paraissait à première vue plus grande qu'elle n'était, parce qu'elle était faite admirablement; tous ses membres et toutes ses formes s'accordaient dans

cette proportion et cette harmonie achevées qui donnent la grâce suprême et qui font de chaque mouvement d'une femme une séduction.

— A peine entrée, Mme de La Pave, sans répondre au salut profond du commandant, marcha droit à lui et, murmurant une vague exclamation gutturale, elle lui tendit sa main. Il la serra avec force et s'inclina de nouveau. Elle lui montra un siège, s'assit elle-même et, posant son coude sur un guéridon, la tête appuyée contre sa main :

— Contez-moi tout, dit-elle.

M. de Frémeuse commença alors de sa voix grave et douce le récit de la journée où Robert avait été frappé mortellement. Il entra dans quelques développemens sur le combat d'Origny, pour mieux relever la conduite héroïque et la fin glorieuse de son ami. Puis il passa à cette heure de la nuit où le lieutenant Julien était venu le chercher à la hâte de la part de Robert. Il décrivit à la jeune femme qui l'écoutait, l'œil fixe et avide, son entrée dans la grande hutte enveloppée de neige et la scène funèbre qui l'y attendait. Quelquefois il s'interrompait pour raffermir sa voix qui se troublait; quelquefois aussi il essayait d'abréger son récit pour épargner à la jeune veuve des émotions inutiles; mais elle insistait d'un mot bref et impérieux pour qu'il ne lui laissât ignorer aucun détail de cette nuit douloureuse. Il arriva enfin aux recommandations suprêmes que Robert lui avait adressées, le chargeant avant tout de remettre à celle qu'il avait tant aimée quelques souvenirs de sa dernière pensée. M. de Frémeuse, à ce moment, alla prendre sur une table un coffret d'ébène qu'il y avait déposé en entrant, et le mit dans les mains de la veuve. Mme de La Pave hésita pendant quelques secondes, puis elle ouvrit le coffret. Elle eut alors sous les yeux les tristes reliques du mort, — sa montre, sa croix, quelques objets familiers, une boucle de cheveux noirs, un bout de linge taché de sang. — La jeune femme, impassible jusque-là, dit à demi voix : — Pauvre ami! pauvre garçon! — En même temps, elle éclata en violens sanglots, s'accouda les deux bras sur le guéridon et pleura convulsivement, ses larmes filtrant comme une source à travers les doigts de ses blanches mains.

M. de Frémeuse la contemplait d'un regard humide. Au milieu de son trouble sympathique, il ressentait un étrange tourment d'esprit : il n'avait pas terminé son message, il n'en avait accompli que la partie la moins difficile, et comment dire à cette veuve en pleurs ce qu'il avait encore à lui dire? Si cette jeune femme, — si adorée et si généreusement traitée, — lui avait laissé voir en cet instant l'ombre de légèreté et d'indifférence à l'égard du mort, il eût

trouvé une sorte de satisfaction à lui infliger comme un châtiment et une expiation l'ordre suprême de son mari. Mais devant cette explosion de douleur, devant ce deuil sincère et cette piété fidèle du souvenir, comment lui signifier tout à coup une injonction qui, sous sa forme la plus adoucie, lui paraîtrait encore la plus imméritée des injures? N'était-ce pas risquer de refroidir, sinon d'éteindre à jamais les sentimens même que son mari avait eu tant à cœur d'éterniser?

De ces rapides réflexions Maurice conclut à part lui, non sans grande apparence de raison, qu'il était à la fois sage et bienséant d'ajourner à une autre entrevue la partie la plus délicate de sa mission et de laisser respirer Mme de La Pave.

Dès qu'il la vit un peu remise, il se leva et prit respectueusement congé. — Merci, monsieur! dit-elle brièvement, en lui serrant la main. — Revenez, n'est-ce pas?

Et il se retira.

IV.

Il regagna, le front soucieux, sa maison natale, — petit manoir flanqué de deux tourelles pointues qu'on appelait dans le pays le Prieuré; il trouva sa mère tricotant fiévreusement sous un tilleul de son jardin.

— Hé bien? dit-elle, sitôt qu'elle l'aperçut, quoi?.. Tu as l'air consterné.

— Et je le suis, ma mère. J'avais espéré me débarrasser une fois pour toutes du fardeau qui me pèse sur l'esprit depuis si longtemps, et voilà que je le rapporte à peu près entier.

Il lui raconta alors la scène qui venait d'avoir lieu et les scrupules qui l'avaient arrêté au milieu de sa communication. — On peut croire que Mme de Frémeuse approuva pleinement ces scrupules.

— Vois-tu, mon cher enfant, lui dit-elle, plus tu y penseras, plus tu reconnaîtras qu'il y a là un cas de conscience pour le moins très douteux... Tiens, veux-tu que nous consultions mon curé, qui est un homme très éclairé et très droit?

— Mais, ma bonne mère, dit Maurice qui ne put s'empêcher de rire, je n'ai pas besoin de consulter votre curé... Si j'ai pu hésiter sur la question d'opportunité, je suis parfaitement fixé sur mon devoir, qui est clair comme le jour,.. et vous seriez désolée vous-même si j'y manquais,.. et vous en auriez du chagrin et du remords toute votre vie... quand même vous me verriez l'heureux propriétaire

taire de la belle Marianne et des quinze cents hectares qui l'entourent.

Mme de Frémeuse, en se voyant devinée, eut un sursaut d'étonnement, et regarda son fils d'un air un peu confus ; puis, prenant son parti :

— Eh bien ! oui, dit-elle, je ne m'en cache pas... c'était mon rêve !.. Est-ce que je pouvais prévoir, moi, les extravagances posthumes de ce malheureux Robert ?.. J'avais même mis mon brave curé dans ma confidence... et, s'il faut tout dire, il jugeait la chose extrêmement possible et convenable.

— Ah ! ma mère, dit le jeune homme en riant, vous vouliez me faire consulter le curé, — et vous l'aviez dans votre poche !.. ce n'est pas bien... Mais voyons, quand même les volontés de Robert n'auraient pas mis un empêchement décisif à l'accomplissement de vos rêves, comment pouviez-vous supposer, ma pauvre chère maman, que je serais jamais un parti acceptable pour Mme de La Pave ? Elle a plus de trois cent mille francs de rente... et nous en avons, nous autres, vingt-cinq ou trente !

— Trente-deux, mon fils. — Et je te dirai qu'en fait de mariage, un homme qui a trente mille francs de rente, un beau nom, une jolie tournure, et une belle carrière, peut honorablement prétendre à tout... Je souhaite de tout mon cœur, mon ami, ajouta-t-elle avec un peu d'humeur, que tu retrouves une occasion pareille... et une pareille femme !.. Car enfin, c'est Vénus !

— Moi, j'aime mieux ma mère, ô gué ! j'aime mieux ma mère ! dit gaîment le jeune homme en baisant les cheveux blancs de la vieille dame.

— Mon Dieu ! que tu es bête ! — dit-elle en lui rendant tendrement son baiser.

Pendant que Mme de Frémeuse interrogeait son fils sur les impressions qu'il avait rapportées de sa première entrevue avec Mme de La Pave, Mme de Combaleu ne se montrait pas moins curieuse des impressions de sa nièce. Elle avait également ses raisons pour observer attentivement dès leur début les relations de Maurice avec la jeune veuve. — Mme de Combaleu était une grande femme maigre, richement couperosée, qui avait un nez d'aigle et des sourcils tellement noirs et fournis qu'ils semblaient postiches. C'était tout ce qui lui restait d'une beauté que plusieurs de ses contemporains avaient admirée d'assez près, disait-on. Mais elle était devenue fort rigide avec le temps : elle avait consacré tout son fonds de passion à son fils unique, qu'elle avait effroyablement gâté et qui, en retour, lui donnait tous les soucis qu'elle en pouvait espérer. Ce fils, Gérard de Combaleu, était alors un grand beau gar-

çon de vingt-sept ans, nullement méchant, et très aimable compagnon, mais surtout en mauvaise compagnie. Sa mère, pour le tirer du boulevard, des coulisses et du cabaret, désirait violemment le marier : elle avait même eu quelques velléités autrefois de lui faire épouser Marianne d'Épinoy, sa cousine, dont elle était la tutrice. Mais la fortune de Marianne, très inférieure alors à celle de Gérard, lui avait paru un obstacle décisif à leur union. — Les choses étaient aujourd'hui bien changées. Marianne, héritière de M. de La Pave, était devenue pour Gérard un parti magnifique : discrètement sondé sur ce sujet, le jeune homme avait été fort séduit par les millions de sa belle cousine, qui lui permettraient de satisfaire largement ses goûts pour la grande vie du sport. Bref ce mariage était, depuis la mort de Robert, l'idée fixe et maîtresse de Mme de Combaleu, et l'on comprend qu'elle surveillât avec un soin ombrageux le terrain de chasse qu'elle s'était réservé. Sans avoir l'œil de l'aigle, comme elle en avait le nez, elle avait vaguement entrevu dès la première heure les prétentions rivales de Mme de Frémeuse : elle avait cru remarquer dans les conversations de la vieille comtesse avec Mme de La Pave une insistance particulière à vanter et à détailler les mérites de son fils, à rappeler l'amitié extraordinaire qui l'unissait à Robert et à le pousser tout doucement dans la place comme l'héritier présomptif de son ami. Elle s'inquiétait peu de cette concurrence, connaissant dès longtemps les sentimens d'animosité passionnée que sa nièce nourrissait contre M. de Frémeuse, et se complaisant à les entretenir. Mais enfin l'entrée en scène du jeune commandant en personne était une circonstance qui l'agitait un peu.

Dès qu'elle sut que Maurice avait quitté le château, elle rejoignit Mme de La Pave dans le salon: elle la vit encore tout en larmes, elles pleurèrent ensemble un instant, puis Mme de Combaleu, pour la distraire, lui demanda comment elle avait trouvé M. de Frémeuse.

— Je ne sais pas, ma tante, dit la jeune femme, je l'ai à peine vu... Je pensais à tout autre chose qu'à le regarder, vous comprenez?

— Mais ressemble-t-il à sa photographie, mon amour?

— Naturellement, dit Mme de La Pave.

— Il doit avoir, reprit Mme de Combaleu, l'œil remarquablement faux, comme tous les hypocrites?

— Naturellement, répéta la jeune femme d'un air distrait. — Elle respira longuement son flacon de sels, puis elle se leva, et, prenant le coffret d'ébène sous son bras : « Je vais essayer de dormir un moment, dit-elle; j'ai la tête en feu ! » Et elle traversa le salon avec cette démarche d'une grâce souple et fière qui lui était propre, le menton un peu relevé et la tête légèrement rejetée en arrière.

Mme de Combaleu n'en sut pas plus long pour le moment.

V.

Cependant trois ou quatre jours s'étaient écoulés. Maurice sentait qu'il ne pouvait différer davantage sa seconde visite à la veuve de Robert. Mais plus il y pensait, plus il regrettait amèrement de n'en avoir pas fini avec sa malheureuse mission dès la première entrevue; plus il lui paraissait difficile de la reprendre à froid et sur de nouveaux frais.

Au milieu de ses perplexités, il lui vint l'idée souriante qu'il pourrait peut-être se décharger sur un autre du soin de terminer son message auprès de Mme de La Pave. Cet autre était le curé de la paroisse, l'abbé Desmortreux, que sa mère l'avait engagé à consulter. Il était le directeur spirituel de Mme de La Pave, et, à ce titre, ne paraissait-il pas spécialement qualifié pour faire connaître à sa pénitente, avec toute la discrétion et toute l'autorité nécessaires, les dernières volontés de son mari? Cela ne rentrait-il pas en quelque sorte dans ses fonctions et dans son devoir professionnels? Pendant ses précédens séjours chez sa mère, Maurice avait plus d'une fois rencontré l'abbé Desmortreux : c'était un prêtre distingué, mais sans ambition; il avait vieilli par goût dans un presbytère de village, où il s'occupait des antiquités locales, correspondant avec les sociétés savantes de la région, cultivant les relations de voisinage, soignant ses espaliers et pêchant à la ligne dans une petite rivière qui baignait son jardin.

Le commandant de Frémeuse se rendit donc un matin chez cet aimable philosophe clérical, et, après l'avoir prié de considérer sa confidence comme un secret de confession, il lui fit part du testament verbal de Robert de La Pave et lui demanda s'il n'aurait pas l'extrême obligeance d'en transmettre les termes à sa veuve.— « Personne, ajoutait Maurice, n'était mieux indiqué que lui pour faire agréer à sa pénitente des recommandations d'un ordre si intime et touchant de si près à la conscience : elles perdraient, en passant par la bouche d'un vieillard, d'un prêtre, d'un confesseur, ce qu'elles auraient de trop délicat et presque d'offensant dans la bouche de tout autre. »

L'abbé Desmortreux, dont le front ouvert et riant s'était peu à peu assombri pendant ce discours, médita longuement sous ses cheveux blancs avant d'y répondre : — « Mon cher monsieur, dit-il enfin, voilà une mauvaise commission, très mauvaise, et qui serait très capable de me brouiller avec ma pénitente si j'avais l'imprudence de m'en charger... Je ne disconviens pas qu'il n'y ait peut-

être un grain d'égoïsme dans mon fait... Je suis vieux,.. j'aime mon repos,.. j'aime à conserver d'agréables relations avec mes voisins de campagne,.. soit!.. Mais, de plus, soyez certain que, comme prêtre et comme confesseur, je suis précisément l'homme du monde le plus mal choisi pour bien remplir votre commission... — Pourquoi, mon cher monsieur? — Justement parce que je suis le directeur de la conscience de Mme de La Pave et que la première chose qu'elle me demanderait, si je lui portais votre message, serait de lui dire jusqu'à quel point il engage sa conscience. Or, je n'en sais rien, je ne veux pas avoir à me prononcer là-dessus. Sous le rapport religieux, il m'est tout à fait impossible de décider jusqu'à quel point une femme, — une jeune femme, — est tenue d'obéir aux volontés testamentaires d'un mari qui lui a prescrit en mourant de ne point se remarier... Cela dépasse ma compétence... Je veux donc ignorer que ce cas de conscience existe pour Mme de La Pave... Si jamais elle me le confie, il sera temps d'y songer,.. mais je ne veux pas aller au-devant d'un pareil embarras,.. et je vous supplie instamment, mon cher monsieur, de ne pas laisser même soupçonner à Mme de La Pave que je possède ce secret,.. car vous comprenez bien que celui qui partagera ce secret avec Mme de La Pave ne pourra plus être pour elle qu'un ennemi,.. ou un complice.

— L'alternative est dure, monsieur le curé, dit un peu sèchement Maurice, qui se leva.

— Elle est certaine, mon enfant, dit le vieux prêtre avec gravité. Ennemi... ou complice! je le répète.

Comme il reconduisait Maurice à travers son jardin, il s'arrêta tout à coup en se frappant le front de la main :

— Mais, mon Dieu! reprit-il, il y a un moyen de vous tirer d'embarras, — au moins pour aujourd'hui, — et peut-être pour toujours!

— Ah! monsieur le curé, vous me rendez la vie!

— Voyons, mon cher monsieur,.. avez-vous ouï dire que Mme de La Pave ait jusqu'ici manifesté la moindre intention de se remarier?

— Non, Dieu merci!

— Eh bien! pourquoi ne pas attendre qu'elle manifeste une telle intention avant de lui transmetre les désirs de son mari à cet égard? Jusque-là n'est-ce pas lui faire une sorte d'injure gratuite que de lui interdire une chose à laquelle elle ne pense pas, à laquelle elle ne pensera peut-être jamais? Qu'a voulu M. de La Pave? Que sa femme ne se remariât point. Eh bien! si elle doit se conformer spontanément à sa volonté, il est bien inutile, et plus qu'inutile, de la lui signifier.

— Ma foi! monsieur le curé, dit Maurice, vous avez tout l'air d'avoir raison... Cependant je suis un soldat, et la casuistique m'effarouche un peu. Mais enfin je vous remercie, et j'y vais réfléchir.

Quand on a un devoir pénible à accomplir, c'est déjà un grand allégement que d'avoir du temps devant soi et de pouvoir choisir son moment. Le commandant de Frémeuse, en sortant de sa conférence avec l'abbé Desmortreux, éprouva cet allégement : sans prendre encore un parti définitif, il ne se croyait plus du moins la même obligation impérieuse de brusquer les choses et de se montrer tout de suite à cette jeune femme sous la figure d'un messager sombre et menaçant. Il pouvait attendre qu'il la connût mieux, que leur intimité croissante et de plus en plus confiante amenât naturellement l'heure et l'occasion des expansions difficiles. L'important était de gagner cette confiance amicale dont il avait besoin, et il s'y sentait disposé. Il avait apporté, il est vrai, chez Mme de La Pave des préventions peu sympathiques : mais il est malaisé de conserver une antipathie préconçue contre une très jolie femme qui vous apparaît pour la première fois les yeux noyés de larmes.

Il retourna le jour même au château. Mme de La Pave y était seule, Mme de Combaleu étant allée passer quelque temps à Paris, près de son fils. La jeune veuve, bien qu'elle eût, dès leur première rencontre, vu et regardé M. de Frémeuse beaucoup plus qu'elle ne l'avait dit à sa tante, ne fut pas fâchée de le revoir; car, si elle ne l'aimait pas, il ne lui était pas indifférent; et, dans l'ennui où elle vivait, sa présence lui causait une émotion qui, sans être précisément agréable, valait encore mieux que rien. Elle eût été bien aise de trouver dans cet adversaire, dans ce rival, dans cet ennemi, un individu vulgaire, un soldat médiocre et grossier. Elle se fût donné le plaisir de le traiter en conséquence. Malheureusement, sur les traits délicats et sévères du jeune officier, sur son large front lumineux, dans son œil d'un azur sombre, dans sa tenue, dans son langage, elle était forcée de reconnaître tous les signes d'une distinction supérieure, et elle les reconnaissait avec dépit. Il était vraiment triste d'être méconnue et méprisée par un homme d'un aspect à la fois attrayant et imposant, qui avait l'air si grave et le sourire si doux. Toutefois, dans le cours de leur entretien, qui se porta tantôt sur le souvenir de Robert, tantôt sur des faits de guerre ou des incidens de la captivité en Allemagne, il sembla à Mme de La Pave que ce farouche ennemi lui parlait sur un ton de respect attendri et de confiance fraternelle, comme si en l'approchant il fût déjà un peu revenu de ses injustes préventions contre elle. Cela lui parut curieux et intéressant, c'était un petit

triomphe tout personnel qui la flattait et qu'elle désira poursuivre. Ce fut donc très sincèrement qu'elle pria Maurice, au moment où il la quittait, de revenir la voir souvent pendant le temps de son séjour chez sa mère.

Rien ne pouvait mieux entrer dans les desseins du jeune commandant. Il se mit donc à voisiner plus familièrement chez Mme de La Pave, tantôt seul, tantôt avec sa mère. Bref, ses relations avec la veuve de Robert commençaient à prendre un caractère de réelle intimité, quand, une douzaine de jours plus tard, Mme de Combaleu jugea convenable de quitter Paris et de revenir chez sa nièce, après avoir passé vingt-quatre heures à Alençon chez des amis. A la première visite que Maurice fit au château après son retour, elle eut soin de se trouver présente, et elle eut alors l'occasion de le voir pour la première fois. Elle put donc constater, non sans ennui, qu'il était de sa personne aussi séduisant qu'un homme peut l'être, et de plus, qu'il y avait entre sa nièce et lui un air de vieille connaissance et de bonne intelligence auquel elle était loin de s'attendre. Atterrée par cette double découverte, Mme de Combaleu apprit par surcroît que sa nièce avait invité les Frémeuse, la mère et le fils, à dîner au château pour le lendemain. Elle passa le reste du jour et une partie de la nuit à se recueillir, à méditer sur les dangers de la situation et à combiner ses plans de légitime défense. Elle connaissait bien sa nièce, elle la savait fière et susceptible à l'excès, et, sous ses mines nonchalantes, d'un étrange emportement de passion. Ce fut par ces côtés qu'elle résolut de l'attaquer.

Une demi-heure environ avant le dîner, comme elles venaient de s'habiller toutes deux et de descendre au salon, Mme de Combaleu prit doucement la parole.

— Tu ne me dis pas, ma mignonne, en quels termes tu es avec le commandant de Frémeuse?

— Mais vous l'avez bien vu, ma tante.

— Il se civilise, on dirait?

— On dirait!.. répéta Mme de la Pave, et un léger sourire d'ironie releva le coin de sa bouche.

— Est-ce qu'il te fait la cour par hasard?

— Oh! non! Ce serait trop dire, ma tante... Ça ne va pas jusque-là... Je crois qu'il me déteste moins, voilà tout.

— Et toi, mignonne?

— Oh! moi,.. j'observe,.. je m'instruis, dit la jeune femme avec un singulier clignement des paupières. — Au reste, ajouta-t-elle d'un ton plus sérieux, pourquoi m'en cacher? je suis véritablement touchée de son retour à des sentimens plus justes envers moi... De loin, il m'avait mal jugée... A mesure qu'il m'a mieux

connue, ses préventions se sont dissipées... Il les oublie et s'efforce de me les faire oublier. Je sens à ses façons, à son accent, qu'il regrette ses injustices,.. qu'il m'en fait amende honorable autant qu'il le peut, sans entrer dans des explications gênantes et offensantes... Eh bien! je vous avoue, ma tante, que de la part d'un homme que nous avions nous-mêmes mal jugé, qui en réalité est bien, très bien,.. je vous avoue que tout cela m'est agréable,.. que cela me fait positivement plaisir.

— Ah! mon Dieu! ma chère petite, que tu es jeune! s'écria Mme de Combaleu, en joignant les mains avec bruit.

— Pourquoi, ma tante?

— Voyons, ma mignonne,.. dis-moi d'abord tout franchement: Aimes-tu le commandant? Ton cœur est-il pris?

— Je suppose que vous plaisantez, ma tante! dit sévèrement la jeune femme, dont les yeux profonds lancèrent des éclairs.

— Eh bien! alors, reprit Mme de Combaleu, laisse ta vieille tante, avec sa vieille expérience, t'enlever quelques illusions qui peuvent être dangereuses... Tu as malheureusement l'habitude de prêter ta délicatesse naturelle et la noblesse de tes sentimens à tout le monde, et rien n'est plus capable de t'induire dans de profondes erreurs,.. de t'exposer à jouer le rôle de dupe. Ainsi voilà M. de Frémeuse, qui a toujours été ton ennemi déclaré,.. nous le savons par ses lettres,.. nous le savons par ton pauvre mari lui-même qui en plaisantait,.. et tout à coup, brusquement, cet ennemi se fait charmant,.. le loup se fait agneau!.. Suivant toi, c'est qu'il a reconnu des torts,.. il se repent,.. il fait amende honorable... C'est possible ou ça ne l'est pas,.. je n'en sais rien... Ce que je sais parfaitement, c'est qu'il prétend t'épouser, et que dans tout le pays on parle déjà de votre mariage.

— Vous riez, ma tante?

— Pas le moins du monde, ma chère enfant. Mon Dieu! si cela te convient, je n'ai rien à dire, bien entendu... Mais au moins faut-il que tu saches ce qui se passe et que tu connaisses le secret de cette subite métamorphose. A Alençon même, d'où j'arrive, on ne parle que de ce mariage... La mère de Frémeuse n'a pas d'autre idée en tête depuis la mort de ton pauvre mari... Elle ne sait même pas s'en taire... Elle en parle au curé, à ses domestiques,.. au monde entier. Tu sais, du reste, combien elle est avare et cupide. Le fils, dit-on, tient beaucoup d'elle sous ce rapport, et je me souviens que ton pauvre mari lui reprochait en riant ce défaut-là... d'aimer l'argent,.. et tu comprends que tes trois cent mille francs de rente doivent lui parler fortement au cœur... Mon Dieu! après cela, il est bien possible qu'il t'aime aussi,.. par-dessus le marché... Tu es

assez jolie femme pour cela,.. mais sa mère est réellement trop bavarde... et lui trop pressé !

Il y avait, — le lecteur le sait, — dans les insinuations de Mme de Combaleu, une bien faible part de vérité. La calomnie, l'invention perfide, le pur mensonge y dominaient largement. Peut-être, — tout au plus, — quelques mots étourdis de Mme de Frémeuse, quelque allusion échappée au curé, quelques propos de commères, lui avaient-ils fourni le texte léger sur lequel elle avait brodé avec tant de complaisance. Quoi qu'il en soit, le trait lancé par cette main venimeuse alla à son adresse : il blessa au cœur Mme de La Pave. Elle était, comme la plupart des femmes, mais à un degré extrême, plus spirituelle que réfléchie et plus passionnée que judicieuse. Frappée de quelques apparences vraisemblables, elle admit sans hésitation toute la fable imaginée par sa tante pour expliquer, à la honte de M. de Frémeuse, sa conversion et ses assiduités.

— Cela est simplement ridicule ! dit-elle en levant légèrement les épaules.

Mais pendant qu'elle prononçait ces mots d'un ton de froid dédain, l'ardeur de ses yeux, la coloration soudaine, puis la pâleur redoublée de son visage, le pli farouche de ses lèvres, trahissaient un orage de colère difficilement maîtrisé. Plus sa fierté avait été flattée des hommages de M. de Frémeuse quand elle croyait y voir une sorte de réparation délicate et un succès personnel, plus sa fierté s'indignait à la pensée que ces hommages et cette réparation s'adressaient à sa fortune plus qu'à sa personne. Tous ses anciens griefs lui revenant en même temps à l'esprit, elle n'envisagea plus le jeune commandant que sous un jour absolument odieux qui le lui montrait capable et coupable de toutes les faussetés et de toutes les indélicatesses tant envers elle qu'envers la mémoire de son mari. Elle jugea qu'un pareil homme et de pareils procédés méritaient une correction sévère, et elle se mit à rêver à la meilleure manière de l'administrer.

M. de Frémeuse et sa mère arrivèrent sur ces entrefaites. Elle les reçut avec sa grâce la plus affable, et Mme de Combaleu leur fit également fête de tout son cœur. Un moment après le curé vint se joindre à la compagnie, et l'on se mit à table. Mme de La Pave paraissait plus gaie ou du moins plus animée que de coutume. Elle s'amusait à tourmenter le curé sur ses trouvailles archéologiques, dont elle contestait en riant la bonne qualité. A travers son enjoûment, elle avait des temps de silence et de rêverie, quelquefois des paroles brèves et amères, bref, l'attitude agitée et fiévreuse d'une femme qui joue péniblement un rôle. Maurice le remarqua et supposa, avec une perspicacité réelle, qu'elle avait éprouvé dans la journée quelque grosse contrariété. Il remarqua aussi qu'elle buvait

un peu plus de champagne qu'il ne convenait à une jeune veuve, ce qui le confirma dans l'idée qu'elle sentait le besoin de se distraire et de se monter un peu la tête pour être aimable avec ses hôtes.

Après qu'on eut pris le café dans le salon, Mme de La Pave emmena ses invités dans les jardins pour donner au commandant de Frémeuse la liberté de fumer. Elle marcha près de lui pour mieux respirer l'odeur du cigare, qu'elle adorait, disait-elle, en rappelant que son mari avait été grand fumeur. Elle lui parlait de la prédilection que Robert avait eue pour ces jardins disposés à la vieille mode française, et dont il avait aimé à conserver et à restituer le style dans toute sa pureté. Elle lui montrait les restaurations qu'il avait entreprises dans ce dessein et qu'elle se faisait un devoir d'achever. Ces terrasses, ces escaliers qu'elle montait de son pas souple et avec sa suprême élégance, entre des rangées d'ifs et de blanches statues, évoquaient dans l'esprit de Maurice de vagues visions de Versailles, et il pensait à la jeune duchesse de Bourgogne et à sa marche de déesse sur les nuées.

Ils avaient pris peu à peu une assez grande avance sur les autres promeneurs, et ils se trouvaient alors tout à fait en tête-à-tête. Mme de La Pave, loin d'être intimidée par cette circonstance, sembla la prolonger et l'aggraver à plaisir en s'engageant avec Maurice sous une avenue de charmilles en berceau, où le déclin du jour ne laissait plus pénétrer qu'une faible clarté. Elle marcha quelque temps silencieusement dans ces demi-ténèbres à côté du jeune officier en faisant craquer le sable sous ses hauts talons; puis tout à coup, relevant la tête et la rejetant un peu en arrière par son geste familier :

— Monsieur de Frémeuse? dit-elle.

Elle avait la voix d'un timbre un peu grave, musical, très féminin. Il y eut à cette minute, dans cette voix charmante, un accent particulier d'ironie et d'attaque qui fit battre soudain le cœur de Maurice.

— Madame? dit-il.

— Vous savez, reprit-elle, combien Robert a été généreux envers moi?

Maurice inclina la tête.

— Il m'a laissé toute sa fortune.

— Oui, madame,.. il me l'a dit.

— Ah! je pensais bien que vous le saviez!.. Eh bien! croiriez-vous que je suis une ingrate,.. que je suis quelquefois tentée de reprocher à mon mari sa générosité?

— Je ne comprends pas bien pourquoi, dit doucement Maurice.

— Mon Dieu! reprit la jeune femme, parce que cette grande

fortune qu'il m'a laissée va m'attirer et m'attire déjà des ennuis sans nombre et sans fin;.. elle fait de moi une trop riche proie... Tout ce qu'il y a en France d'intrigans, de chercheurs de fortune, de coureurs de dots s'apprête à m'assiéger... Je vais être exposée à toutes les manœuvres de la cupidité, à tous les faux semblans de bienveillance et d'intérêt, à toutes les hypocrisies d'amour et d'amitié... Je vais être livrée aux plus sots commérages,.. aux plus indignes calomnies,.. et même je le suis déjà... N'avez-vous pas entendu dire qu'on me marie?

— Non, madame, dit Maurice.

— Non?.. vraiment?.. Eh bien! demandez à votre mère... Elle le sait mieux que personne.

Il était impossible au commandant de Frémeuse de se méprendre sur le ton et sur le sens de ce langage. Après quelques secondes de saisissement muet :

— Madame, lui dit-il, si j'ai l'honneur de bien vous entendre, vous m'accusez de prétendre, sous un faux semblant d'amitié, à votre main,.. ou plutôt à votre dot... Ma réponse est facile : — S'il y a un homme au monde auquel la pensée de vous épouser soit à jamais interdite, c'est moi. Vous allez à l'instant même savoir pourquoi... Mon intention, que vous apprécierez tout à l'heure, était de différer encore cette communication jusqu'au jour où l'amitié et la confiance seraient entre nous deux... Mais je vois que ce jour ne doit pas venir. Veuillez donc m'écouter : — Je ne me suis pas acquitté entièrement jusqu'ici des instructions dont votre mari m'a chargé à son lit de mort : il me reste à vous apprendre ses dernières volontés, ou du moins sa dernière prière... Par ce testament verbal dont il m'a fait dépositaire, votre mari, en retour de l'amour passionné qu'il a eu pour vous et des témoignages qu'il a pu vous en donner, vous prie, vous conjure et, autant que le peut un mourant, il vous ordonne de ne jamais manquer à sa mémoire en contractant un second mariage.

Une faible exclamation s'échappa des lèvres de la jeune veuve.

— Veuillez me laisser achever, reprit Maurice. En quels termes douloureux et terribles votre mari m'exprima ses appréhensions, ses craintes, ses recommandations à ce sujet, je pourrai vous le dire si vous l'exigez,.. car il n'y a pas une parole sortie de sa bouche pendant cette nuit funèbre qui ne sonne encore à mon oreille;.. mais épargnez-moi, épargnez-vous à vous-même des détails poignans, affreux;.. écoutez ses derniers mots seulement : « Dis-lui que, si elle était jamais à un autre, je me soulèverais dans ma tombe,.. elle verrait mon spectre,.. je reviendrais pour la maudire! » Et il ajouta à travers son râle d'agonie : « Jure-moi, Mau-

rice, que tu le lui diras... » Je le jurai. — « Sur ton honneur?.. — Sur mon honneur!.. » Maintenant, madame, vous savez tout.

Elle avait suspendu sa marche pour l'entendre. Il distinguait à peine son visage, car la nuit était alors tout à fait tombée. Mais quelques rayons de lune, filtrant à travers la voûte de verdure, jetaient çà et là des bandes blanches sur le sable de l'allée et éclairaient à demi un banc de pierre adossé à la charmille. Elle alla s'asseoir sur ce banc, et il vit alors combien elle était pâle. Il lui sembla même qu'elle chancelait avant de s'asseoir. Puis elle abaissa la tête dans ses mains et il entendit qu'elle pleurait.

— Désirez-vous que je me retire? demanda le jeune homme.

Elle secoua la tête pour dire qu'elle ne le désirait pas. — Il demeura donc debout et immobile à quelques pas d'elle, écoutant le bruit de ses sanglots. — Enfin, dès qu'elle put parler, elle l'appela doucement :

— Monsieur de Frémeuse!

Il s'approcha indécis. Elle avança alors sa main.

— Pardon! dit-elle.

Il serra faiblement la main qu'elle lui tendait. — Elle se leva.

— Voulez-vous, dit-elle, avoir la bonté de me donner le bras?.. Je ne me sens pas très bien.

Elle lui prit le bras, et ils se dirigèrent vers le château, dont quelques fenêtres s'étaient éclairées. Comme ils passaient devant un bassin creusé au milieu de l'allée principale et dans lequel une tête de Gorgone dégorgeait une eau vive, elle se pencha, mouilla son mouchoir à cette eau jaillissante et s'en baigna le visage et les yeux.

— Je ne voudrais pas, dit-elle, qu'on vît que j'ai pleuré.

Elle lui reprit le bras et se remit en marche, mais plus lentement, d'un pas de promenade.

— Je ne sais vraiment pas, reprit-elle, pourquoi j'ai pleuré,.. car il y a longtemps que je n'avais été si heureuse.

— Heureuse? dit Maurice surpris.

— Oui, heureuse,.. très heureuse de pouvoir désormais croire à quelqu'un, me fier à quelqu'un,.. compter sur une affection sincère,.. absolument pure de tout alliage, de tout intérêt suspect,.. de pouvoir m'appuyer enfin avec confiance sur le bras d'un ami,.. car vous êtes un ami, n'est-ce pas?

Au milieu de ces antiques jardins et de cette belle nuit, au milieu de la lumière argentée qui tombait du ciel sur la blancheur des marbres, sur les parterres fleuris et odorans, ces douces paroles paraissaient plus douces encore et cette voix plus magique. Maurice sentait en même temps contre son cœur le contact ardent de

l'élégante jeune femme. Il la sentait violemment émue; cette émotion le gagnait lui-même et le troublait. Il ne put que murmurer un banal remercîment.

Elle lui répondit par une légère pression et continua d'avancer en silence; arrivée au pied des larges degrés qui accédaient au seuil du château, elle s'arrêta comme hésitante; puis brusquement, quittant le bras de Maurice :

— Rentrons ! dit-elle.

Il la suivit dans le salon, qui s'ouvrait de plain-pied sur les jardins. Ils y trouvèrent Mme de Combaleu, Mme de Frémeuse et le curé, tous trois l'œil très éveillé et fort intrigués de ce long tête-à-tête à la belle étoile. On comprend qu'ils en attendirent vainement l'explication. L'entretien se traîna péniblement pendant quelques minutes; puis Mme de Frémeuse, impatiente d'interroger son fils, prétexta une migraine, et tous deux prirent congé. Comme ils se retiraient, Mme de La Pave, après avoir lancé préalablement à sa tante un regard peu bienveillant, dit vivement à Maurice :

— Quand me ferez-vous le plaisir de monter à cheval avec moi?

— Mais... quand vous voudrez.

— Eh bien! demain matin,.. dix heures.

Il salua et partit.

Dès qu'ils furent à quelques pas du château, prévenant les questions de sa mère :

— Ma pauvre chère mère, lui dit-il, je vais vous désespérer : la commission est faite.

Et il lui conta comment les soupçons outrageans manifestés par Mme de La Pave l'avaient provoqué à parler sans retard. Il lui dit ensuite comment sa communication confidentielle avait été accueillie par la jeune veuve.

— Vous voyez, du reste, ma mère, que le résultat final de ma triste ambassade a trompé toutes vos craintes et qu'en particulier, Mme de La Pave n'a pas pris l'ambassadeur en grippe, comme vous le prophétisiez.

— Mon ami, dit gaîment la vieille dame, j'avais oublié que, lorsqu'on veut préjuger quels seront en telle ou telle occasion les sentimens d'une femme, il faut commencer par consulter le diable.

Le jeune commandant ne parut pas avoir entendu la boutade échappée à sa mère et continua sa route, plongé dans une rêverie silencieuse.

OCTAVE FEUILLET.

(La dernière partie au prochain n°.)

DE L'ENCHÉRISSEMENT

DES MARCHANDISES

ET DES SERVICES

CAUSES ET EFFETS.

La cherté progressive des marchandises et des services, c'est-à-dire l'obligation pour chacun de fournir en numéraire une somme de plus en plus forte pour arriver à la satisfaction de ses besoins ou de ses désirs, est un fait général, permanent, dont on se plaint toujours et partout, et auquel on se résigne comme à une fatalité irrémédiable. Cette plus-value incessante réagit sur toutes les existences d'une manière plus ou moins supportable, mais il arrive des jours de fièvre où les prix, s'élevant par une poussée soudaine, faussent le niveau habituel des consommations et des salaires, introduisent ou augmentent la gêne dans le plus grand nombre des familles, et par le mécontentement qu'ils propagent, menacent de devenir un embarras politique, sinon un danger. Nous traversons une crise de cette nature, et on peut s'attendre à ce que l'inévitable baisse, après une hausse insoutenable, amène des jours difficiles. Le mal est-il donc sans remède ? Le mouvement des prix dans les échanges et dans le travail, si grande que soit son influence sur le

sort des peuples, n'a jamais été expliqué scientifiquement. On l'attribue vaguement à l'affluence des métaux précieux, à la multiplication des papiers de banque faisant office de monnaie, à un accroissement général de la richesse. Ces motifs, vraisemblables à première vue, ne soutiennent pas l'analyse économique ; ils ne suffraient pas à expliquer l'enchérissement de toutes choses qui s'est produit dans un courant d'environ sept années, des derniers mois de 1874 à la fin de 1881. Si une étude aussi importante a été négligée, c'est peut-être qu'en temps ordinaires la progression, quoique ininterrompue, n'est pas assez prononcée, assez malfaisante pour qu'on s'applique à en rechercher les causes : mais la crise dont nous souffrons encore a mis le problème à l'ordre du jour; l'évidence des faits en a facilité l'étude, et de même que, dans les expériences scientifiques, on se sert d'appareils pour grossir les objets et en pénétrer les mystères, l'exagération des prix en ces derniers temps a grossi le phénomène à tel point que sa raison d'être n'échappe plus à l'observation. On en peut saisir la loi, et c'est ce que je vais essayer de faire.

I.

Il importe de rappeler au début de cette étude une loi économique trop souvent méconnue : c'est que la réunion des revenus individuels dans une nation est nécessairement égale à la valeur totale, ou, pour mieux dire, au prix mercantile des produits matériels livrés aux échanges.

Si, d'une part, il était possible d'évaluer, d'additionner les revenus de tous les habitans d'un pays depuis les plus grands capitalistes jusqu'aux mendians qui n'ont pour vivre d'autre ressource que l'aumône, et, d'autre part, si l'on parvenait à totaliser les prix définitifs, les prix payés par les derniers acheteurs de tous les produits matériels vendus et consommés, les chiffres de ces deux additions devraient se balancer.

Pour affermir cet énoncé à l'état d'axiome, il est nécessaire d'élucider la question du revenu, qui est restée assez confuse dans les idées du public. On parvient difficilement à s'entendre, parce que l'on confond souvent la valeur d'utilité avec le coût mercantile des produits, le prix de revient avec le chiffre de la vente. Dans les premières estimations du revenu national, on se conformait par réminiscence aux théories des anciens physiocrates, on ne tenait compte que de ce qu'ils appelaient alors le revenu net des propriétaires fonciers et des industriels. Plus tard, on a évalué la richesse col-

lective du pays en relevant pour les grandes productions les prix des principales marchandises, d'après les statistiques officielles qui procèdent par des généralités et inscrivent seulement les cours des matières premières. Il est résulté de ces diverses méthodes des estimations tellement arbitraires, tellement divergentes, tellement invraisemblables le plus souvent, que leur impossibilité saute aux yeux.

Pour revenir à la réalité, il faut d'abord établir bien nettement la notion du revenu. On me pardonnera les détails un peu arides dans lesquels je vais entrer : ils sont indispensables pour éclairer le problème que j'agite.

L'obscurité en ces matières provient de ce que l'on confond habituellement dans le langage commun la rente et le revenu. La *rente* est une redevance que l'on touche sans travail, le *revenu* est l'ensemble des ressources dont chacun dispose pour vivre. Qui dit revenu, dit moyen de consommation, pouvoir d'achat : tout le monde consommant et achetant plus ou moins, il s'ensuit que tout individu isolé ou toute famille a un revenu petit ou grand. Le revenu de l'industriel est ce qui lui reste pour ses besoins personnels après paiement de tous ses frais. Le revenu du fonctionnaire ou du commis est son traitement, celui de l'ouvrier est son salaire. Des employés de diverses catégories, commis de commerce, ouvriers des champs, domestiques, soldats, sont nourris : la nourriture est une consommation qui fait partie de leur solde et qui doit être évaluée dans leur revenu. Le mendiant lui-même a pour moyen de consommation, c'est-à-dire pour revenu, ce que la charité lui donne.

Grands ou petits, les revenus de toute nature, sans aucune exception, aboutissent directement ou par voie détournée à un achat et à la consommation d'une production matérielle, d'un objet échangeable. Analysez l'emploi d'une fortune quelle qu'elle soit. Un capitaliste réalise 100,000 francs de revenu ; une partie est employée pour ses besoins personnels et ceux de sa famille : c'est la consommation directe. Une autre partie de son avoir est consacrée à rémunérer des services immatériels : c'est la consommation indirecte ; il a payé des médecins, des professeurs, des artistes, il a fait des libéralités à des amis : ceux-ci, à leur tour, donnent satisfaction à leurs besoins en achetant et en consommant des objets matériels, et ils livrent à d'autres, pour solder divers services, des sommes qui entrent dans la composition des revenus de ceux-ci. Descendez d'échelon en échelon, en continuant cette analyse, et vous verrez que la fortune du riche se désagrège pour ainsi dire, et par les paiemens qu'il a faits pour solder des utilités ou des jouissances, les 100,000 francs de son actif ont servi de proche en proche à des consommations d'objets matériels provenant de l'agriculture ou de l'industrie.

Il n'y a pas même d'exception pour les sommes qui sont prélevées sur les revenus pour être économisées. Les économies individuelles, sources de la richesse nationale, ne sont pas amoncelées en espèces monétaires : elles donnent lieu à des placemens qui aboutissent toujours à des emplois commerciaux, c'est-à-dire à des achats de produits consommables.

Quoique n'étant pas des marchandises échangeables, il faut encore classer au nombre des produits qui se paient avec les revenus les loyers d'habitation et les transports : ce sont, à tout prendre, des consommations réelles puisqu'une maison se détruit par l'usage qu'en font les locataires, puisque les transports exigent un matériel qu'il faut renouveler, et que, d'ailleurs, bâtimens et transports concourent à la production matérielle.

Revenu et dépense sont donc synonymes, puisque la portion du revenu que le possesseur ne dépense pas personnellement et dont il fait économie est transmise à d'autres par une sorte de délégation et fournit à ceux-ci les moyens d'acheter et de consommer les objets matériels nécessaires pour le soutien de leur existence.

Il en est ainsi jusqu'à épuisement des produits matériels mis en vente et échangés contre l'ensemble des revenus individuels. Il ressort de là, je le répète, que s'il était possible d'additionner, d'une part, la production en tout genre d'un pays, estimée au prix vénal et définitif de chaque chose, et, d'autre part, le revenu, autrement dit la puissance d'achat de chaque individu, les deux additions arriveraient à s'équilibrer dans un même total.

Mais, dira-t-on, production et revenu sont des puissances variables. Le revenu nominal d'un pays, évalué en monnaie, peut s'abaisser ou s'élever suivant la prospérité plus ou moins grande de la phase qu'on traverse : de même, la production subit des influences qui font varier en plus ou en moins les objets mis à la disposition des acheteurs. Comment s'établira l'équilibre entre ces deux élémens?

Ici intervient la grande loi, la loi souveraine de l'offre et de la demande. Quand la somme nominale des revenus ayant pouvoir monétaire augmente, quand il n'y a pas en même temps augmentation effective des produits matériels offerts à la consommation, les prix de toutes choses, marchandises et services, s'élèvent : la progression des prix correspond à l'accroissement du pouvoir d'achat. Si la production effective des articles de consommation et d'usage augmente, tandis que le chiffre total des revenus est stationnaire ou s'amoindrit, ce qui n'est pas impossible, mais qu'on voit rarement, les prix de toutes choses décroissent proportionnellement.

Si la capitalisation d'où découlent les revenus est tellement intelligente et tellement sincère qu'elle détermine une augmentation des

produits correspondant au développement des ressources individuelles, si le revenu collectif est la rémunération légitime d'une activité féconde, l'équilibre se maintient, les prix ne varient pas.

Ces faits constituent un axiome qui n'a pas été suffisamment éclairé par les théoriciens de l'économie politique, et cependant les conséquences de cet axiome sont d'une portée considérable à plusieurs points de vue (1).

La question à l'étude en ce moment, celle de l'enchérissement de toutes choses, exige que l'on totalise par un chiffre la force du revenu national, c'est-à-dire la puissance d'achat avec laquelle la nation, prise dans son ensemble, aborde les élémens innombrables de ses consommations. Il n'y a pas malheureusement de constatation officielle, de renseignemens précis et authentiques pour servir à l'établissement exact de ce chiffre, et d'ailleurs les deux élémens du calcul, les ressources collectives et la quantité effective des produits, sont par leur nature mobiles et variables. Ils se modifient d'année en année; il faut donc procéder par des approximations appliquées à une période restreinte; mais, dans le domaine illimité des conjectures, on peut trouver une méthode qui approche autant que possible de la vérité.

Le dénombrement de 1876, qui ne paraît pas avoir été beaucoup modifié par celui de 1881 (2), a donné lieu à une publication officielle où la population est classée par professions. Ce document énumère, en séparant les deux sexes, les propriétaires et chefs d'industrie, les commis, employés et ouvriers, hommes de peine et domestiques, avec la famille à leur charge. J'ai subdivisé ces groupes en catégories assez nombreuses pour que les estimations partielles laissent peu de place à l'erreur. Par exemple, dans le domaine agricole, j'ai compté à part la propriété très grande, grande, moyenne, petite, en tenant compte du produit industriel et de la rente foncière; puis les fermiers et métayers, propriétaires d'une

(1) Une objection sera faite : on dira que la cherté est spéciale et non générale, qu'elle résulte pour chaque objet de la rareté plus ou moins grande, des besoins plus ou moins pressans qu'on a, de la demande plus ou moins active. Je réponds : Il peut bien arriver que certains produits en quantité insuffisante sur le marché obtiennent une large augmentation de prix, mais la dépense plus forte faite par le consommateur de ce côté sera compensée par une moindre dépense sur d'autres articles. Les sacrifices pour le pain en temps de disette réduisent d'autant les autres achats. La dépense de chaque famille reste au total proportionnée à ses ressources et les résultats d'ensemble n'affaiblissent pas la démonstration du principe.

(2) Le classement professionnel résultant du dénombrement de 1881 n'est publié officiellement que depuis peu de jours. Il n'est pas sans intérêt d'ailleurs que les calculs consignés ici se rapportent à la période où l'enchérissement s'est développé avec le plus d'intensité, c'est-à-dire de 1875 à 1881.

partie de leur culture ou non propriétaires, les paysans possesseurs d'un coin de terre et travaillant à façon pour autrui. Quant aux salariés de l'agriculture, il a fallu distribuer par groupes, hommes ou femmes, les ouvriers spéciaux, les simples manœuvres ou domestiques, et, pour ceux qui sont nourris, évaluer le coût des alimens, qui entre dans leurs soldes. L'industrie et le commerce comportaient des subdivisions encore plus subtiles : il y a la grande industrie avec ateliers, le haut et le petit commerce, en distinguant surtout, au regard des salaires, Paris et les villes plus ou moins grandes des départemens et en admettant de nombreuses catégories selon les localités. Les professions libérales, fonctionnaires, instituteurs, avocats, médecins, savans et artistes, professions où le revenu varie de l'opulence à la pauvreté, admettaient naturellement d'assez nombreuses classifications. A chacune des catégories que je viens d'énoncer j'ai rattaché par approximation les consommateurs improductifs qui, vivant ordinairement à la charge du chef de famille, entrent ainsi en partage de son revenu. Enfin, pour correspondre au dénombrement général de la population, il restait à noter les non-valeurs et les déclassés, qui ont pour revenu ce qu'on leur donne ou ce qu'ils dérobent.

De cette décomposition du corps social il est résulté à mes yeux un total de 370 groupes que j'ai examinés successivement, en attribuant à chacun d'eux un chiffre de revenu exprimant le pouvoir d'achat qu'il peut appliquer à ses besoins ou à ses jouissances. Ce sont là, je le répète, des évaluations approximatives, la réalité absolue n'étant pas possible avec des élémens qui sont dans un état perpétuel de mobilité ; mais on reconnaîtra que ces conjectures, éclairées par les données de l'expérience et par les renseignemens divers que l'on peut recueillir, n'ont rien d'invraisemblable, que d'ailleurs, dans un aussi grand nombre d'évaluations, l'exagération sur un point est corrigée par une insuffisance d'autre part, et qu'en définitive il s'établit un équilibre exprimant le fait réel.

De ces recherches et de ces calculs il résulte qu'en 1881, — je précise la date, — la population française, à ne considérer que les ressources provenant de son activité intelligente, a déployé un pouvoir d'achat dont je trouve le total entre 31 et 32 milliards de francs (chiffre trouvé 31,624,637,000) ; mais ce chiffre ne représente pas la totalité du revenu ; il exprime seulement la somme produite par le labeur national. Il y a une autre source de revenu qui s'épand et qui est recueilli sans labeur : c'est, comme on dit aujourd'hui, l'intérêt des valeurs mobilières, le dividende, la rente provenant des capitaux placés à divers titres. Ici la précision n'est pas encore possible, mais on a du moins pour s'éclairer quel-

ques points lumineux. Les valeurs d'état non soumises à l'impôt, rentes, pensions, dotations, caisses d'épargne, annuités diverses, répondent à partager 1 milliard 235 millions. L'impôt de 3 pour 100 sur le revenu des valeurs mobilières correspond à une rente de 1 milliard 1/2, produite par les emprunts des villes, les actions et obligations de chemins de fer, les banques, les sociétés industrielles d'origine française ou étrangère; avec l'appoint des petites commandites qui échappent aux recherches, on arriverait probablement pour ces deux catégories de rentes à un total de 3 milliards. C'est à peu près le revenu qu'une statistique récente attribue à l'empire britannique pour ses valeurs mobilières, si l'on en retranche environ 700 millions de rentes extérieures sur fonds d'état et 250 millions de dividendes industriels que l'Angleterre tire des pays étrangers, ressources qui manquent presque complètement à la France (1). La propriété bâtie exigeait une estimation à part. Or, si l'on tient compte du gonflement anormal des loyers pendant les trois années dernières, on peut sans exagération porter son revenu actuel à 2 milliards 1/2. Quant à la rente foncière du sol cultivable, elle a été évaluée dans l'ensemble des revenus de l'industrie française.

En réunissant ces données diverses, on obtient un total dépassant 37 milliards de francs (exactement : 37 milliards 125 millions), chiffre qui exprime *nominalement*, j'appuie sur ce mot, la somme que la nation française a pu consacrer en 1880 et en 1881 à ses besoins, à ses jouissances, à ses économies.

Arrivé à ce point, il est difficile de ne pas s'y arrêter un instant pour examiner par aperçu comment ces ressources collectives sont employées.

A la date de ces études, la population totale, en augmentation bien lente sur le dénombrement de 1876, dépassait déjà 37 millions d'à peu près 200,000. Il est assez remarquable que, vers la même époque, le revenu nominal de la nation se soit chiffré également un peu au-dessus de 37 milliards. Cela paraîtrait indiquer un contingent moyen de 1,000 francs par tête; ce n'est pas même 2 fr. 75 par jour. Que l'on réfléchisse un instant et qu'on cherche, non pas seulement parmi les riches, mais dans les conditions modestes, le nombre des individus dont la dépense quotidienne dépasse

(1) Le revenu des placemens à l'étranger et qu'une nation recueille sans travail sous forme de rente annuelle, est un avantage quand ce revenu est appliqué à l'intérieur au développement du travail et de la production. Mais si cette annuité versée par l'étranger est dépensée improductivement à l'intérieur par des créanciers oisifs, cette richesse devient nuisible, parce qu'elle a pour effet d'augmenter sans contrepartie le pouvoir d'achat du pays et de déterminer un enchérissement des marchandises.

2 fr. 75 ! l'excédent étant pris sur la masse, les petites existences subissent un amoindrissement qui descend jusqu'à l'invraisemblance; il était même beaucoup plus marqué autrefois. Cette fatalité n'est pas particulière à la France; elle existe bien plus cruelle encore dans presque toutes les sociétés humaines.

Pour obtenir un aperçu de la situation plus rapproché de la vérité, j'ai supposé deux catégories : d'un côté, les patrons plus ou moins capitalistes, c'est-à-dire ceux qui, travaillant comme les autres et souvent plus que les autres, possèdent un avoir qui leur assure une certaine indépendance; de l'autre côté, les salariés, ceux qui ont pour unique ressource leur travail et doivent attendre, pour travailler, l'initiative d'autrui. A chacun de ces deux groupes je rattache les personnes improductives, les non-valeurs à leur charge. Or les deux groupes se séparent en nombres à peu près égaux : 18,550,000 du côté des patrons et environ 100,000 de plus du côté des salariés. Dans le partage des revenus, je trouve pour le patronat 24 milliards 436 millions : c'est un contingent de 1,317 francs par tête, soit 3 fr. 61 par jour. L'autre groupe, celui des salariés, ne recueille que 12 milliards 687 millions, soit par année 682 francs, 1 fr. 87 par jour. Mais ici se placent quelques remarques importantes : en admettant que le nombre des individus dont se compose un ménage est de 4, ce qui est le fait ordinaire, le revenu est de 5,268 francs par ménage dans la première catégorie et de 2,728 francs dans la seconde, et, comme, dans les têtes comptées, font nombre pour plus d'un tiers les enfans au-dessous de quinze ans et les vieillards au-dessus de soixante ans, dont la dépense est minime, la part des adultes profite de la différence. On aurait tort d'ailleurs de chercher dans ces moyennes une vue exacte des choses. En réalité, on trouverait parmi ceux qu'on a classés au rang des patrons, parce qu'ils possèdent un petit capital, des gens qui sont beaucoup plus à plaindre que certains salariés; il y a en très grand nombre des paysans propriétaires qui sont obligés pour vivre de travailler à la journée dans le champ du voisin plus riche : il y a des petits fabricans, ces petits boutiquiers dont l'existence commerciale est un problème; il y a dans ce qu'on appelle les professions libérales des misères noblement subies, quoique bien douloureuses. Dans l'autre catégorie, au contraire, celle des salariés, que l'on désigne ainsi parce qu'ils travaillent à prix débattu et sous le commandement d'autrui, on trouvera certains commis de banque ou de commerce, tel clerc d'étude, des ouvriers d'élite dont les traitemens et les salaires dépassent souvent les ressources d'un chef de bureau dans un ministère ou d'un capitaine dans l'armée. Ajoutons que, dans la catégorie des capitalistes, les bouches

inutiles à la charge du chef de famille sont plus nombreuses que parmi les salariés. La conclusion qui ressort de tout cela, c'est que, dans l'état actuel de la société française, il y a exceptionnellement, aux deux extrémités, des opulences choquantes et des misères invraisemblables, quoique trop réelles, mais que, dans la généralité, les classes se rapprochent et les ressources pour l'existence tendent de plus en plus à s'équilibrer.

Il a été dit que le chiffre du revenu collectif, autrement dit la somme des pouvoirs d'achat, est un chiffre mobile et qu'il se balance nécessairement avec le total de la production utilisée par le public consommateur. Ceux qui se rappellent les anciennes évaluations du revenu national que l'on arrêtait à des chiffres très bas (et moi-même, dans une étude déjà bien ancienne, je suis tombé dans cette erreur), ceux-là auront peine à comprendre que la production actuelle puisse s'équilibrer avec un revenu porté à plus de 37 milliards. Il n'est pas inutile de répéter qu'il s'agit dans ce calcul de la valeur des produits échangeables arrivés au dernier terme de leur consommation. Par exemple, au lieu de chiffrer l'hectolitre de blé en consultant la mercuriale, comme on l'a fait ordinairement, il faut considérer que ce même blé, réduit en farine, transformé en pain, en pâtisserie, vendu en détail, fournit un revenu bien supérieur au coût du marché primitif. Un courtier achète chez le propriétaire, dans un département lointain, cent belles poires qu'il paie 10 francs; à la halle de Paris, il les revend le double, et le fruitier les débite à raison de 0 fr. 50 pour la table des gens riches; voilà un revenu de 50 francs qui se partage entre le propriétaire et tous les intermédiaires. Il faut 1/2 kilo de café, qui coûte 3 francs, et 1/2 kilo de sucre, qui coûte environ 0 fr. 60, avec un peu de charbon pour faire 32 demi-tasses, qui, avec les gratifications ordinaires, sont débitées à raison de 0 fr. 50, ce qui procure 16 francs de revenu. Avec la dépense d'une vingtaine de francs pour sa toile et ses couleurs, un artiste crée une valeur qui augmentera de 20,000 francs son pouvoir d'achat. Il en est de même pour les objets de luxe ou de pure fantaisie, qui ont atteint en ces derniers temps des prix insensés. C'est ainsi que l'industrie et le commerce grossissent dans une proportion incalculable le chiffre qui fera nombre dans le calcul définitif des revenus et qu'on arrive sans invraisemblance à ce total de 37 milliards.

On me pardonnera, je l'espère, les détails assez minutieux dans lesquels j'ai dû entrer; c'était une sorte de préface indispensable pour aborder scientifiquement le problème économique que j'ai pris à tâche d'examiner : celui de l'enchérissement des denrées, des marchandises et des services.

II.

L'élévation des prix, autrement dit l'amoindrissement des valeurs monétaires, semble un fait naturel dans l'ordre commercial : on le constate en tout temps et en tout pays. Ordinairement la progression est lente et à peine sensible, mais elle se manifeste quelquefois par de brusques secousses qui occasionnent des souffrances particulières ou des embarras publics : c'est ce qui arrive aujourd'hui. Le mal dont on se plaint a-t-il pour cause une surabondance de monnaie métallique? Non; le métal monnayé, instrument des échanges, facilite la distribution des revenus particuliers, mais il n'augmente le revenu national qu'au moment où il est introduit à l'état de marchandise importée et dans la mesure de sa valeur commerciale ; c'est une très faible addition à l'énorme total du revenu collectif qui règle le niveau des prix, — et d'ailleurs les autorités les plus compétentes sont d'accord pour déclarer que le stock du métal monnayé a été plus faible en ces dernières années qu'il y a vingt ans (1). La frappe de l'argent a été suspendue, et l'or s'est écoulé au point de donner parfois des inquiétudes.

La monnaie fiduciaire, les billets de banque sont, pour la plus grande partie, la représentation des matières précieuses retirées de la circulation pour former l'encaisse. Les billets en excédent de l'encaisse correspondent à des escomptes commerciaux, c'est-à-dire

(1) Il a été publié, dans le *Journal officiel* du 10 mai 1883, un tableau des espèces d'or et d'argent fabriquées en France depuis l'introduction du système décimal en 1795 jusqu'au 31 décembre 1882. Il se résume ainsi :

Or.....	8,651,264,340	francs.
Argent.....	5,297,679,864	»
Bronze.....	63,591,224	»
Ensemble...	14,012,535,428	francs.

Beaucoup de personnes ont dû croire que ce total exprimait la somme des monnaies métalliques circulant actuellement en France : ce serait une grande erreur. Ce chiffre de 14 milliards représente l'ensemble de la fabrication dans le cours de quatre-vingt-huit ans. La plus grande partie des pièces ont disparu par l'exportation commerciale, la refonte, l'emploi pour la bijouterie, les pertes par accident. On ne peut pas savoir avec certitude ce qu'il en reste dans la circulation. Les personnes expérimentées en ces matières estiment à 5 milliards de francs environ le résidu actuellement disponible, et malgré cette énorme déperdition, la richesse en monnaie métallique de la France dépasse encore, et de beaucoup probablement, celle de tous les autres pays.

à la mobilisation de marchandises déjà existantes, réelles, échangeables. Il en est de même des lettres de change, qui supposent une création industrielle antérieure, des chèques dont la provision existe chez le banquier qui les paie. Le Crédit foncier, — dont les titres, en mobilisant les immeubles, provoquent et fécondent le travail le plus utile au pays, l'agriculture, — et généralement les valeurs fiduciaires, jouent bien, dans une certaine mesure, un rôle monétaire; elles élargissent et précipitent la circulation; elles multiplient les bénéfices résultant du travail et de l'échange, et, à ce titre, elles grossissent les revenus. Mais, comme en même temps elles augmentent la production, elles fournissent la contrepartie à l'accroissement de ces revenus; s'il n'y avait dans cet ordre de faits que des opérations régulières et normales, l'équilibre entre l'offre et la demande, entre la puissance collective pour l'achat et la somme des produits livrés à la consommation serait maintenu; il n'y aurait pas enchérissement des marchandises et des services, ou, si la cherté se produisait, ce serait par une progression lente et à peine sensible, comme celle que les populations subissent sans avoir trop à s'en plaindre. Il n'en a pas été ainsi dans les dernières années : l'enchérissement s'est prononcé rapide, brutal et de manière à susciter une souffrance sociale, une sorte de calamité dont les pouvoirs publics auront à s'occuper.

Y a-t-il à ce phénomène économique une cause que l'on puisse saisir? Oui; et la cause réside dans la façon dont se fait le commerce des capitaux, dans le mécanisme de la Bourse, dont on a abusé de la manière la plus imprudente.

Que se passe-t-il dans une opération de bourse? Un titre représentant un capital et promettant un revenu est livré à un agent de change; celui-ci trouve un acheteur au cours du marché et transmet à son client le prix de la vente. Voilà l'état réglementaire : mais dans la pratique, cet état normal n'est pour ainsi dire qu'une exception. Les opérations réelles, celles qui se traitent au comptant, ne représentent peut-être pas la centième partie des sommes négociées fictivement à terme. Que l'affaire soit féconde ou qu'elle cache une duperie, celui qui a droit à une différence reçoit par les mains de l'agent de change une valeur effective, une somme de monnaie qui augmente son actif. Supposons un spéculateur en possession d'un revenu de 10,000 francs : un coup de bourse lui procure un bénéfice de 5,000 francs. Par le fait, ses moyens de consommation, sa puissance d'achat se trouvent portés à 15,000 francs; soit que l'heureux spéculateur applique la totalité des 15,000 francs à ses dépenses personnelles pour augmenter son bien-être, soit qu'il réserve une partie de ses ressources pour des placemens lucratifs,

la somme entière arrivera sur le marché directement ou indirectement pour s'y échanger contre des objets de consommation. Il y aura augmentation de revenu, y aura-t-il dans le commerce un enchérissement correspondant à la plus-value idéale du titre négocié en bourse? La question est subtile : je vais essayer de l'éclaircir en présentant un exemple plus saisissant, celui d'une émission.

Une entreprise est lancée au capital nominal de 50 millions : le quart seulement est versé. Des circonstances avantageuses ou des manœuvres déshonnêtes élèvent en peu de temps l'action de 500 francs à 800 francs; voilà donc une majoration de 30 millions, somme qui se partage naturellement entre ceux aux mains desquels les titres ont passé. Et cette majoration n'est pas une valeur fictive, elle constitue une monnaie réelle, agissante, plus réelle, plus puissante que le papier-monnaie ou que la monnaie fiduciaire qui circule concurremment avec le métal, car la puissance du papier-monnaie est réglée commercialement d'après l'étendue de son émission et la monnaie fiduciaire a un cours variable qui la distingue de la monnaie métallique. Au contraire, la plus-value de l'action se monétise immédiatement, sur le comptoir de l'agent de change, en espèces sonnantes et courantes, en billets ou en mandats, que la Banque remboursera en or et argent. Celui ou ceux qui ont profité de cette plus-value ont donc un accroissement réel de revenu, ils peuvent se présenter sur les marchés avec un pouvoir d'achat agrandi. Or, si l'affaire dont il s'agit est normale et féconde, si elle a déterminé un travail utile et une augmentation de produits consommables, l'équilibre des prix n'est pas dérangé, la multiplication d'une denrée ou d'une marchandise utile contribue au bien-être du public; mais, au contraire, si l'affaire est creuse et stérile, si les revenus qu'elle crée fictivement n'apportent aucun contingent à la somme des produits échangeables, l'équilibre antérieur est dérangé et les prix s'élèvent dans la mesure où les revenus de création nouvelle développent les pouvoirs d'achat.

Vers le milieu de l'année 1874, un changement notable se produisit sur ce terrain brûlant dont la Bourse est le centre. Le ralentissement du travail pendant les années désastreuses avait épuisé les approvisionnemens en tout genre. Il y avait des besoins pressans, non-seulement en France, mais à l'étranger : de là une reprise très vive dans les manufactures et dans l'exportation avec de notables bénéfices. Les ruines de la guerre si lestement réparées, la souscription des 43 milliards pour la libération du territoire, avaient causé en Europe une sorte d'éblouissement. En même temps, le développement des travaux publics, qui devait aboutir un peu plus tard à un plan grandiose, mit en mouvement des activités et des appétits de toute nature. On se persuada qu'il y avait en

France un fonds de richesse inépuisable et on se mit en mesure de l'exploiter. Dès lors, la Bourse de Paris devient un centre d'attraction qui rayonne sur le monde entier. Autour de ce foyer toujours incandescent, se constitue, s'organise ce qu'on appelle « la spéculation, » monde à part, accouru de partout et se rattachant à tous les autres pays par ses affiliations, ses arbitrages, étudiant au jour le jour les incidens, les besoins, les pulsations fiévreuses de la vie politique.

Sous ces influences, il se produisit un changement qui n'a pas été assez remarqué. Autrefois, le banquier spéculateur était un marchand de rentes : il achetait des titres pour les placer dans sa clientèle, et le *quantum* du revenu qu'il pouvait offrir au public était l'objectif et le régulateur de ses opérations. Ce que les anciens de la Bourse appellent la « nouvelle école » a changé tout cela. Aujourd'hui, l'idéal de la spéculation est le bénéfice qu'on peut faire jaillir du jour au lendemain de la majoration du capital. On a imaginé les combinaisons les plus subtiles, les engins les plus puissans pour le gonflement artificiel des capitaux. Le succès justifiant l'audace, il est entré dans les esprits que, grâce aux ressources merveilleuses de la France, la hausse est la loi générale et permanente du marché.

Le terrain était d'ailleurs préparé pour ce mouvement. Il y a quelque vingt ans, les grandes compagnies financières, créées pour contre-balancer la souveraineté trop absolue de la haute banque, organisèrent le drainage des petits capitaux. Il s'agissait, disait-on, de recueillir les économies modestes disséminées et stagnantes dans les familles, dans les petits comptoirs, en les attirant, par l'appât des placemens lucratifs, dans le domaine des grandes affaires. L'idée était bonne assurément, mais les affaires saines et suffisamment productives sont rares; les hommes capables de les concevoir et de les organiser sont plus rares encore. La fatalité pour ces sociétés était l'obligation de fournir, à dates précises, de bons dividendes à leurs actionnaires. A défaut d'un courant suivi d'affaires productives, elles classaient leurs fonds disponibles dans la rente, avec prudence d'abord, et plus tard dans des émissions plus ou moins chanceuses qu'il fallait lancer et soutenir par la puissance des grands syndicats.

La prospérité éclatante de ces premiers établissemens, la grande situation qu'ils occupaient dans le monde des affaires, aiguisait les convoitises dans les coulisses de la finance, et les obstacles étant abaissés par la loi de 1867, on vit surgir des sociétés de spéculation en tous genres. Ce premier essor fut comprimé par la guerre de 1870 et les tristes événemens qui la suivirent. Mais, à partir de 1874 (j'ai déjà signalé cette date) commence la grande campagne

de hausse. Une sorte d'hallucination donne à croire que la richesse du pays comporte une capitalisation toujours croissante, que toute valeur passant de main en main y doit laisser une plus-value et, dès lors, l'échauffement du jeu, le vertige du chiffre s'infiltrent contagieusement dans toutes les veines du corps social. C'est à qui trouvera des capitaux à grouper et des papiers à émettre.

La Bourse devient une espèce de champ clos où des luttes furieuses s'engagent. Les opérations à terme, pour soulever ou déprimer les cours, atteignent des chiffres qui seraient irréalisables si l'on devait les monétiser. On crée une banque avec un faible capital, fourni quelquefois par les fondateurs, qui restent ainsi maîtres des impulsions. On donne au début des dividendes attrayans, et quand le public a mordu à l'appât, on gonfle peu à peu le capital nominal jusqu'à un chiffre énorme afin de pouvoir glisser dans la circulation des titres sans valeur réelle ; on suppose tous ces titres achetés par un syndicat et alors on remplace la concurrence normale au parquet par des ventes à prix surfaits sur le marché libre.

Pour tout dire, les faits qui ont motivé en ces derniers temps une condamnation éclatante, souscriptions fictives, absence de versemens réglementaires ou versemens d'espèces qui disparaissent bientôt pour être remplacés par des papiers sans valeur, dividendes non justifiés et bien d'autres fraudes encore, ne sont pas des inventions propres à la société condamnée : ce sont des pratiques assez communes, mais comment les réprimer? Les renseignemens les plus essentiels font défaut pour la plupart des sociétés ; il n'est pas même toujours facile d'arriver à connaître les noms des administrateurs prétendument responsables.

Pour amorcer le public flottant, il fallait mettre la presse dans son jeu. On imagine donc une publicité spéciale qui se diversifie et prend des développemens extraordinaires, celle des journaux dits financiers. Chaque banque, chaque foyer de spéculation, veut avoir son organe. Les feuilles enrôlées dans « la campagne de hausse » préparent les émissions, font sonner les dividendes, les primes acquises, les bénéfices prévus (1). Répandues à très bas prix, et souvent même lancées gratuitement, elles pénètrent dans les hôtels comme dans les plus modestes intérieurs, dans les villes lointaines et jusque dans les villages : elles y enseignent qu'on peut gagner plus d'argent sans travail en achetant des papiers qu'en fouillant la terre à grand'peine.

Un intelligent collectionneur possède un monceau de ces jour-

(1) On a publié et distribué gratis des journaux et de petits livres, fondés sur ce principe de la hausse illimitée, et indiquant les moyens d'augmenter son revenu en exploitant cette prétendue loi nouvelle.

naux financiers éclos en ces dernières années : il en comptait 85 et ce n'est pas tout. Un catalogue des journaux français, publié à Paris en avril 1881, en mentionne 228 contre 95 journaux politiques seulement. On distribuait des « mensualités, » c'est-à-dire des rétributions mensuelles comportant l'obligation d'insérer les « petits papiers » que les compagnies jugent à propos de répandre. On sait qu'une large place est acquise dans tous les journaux, même les plus sérieux, aux opérations de bourse et de finance : mais il en coûte cher pour déterminer un entraînement général du public. Pour soutenir des opérations de plus en plus fragiles, on a dû consacrer à la réclame des sommes de plus en plus fortes. Dans la faillite d'une banque qui s'était écroulée à grand bruit en 1880, après quelques mois de succès triomphans, le syndic a relevé une somme de 2,775,000 francs pour frais de publicité.

Ces manœuvres étaient suffisantes pour lancer et soulever des valeurs de crédit, mais elles auraient été impuissantes pour les soutenir à la hausse pendant des années sans un engin de spéculation dont on fit un usage immodéré : je veux parler des reports. Qu'un négociant fasse un emprunt pour éviter de vendre une marchandise à la baisse, rien de plus normal : mais que l'on groupe des capitaux d'une façon permanente, qu'on forme des sociétés spécialement destinées à provoquer la hausse en intervenant dans toutes les transactions, est-ce bien légitime? Des maisons qui s'établiraient pour faire hausser systématiquement le prix des grains ou du sucre n'auraient-elles rien à démêler avec la justice? La réponse à cette question appartient au législateur.

Il s'agit seulement ici de constater un fait : c'est que, dans les récentes campagnes de bourse, le report, au lieu d'être une ressource accidentelle, s'est généralisé; il est devenu le moteur le plus énergique de la majoration des prix et du progrès, plus apparent que réel, de la richesse nationale. La spéculation aléatoire, n'ayant pour idéal que le bénéfice à réaliser par la plus-value des titres, enivrée, fascinée par ce mouvement de hausse qu'elle-même suscitait, ne reculait devant aucun sacrifice pour prolonger ses opérations jusqu'au jour favorable. Assez souvent des agens de change facilitent ce jeu par des arrangemens pour les courtages et pour les couvertures. La tentation est forte. La possibilité d'inscrire des chiffres énormes, de remuer de grosses sommes avec des ressources modiques pour les couvertures, enflamme les esprits aventureux. On force les reports pour obtenir la hausse dont on a besoin, et, en certains cas, les cours du titre augmentent à mesure que l'entreprise périclite.

De leur côté, les capitalistes sérieux, les détenteurs de la richesse effective, voyant souvent le prix attribué au report dépasser le

revenu produit par le titre (1), constatent qu'il y a plus de gain et plus de sécurité à pratiquer ce genre de prêts sur nantissement qu'on appelle le report, qu'à spéculer directement sur les valeurs. La haute banque, aussi bien étrangère que française, fournit sous bonne caution le nerf de la guerre aux agités de la coulisse. Quelquefois, — et ici l'illégalité commence, — les sociétés financières mettent en report leurs fonds disponibles sur leurs propres titres. Un procès récent a montré qu'une de ces sociétés, celle dont l'écroulement a causé tant de ruines, avait, au jour de sa chute, acheté à terme ou pris en report ses propres actions ou celles des affaires accessoires qu'elle avait créées, pour une somme de 212,513,267 fr.; ce qui explique comment on avait pu enlever au-delà de 3,000 fr. une valeur sur laquelle 125 francs seulement étaient versés. Le plus triste en tout cela a été l'éblouissement causé dans le monde commercial par l'exemple de ces gains faciles, rapides et sans travail : chaque jour de liquidation, des sommes incalculables, tirées des caisses de l'industrie et du commerce, étaient portées chez les agens de change pour être employées en reports, au grand détriment de la production, source de la vraie richesse. La fabrique lyonnaise s'est meurtrie en se laissant glisser sur cette pente; elle en souffrira longtemps.

De tous ces agissemens, de ces combinaisons poussées à outrance, soutenues par un ensemble et avec un entrain effréné pendant plusieurs années, il est résulté sur le marché français des valeurs négociables une hausse vertigineuse, qui fera date dans l'histoire économique de l'Europe, une hausse qu'on a saluée dans la foule comme un signe de prospérité, mais qui portait en elle bien des germes d'embarras privés et peut-être de malheurs publics.

La période d'expansion a pour point de départ, ai-je dit, la seconde moitié de l'année 1874, et s'étend jusqu'à la fin de 1881. J'ai cherché le total donné par la capitalisation des valeurs au cours de la bourse pendant le troisième trimestre de 1874 et j'ai refait le même calcul, à sept ans de distance, d'après les cours cotés dans le troisième trimestre de 1881. J'ai trouvé les majorations suivantes :

Pour les principaux types de rentes françaises : 4,791,615,000 fr.; pour la Ville de Paris, en comptant deux émissions plus récentes, 323,210,000 francs; pour six grandes compagnies de chemin de fer français, plus deux chemins algériens garantis par l'état, actions et obligations, 4,392,395,000 francs; pour la Banque de France et le Crédit foncier, 586,250,000 francs; et enfin, pour un groupe de

(1) On a noté à la Bourse, en mars 1881, des valeurs dont le dividende donnait de 25 à 30 francs et sur lesquelles le report n'a pas été moindre de 20 francs, ce qui pour l'année entière aurait fait 240 francs.

39 compagnies financières ou industrielles, choisies parmi celles qui ont tenu la plus grande place dans la spéculation, telles que : le *Comptoir d'escompte*, le *Crédit lyonnais*, l'*Union générale*, le *Gaz*, les *Eaux*, le *Suez*, etc., 2,512,603,000 francs. Mes calculs appliqués à ces cinq catégories de placemens, comprenant, il est vrai, quelques sociétés qui n'existaient pas en 1874, donnent déjà une plus-value de 12,605,970,000 francs; mais cette première évaluation laisse en dehors les fonds départementaux, les fonds étrangers qui jouent un rôle important sur le marché français, les mines, les assurances, dont l'essor est considérable, nombre de petits chemins de fer dont l'existence est à peine remarquée, les omnibus, les tramways, la navigation fluviale et maritime, les grandes usines industrielles, et d'innombrables entreprises dont les actions ne sont pas cotées à la Bourse et se négocient en banque. Ces valeurs de second ou troisième ordre ont, comme les valeurs maîtresses, profité du mouvement ascensionnel commandé par la spéculation à outrance; elles se sont capitalisées à des prix plus ou moins surfaits. On ne s'exposerait donc pas au reproche d'exagération en disant que la hausse soutenue artificiellement sur le marché français du second semestre de 1874 à 1881 a déterminé un accroissement de richesse plus apparent que réel, et que la plus-value nominale des capitaux mobiliers acquise pendant cette période d'environ sept ans peut être chiffrée par *quinze milliards de francs*.

Quand on a atteint ces hauteurs, le vertige commence. Les cours excessifs cotés à la Bourse, comparés avec les dividendes espérés, ne font plus ressortir que des intérêts insuffisans. On prévoit d'ailleurs que les sociétés à court de ressources vont essayer de fortifier leur capital par l'appel des versemens complémentaires : les clients qui avaient rêvé des bénéfices se trouvent menacés d'un débours considérable. Un frisson de panique se répand de proche en proche : on s'agite pour réaliser. Les acheteurs sérieux, ceux qui paient et gardent le titre, se retirent peu à peu; le placement définitif, qui est la base solide de l'échafaudage, se rétrécit de jour en jour. Quant aux spéculateurs de profession, ils opposent à la chute une résistance désespérée; ils gonflent leurs opérations, ils précipitent l'échange des titres, achetant entre eux du papier avec du papier. Le prix des reports s'élève à mesure que l'édifice vacille et menace de crouler. Un jour vient où le report se retire tout à fait, et alors (pour employer ce vilain mot allemand qui est entré brutalement dans la langue française et qui malheureusement y restera), alors arrive le *krach!*

On vient de dire que les principales valeurs (rentes, chemins de fer, banque et 39 grandes compagnies de finance) avaient gagné en Bourse de 1874 à 1881, une plus-value de 12,605,770,000 fr.

Un an plus tard, dans les derniers mois de 1882, ces mêmes valeurs avaient perdu 2,960,644,000 francs, soit un peu moins de 24 pour 100. Le même calcul recommencé au jour où nous sommes (septembre 1883), accuse une perte beaucoup plus forte : 5,291 millions, soit 42 pour 100 environ (1), déchéance qui n'est pas aussi prononcée qu'elle devrait l'être, parce que des valeurs à peu près mortes, n'ayant plus de marché, restent immobiles aux anciens cours.

Le plus grand embarras dans les crises de cette nature, ce n'est pas l'abaissement nominal des cours de bourse, c'est la difficulté pour les gens engagés dans les affaires de se procurer l'argent dont ils ont besoin avec des titres en défaveur ; c'est aussi la situation fausse et dangereuse des actionnaires qui, n'ayant opéré qu'un ou deux versemens, sont exposés à des appels de fonds complémentaires. Un relevé publié il y a deux ans constatait que, pour 24 sociétés financières dont le capital nominal montait à 1,881 millions, il n'y avait que 758 millions versés, et les versemens étaient-ils toujours sincères ?

La crise dernière a soulevé une question qui n'a pas été nettement élucidée ; elle est, en effet, fort complexe.

On entend souvent dire, et même par des personnes autorisées : « La chute des valeurs mobilières, désastreuse pour un certain nombre d'individus, n'est pas un appauvrissement réel pour le pays pris dans son ensemble : ce que l'un a perdu, un autre le gagne ; il y a *déplacement* de richesse et non pas ruine. » Ceci demande une explication : nous la trouvons en revenant sur ce qui a été dit précédemment.

Quand le détenteur d'une action de 500 francs la vend au comptant avec une prime de 100 francs, ce bénéfice aussitôt réalisé augmente d'autant son avoir, il possède 600 francs, qu'il peut appliquer à ses dépenses : mais l'acheteur se croit-il appauvri ? Pas le moins du monde. Il possède en contrepartie un titre valant 600 francs, qui lui apporte un revenu, et dont il peut espérer un bénéfice ultérieur, titre qu'il peut donner en paiement, ou transformer instantanément en monnaie comme un billet de banque. De part et d'autre, le pouvoir d'achat est égal. Il y a donc, à ce moment, majoration du capital collectif, augmentation bilatérale de revenu et enrichissement dans la mesure de la prime acquise. Ce fait étant

(1) Il est difficile de comparer, avec une parfaite exactitude, les données du moment actuel, septembre 1883, avec les cours de 1874 et 1881, qui ont été pris pour points de comparaison. Des changemens notables ont résulté de la conversion du 5 pour 100, des fusions de sociétés, telles que le Crédit foncier et la Banque hypothécaire, des réductions de capitaux et de la disparition totale de quelques sociétés.

capital dans l'existence des sociétés, je ne crains pas d'y insister en le précisant par un exemple qui date d'hier.

Une banque au capital de 25 millions, et aujourd'hui en faillite sans un centime en caisse, donnait l'année dernière 80 francs de dividende pour 125 francs versés, et avait ainsi poussé ses actions jusqu'à 1,000 francs. Quel était le résultat effectif de cette manœuvre? Les bénéficiaires de la prime ont réalisé 500 francs par action, que l'agent de change leur a comptés en beaux écus. Les détenteurs du titre ont pu, pendant la période de hausse, dépenser un revenu de 80 francs, sans préjudice de la dépense à laquelle ils étaient sans doute incités par la possession d'un titre représentant une disponibilité de 1,000 francs. Il y a donc eu à un certain moment une addition au capital préexistant, une plus-value de 580 francs au moins par chaque action négociée; majoration illusoire, mais agissant d'une façon efficace sur les marchés tant qu'a duré la confiance à la hausse, et tout cela sans que la contrepartie, la production du pays, ait été augmentée d'un grain de blé, d'un mètre d'étoffe. C'est par la multiplicité et la coïncidence des opérations semblables que s'est produit le phénomène que nous étudions en ce moment, l'enchérissement exagéré de toutes choses. Je reviens à la société écroulée que j'ai prise pour exemple.

Aujourd'hui le détenteur de son titre subit une perte sèche de 125 francs représentant le versement primitif, et de 500 francs pour la prime qu'il a payée, soit ensemble 625 francs, et il reste exposé à un rappel de 375 francs par le syndic de la faillite. La puissance collective du pays pour les achats, un instant surfaite, est retombée à ce qu'elle était avant l'opération. On pourrait donc dire à la rigueur qu'il y a eu, non pas destruction du capital national, mais un simple déplacement. La perte pour le pays n'en est pas moins très réelle; elle résulte évidemment en pareil cas de la perturbation dans toutes les affaires, des capitaux détournés des emplois productifs, des entreprises commencées auxquelles on ne peut donner suite, des chômages, des faillites inévitables et de la confiance évanouie.

Cette analyse, exacte pour les opérations au comptant, ne serait pas également applicable aux opérations à terme, beaucoup plus nombreuses et plus importantes que les premières. On a compris, en effet, que lorsqu'il y a vente réelle et livraison de titres qui se transforment à volonté en numéraire effectif, on a créé du numéraire dans la mesure de la hausse, autrement dit, une sorte de papier fiduciaire. Mille francs de rente en 1874 étaient au pair de 500 fr. Portés en 1881 à 119, la force d'achat inhérente à ce titre s'est trouvée augmentée de 3,800 francs, et la hausse a réagi sur le commerce comme s'il y avait eu émission supplémentaire de 3,800 fr. en billets de banque. Il n'en est pas de même dans les opérations

à terme. Ici il est rare qu'il y ait livraison et disponibilité de titres avec lesquels on pourrait battre monnaie, et quand il en est ainsi, l'effet est celui de la vente au comptant. Le plus ordinairement, le vendeur à découvert ne possède pas les quantités énormes qu'il promet de livrer fin courant : l'acheteur ne serait presque jamais en mesure de solder ce qu'il achète. Il n'y a en présence que deux joueurs : la partie se règle par des différences à payer ; ce que l'un a gagné est sorti de la poche du perdant, et dans ce cas, il y a, non plus multiplication du capital ambiant, mais déplacement dans toute la réalité du mot, un solde au moyen du numéraire préexistant. Il faut remarquer toutefois que, si le marché à terme n'a pas eu une action directe sur l'accroissement du numéraire, il y a aidé indirectement par l'effet des combinaisons de jeu en usage parmi les spéculateurs. Les escomptes, par exemple, commandent la hausse en forçant les vendeurs à se procurer des titres par des achats au comptant. Il y a toujours trois ou quatre types, spécialement adoptés pour le jeu, et enlevés quelquefois à de telles hauteurs que la notion du revenu disparaît ; on ne s'occupe plus que d'une capitalisation idéale. Ces types sont des remorqueurs, des leviers, — on leur donne souvent ces noms, — qui ont pour fonction d'entraîner, de soulever les autres valeurs et par la fascination qu'ils exercent ils attirent à la Bourse ceux qui achètent pour conserver. Par là encore la spéculation aléatoire réagit sur les placemens sérieux. En thèse générale, il ne serait pas possible qu'un trop grand écart subsistât longtemps entre le comptant et le terme.

J'ai rappelé, comme un principe qui ne laisse pas de prise au doute, que le prix total des objets de consommation s'équilibre nécessairement avec le chiffre qui résulterait de l'addition des revenus particuliers. J'ai constaté, d'autre part, que la hausse des valeurs mobilières, de 1874 à 1881, inclusivement devait être évaluée au minimum de 15 milliards. Dans quelle mesure cette majoration de 15 milliards qui a considérablement augmenté les revenus, a-t-elle réagi sur la valeur vénale des marchandises et sur le prix des services? Voilà ce qu'on ne peut savoir d'une manière précise ; on en est réduit aux conjectures. Il faut bien admettre que toutes les primes cotées à la Bourse n'ont pas été des ballons subtilement gonflés, qu'il y a eu des entreprises fécondes, lesquelles, apportant dans le commerce une somme de produits en rapport avec la plus-value de leurs actions, n'ont pas contribué à l'exhaussement des prix. Il est certain aussi qu'un grand nombre de titres, détenus par des personnes qui vivent tranquillement de leurs revenus, n'ont pas été négociés ; ils n'ont donc pas profité matériellement de cette prime qui, lorsqu'elle est monétisée chez l'agent de change, vient s'ajouter au chiffre des revenus préexistans. Toutefois, même

dans les familles où on ne spécule pas, l'augmentation apparente du capital que l'on constate chaque matin en suivant dans le journal les cours de la Bourse, est une incitation à la dépense. Tel petit rentier qui, calculant la hausse des titres qu'il possède, estime son avoir à 30,000 francs de plus que l'année précédente, est assurément moins disposé à l'économie, et les fantaisies qu'il se pardonne, les demandes qu'il vient faire sur le marché, apportent leur contingent à cette concurrence des acheteurs qui détermine la cherté.

La majoration des prix ne saurait être exprimée, comme on le fait ordinairement, par un chiffre moyen. La diversité des articles ne permet pas l'assimilation. L'exigence du vendeur est doublée pour plusieurs denrées : elle est excessive pour les loyers d'habitation dans les villes, pour certaines catégories de salaires; sur d'autres points la différence est à peine sensible. Tout ce qu'on peut dire, c'est que la majoration, faible ou forte, a été générale. Il faut même tenir compte d'une autre espèce d'enchérissement qui se manifeste par l'amoindrissement de la qualité : le commerce veut combattre les inconvéniens de la cherté par l'infériorité des produits; l'acheteur paie moins cher en apparence, mais, comme dit le vulgaire, il en a pour son argent. Cette tendance est prononcée particulièrement dans la grande industrie des textiles, qui forment plus du quart de la fabrication française : il y a une augmentation considérable des quantités produites avec diminution de prix de 33 pour 100 depuis peu d'années. L'article est toujours séduisant pour l'œil, mais la qualité solide n'est plus qu'une exception qu'il faut payer cher; c'est un fait constaté dans les rapports très instructifs de la commission permanente des valeurs de douane (1). Pour les objets de consommation quotidienne et de menu détail, la cherté se manifeste aussi par la réduction de la quantité vendue au même prix qu'autrefois. Dans les familles pauvres, on entendrait les ménagères comparer le présent au passé et déplorer surtout que les alimens qu'il faut acheter au jour le jour et par petites portions, quand ils n'augmentent pas de prix, se rétrécissent, pour ainsi dire, de plus en plus. En définitive, quelle que soit la forme sous laquelle il se manifeste, le déclassement des anciens prix sous l'action des manœuvres de bourse, leur progression anormale par suite de la multiplication artificielle et quelquefois frauduleuse du numéraire, instrument des achats, sont devenus le thème d'une préoccupation générale : le fait a été ressenti trop douloureusement dans les familles dont les ressources sont limitées pour qu'il puisse être mis en doute.

(1) Voir notamment le Rapport pour l'exercice 1880-81.

III.

Ce phénomène de l'enchérissement, quand il se déclare par une explosion soudaine et d'un effet saisissant, ainsi qu'on l'a vu en ces dernières années, aigrit et soulève les populations de manière à compliquer les crises politiques. On ne saurait y donner trop d'attention. Il ne suffit donc pas, pour un fait d'une telle importance, de s'en tenir à une démonstration abstraite qui pourrait être contestée, il me paraît nécessaire d'éclairer la théorie par quelques souvenirs historiques.

L'exemple le plus frappant remonte à 1720. Le système de Law est alors en plein triomphe. La hausse des prix a été si rapide et si générale que toutes les transactions en sont bouleversées ; il y a pour le plus grand nombre impossibilité de vivre et pour les autres une surabondance malfaisante. Le phénomène est nouveau, on ne s'en rend pas compte. On croit à une conjuration du commerce, et, pour la déjouer, le gouvernement imagine de faire acheter par la compagnie des Indes les marchandises d'un usage courant, et de les débiter dans des boutiques spéciales aux prix des temps ordinaires. Cette tentative jette la terreur dans le monde commercial. L'avis unanime est qu'il faut réagir par une protestation éclatante. Les six corps des marchands tiennent conseil, et décident qu'il y a lieu de faire entendre les doléances du commerce honnête. Les notables représentant les six corps, au nombre de trente-six, en costume officiel, traversent processionnellement les rues de Paris pour se rendre au Palais-Royal. Le régent refuse de les écouter et les envoie promener en des termes qu'il ne serait pas bienséant de répéter. L'usage voulait à cette époque que toutes les paroles que le souverain daignait adresser aux marchands fussent transcrites exactement, de la main du chancelier, sur un grand registre qui était comme le livre d'or de la bourgeoisie parisienne. La députation se rend à la chancellerie et insiste pour que les paroles prononcées par le chef de l'état soient fidèlement consignées. Le chancelier d'alors était le grave et vertueux d'Aguesseau : l'histoire raconte qu'il éprouva quelque difficulté à concilier la décence officielle avec la tradition qui l'obligeait à inscrire mot pour mot les paroles du souverain.

Au cours du XVIIIe siècle, la Hollande était devenue le grand marché des capitaux, on pourrait dire la bourse de l'Europe. On y avait abandonné l'industrie et la navigation commerciale qui avaient constitué très fortement ce petit pays pour placer la richesse acquise dans les emprunts et les fonds étrangers. La Hollande était créancière du monde entier. Des trésors s'accumulaient dans certaines

familles, mais le pays dans son ensemble était pauvre, souffrant, agité d'une fièvre révolutionnaire qui présageait la ruine. Un négociant hollandais instruit et judicieux, Bergasse, écrivait en 1789 : « Le prix de la main-d'œuvre est maintenant trop haut chez nous : il n'est plus temps de penser à établir des manufactures dans nos villes ; nous sommes trop riches pour cela. Voyez combien le prix des denrées est augmenté depuis l'accumulation de nos richesses... Les grands et les riches, par « l'emplacement » qu'ils font de leur argent chez l'étranger, et par l'intérêt qu'ils en retirent, nourrissent le luxe, causent une augmentation de prix dans les denrées de première nécessité et réduisent le peuple à la mendicité. » On retrouve la même préoccupation dans plusieurs autres écrits hollandais de cette époque, et, en effet, ces énormes revenus reçus de l'étranger sous forme de rente, et sans action sur le travail producteur, devaient rompre l'équilibre en toutes choses par l'exagération des prix et frapper d'une sorte de paralysie cette petite nation qui avait autrefois étonné le monde par sa vitalité et sa puissance.

Un pareil danger menaça l'Angleterre en notre siècle; c'était vers 1824 : les incidens de cette époque présentent assez d'analogie avec la secousse dont nous souffrons pour qu'on s'y arrête avec quelques développemens. La guerre contre la France, en prenant fin, avait laissé dans la circulation intérieure une masse énorme de papiers négociables. Pour faciliter la transition du cours forcé à la reprise des paiemens en espèces, on venait d'autoriser les banques provinciales à émettre des billets par petites coupures, et elles avaient usé largement de cette permission. Le numéraire surabondant provoquait la spéculation : on y était d'ailleurs incité par les bénéfices qu'avaient répandus dans le pays les émissions d'emprunts étrangers, notamment le 5 pour 100 français, créé de 57 à 60 et bientôt enlevé aux environs du pair. En même temps, l'indépendance des anciennes colonies espagnoles était presque généralement reconnue. Le commerce entrevoyait dans une sorte d'extase le Mexique, le Pérou, le Chili affamés des produits anglais, et les soldant largement avec l'or et l'argent de leurs mines, que les capitaux anglais allaient féconder. La fièvre aboutit au délire.

En 1824, les anciennes banques augmentent leur circulation, en même temps que 23 banques nouvelles sont créées, avec un capital de 540 millions de francs. En moins de deux ans, on voit surgir gir 253 compagnies par actions, avec un capital demandé de 3,812,601,000 francs, mais dont le versement effectif n'est que de 5 à 10 pour 100. Une explosion de hausse enlève soudainement toutes les valeurs. Le 3 pour 100 consolidé, qui était à 73 en avril 1823, se trouve à 96 en novembre 1824. Les actions des mines américaines se négocient à des cours insensés. Chacun gagne, parce

que chacun est plus ou moins engagé dans le jeu. Les prétendus bénéfices réalisés grâce au mécanisme du Stock-Exchange, comme ils le sont chez nous par le fait des agens de change, arrivent sur le marché avec une valeur monétaire effective, et tant que dure l'illusion ils augmentent dans une mesure incalculable la puissance d'achat qui existait antérieurement. L'âge d'or revient pour l'Angleterre. Les prix de toutes choses s'élèvent du jour au lendemain, et tout est acheté. La spéculation sur les terrains prend feu, les maisons sortent de terre. Les magasins s'emplissent de marchandises importées. Les usines travaillent au plein : il y a du travail lucratif pour tout le monde ; l'ouvrier cesse de gémir. Ce beau rêve dure une année. Cependant on se lasse d'attendre les lingots d'or et d'argent qui n'arrivent pas ; on se dit dans le public que plusieurs banques sont ébranlées, et un jour vient enfin où l'on apprend qu'une maison financière de premier ordre a suspendu ses paiemens. Aussitôt, comme le dit un observateur attentif de ces évènemens, Thomas Tooke, dans son excellente *Histoire des prix :* « L'Angleterre en son entier aurait été surprise par un tremblement de terre qu'il ne se serait pas produit parmi le peuple une plus grande frayeur, une plus grande misère. » A un enchérissement de toutes choses qui avait quelquefois dépassé 100 pour 100 en 1825, succède une effroyable baisse en 1826, qui précipite les prix au-dessous de ce qu'ils étaient en 1824. L'équilibre des transactions est bouleversé ; 63 banques provinciales font faillite coup sur coup et les faillites du commerce se comptent par milliers. Le travail s'arrête. Les ouvriers anglais, un instant calmés, s'exaspèrent de nouveau et se livrent à des manifestations bien autrement menaçantes pour la société que celles dont on s'inquiète chez nous.

Je ne voudrais pas multiplier les exemples, et cependant je ne puis m'abstenir de mentionner la crise récente d'où nous est venu le mot allemand appliqué à ces sortes de sinistres. Le 9 mai 1873, la Bourse de Vienne offrait un spectacle sans précédens. Des chefs d'entreprises, des banquiers qu'on voyait d'ordinaire entourés et salués comme des triomphateurs, étaient à leur arrivée sifflés, conspués, battus. Le désordre prenant un caractère convulsif, le conseil des syndics déclare les opérations suspendues. Banquiers, agens de change, courtiers, actionnaires s'élancent au dehors, avec des démonstrations de colère et de fureur. L'affolement gagne la ville. La foule accourt et s'entasse menaçante dans le quartier de la Bourse. La police est forcée d'intervenir. Que se passe-t-il donc ? C'est l'édifice financier qui s'écroule, c'est le *krach :* le mot est resté.

Tous les sinistres de ce genre ont la même origine et les mêmes symptômes. Dès que l'exposition de Vienne fut décidée, on se figura

que la capitale de l'Autriche-Hongrie ne serait ni assez spacieuse, ni assez splendide pour recevoir, comme à Paris, les visiteurs du monde entier. La spéculation s'empara de ce préjugé. Une grande société immobilière se forma, et ses actions obtinrent aussitôt une plus-value qui fit une sensation profonde dans le monde des affaires. Le succès enfante des imitateurs, et pendant quatre ans, de 1870 à 1873, on voit surgir, sans que l'engouement du public s'épuise, des banques ayant pour prétexte la spéculation sur les terrains et les bâtimens. Les émissions auxquelles ces affaires donnent lieu, soutenues par les ruses les plus subtiles de l'agiotage, trouvent preneurs dans toutes les classes, avec des primes plus ou moins fortes, et, comme tout est en hausse, tout le monde se croit riche.

Ces bénéfices, qu'on peut monnayer tant que l'illusion dure, produisent leur effet ordinaire : un enchérissement des marchandises et des services proportionnel à l'accroissement du pouvoir d'achat. On se proposait, à l'origine, d'améliorer pour toutes les classes les conditions du logement. Le haut prix qu'il fallut mettre aux terrains, la cherté toujours croissante des matériaux et de la main-d'œuvre aboutissent à l'effet contraire. Il résulte d'un petit questionnaire que j'avais envoyé à Vienne, et qu'un appréciateur très compétent a eu l'obligeance de remplir, que les prix courans des terrains, dans la période antérieure à 1870, se sont trouvés triplés, quintuplés, quelquefois même décuplés en 1872. L'habitation étant devenue l'élément principal du jeu, on achetait, on revendait des maisons sans s'inquiéter du rapport. On entreprenait des bâtisses pour avoir prétexte à lancer des actions et sans songer aux locataires futurs ; de là une progression rapide et excessive dans le prix des loyers. Le correspondant de qui je tiens ces détails écrit : « Moi-même, j'ai payé en 1867, pour un appartement de garçon et une chambre de domestique 2,000 francs (800 florins). En octobre 1872, le même appartement fut loué 4,000 francs. »

La cherté de l'habitation suscite des besoins, commande un certain luxe qui détermine l'enchérissement de toute chose. Il y a eu à Vienne un moment, vers 1872, où les prix courans du travail et des consommations étaient presque généralement doublés. Tout était soldé par les gains trompeurs de la Bourse. Au commencement de 1873, un froid se répand. On pressent que les difficultés de l'existence pourraient bien écarter l'affluence des étrangers sur laquelle on comptait. L'ouverture de l'exposition, le 1er mai, confirme cette crainte : elle est accueillie par une forte baisse à la Bourse, et le 9 mai, à l'annonce d'une faillite stupéfiante, l'effondrement a lieu. La panique atteint non-seulement les spéculateurs de profession, mais les gens de toute classe, parce que le trafic sur les actions s'était généralisé. Les meilleures valeurs

subissent une dépréciation foudroyante. Les terrains, les maisons les loyers, les salaires, beaucoup de marchandises tombent à des prix inférieurs à ce qu'ils étaient avant 1870. Les banques de construction disparaissent, laissant des immeubles audacieusement surfaits ou des bâtisses inachevées. La place de Vienne inflige à l'Autriche-Hongrie une débâcle financière dont elle n'est pas encore complètement remise.

Cette sorte d'enquête sur les orgies de spéculation qui ont fait époque n'était pas une digression inutile. Il était indispensable de vérifier par l'histoire les données du problème économique auquel cette étude est consacrée.

IV.

Les causes de perturbation étant connues, il sera facile d'en signaler les effets : la preuve est encore sous nos yeux. Ces effets, du moins les plus saillans, sont l'excès dans les dépenses publiques et privées, la spéculation aveugle sur les terrains et le bâtiment, la désertion des campagnes au détriment de l'agriculture.

Ces émissions de titres, qui sont en grande partie sans raison d'être commerciale, sans action sur les forces productives du pays, ne sont pas autre chose que des fabrications d'assignats : elles en ont les effets, et d'autant plus dangereux qu'ils échappent aux yeux de la foule (1). Ces assignats (je parle des titres qui n'ont pas leur contrepartie dans une production échangeable) ont un privilège : c'est de pouvoir se transformer instantanément en monnaie métallique, et, quand ils se multiplient d'une façon désordonnée, quand le jet déborde sur toutes les transactions, la société se trouve dans la situation d'une famille à qui survient un héritage et dont les ressources sont soudainement élargies : elle a souffert de la gêne, elle a soif de bien-être et elle abuse de son nouveau pouvoir d'achat. On dira peut-être que cet enrichissement éphémère du pays, ce gonflement illusoire du capital social, intéresse seulement ceux qui font trafic des capitaux, et que la généralité du pays n'en ressent pas les effets. Voyons donc comment les choses se passent quand sévit la contagion de l'agiotage.

(1) Les papiers-monnaie ont un cours public fixant leur rapport avec les espèces métalliques. Pour les assignats de la révolution française, par exemple, j'ai sous les yeux le tableau officiel, jour par jour et par département, de la valeur des assignats en monnaie réelle. Partant du pair, en 1789, on arrive en ventôse an IV, à 8,137 francs en papier pour une pièce d'or de 24 livres. On avait, du moins, une mesure pour les échanges. En 1881, on a pu avec 125 francs versés sur le papier de certaine compagnie réaliser chez l'agent de change 3,000 francs en beaux écus. Il est vrai qu'à présent, ce même papier ne vaut pas beaucoup plus que l'assignat de l'an IV.

Dans la première phase de l'entraînement, et à mesure que des réalisations ont aiguisé le goût des affaires et condensé dans des mains habiles la force impulsive des capitaux, les entreprises, grandes ou petites, surgissant de toutes parts et sous toutes les formes, vont d'abord payer tribut à l'état. Depuis les compagnies financières jusqu'aux plus modestes associations privées, il y a matière à contrat : le premier profit est pour l'enregistrement et le timbre. Le succès réel ou apparent de chaque affaire engendre des affaires nouvelles. De grandes fortunes sont réalisées par les émissions avec primes : on voit à la Bourse des sommes énormes captées du jour au lendemain par un coup d'audace. Le goût du luxe saisit aussitôt les nouveaux enrichis et les obsède. Il leur faut des installations splendides, des curiosités artistiques, des toilettes rares, des plaisirs stupéfians : la pluie d'or qui est tombée sur eux déborde sur les artistes, les fournisseurs renommés, les ouvriers d'élite, lesquels, étant sollicités, augmentent sans résistance leurs rémunérations, leurs gains, leurs salaires. L'aisance exceptionnelle de ceux-ci les pousse à la dépense : travaillant, ils font travailler, et, jusqu'aux bas degrés où l'existence est pénible, l'aisance descend goutte à goutte par une sorte d'infiltration. Chacun, dans son milieu, se laisse aller à des consommations plus fortes en vin, en sucre, en café, en tabac, en locomotion, en correspondances. La fiscalité française, si habilement calculée pour pénétrer partout et saisir jusqu'aux moindres remuemens de la vie sociale, profite de tout cela. En sept ans, de 1875 à 1881 inclus, les recettes du trésor dépassent les prévisions budgétaires de 580,701,788 francs, chiffre officiel. On en vient peu à peu, dans les hautes régions, à considérer les excédens de recettes comme un résultat normal et permanent, de même que, dans les ateliers, on se figure que les salaires surfaits sont une conquête définitive. On n'aperçoit pas que l'accroissement des revenus est le résultat de ce monnayage des valeurs de Bourse dont j'ai décrit plus haut le procédé et les effets. On ne remarque pas que cette extension presque générale des pouvoirs d'achat, n'étant pas contre-balancée dans la vie réelle par un accroissement des produits, aboutit à un enchérissement presque général des produits et des services. On croyait à une opulence durable et on a agi en conséquence. On a dépensé outre mesure et on s'est engagé imprudemment pour l'avenir. On s'est déshabitué de cette judicieuse économie qui est la force des gouvernemens et qui a été longtemps la sécurité des familles. Le jour où les populations ouvrent les yeux sur cet état de choses est pénible,.. et nous en sommes là ! Le mal n'est pas sans remède, mais le remède est l'œuvre du temps : c'est la disparition de ces valeurs de mauvais aloi qui faussent le nivellement naturel des prix ; c'est le retour à

l'économie, à la prévoyance, à l'industrie qui est la vraie richesse, à la spéculation saine et loyale.

Dans ces campagnes de hausse qui aboutissent fatalement à une catastrophe, un même fait s'est toujours produit comme une conséquence naturelle : c'est la spéculation effrénée sur le bâtiment. Les joueurs audacieux et heureux dans leur audace, en possession d'une opulence dont ils sont les premiers surpris, n'ont qu'une médiocre confiance dans les papiers qui les ont enrichis. Ils se gardent bien de livrer tous leurs gains aux hasards de la Bourse : ils ont hâte d'assurer leur avenir par des placemens réputés solides, et c'est le plus souvent sur la propriété foncière que leur visée s'arrête. Ils font édifier des hôtels à leur convenance, ils achètent ou font construire des maisons de rapport. Beaucoup d'autres, qui ont réalisé des profits sans arriver à la richesse, aspirent comme simples locataires au confortable : ils cherchent des appartemens plus ou moins somptueux. Habiles à exploiter cette tendance, les architectes s'emparent des entrepreneurs et les fascinent : les maisons de crédit ouvrent largement leurs caisses et la spéculation prend feu. Le fait s'est vérifié en tous lieux, en tout temps. Sous le système de Law, dont les effets furent très rapides, les mémoires du temps nous disent que « tout ce qu'il y avait à vendre en maisons, hôtels, bien ruraux et seigneuries se trouvèrent enlevés en un instant. » Le prix des immeubles monta au quintuple, les placemens de ce genre se faisaient à 1 ou 2 pour 100. Je ne chercherai pas d'autres analogies dans les crises de Londres en 1825 ou de Vienne en 1873. Je m'en tiens à constater ce qui s'est passé sous nos yeux.

De 1874 à 1882, l'octroi de Paris a encaissé sur les matériaux de construction plus de 72 millions, sans compter les bois de charpente et de boiseries qui ont fourni au moins 2 millions. Cette recette, calculée au taux moyen de 5 pour 100, suppose un déboursé d'environ 1,500 millions rien que pour les matériaux de la bâtisse. Il n'y a pas d'exagération à dire que les prix des terrains ont doublé depuis dix ans. Pendant cette même période, les ouvriers du bâtiment ont bénéficié d'une augmentation de 25 à 40 pour 100, suivant leurs spécialités. Dans la décoration intérieure, le luxe, toujours croissant, a surchargé notablement les dépenses pour l'habitation. En poussant plus loin ce calcul de probabilités, on entrevoit que la somme employée en constructions dans le cours des neuf dernières années doit monter entre 6 et 7 milliards ; c'est le double de ce qui était consacré aux mêmes besoins avant la guerre. N'oublions pas qu'il s'agit ici de Paris seulement, et qu'un mouvement analogue s'est prononcé avec plus ou moins d'intensité dans nos villes départementales.

On a donc travaillé comme si la société française s'était subitement et généralement enrichie, et, en effet, le nombre était grand, à Paris surtout, de ceux qui participaient au gonflement éphémère des valeurs de Bourse. Malheureusement les spéculateurs, une fois lancés, payant de plus en plus cher terrains, matériaux et main-d'œuvre, ont combiné leur plan de manière à présenter sur le papier, aux yeux de leurs commanditaires, des chiffres rémunérateurs. Ils ont distribué les locaux dans les maisons nouvelles sans se préoccuper des tendances et des ressources effectives de la population. Ils n'ont pas remarqué que, sur 74,740 maisons recensées en 1878, où l'on comptait alors 684,952 locaux consacrés à l'habitation, on n'avait trouvé que 15,000 appartemens de 3,000 francs et au-dessus.

Il est très important de faire remarquer que les chiffres consignés ci-dessus sont ceux des *contributions directes,* qui diminuent de 20 pour 100 le prix effectif des loyers : il faut donc les augmenter d'un quart pour établir le prix réel. J'ai tenu compte de cette majoration dans les calculs résumés ici qui donnent le chiffre fiscal, relevé de 25 pour 100, c'est-à-dire le coût réel des locations à Paris. Les gens en mesure de payer largement le confortable ont accepté les augmentations sans y regarder, les propriétaires se sont montrés d'autant plus exigeans qu'ils rencontraient moins de résistance, et la plus-value des locations, considérée comme un fait normal, s'est étendue de proche en proche depuis les hôtels jusqu'aux taudis. Les 468,000 logemens au prix moyen de 226 francs, les 74,000 logemens au prix moyen de 458 francs, qui ont été recensés il y a cinq ou six ans (1), existent bien encore, mais les prix ont été surfaits : les fragiles budgets des pauvres ménages sont dérangés, et c'est ainsi qu'est née cette grosse difficulté qu'on appelle la crise des loyers.

Un autre résultat du phénomène que nous étudions est d'une importance sociale considérable, trop peu remarquée, quoique bien digne d'attention : c'est l'influence sur l'économie agricole des hauts salaires grandissant toujours dans les villes. De tout temps, le séjour des villes a fait rêver les habitans des campagnes. Cette attraction vers les grands centres industriels n'est pas un mal quand

(1) Les chiffres ci-dessus se rapportent au recensement publié en 1878. On vient de fournir au conseil municipal de Paris les relevés nouveaux en rapport avec l'état actuel. Il ressort de ce document que le nombre des maisons est actuellement de 76,129, comprenant 699,175 logemens d'habitation. Les appartemens de 3,000 francs et au-dessus n'atteignent pas encore le nombre de 18,000. Quant aux petits logemens, on en compte aujourd'hui 472,775 de 300 francs et au-dessous, soit un prix moyen de 236 francs et 77,046 de 300 à 500 francs, soit un prix moyen de 482 francs.

elle s'exerce modérément; elle devient même en quelque sorte un progrès si l'équilibre des forces productives entre l'industrie et l'agriculture se trouve maintenu par le développement de l'outillage agricole qui remplace les bras; mais s'il arrive, comme on l'a vu en ces derniers temps, qu'un exhaussement exagéré des salaires industriels provoque dans les campagnes une comparaison trop défavorable pour le travail des champs, s'il en résulte un entraînement vers les villes, l'entrepreneur de culture se résigne à des sacrifices douloureux pour empêcher une désertion totale. En même temps, il s'ingénie à modifier son exploitation et consacre autant que possible les bras qu'il a pu conserver aux labeurs qui comportent le mieux une augmentation de salaires.

L'enquête de 1879 sur la situation de l'agriculture en France est très instructive à ce sujet. Voici en quels termes la Société nationale d'agriculture répond, par l'organe de son secrétaire perpétuel, M. Barral, aux demandes du ministre : « Le nombre des bras disponibles pour les travaux de l'agriculture est devenu généralement insuffisant en même temps que ces travaux en eussent exigé davantage... Les bons tâcherons sont devenus très rares; la qualité du travail semble avoir diminué; les meilleurs ouvriers quittent la campagne pour les villes... Le taux des salaires s'est considérablement accru depuis vingt ans dans la plus grande partie de la France; selon les régions, il est maintenant de 20, de 30, de 50, de 100 pour 100 plus élevé. Le prix de la nourriture et les exigences de l'alimentation ont augmenté encore plus rapidement que les salaires, ce qui accroît considérablement le coût des travaux agricoles. » Ordinairement, le prix commercial d'un produit subit une plus-value proportionnelle à l'augmentation des salaires : il y a dans l'industrie agricole une exception qui domine la règle. La plus étendue et la plus importante de nos cultures, celle des céréales, n'a pas le pouvoir de modifier ses prix à volonté; elle ne comporte que de faibles oscillations, justifiables aux yeux de tous par des accidens de température. Le pain étant la base de l'alimentation, le prix du blé réagit sur toutes les existences. S'il avait été possible aux cultivateurs de pousser au double le prix du pain, comme ils l'ont fait de presque tous les autres alimens, il en serait résulté un tel bouleversement dans les transactions, une telle impossibilité de vivre pour les familles pauvres que ce fait commercial deviendrait un fait politique, une menace révolutionnaire. Aussi voit-on toujours les gouvernemens préoccupés du pain, attentifs à en modérer le prix, résistant à la pression des propriétaires lorsqu'ils demandent des lois protectrices. Les agriculteurs eux-mêmes reconnaissent la limite qu'il ne leur serait pas permis de franchir.

Cette situation réagit sur notre industrie agricole de la manière la plus impérieuse. D'une part, la culture des céréales, incompatible avec les prétentions nouvelles des ouvriers ruraux, tend à se restreindre; elle ne peut plus être pratiquée sur une grande échelle qu'au moyen d'un mécanisme très dispendieux, et cette nécessité décourage les fermiers qui ne sont pas pourvus d'un outillage puissant. D'autre part, la moyenne et la petite culture s'adonnent aux produits secondaires et accessoires, qui exigent peu de main-d'œuvre ou qui peuvent supporter l'augmentation des salaires, parce qu'ils obtiennent sur les marchés et sans obstacles des prix amplement rémunérateurs. On aboutit forcément à deux résultats également regrettables : la culture des céréales, qui est la spécialité des grandes exploitations, étant devenue très dangereuse en raison de la rareté et de la cherté des bras, le renouvellement des anciens baux devient de plus en plus difficile, et beaucoup de propriétés sont actuellement improductives parce qu'on ne trouve pas de fermiers pour les faire valoir et, en même temps, on se plaint dans les villes de la cherté toujours croissante de l'alimentation; on se rappelle les anciens prix de la viande, du beurre, des légumes, des fruits, des œufs, du laitage, et l'on constate qu'ils sont doublés depuis une trentaine d'années, détails inaperçus dans les régions aisées de la société, mais qui causent dans d'innombrables familles un malaise réel et des récriminations amères.

V.

De ces perturbations économiques occasionnées par l'exhaussement anormal des prix il se dégage un fait qui domine la question, un fait de l'ordre politique, et qui devrait, à ce titre, occuper plus qu'il ne fait l'attention des hommes d'état. Il n'est douteux pour personne que la principale affaire dans le gouvernement des peuples, le grand ressort qui agit sans repos, en silence ou bruyamment, et qui détermine dans les temps où nous sommes les remuemens profonds, les évolutions décisives dans la vie des peuples, c'est ce qu'on appelle la question sociale, c'est l'effort instinctif des multitudes pour amoindrir la misère et alléger le poids du travail; revendication éternelle, juste dans son principe et inquiétante par ses moyens, dangereuse parce qu'elle est aveugle, et pourtant nécessaire parce qu'elle entretient au sein des populations comme un ferment qui les soulève et les préserve d'un engourdissement mortel. Eh bien! cet enchérissement progressif de toutes les utilités, qui suit et le plus souvent dépasse l'élévation des salaires, est le principal obstacle à l'émancipation des classes salariées. Les anciens

maîtres de l'économie politique professaient imprudemment, d'après Turgot, que, « en tout genre de travail, il doit arriver que le salaire de l'ouvrier se borne à ce qui est nécessaire pour lui procurer la subsistance. » Cette formule, si elle était vraie, serait désespérante; elle condamnerait l'ouvrier à vivre assez pour ne pas mourir; elle mériterait la flétrissure que lui a infligée le socialisme en l'appelant « la loi d'airain. » Mais la doctrine de Turgot n'est pas admise par la science contemporaine; elle a été solidement réfutée en ces derniers temps et, notamment, dans un remarquable chapitre de M. Leroy-Beaulieu. Non, il n'y a pas de fatalité industrielle limitant la part de l'ouvrier dans le produit du travail et empêchant qu'il ne s'élève à l'indépendance par l'économie.

Toutefois, si cette prétendue loi d'airain est absolument fausse en principe, si elle n'est pas dans la vie de l'humanité une condition naturelle et inéluctable, il n'en est pas moins vrai que la cherté toujours croissante des objets dont on ne peut se passer lui donne une apparence de réalité. Si on dressait un tableau des consommations d'un ménage d'ouvrier avec les prix de 1820, de 1850 et de 1880 mis en regard, on verrait qu'un salaire de 8 francs de nos jours ne procure pas plus de bien-être qu'un salaire de 6 francs il y a trente ans, qu'un salaire de 4 à 5 francs il y a un demi-siècle. Les chiffres de l'achat ont changé, les quantités achetées sont à peu près immuables. Un fait à constater d'ailleurs, c'est que la hausse dans les prix du travail, quand elle se prononce, n'est jamais générale : la plus-value se diversifie suivant les occasions et les spécialités. Dans les phases d'expansion comme celle qui a signalé les années antérieures à 1882, on voit quelquefois les salaires dépasser momentanément la cherté des produits. Certains groupes d'ouvriers, ceux qui sont constitués en syndicats et armés pour la guerre des grèves, obtiennent aisément une rémunération progressive; souvent même ils dépassent le but et agissent contre eux-mêmes en paralysant l'entrepreneur par des prétentions excessives et en ouvrant la porte à la concurrence étrangère. C'est ce que l'on signale aujourd'hui dans l'ameublement et dans la construction; mais, à côté et au-dessous de ces lutteurs triomphans, il y a des spécialités nombreuses où le groupement et l'entente sont difficiles, sinon impossibles; l'inertie, la timidité, l'éparpillement, l'insuffisance d'instruction, font obstacle. Dans les métiers féminins, — et surtout à mesure que les femmes avancent en âge, — le traitement change peu, le prix du labeur semble dicté par la routine, et, à chaque enchérissement qui n'est pas compensé par une augmentation de paie, elles subissent comme un tour d'écrou qui leur fait sentir davantage la pression de la misère.

On a dit souvent et on répétait encore dans une des dernières séances du conseil munipal : « Recommander l'épargne aux travailleurs est une dérision, leur salaire étant déjà insuffisant pour subvenir à leurs plus pressans besoins. » Cette formule est l'expression d'une idée fausse qui obscurcit le problème. Ceux qui n'ont pas observé ni réfléchi sont généralement disposés à croire que l'amélioration du sort de l'ouvrier tient à l'élévation de son salaire : c'est une erreur. Le salaire, quel qu'en soit le chiffre, n'a de valeur que par la somme des utilités qu'il procure. C'est par l'abaissement des prix relativement au pouvoir d'achat que le bien-être se répand dans un pays. La conception de la vie à bon marché, résultant d'un travail bien conduit et d'une production abondante, en coïncidence avec une part plus forte pour la main-d'œuvre dans le partage des revenus industriels, est un idéal vers lequel il faut tendre ; ce n'est point une utopie creuse. Des produits dont le prix de revient serait abaissé par des perfectionnemens successifs pourraient être obtenus en quantité beaucoup plus grande et vendus à très bon marché avec un bénéfice plus grand pour le producteur et un salaire croissant pour l'ouvrier. On conçoit, par exemple, qu'au lieu de 1,000 articles livrés à 1 franc, et procurant une recette de 1,000 fr., le même article offert au nombre de 1,250, au prix réduit de 0 fr. 80, donnerait la même somme de 1,000 francs à partager comme revenus entre les divers agens de la production et de la vente : il n'y aurait aucune raison pour que les salaires, c'est-à-dire la part de la main-d'œuvre dans ce revenu collectif de 1,000 francs, fussent réduits, et déjà, de ce chef, les consommateurs ouvriers réaliseraient, par l'abondance et le bon marché des produits, un avantage effectif de 20 pour 100. Peut-être même que le besoin d'un travail plus intelligent et plus soutenu pour obtenir une production plus forte inciterait les employeurs à majorer les anciens salaires. L'ouvrier arriverait ainsi à un degré d'aisance qui lui permettrait de pratiquer l'économie. Des entreprises de commerce et d'industrie, gérées avec sagesse et probité, contrôlées mieux qu'on ne le fait aujourd'hui par divers participans, offriraient aux petites économies un placement assuré, et en ce cas le dividende attribué au capital, s'additionnant avec la paie du travail d'atelier, composerait un revenu croissant comme par le mécanisme de l'intérêt composé et conduisant l'ouvrier prévoyant à la sécurité des vieux jours, à l'indépendance qu'il ambitionne. Cette marche est la seule pouvant conduire, non pas à ce que le socialisme inconsidéré appelle l'abolition du salariat, mais à sa rénovation, à un affranchissement réel, à un bien-être compatible avec le bon ordre des sociétés : ainsi serait entretenue et pondérée, cette activité des esprits et des bras qui décide du sort

des peuples, selon qu'elle est dirigée bien ou mal, selon qu'elle est vivace ou souffreteuse, morale ou viciée.

Si une évolution de cette nature est possible, diront ceux qui souffrent, pourquoi ne se réalise-t-elle pas? Pourquoi n'a-t-on pas même l'espoir de son accomplissement? Je répondrai : Entre les empêchemens qu'on pourrait signaler, le principal et le plus dangereux, parce qu'étant inaperçu, on n'en a pas encore cherché le correctif, c'est l'extension anormale du pouvoir d'achat résultant du mécanisme actuel de la Bourse et de la manière dont s'y opère le commerce des capitaux. J'en ai décrit plus haut les procédés actuels pour expliquer comment ils ont abouti au krach. La crise que traverse le monde financier est un accident. Je reviens d'une manière générale sur ce grand problème de la capitalisation, parce qu'il touche, non pas un abus local et passager, mais un fait social, d'origine relativement récente et qui tend à devenir, par son extension rapide et son universalité, une force prépondérante et comme le grand ressort dans la phase de rénovation où les peuples sont entrés.

Sous le régime des castes, dans la haute antiquité, dans le monde gréco-romain et pendant la féodalité, le capital, sous forme de propriété foncière immobilisée au profit des aristocraties, n'était pas transmissible commercialement. Le trafic clandestin des usuriers n'avait qu'une influence locale et très limitée sur le transfert des richesses. Avec les emprunts d'état sous forme de billets royaux portant intérêts commença le rôle social des valeurs mobilières. Des sociétés privées, formées en vue des affaires coloniales, accoutumèrent peu à peu le public à la négociation des titres. Les gouvernemens essayèrent alors de régulariser ce nouveau commerce en instituant, sous le nom de bourses, des marchés spéciaux et permanens : il y en eut dans la plupart des grandes villes européennes, mais leurs opérations, comprimées par beaucoup d'obstacles, ne se développèrent que lentement, et plus d'un siècle devait s'écouler avant qu'elles exerçassent une action appréciable dans l'existence des peuples.

Le rôle politique autant que financier que les bourses devaient jouer commença à se dessiner vers 1820. Le mouvement fut lancé par la liquidation des grandes guerres de la révolution et de l'empire, qui, en bouleversant les nations européennes, avaient multiplié leurs rapports et fusionné leurs intérêts. Au lieu d'emprunter comme autrefois, avec réserve, sous la fatalité du besoin, l'emprunt devint en tous pays un ressort usuel sous la main des gouvernans. Le mécanisme de ce qu'on appelle le *crédit public*, impliquant la facilité d'en abuser, la transformation incessante, universelle, des éco-

nomies populaires en papiers transmissibles, les émissions industrielles multipliées à l'infin, devenant énormes avec la création des chemins de fer et en même temps la tendance à remplacer, même dans le petit commerce et la petite industrie, l'effort isolé, la responsabilité individuelle par des groupes d'actionnaires, toutes ces nouveautés coïncident, à partir de 1852, avec le développement des communications, avec la facilité des correspondances instantanées et universelles; elles ont eu pour résultat une mobilisation des richesses dans des proportions incalculables. Le commerce des capitaux tient donc, dans les affaires de notre temps, une place qui s'élargit de plus en plus. Il a donné aux valeurs mobilières une importance sociale, une puissance dominatrice, dépassant dans la pratique celle de la richesse terrienne; il fait surgir des forces imprévues; il crée des souverainetés bourgeoises avec lesquelles les gouvernemens doivent compter. A coup sûr, ce prodigieux remuement des capitaux provoque des travaux utiles. On lui doit un accroissement de production qui contribue au bien-être et à l'éclat dont la civilisation moderne est si fière : mais dans quelle mesure cette capitalisation devient-elle un instrument de travail, une source de fécondité? Voilà l'inconnu, et c'est le problème.

Il est incontestable malheureusement que cet effort des spéculateurs pour capitaliser toute chose, et que le trafic des capitaux sans mesure et sans frein, tel qu'il s'exerce aujourd'hui dans tous les pays civilisés, détermine une éclosion de titres plus ou moins sérieux, et que l'incessante monétisation de ces papiers grossit les revenus et développe les ressources pour acheter. Or, si la progression des pouvoirs d'achat marche plus vite que la production des biens échangeables, si des utilités nouvelles ne sont pas créées proportionnellement à l'accroissement des revenus, l'équilibre de l'offre et de la demande est déplacé, le niveau des prix se relève; de là cet enchérissement des marchandises et des services qui ne tarde pas à devenir pour une grande partie des populations une cause d'embarras et de misère. Cette cause n'est pas la seule : il y a dans les lois comme dans les mœurs bien d'autres influences malfaisantes dont les classes pauvres ont à souffrir; mais ce sont des abus ou des désordres généralement connus, et la recherche du remède est à l'ordre du jour, tandis que le mal signalé ici, l'enchérissement progressif et forcé résultant des procédés en usage dans le commerce des capitaux, est un fait qui n'a pas encore été éclairci par les études économiques, que les gouvernemens ont négligé jusqu'ici, bien qu'il soit devenu pour le monde vivant un fait essentiel, primordial, et de nature à rendre la misère incurable si l'on n'en trouvait pas le correctif.

En analysant, comme j'ai essayé de le faire, les phénomènes subtils de la circulation monétaire et de la variation des prix, il y a un écueil à éviter. Il faudrait craindre de fournir un thème de plus aux théories insensées, aux déclamations menaçantes contre le capital, qui, loin de servir la cause du salariat, sont un des obstacles à son émancipation. Que la différence soit bien établie entre le capital, sincère, effectif, provenant du travail et retournant au travail pour le féconder au profit de tous, et cette capitalisation menteuse improvisée par l'agiotage, qui agit pendant quelques jours à l'égal de la vraie richesse et ne laisse que des ruines lorsqu'elle disparaît. Le premier est le nerf de toute vitalité, l'instrument essentiel du progrès, les nations lui doivent leur ennoblissement et un bien-être qui se généralise à mesure qu'il se multiplie ; l'autre, créant une puissance d'achat artificielle et passagère, n'intervient dans les transactions que pour fausser l'équilibre des prix et déterminer cet enchérissement de toutes choses qui devient un danger social par les souffrances qu'il occasionne.

Après avoir décrit, dans leurs causes et dans leurs effets, ces explosions d'agiotage qui prennent un caractère maladif et aboutissant à des catastrophes, on doit se demander comment le monde des affaires revient, sinon à l'état antérieur, du moins à une modération des prix qui atténue l'effet funeste de l'enchérissement. Il est incontestable théoriquement qu'une demande moins active résultera de l'amoindrissement des revenus et des ressources pour acheter. Après le krach, la baisse; mais l'effet ne saurait être immédiat ni général. La baisse est enrayée par l'exécution des baux, des contrats, des engagemens commerciaux auxquels on ne peut se soustraire. Pour les loyers d'habitation et de commerce, les variations sont lentes. Pour les marchandises, il y a la résistance des vendeurs qui se sont approvisionnés à des cours élevés et qui luttent pour éviter la perte. La chute des prix se déclare d'abord sur les articles de luxe, où elle est ruineuse; elle s'atténue, suivant les spécialités plus ou moins utiles, et devient presque insensible sur les denrées qui répondent à des besoins irréductibles. Les petits employés et les ouvriers qui considèrent toute progression des salaires comme un droit acquis, finissent par se résigner à des réductions plutôt que de subir des chômages. Pour ceux-ci, d'ailleurs, il y a bientôt une sorte de compensation dans un adoucissement du prix des subsistances résultant d'une moindre concurrence entre les acheteurs.

En thèse générale, la dépréciation est proportionnelle au resserrement des affaires. A l'affaissement qui a suivi le *krach* de Vienne en 1873, les maisons et les terrains ont perdu la moitié au moins de la plus-value qu'ils avaient conquise. Après le *krach* français,

une baisse dont l'évaluation serait prématurée, est inévitable. Ces milliards de titres gonflés ou frauduleux qui se convertissaient en espèces sonnantes et se comportaient sur nos marchés à l'égal des valeurs sérieuses, ils ont disparu, laissant des vides dans toutes les affaires et de la raideur dans toutes les transactions. On comptait, en juin 1883, parmi les établissemens de quelque surface, 20 banques en faillite, 10 qui ont réduit leur capital et 46 qui se trouvent en liquidation, soit volontaire, soit par autorité de justice; 173 des prétendus journaux financiers ont suspendu leur publication. J'ai montré le prudent rentier, additionnant ses valeurs au cours surfait de la Bourse et forçant sa dépense, parce qu'il se croit plus riche, son capital étant gonflé; le contraire a lieu quand survient une forte baisse et surtout quand les valeurs qu'il possède sont d'une réalisation plus difficile. Il prend peur, il revient à ses habitudes d'étroite économie, il réduit sa dépense au strict nécessaire.

Le mouvement rétrograde n'est-il pas déjà appréciable par le ralentissement du commerce, par le nombre croissant des locations vacantes, par les mécomptes budgétaires, par de plus nombreuses faillites? Au surplus, cette tendance à l'abaissement des prix n'est pas particulière à la France; on s'en plaint en Angleterre, où la spéculation extravagante des dernières années, quoique moins aveugle que chez nous, a produit des effets analogues. M. Goschen, qui est une autorité en matière de finance, a soulevé récemment une polémique retentissante en constatant une dépréciation notable sur les articles de grande consommation, le café, le thé, le sucre, l'huile, les céréales, les cotonnades, le cuivre, le fer. La thèse qu'il soutient sans beaucoup de succès est que les exportations d'or pour l'Allemagne, pour l'Italie, pour les États-Unis, coïncidant avec la moindre fécondité des mines d'Australie, ont appauvri la circulation monétaire et comprimé le pouvoir d'achat sur les marchés anglais. Il y a une explication bien plus naturelle de la chute des prix : c'est le désarroi du commerce, succédant comme chez nous aux excès de la spéculation. On sait qu'à Londres toutes les affaires, tous les mouvemens de fonds viennent se liquider chaque mois au Clearing-House par la compensation des débets et des créances : ce mouvement colossal se totalise par des milliards. Eh bien! le chiffre total des traites, billets, mandats, chèques, soldés au Clearing-House, pendant l'année clôturée le 30 avril 1883, est inférieur de 4 milliards 837 millions 700,000 francs (193,508,000 liv. sterl.) au chiffre de l'exercice précédent, et tout récemment la comparaison du mois de juin 1883 avec le mois correspondant de 1882 fait ressortir une réduction de 457 millions de francs. Il est

évident qu'un pareil déficit a une autre cause que l'insuffisance du métal monétaire. Il est permis de croire que la place de Londres, où la spéculation artificieuse joue aussi un grand rôle, a laissé retomber dans le néant des valeurs gonflées outre mesure et devenues irréalisables, ce qui a réduit d'autant les ressources disponibles pour acheter.

La leçon est sévère; elle ne sera pas perdue. La langueur momentanée du marché français n'est pas, au fond, un mauvais symptôme : elle permet de croire que la folie de l'aléa, la passion enfiévrée du gain sans travail, s'est amortie. Les capitaux disponibles, aujourd'hui stagnans par excès de timidité, se ranimeront peu à peu : ils ne se laisseront plus éblouir par la hausse artificielle des valeurs. La Banque et la Bourse abuseront moins du terme et du report : on s'appliquera à rassurer le comptant. Offrir des placemens solides, concevoir des entreprises de nature à développer la production, ce deviendra pour les grands spéculateurs la lutte pour l'existence. Les ouvriers, à la lumière qui jaillit de temps en temps de leurs ardentes discussions, verront peut-être que le salut pour eux, le moyen de capitaliser à leur tour, réside bien moins dans le chiffre élevé du salaire que dans la vie à bon marché. La convalescence après la maladie amène ordinairement un retour vers la sagesse; nous en sommes là : mais, pour que ces bonnes dispositions portent leurs fruits, il faut que la prévoyance des gouvernans, les forces intellectuelles de la science, le concours des praticiens expérimentés, le bon sens public, abordent et sondent dans leurs mystérieuses profondeurs le problème de la capitalisation. Il faut qu'on trouve le moyen de moraliser les sociétés financières et commerciales, les agissemens de la Bourse, le rôle des agens de change, et que, sans gêner l'accroissement des capitaux effectifs, on surveille le gonflement artificiel des valeurs, qu'on prévienne autant que possible les émissions entachées de fraude, sans quoi on retombera périodiquement, et à des dates de plus en plus rapprochées, dans ces accès de folie contagieuse qui renouvelleront les désastres du *krach* et un surcroît de l'enchérissement.

Ce n'est pas un vœu idéal que j'exprime en ce moment : c'est une espérance déjà justifiée en plusieurs pays par un commencement d'exécution. En Autriche-Hongrie, où l'on a tant souffert de la spéculation désordonnée, un projet de loi sur les sociétés anonymes et les commandites par actions a été soumis au parlement : il contient des dispositions sévères et fera obstacle à beaucoup de fraudes, si le frein n'est pas relâché dans la pratique. En Angleterre, la haute banque est préoccupée de l'excès des jeux de Bourse; elle commence à en entrevoir les dangers, et on parlait il y a peu de mois d'une large suppression de crédits qui aurait fait sortir du Stock-Exchange

les plus aventureux d'entre les brokers. En France, une commission extra-parlementaire, instituée par le gouvernement à la suite des désastres financiers de 1882, apportera, si les chambres l'adoptent, des améliorations importantes à cette loi de 1867 sur les sociétés qui est si impudemment faussée. Les réformes essayées à l'étranger comme chez nous n'atteignent pas le mal dans toute son amplitude : elles pourront faire obstacle aux fraudes pratiquées trop souvent dans la formation des sociétés, dans les émissions de titres, mais elles ne touchent pas encore le commerce du titre, le rôle secret de l'agent de change, le mécanisme à la disposition des audacieux et des habiles pour mouvementer les valeurs et provoquer une capitalisation artificielle sans rapport avec l'état économique et financier du pays. Cette seconde partie du programme est d'une solution difficile, je le reconnais : il y a bien des mystères ténébreux à pénétrer, et à vaincre bien des résistances dangereuses; mais il suffit que la question soit posée résolument à l'ordre du jour et que la portée sociale en soit aperçue dans le public : elle occupera assez les hommes expérimentés et de bon vouloir pour que la controverse amène les réformes dont l'heure est venue.

Une théorie, lorsqu'elle est simple et vraie, doit se formuler en peu de mots : bien peu de mots vont suffire pour résumer les développemens qui précèdent.

Il y a un équilibre nécessaire entre les prix totalisés des produits livrés à la consommation, et le total des revenus individuels, c'est-à-dire avec l'ensemble des ressources de chacun pour acheter. Quand le chiffre total des revenus individuels augmente, la production restant la même, il y a enchérissement; on paie plus cher sans consommer davantage. Le contraire aurait lieu si la production devenait plus abondante sans que la somme numérique des revenus fût modifiée. — L'augmentation des revenus découle, pour la plus grande partie, de la capitalisation. La capitalisation est réelle ou fictive. — La formation des capitaux, quand elle est normale, provient du travail et de l'économie; dans ces conditions, le capital se reproduit et se développe au grand avantage des populations : la quantité croissante des utilités qu'il offre aux consommateurs présente une contrepartie à l'accroissement des revenus qu'il occasionne : l'enchérissement n'a pas lieu. Mais en même temps existe, confondue avec la précédente, une autre capitalisation artificielle, étonnante de subtilité et d'audace, grandissant de jour en jour; celle-ci lance dans le courant des affaires des papiers stériles, ou bien elle gonfle à l'excès le cours commercial des titres sérieux; ces valeurs menteuses, adroitement négociées à la Bourse, transformées en or chez l'agent de change, constituent une espèce de faux monnayage qui augmente le fonds

consacré à la dépense; comme aucune production échangeable n'a fait contrepartie à cette majoration abusive des revenus, l'équilibre entre le prix des marchandises et le pouvoir d'achat s'établit à un niveau plus élevé : c'est la cause la plus ordinaire et la plus forte de l'enchérissement. — Quand l'agiotage a pris, comme en ces derniers temps, le caractère d'une fièvre contagieuse, la capitalisation anormale, avant d'aboutir au *krach* inévitable, a pour effet l'oubli de toute notion d'économie au sein des pouvoirs publics comme chez les particuliers, la spéculation folle sur les terrains et les bâtimens, l'attraction des campagnards vers les villes qui provoque un déclassement industriel. — La cherté croissante des consommations dépassant le plus souvent la progression des petits traitemens et des salaires, il en résulte pour les existences modestes, et notamment pour les ouvriers, un empêchement presque insurmontable à cette capitalisation par la petite économie qui transformerait sans secousses et au profit de tous la condition actuelle des classes salariées. L'impuissance d'économiser suffirait à expliquer la perpétuité de la misère.

Des déductions qui précèdent ressort cette évidente vérité que l'émiettement de toutes les richesses en titres négociables et la transmission incessante des valeurs ainsi mobilisées est l'innovation caractéristique des temps modernes; que cette tendance a suscité un commerce déjà prépondérant, universalisé, parce que la marchandise sur laquelle il opère, le capital, résumant toutes les autres marchandises, est le grand ressort de l'activité humaine; que ce commerce, légitime et nécessaire en principe, mais mystérieux par bien des côtés, ouvre carrière à des aléas suspects, à des manœuvres frauduleuses, et qu'entre les embarras et les dangers qu'il entraîne, le moins remarqué et le plus malfaisant est l'enchérissement des consommations en tout genre, cause permanente de la misère. Ce trafic des capitaux, qui rend tant de services en même temps qu'il autorise tant d'abus, n'a été étudié de près en aucun pays. En France, comme en Angleterre et ailleurs sans doute, il s'est constitué, un peu au hasard, par des usages qui ont acquis force de règlement. Le jour est venu de faire la lumière dans ce grand mouvement : le régulariser, le moraliser, s'il est possible, est devenu pour notre temps un acte de prudence politique, une nécessité sociale.

ANDRÉ COCHUT.

LES

COMMENTAIRES DES SOLDATS

(1792-1815)

I. *Journal d'un fourrier de l'armée de Condé*, publié par M. le comte de Contades; Paris, 1883, Didier. — II. *Souvenirs d'un jeune abbé, soldat de la république*, publiés par M. le baron Ernouf; Paris, 1883, Didier. — III. *Journal de marche d'un volontaire de* 1792, publié par M. Lorédan Larchey; Paris, 1882, Hachette.— IV. *Les Cahiers du capitaine Coignet*, publiés par M. Lorédan Larchey; Paris, 1883, Hachette.

Les chefs d'armées qui écrivent leurs mémoires n'ont point, en général, pour seul but de raconter les choses dont ils ont été les témoins actifs. Ce qu'ils s'efforcent surtout de montrer dans les événemens, c'est le rôle qu'ils y ont joué. L'histoire s'efface et se personnifie en eux-mêmes. Il s'en faut qu'ils goûtent la valeur du précepte : *Scribitur ad narrandum*... Bien au contraire, ils plaident, ils jugent, ils concluent. Le récit tourne vite à l'apologie de l'autobiographe. Les Marmont, les Soult, tant d'autres ne peuvent faire abstraction de leur renommée, de leurs rivalités, de leurs inimitiés. Ils combinent tout en vue d'une défense qui est d'ailleurs trop souvent nécessaire. Sans doute ils n'altèrent pas les faits, mais ils les présentent parfois sous un aspect qui les modifie. Dans ces récits, l'art a autant de part que la vérité. Tout différens sont les mémoires des simples soldats. Ces humbles et glorieux comparses des grands drames militaires prennent leurs notes au bivouac, sans idée préconçue de publicité, sans l'arrière-pensée

d'imposer leur nom à l'histoire. Comme ils écrivent pour eux seuls, ils disent sincèrement, sans détours ni réticences d'aucune sorte, ce qu'ils voient, ce qu'ils savent, ce qu'ils pensent. Dans ces pages écrites au jour le jour, sous l'impression immédiate, ils trahissent les sentimens qui les possèdent, l'enthousiasme, les espérances, les découragemens; ils témoignent de l'état moral de l'armée entière. Tandis que les généraux, préoccupés seulement des résultats, parlent et jugent en tacticiens et en politiques, les Fricasse, les Thiboult, les Coignet parlent et jugent en soldats et en hommes; ils représentent l'opinion de la multitude. : c'est Monsieur Tout le Monde, *Herr Omnes*, qui fait entendre par eux ses murmures et ses hosannas.

On ne doit pas s'exagérer toutefois non point l'intérêt, mais l'importance des mémoires des soldats. Ils contiennent plus d'une erreur et présentent de nombreuses lacunes. Sur les faits capitaux ils n'apprennent rien que l'on ne sût déjà. Ce n'est point par ces journaux de marche incomplets que l'on connaîtra à fond l'histoire des guerres de la république et de l'empire. Quelle que soit la verve du grenadier Coignet quand il raconte la campagne de 1800, il est assurément plus profitable d'en lire le récit dans Thiers. A mieux dire, ce qu'il faut, c'est lire Thiers et Coignet, Théodore Muret et Jacques de Thiboult, Michelet et Fricasse. Ces commentaires des soldats nous révèlent nombre de détails intéressans et de curieux incidens qu'on ne trouve pas dans les livres des historiens, et ils sont surtout précieux en ce qu'ils nous donnent les élémens de la psychologie des armées. Ils ne sont pas l'histoire, mais peut-être aident-ils à la mieux comprendre.

I.

Jacques de Thiboult de Puisact s'engagea dans le corps de Condé en septembre 1794. Officier démissionnaire en 1791, émigré dès les premiers jours de 1792, il eût pu entrer dans cette armée à l'époque de sa formation. Mais il relevait d'une grave maladie et ne se sentait pas en état de supporter les fatigues de la guerre. Il vint d'abord à Bruxelles, où il resta peu de temps. « Il était offusqué, dit-il, de l'attitude de la plupart des Français, qui regardaient l'émigration comme une partie de plaisir et faisaient de grandes dépenses, comptant que les affaires seraient bientôt finies. » Il préféra aller vivre avec quelques amis dans un petit village, situé près de Maestricht. Revenu peu à peu à la santé, il voulut reprendre du service. Après maintes démarches inutiles pour passer dans un corps à la solde de l'Angleterre destiné à agir en Bretagne, il se décide à s'enrôler parmi les Condéens, dont le camp était alors à Rastadt. Le

7 septembre 1794, Thiboult fut incorporé à la 5e compagnie des nobles à pied; il fut nommé fourrier le 12 août de l'année suivante.

Le Journal de Thiboult, tenu régulièrement à partir de l'incorporation du Condéen, est le plus souvent bien vide de faits. Ce sont des variations sur le thème du rapport si connu : « Rien de nouveau. » Du 7 septembre 1794 au 13 août 1796, les nobles à pied ne brûlent pas une cartouche. Le temps se passe en exercices, en parades et en revues d'honneur ou d'effectif, passées par les princes ou les généraux et commissaires autrichiens. D'ailleurs, les marches et les contremarches sont fréquentes. Durant ces deux années, il n'est pas une ville, pas une bourgade du grand-duché de Bade et du Wurtemberg que ne traversent ou n'occupent les troupes de Condé. On va de Rastadt à Carlsruhe et à Spire; on redescend jusqu'à la frontière suisse; on revient ensuite jusqu'à Kensingen, puis on gagne Rottenburg et Altdorff. On marque le pas, sans relâche, entre le Neckar, le Danube et le Rhin. Il semble que, soit par jalousie, soit par défiance, les généraux autrichiens considèrent l'armée de Condé comme un embarras et qu'ils s'efforcent de l'employer le plus rarement possible. Le seul service utile des Condéens se borne à quelques rares grand'-gardes sur la rive droite du Rhin. Ces factions nocturnes sont des plus pénibles, car c'est au cœur de l'hiver et il fait 15 degrés de froid; mais, au moins, quand ils sont là, l'arme au bras, les pieds dans la neige, l'œil au guet et l'oreille aux écoutes, les Condéens sont soutenus, encouragés par la pensée qu'ils servent à quelque chose. Ils ne conservent pas cette illusion dans les marches forcées sans but et dans les longs mois au cantonnement, où les plus intrépides perdent toute énergie. Quelle armée résisterait à une pareille inaction?

Pour surcroît de maux, la discipline est relâchée, la solde insuffisante et irrégulièrement payée, les fournitures de mauvaise qualité, les vivres hors de prix; enfin, les soldats nobles, mal vus de la population des villages, ont chaque jour des rixes sanglantes avec les paysans, et il y a de nombreux conflits d'autorité entre les chefs de l'armée de Condé et les généraux, les principicules et les magistrats allemands. Le Journal de Thiboult donne sur tous ces faits bien des témoignages. « L'autorité n'est respectée en rien, » écrit-il à la date du 30 septembre 1795. A propos d'un ordre du jour portant que la solde sera prochainement augmentée, il a cette remarque : « Voilà qui produit un grand plaisir, mais il y a encore bien des incrédules! » Plus loin, il se plaint que l'état-major allemand substitue 40 kreutzers par mois aux fournitures de linge et chaussures qu'il faisait précédemment en nature. « Cela est insuffisant, surtout en raison des prix excessifs de tout ce qui se vend dans le camp. Il n'y a rien qui ne soit vendu au poids de l'or. Les vendeurs sont insatiables,

et font la loi sur tout. L'on ne saurait, au reste, se plaindre trop des gens du pays, puisque les vivandiers de l'armée sont les premiers à voler. Cette canaille, qui se prétend très bien pensante en révolution, est de la plus scandaleuse rapacité. » Le fourrier de Condé ajoute ce curieux détail de mœurs : « La comtesse de Boyer, femme du colonel de La Fère, s'est avisée d'envoyer au camp une femme de chambre adroite et intelligente, qui s'est établie cafetière et marchande de toutes sortes de choses. Elle vend fort cher des liqueurs et des bas, des gilets et de mauvais pâtés et fait d'énormes profits pour sa maîtresse. Pour ajouter encore à ces profits, elle donne à jouer sous un vaste hangar... Beaucoup d'émigrés retirés à Fribourg, comme la comtesse de Boyer, spéculent sur notre dépense. Toutes ces personnes, qui ont à la vérité de grands titres pour nous intéresser et obtenir la préférence de nos fonds, nous vendent aussi cher que le juif ou l'Allemand le plus avide. »

Tandis que les Vendéens, qui combattent dans leur pays, mais pour la même cause, trouvent un asile dans chaque chaumière, partout des secours, des sympathies, des encouragemens, les soldats de Condé ne trouvent en Allemagne que défiance et hostilité, chez les paysans comme chez les hobereaux. « La conduite du seigneur de Feldorf, remarque Thiboult, qui a les meilleurs procédés pour les gentilshommes français, ne ressemble en rien à celle tenue par les autres nobles allemands. » Les paysans sont pires encore. A Hornberg, dans le Wurtemberg, les habitans s'opposent par la force au logement des troupes. Il faut mettre la baïonnette au bout du fusil pour occuper le village. Le soir, les Wurtembergeois se vengent. Les Condéens logés isolément sont attaqués dans leur sommeil par des hommes armés de cognées et de fourches. A Auggen, les paysans se ruent dans une maison où quelques gentilshommes sont au cantonnement. En se défendant, ceux-ci tuent trois assaillans, et au moment de mourir, l'un d'eux déclare avoir déjà assassiné plusieurs Condéens portés comme disparus. « C'est chose singulière, s'écrie Thiboult, que la haine de toute cette canaille contre les émigrés ! » Des volontaires royaux chassent dans une forêt appartenant à des moines, « lesquels n'ont jamais témoigné que de la haine pour les émigrés, » les gardes-chasse, soutenus par des paysans, reçoivent les chasseurs à coups de fusils. C'est un véritable combat sous bois. Dans les cabarets et les auberges, les rixes entre nobles et indigènes sont fréquentes ; on s'assomme avec des chaises et des bouteilles. Si grande était l'animosité de la population allemande envers les émigrés, qu'un curé dut en chaire réprimander les paysans « pour leur aversion incroyable contre les Français. » Les rixes presque quotidiennes provoquaient des conflits sans nombre entre les autorités du pays et les chefs de l'armée de Condé. Les magistrats estimaien

toujours que les coupables étaient les Français, et ils réclamaient des châtimens exemplaires. Les chefs n'osaient point défendre leurs soldats. Maintes fois des Condéens furent punis des arrêts, de la prison, de peines plus sévères encore, bien qu'ils n'eussent tiré l'épée que pour défendre leur vie. « A la suite d'une rixe sanglante, raconte Thiboult, et quoique les paysans qui y ont trouvé la mort aient été les agresseurs, deux gentilshommes ont été condamnés par la prévôté de l'armée du prince à avoir la tête tranchée. Le prince leur a facilité les moyens de s'éloigner jusqu'au moment où nous aurons quitté les terres du margrave de Bade. Ils pourront alors rejoindre le corps. » — Un prince du sang, un chef d'armée, réduits à de pareils compromis ! — Et le pire était que, par cette conduite, les chefs des Condéens n'obtenaient pas le résultat cherché; tout au contraire. En vain, de peur que les plaintes contre l'armée ne mécontentassent la cour de Vienne, ils faisaient docilement droit aux réclamations des magistats et écoutaient les doléances des paysans, ils ne pacifiaient rien. Les exigences des Allemands et leur insolence envers les soldats croissaient à mesure qu'on leur donnait plus d'argent à titre d'indemnité et qu'on sévissait plus sévèrement contre ceux qu'ils accusaient. « Ces extrêmes ménagemens, dit Thiboult, nuisent à la considération des chefs, au bien-être de l'armée et à la tranquillité générale. Chacun croit ne rien nous devoir, chacun parle haut et menace, la patience se lasse et on frappe. » Haïs, exploités, volés et molestés par les bons Allemands des provinces rhénanes, les Condéens se trouvent comme en pays ennemi avec l'obligation de traiter les nationaux en amis.

Les traverses de cette existence impossible se joignent aux ennuis et à l'énervement de l'inaction pour faire tomber les soldats nobles dans une tristesse morne. C'est inutilement qu'ils cherchent à s'étourdir au milieu des maigres distractions du camp, dont Thiboult trace le tableau : parties de loto et de macao, soupers d'œufs et de vin pour ceux qui ont de l'argent, de lait caillé et de pain de munition pour ceux qui n'ont que leur solde. Dans ces réunions, une gaîté passagère semble faire oublier aux Condéens « leurs chagrins si réels. » Mais la retraite bat, on se sépare et l'on retrouve les pensées amères. On n'en est plus aux espérances de la première heure, on a perdu le feu des journées de Berstheim et de Wissembourg. Les Condéens n'ont plus foi à la victoire. Ils restent soldats, mais leur âme a déserté. Les gazettes, les rapports, les ordres du jour ont beau leur répéter sans cesse que les « carmagnoles, » — sobriquet des républicains, — se battent indignement dans l'Ouest, qu'ils n'inspirent que du mépris aux Vendéens, les soldats de Condé deviennent incrédules : « Ce sont cependant ces mêmes carmagnoles, disent-ils, qui font fuir les armées européennes coalisées. »

Au demeurant, les succès des Vendéens n'ont pas de lendemain. On apprend au camp du Rhin, le 22 juillet 1795, la défaite de Villaret-Joyeuse, le débarquement de quatre mille émigrés sur la côte de Bretagne, leur jonction avec dix mille paysans armés et les quatre mille chouans de Cadoudal. « L'armée n'est plus reconnaissable, dit Thiboult; l'espérance d'un dénoûment prochain a ramené la gaîté à la place du morne silence. » Mais cette expédition avorte à Quiberon, et la nouvelle de ce désastre, connue le 2 août, rejette tout le monde dans l'épouvante et le désespoir. « On donne un libre cours à la douleur. »

Loin qu'elle se fortifie et qu'elle s'aguerrisse, l'armée des princes s'énerve et se perd. On commence à servir mal, les désordres vont croissant. « L'armée n'est plus telle qu'au moment où j'y suis entré, » écrit Thiboult le 7 septembre 1796. — D'ailleurs, dans les circonstances, trop rares pour eux, où on les met en ligne, les Condéens font bravement leur devoir. A l'affaire d'Ober-Kamlach (13 août 1796) l'infanterie noble se montra doublement vaillante, puisqu'elle combattit avec intrépidité et dans l'obscurité troublante de la nuit. Mais, après deux ans d'inaction, les Condéens débutaient par un échec! A la suite du combat d'Ober-Kamlach, on dut se mettre en retraite à travers la Bavière et la Souabe. Les fatigues, les privations, les contremarches exaspérantes de cette campagne, marquée par un demi-succès, Steinstadt, et par une défaite, Biberach, achevèrent de lasser la patience des Condéens et d'abattre leur énergie. Il arriva que beaucoup de volontaires ne restèrent plus au corps que faute de le pouvoir quitter. « L'armée est dans le plus triste état, lit-on dans le Journal de Thiboult. Chacun est dégoûté et ouvre avec ardeur des correspondances par la Suisse pour obtenir de l'argent et se procurer ainsi les moyens de partir d'ici. » Ah! les soldats des armées républicaines ne pensaient point à abandonner leur drapeau.

Au milieu de l'année 1797, le corps de Condé passa de la solde de l'Autriche à celle de la Russie et partit pour la Wolhynie. L'étape fut aussi pénible que longue. Les Condéens n'arrivèrent que le 3 janvier 1798 aux cantonnemens qui leur avaient été assignés. Il fallut apprendre les manœuvres à la russe et faire l'exercice avec des fusils du poids de quinze livres. On fut astreint à un service de garnison « très pénible pour la noblesse, qui ne l'avait jamais fait. » On se trouva comme en un désert, privé de toute correspondance particulière, et même de toute nouvelle, sauf de fausses nouvelles : telles les victoires des alliés, la capture de la flotte d'Égypte par les Anglais, la tête de Bonaparte envoyée au grand Turc. La discipline fut rigoureuse, les punitions fréquentes et sévères et, pour les châtimens, les pénalités russes étaient substituées à celles en usage

dans les autres armées européennes. Un soldat de la 10e compagnie des nobles à pied, coupable d'avoir assassiné un de ses camarades, fut condamné non point à être fusillé comme on pouvait s'y attendre, mais à perdre le nez et les oreilles et à recevoir cent coups de knout. Cette sentence barbare fut exécutée. Les Condéens portent l'uniforme russe, ont des drapeaux russes, manœuvrent à la russe, sont tout à fait russifiés. L'autorité des princes est à peu près réduite à rien. Ce séjour en Russie, qui dura dix-huit longs mois, fut la plus cruelle entre toutes les épreuves qu'eut à subir l'armée de Condé. Écoutons Thiboult : « Le prince de Condé voit son pouvoir limité et sa bienveillance envers nous à peu près enchaînée. Nous n'avons point de nouvelles et l'on ne peut recevoir une lettre. Il faut renoncer à correspondre avec ceux à qui les liens du sang et du cœur vous attachent; il faut renoncer à prendre soin de ses intérêts de famille, à tenter de sauver quelque débris de sa fortune passée. Telles sont les pensées qui attristent chacun en particulier. Chacun se demande dans le secret de son âme : Faudra-t-il donc rester dans ce tombeau ? »

Les notes au jour le jour de Thiboult du Puisact ne s'arrêtent qu'au licenciement définitif de l'armée de Condé, en mars 1801. Nous ne suivrons pas jusque-là le fourrier condéen et son monotone Journal, qui semble refléter l'ennui profond resssenti par celui qui l'a écrit. Il nous suffira de dire que les deux dernières campagnes des Condéens, en 1799 et en 1800, apportèrent aux officiers et aux soldats les mêmes mécomptes, les mêmes fatigues inutiles et les mêmes tristesses désespérées : « Presque tout le monde éprouve un dégoût inexprimable. Chacun est dégoûté par la longueur de ces infortunes. » L'année qui précède le licenciement, le corps est en pleine dissolution. Les compagnies fondent, tombent de cent dix hommes à vingt-cinq. Pourquoi combattre pour être toujours vaincu, pour battre en retraite après chaque engagement? Thiboult a un mot qui serait comique s'il n'était si douloureusement amer : « Tout est prêt pour la retraite. Il suffit que l'ennemi se montre pour la décider. »

Jacques de Thiboult cependant est parmi les plus vaillans, les plus fermes et les plus fidèles des Condéens. Alors que ses camarades, à bout d'énergie, prennent leur congé, lui reste au corps jusqu'au licenciement. Il donne les raisons de sa conduite dans ces mots, d'une éloquence laconique, qui marquent toute la noblesse de son caractère : « Beaucoup des nôtres se décident à partir. Pour moi, j'attends. Le roi nous a appelés. C'est à lui de nous dire que nous sommes libres et qu'il n'a plus besoin de nous. Ce jour-là, je partirai. » Mais comme on sent que ce jour-là tarde à venir pour le stoïque gentilhomme !

Les soldats de Condé eurent plus d'une des vertus militaires, le mépris de la mort, la fidélité au drapeau, la résignation dans les souffrances; mais il leur manqua la conscience juste de la discipline, la foi en eux-mêmes, l'enivrement de la guerre. Les rudes paysans de la Vendée, plus audacieux après chaque victoire, plus acharnés après chaque défaite, se ruaient à l'ennemi avec l'élan furieux d'un peuple fanatisé. Les Condéens, d'intelligence trop éclairée et d'esprit trop affiné pour être accessibles à de telles exaltations, servaient sans zèle et combattaient sans feu. Sur la Loire, c'était un corps de nation armé pour la religion; sur le Rhin, c'était une poignée de gentilshommes, sceptiques et désabusés, obéissant au seul sentiment de l'honneur. Ce qui manqua surtout aux Condéens, ce fut l'entrain, la gaîté, la bonne humeur contre la mauvaise fortune, sans quoi le métier des armes est le plus pénible des métiers. Il semble qu'à servir dans les armées étrangères, les émigrés eussent perdu ces dons suprêmes du soldat français, qui non-seulement supporte les épreuves, mais les défie et les nargue. Aussi les sept années passées au corps de Condé ne laissèrent point de chers souvenirs à Jacques de Thiboult ni sans doute à ses compagnons d'armes. Tandis que tous les vieux soldats se complaisent bien souvent à revivre leurs campagnes, jamais, jamais, pas un jour, M. de Thiboult n'a pu penser sans amertume au temps où il était fourrier sur les bords du Rhin, à la solde de l'Autriche, au fond de la Wolhynie, à la solde de la Russie, sur la frontière suisse, à la solde de l'Angleterre. C'est là la condamnation, à défaut d'une autre, de cette vaillante, inutile et malheureuse armée de Condé.

II.

Cet entrain et cette bonne humeur, qui font si complètement défaut au volontaire de Condé, ne manquent point au jeune abbé, caporal dans la 35e demi-brigade. Et pourtant, ce n'est certes pas par enthousiasme ou par devoir que cet échappé du séminaire, déjà investi des ordres mineurs, se fit en pleine Terreur soldat de la république. En ce temps-là, le sacerdoce était plus périlleux que la guerre, et c'était parfois une sauvegarde pour une famille d'avoir un fils à l'armée. L'abbé C... ne tenta donc pas de se soustraire au service militaire. Il fut incorporé, en septembre 1793, dans un bataillon de réquisition du département de l'Aisne. Encore qu'il eût pris bravement son parti, il dut faire appel à toute sa fermeté au moment du départ. « Nous avions le cœur bien gros, écrit-il dans la première de ses lettres, en quittant nos parens, nos amis; mais peu à peu, la marche au tambour fit diversion à nos chagrins et enhardit les plus timides. » Après trois ou quatre étapes, le détachement arriva

à Guise, en présence de l'ennemi. Les conscrits étaient déjà « tout décidés. » — « Je ne veux point dire tout aguerris, ajoute l'abbé; il faut réserver cette expression pour une autre époque, qui, par le temps qui court, arrivera probablement assez vite. » Sous la plume d'un réquisitionnaire de trois jours, cette phrase n'a-t-elle pas bon air? On sent que celui qui l'a écrite a autant de résolution qu'il a peu de jactance. A n'en pas douter, ce conscrit deviendra vite un soldat.

Dès le 5 octobre, le bataillon suivait la marche de l'armée à la rencontre des Autrichiens et, le 15, il assistait, en réserve toutefois, à la bataille de Wattignies. Il prit ensuite ses quartiers d'hiver à Prisches et au Sart, gardant la ligne de la Sambre. Au milieu de janvier 1794, on procéda dans le corps d'armée à « l'amalgame » prescrit par la loi du 19 nivôse an II. — On ne perdait pas de temps à l'armée du Nord : la loi était exécutée six jours à peine après avoir été promulguée. — Le bataillon dont l'abbé faisait partie fut versé avec un autre dans le 1er bataillon de l'ancien régiment de Royal-Auvergne et forma la 35e demi-brigade de bataille (1). L'abbé approuve fort cette nouvelle organisation, bien qu'il y perde le grade de sous-lieutenant, qui lui a été conféré à l'élection : « Ce qui rend cette incorporation un peu dure, dit-il, c'est la perte de nos grades, que nous espérions bien conserver. J'en suis un peu vexé, mais il faut bien en prendre son parti comme les autres. » D'ailleurs il reconnaît que « les bataillons de réquisition manquant d'instruction et d'expérience, et étant commandés par des officiers élus, dépourvus de savoir comme d'autorité, on a fait sagement de les répartir entre les divers régimens qui ont déjà fait campagne. » L'abbé revient mainte fois dans ses lettres sur les bons résultats de cette mesure : « L'amalgame paraît devoir contribuer puissamment au succès de nos armes... Jusqu'ici, nous avions connu la vie commune, mais pas du tout la vie militaire. Nous y voici maintenant tout à fait initiés. Exercices, revues, service, tout se fait avec l'ordre le plus sévère. Les anciens sont contens de nos progrès et affirment que, d'ici à très peu de temps, nous serons en état de les seconder. » En effet, à l'affaire de Landrecies, le 26 avril 1794, la 35e demi-brigade reçut le baptême du feu et le baptême du sang. Elle perdit le quart de son effectif à l'attaque des retranchemens ennemis. Après trois assauts successifs, on dut battre en retraite. « Mais écrit l'abbé, la campagne n'est pas finie. Nous n'aspirons qu'à combattre... et à nous venger. »

(1) Ce bataillon provisoire de l'Aisne avait été d'abord incorporé au 3e bataillon de la Meurthe, lequel forma avec le 1er bataillon de la Meurthe et le 1er bataillon de Royal-Auvergne, la 35e demi-brigade. Voir *les Volontaires* de M. Camille Rousset; Annexes.

Ce qui plaît chez l'abbé C..., c'est que non-seulement il manœuvre et combat comme un bon soldat, mais qu'aussi il juge et il parle en vrai soldat. Il sait que, pour une armée, tout reste à faire quand tout n'est pas fait. Il ne joue pas au foudre de guerre et n'a garde de chanter *Te Deum* pour une demi-victoire. Il ne se dissimule pas les périls et les difficultés de la campagne, mais il les regarde avec assurance. Il n'a pas d'illusions, il a une confiance inébranlable : « Jusqu'à présent, écrit-il, l'ennemi a respecté notre inexpérience.... il n'y a eu encore, écrit-il plus tard, que de petites escarmouches, bonnes seulement à tenir la troupe en haleine. Mais, selon toute apparence, les choses vont prendre d'ici à peu une tournure autrement sérieuse. » Lorsqu'il raconte l'affaire du pont de La Buissière (12 mai 1794), où sa brigade, d'abord victorieuse, soutint seule la retraite de l'armée, l'abbé ne se fait point mérite de sa conduite; il dit simplement : « A bientôt la revanche! » Et le lendemain, placé en sentinelle sur le bord de la Sambre, il raille l'allure matamoresque des soldats hollandais qui occupent l'autre rive. « Ces gens, qui n'ont pas tiré un coup de fusil la veille, prennent des airs vainqueurs qui nous agacent singulièrement... Malgré quelques succès partiels, l'ennemi pourrait bien se trouver prochainement fort embarrassé. » Le 21 mai, les Français passèrent la Sambre et occupèrent la route de Mons après un combat meurtrier, où la 35e demi-brigade arrêta par ses feux de pelotons la cavalerie autrichienne qui la chargeait à revers. Mais, selon l'abbé, le résultat obtenu n'est point suffisamment décisif. « La ligne ennemie a plié sans se rompre... C'est à recommencer. » On recommença si bien qu'on mena les Autrichiens jusqu'à Fleurus.

Atteint d'une fièvre putride maligne, l'abbé dut quitter l'armée quelques jours avant cette bataille, — mais avec quels regrets! La lettre suivante en fait foi : « Depuis quelque temps, ma santé était gravement affectée. Mais j'étais si convaincu que la forte organisation de notre infanterie finirait par assurer le succès de nos armes, j'étais si désireux de prendre part à cette revanche que je ne voulais pas entendre parler d'hôpital. J'espérais toujours prendre le dessus, car je pensais à une victoire décisive. Déjà, en effet, nous avions repris l'offensive et pénétré dans les Pays-Bas autrichiens lorsque, vaincu par le mal, je fus obligé d'accepter un billet d'hôpital... » Évacué sur Maubeuge, puis sur Avesnes, puis sur Marle, et menacé d'être transporté ainsi d'hôpital en hôpital jusqu'à Orléans, il put prévenir sa famille, qui obtint facilement l'autorisation de le faire soigner dans ses foyers. Il y resta, avec un congé d'infirmités temporaires, renouvelé d'année en année, jusqu'en 1798. Il venait d'accepter l'emploi de précepteur, lorsque brusquement, le 15 août 1798, il reçut une

feuille de route. L'abbé ne réclama aucun sursis, et demanda pour toute faveur de rentrer dans son ancien régiment. La 35e demi-brigade, devenue la 106e par suite de la seconde formation de l'armée prescrite en 1796, était alors à l'armée d'Italie. On sait les difficultés qu'il y a à trouver un régiment que les dispositions de la stratégie, fréquemment contrariées par les mouvemens de l'ennemi, font sans cesse changer de place. Il fallut six semaines au malheureux soldat, renvoyé de dépôt en dépôt, de division en division, de bivouac en bivouac, pour rejoindre son corps. Enfin, le 25 octobre 1798, il retrouva dans la vallée du Tessin « sa tant désirée demi-brigade. » Le mot est à noter. Il prouve qu'arrivé à l'armée, comme tant d'autres, avec des défiances et des regrets, l'abbé s'était, comme tant d'autres, fait sans peine à la vie militaire, avait pris l'esprit de corps, connu la fraternité du drapeau et trouvé une famille dans le régiment.

Pendant ses campagnes en Italie, le jeune abbé conserve la bonne humeur qui l'animait à l'armée du Nord. Il ne cache pas d'ailleurs les souffrances et les privations des troupes sous le gouvernement du directoire : le désordre de l'administration militaire, le dénûment, la disette, les caisses sans argent et les magasins sans vivres. Tantôt ce sont deux régimens de cavalerie qu'on renvoie en France, faute de pouvoir assurer les subsistances pour les chevaux; tantôt c'est une révolte qui éclate parmi les troupes stationnées dans l'Apennin, lesquelles ne sont plus ni nourries ni payées. Dans Gênes assiégée, la ration est réduite au tiers, puis au quart, puis enfin à une poignée de pois secs; aux avancées, les soldats se nourrissent avec des olives vertes et des écorces de citrons desséchés sur les arbres. Au milieu des épreuves, l'esprit militaire n'abandonne pas l'abbé. Non-seulement il supporte avec fermeté les dangers, les fatigues, le froid, la faim, mais il en plaisante et trouve sur tout le mot pour rire : « Après le combat, nous rentrons dans nos cantonnemens, à jeun et trempés comme les soupes que nous n'avons pas. ...Nous avions grand besoin de repos après cette promenade d'agrément (sept jours de marche forcée dans la neige); on nous laissa en effet tranquilles quelque temps, mais sans mieux nous nourrir, au contraire... Par extraordinaire, nous avons eu ce matin nos rations de pain, mais, selon toute apparence, nous jeûnerons encore plus d'une fois. Nous sommes excédés de fatigue, obligés d'entretenir un grand nombre de postes, d'être sans cesse sur le qui-vive, métier pénible pour des gens aussi sommairement nourris. C'est ainsi que nous nous reposons en attendant la reprise des opérations. » Malgré tout, la confiance du jeune soldat persiste : « L'ennemi veut nous épuiser d'avance pour nous accabler plus sûrement... Il en sera ce que

Dieu voudra, mais les Autrichiens nous croient plus malades que nous ne le sommes. »

Après le traité d'Amiens, l'abbé reçut son congé de libération. La paix semblait assurée pour longtemps. Les églises étaient rouvertes. L'ancien séminariste revint à sa vocation première (1).

III.

Dans la matinée du 24 août 1792, les gardes nationales du canton de Château-Villain étaient réunies sur la place publique. Il s'agissait d'appeler des volontaires en exécution de la loi du 11 juillet, qui mettait en activité permanente tous les citoyens faisant partie de la garde nationale et obligeait les compagnies à choisir dans leurs rangs, au *prorata* des contingens demandés, les hommes devant d'abord rejoindre les armées. Nonobstant la proclamation de la patrie en danger, l'élan était faible et l'enthousiasme maigre parmi les gardes nationaux de la Haute-Marne ; ils ne paraissaient pas empressés de « voler à la frontière, » selon le mot du temps. Déjà la demie d'une heure avait sonné et les diverses compagnies, d'un effectif moyen de 160 hommes chacune, n'avaient pas encore présenté un seul volontaire. On allait sans doute être forcé de recourir au tirage au sort, lorsqu'un jeune jardinier, qui, pendant plus de deux heures, s'était tenu silencieux dans le rang, non par crainte, mais par modestie, se décida à donner l'exemple. Ce garçon, qui portait le nom typique de Fricasse, avait reçu quelque instruction et lisait les gazettes avec assiduité ; c'était un fervent républicain. Fricasse se présenta donc à la tête de sa compagnie et demanda si on l'acceptait comme volontaire. Il partit le 2 septembre avec le 1er bataillon de grenadiers et chasseurs de la Haute-Marne.

Quelle que fût la fièvre qui régnait alors, on menait la guerre moins vite qu'aujourd'hui. Les mobiles de 1870 ont vu parfois le feu un mois après leur incorporation ; les volontaires de 92 et les réquisitionnaires de 93 n'étaient généralement mis en ligne qu'après avoir passé six mois ou un an dans les camps. Une année entière s'écoula avant que le bataillon de Fricasse fût appelé à combattre (aux affaires de Landrecies et de Maubeuge, 12 et 29 septembre 1793). Jusqu'au moment où il rejoignit l'armée du Nord, au camp d'Avesnes, il cantonna à Saint-Dizier et à Metz. Pendant toute cette période, on

(1) L'abbé C... devint vicaire général du diocèse de Soissons et mourut chanoine de la cathédrale. La plupart de ses paroissiens ignoraient sans doute qu'il eût si bravement porté le fusil et si galment porté l'uniforme.

ne trouve guère à citer dans le Journal de Fricasse que ce fait curieux. Le 24 janvier 1793, l'aumônier du bataillon bénit solennellement dans l'église de Saint-Dizier le drapeau qui, par parenthèse, avait pour emblème une épée surmontée d'un bonnet de liberté et pour devise : *Huit cens têtes dans un bonnet.* — Un aumônier attaché à un bataillon et un drapeau, décoré du bonnet phrygien, bénit à l'église, ce sont là choses assez rares dans l'histoire militaire de la révolution.

De l'armée du Nord, Fricasse, promu sergent, passa à celle de Sambre-et-Meuse, puis à celle de Rhin-et-Moselle, enfin à celle d'Italie sous Schérer et sous Masséna. Il fut libéré le 5 vendémiaire an VII, après sept années de service. Il avait assisté, pour ne citer que les faits militaires les plus marquans, à la bataille de Fleurus, à la prise de Maëstricht, à l'admirable retraite de Biberach et au siège de Gênes. Son Journal de marche est donc bien rempli. Malheureusement le récit est succinct et froid, sans couleur et sans mouvement. On n'y trouve que peu de détails curieux ou ignorés, aucun trait pittoresque. L'éditeur du *Journal de Fricasse*, M. Lorédan Larchey, avoue que le sergent « ne sait ni voir ni conter. » Ces pages ont cependant leur très vif intérêt. C'est une bonne fortune inespérée que de trouver peint au naturel et par lui-même un volontaire de 92 conforme au type légendaire.

Fricasse est le modèle accompli du « citoyen-soldat. » Rien de moins, rien de plus. Il s'engage parce que la république est menacée, il reste au service parce que « ce ne sera pas en se sauvant comme des brebis égarées qu'on soumettra à la paix des hommes orgueilleux; » mais lorsque les grands périls sont passés, il retrouve son foyer avec bonheur et serait bien désolé de faire un nouveau congé. Chaque fois qu'il astique la bretelle de son fusil, il s'imagine qu'il sauve la patrie et s'en montre très fier. Il est brave et discipliné, il supporte stoïquement les fatigues de la retraite de Biberach, les privations du siège de Gênes. Il a toutes les qualités d'un bon soldat; il n'est pas un vrai soldat. Chez lui tout est devoir, rien n'est plaisir. Ce Cincinnatus en chapeau à cornes, cet homme renouvelé de l'antique, ou plutôt moulé sur l'antique, aime la cause qu'il défend et non le métier qu'il fait. De l'ex-jardinier Fricasse et de l'ex-séminariste C..., le séminariste est bien plus soldat. Il est simple, gai, bon enfant, il aime à rire ; la guerre le séduit, le métier lui plaît, il a l'esprit de corps. C'est son tempérament de soldat qui lui donne la constante bonne humeur dont il brave toutes les épreuves. C'est au contraire dans sa foi républicaine seule que Fricasse puise son courage. Fricasse est froid, grave, aisément solennel. Il a de l'enthousiasme et pas d'entrain. La guerre est pour lui une nécessité fatale qu'il réprouve et qui l'afflige. Il s'apitoie sur ses

désastres et sur ses misères : « On était après la moisson. L'ennemi s'est servi des grains pour donner à manger aux chevaux. C'est la plus grande désolation. Les habitations dévastées et même en partie brûlées : voilà ce qu'est la guerre ! Malheur au pays où elle s'est posée ! » Et voyez un peu ces remords de conscience : « C'était vraiment une grande misère. Les soldats, cachés derrière les haies, attendaient que le laboureur qui plantait des pommes de terre fendues en quatre, eût quitté son champ. Aussitôt les soldats affamés parcouraient le champ, cherchant dans la terre les morceaux de pommes de terre, les déterrant, et ils revenaient au camp faire cuire leur petite proie. » En vérité, voici bien du bruit pour quelques pommes de terre *coupées en quatre*. L'abbé C.. n'y mettait pas tant de façons quand il s'agissait de démolir une maison pièce à pièce pour alimenter les feux de bivouac.

Fricasse écrit avec emphase, comme s'il parlait à la tribune de la convention. Il emploie naturellement les phrases ampoulées et les grands mots du jargon révolutionnaire. Il ne dit pas : Nous avons perdu quelques hommes ; il dit : « Nous avons perdu quelques braves républicains : » Et encore : « C'est pendant la rigueur de cet hiver que le vrai républicain s'est distingué en tenant son rang avec bravoure. » Et encore : « L'ardeur républicaine qui bouillait dans nos veines... » Et encore : « Au milieu des douleurs aiguës, les blessés ne donnaient aucun signe de plaintes. Leurs visages étaient calmes et sereins ; leur dernière parole était : Vive la république !.. C'est au lit d'honneur qu'il faut voir nos guerriers pour apprendre la différence qui existe entre les hommes libres et les esclaves. Les valets des rois expirent en maudissant la cruelle ambition de leurs maîtres. Le défenseur de la liberté bénit le coup qui l'a frappé. Il sait que son sang ne coule que pour la liberté. » L'on dirait, en vérité, qu'aux yeux du brave sergent l'humanité se divise en deux classes, l'une supérieure, les républicains, l'autre tout à fait inférieure, ceux qui ne sont pas républicains. A mieux dire, il semble que les valets des rois, nobles, soldats étrangers et autres esclaves soient en dehors de l'humanité.

Il faut reconnaître au reste que Fricasse, avec ses idées et sa phraséologie, était loin d'être une exception dans les armées républicaines. Combien d'autres soldats pensaient et parlaient comme lui et étaient des héros ! Un fusilier nommé Mercier combat un hussard autrichien. Deux coups de sabre sur la tête et sur le poignet gauche le terrassent : « Rends-toi ! dit le hussard. — Un lâche le ferait, dit Mercier, mais un républicain, non ! » Et il se relève à demi, ramasse son fusil de la main droite, met le canon sur la saignée du bras gauche, lâche la détente et tue l'Autrichien. Le capitaine Caillac dit en tombant frappé à mort : « Ma vie

n'est rien, je la donnerais mille fois pour le triomphe de la république. » Dans un combat sanglant livré au bord de la Sambre, Fricasse nous montre « de braves républicains, couverts de blessures, qui adressent au ciel des vœux ardens pour le triomphe des armées de la république et qui, assemblant toutes leurs forces au moment où ils vont mourir, s'élancent pour baiser la cocarde nationale, gage sacré de notre liberté conquise. » Au siège de Charleroi, un canonnier, blessé mortellement sur sa pièce, se tourne du côté de l'ennemi et s'écrie : « Cobourg, Cobourg, avec tes nombreux florins, tu n'aurais pas payé une seule goutte de mon sang ; je le verse tout aujourd'hui pour la république et pour la liberté ! » — On ne peut nier après cela que les armées de la révolution ne fussent littéralement dans une sorte d'ivresse républicaine et qu'ainsi possédées, elles n'eussent un irrésistible élan. On saisit la justesse de cet aphorisme de Jomini : « Des recrues animées par quelque violent sentiment patriotique ou autre peuvent égaler et même surpasser de vieilles troupes, surtout dans l'infanterie. »

IV.

Jean-Roch Coignet n'est pas un volontaire de 92 comme Fricasse, ni un réquisitionnaire de 93 comme l'abbé C... C'est tout simplement un conscrit de l'an VII. Il n'en valut pas moins pour cela. Le jour où il apprit qu'il allait partir pour l'armée, il fut « accablé, » mais le jour où il partit, il dit à son maître (Coignet était alors palefrenier) : « Je vous promets que je reviendrai avec un fusil d'argent, ou je serai tué. »

La première affaire où se trouva Coignet, trois mois après son incorporation à la 96e demi-brigade, a fait quelque bruit dans l'histoire, bien qu'il n'y ait pas été tiré un seul coup de fusil. Le lieu était Saint-Cloud, la date, le 18 brumaire. Beaucoup de gens diront que c'était mal commencer une carrière militaire. Mais cette pensée-là n'est jamais venue à Coignet. Avant l'événement, il voyait au dépôt de Fontainebleau soldats et officiers « devenir fous de joie » à la nouvelle que Bonaparte était débarqué ; pendant, il entendait les tambours battre aux champs et les troupes crier : « Vive Bonaparte ! » que lui faisaient les cris « des gros monsieurs et des pigeons pattus ? » Après, il vouait une religion absolue au premier consul, religion qu'il garda à l'empereur, à l'exilé de l'île d'Elbe, au captif de Sainte-Hélène. — Napoléon et Coignet, c'est le dieu et l'adorateur. Le soldat aime et redoute l'empereur, comme un lévite adore et craint Adonaï, le dieu terrible et jaloux, le dieu des armées : « Je craignais l'empereur, dit Coignet, et je tâchais toujours de m'éloigner de lui. Je l'aimais de toute mon âme, mais j'avais toujours le frisson lorsque

je m'approchais de lui... On se sent bien petit près de son souverain! Je ne levais pas les yeux sur lui; il m'aurait intimidé. Je ne voyais que son cheval. » Pendant la campagne de 1813, Coignet entend des officiers généraux critiquer un peu vivement la conduite de l'empereur. Il s'écrie « qu'ils blasphèment. »

« Comment on devient un héros sans le savoir, » ainsi Coignet aurait pu appeler les pages où il raconte sa première rencontre avec l'ennemi. C'était à la bataille de Montebello. « On nous met par sections sur la route, on nous fait charger nos armes en marchant, et c'est là que je mis ma première cartouche dans mon fusil. Je fis le signe de la croix avec ma cartouche et elle me porta bonheur. Nous arrivons à l'entrée du village et voici la charge qui bat... Je me trouvai à la première section, au troisième rang, par mon rang de taille. Une pièce de canon fit feu à mitraille sur nous. Je baissai la tête à ce coup de canon. Mais mon sergent-major me donne un coup de sabre sur mon sac: « On ne baisse pas la tête, » me dit-il. « Non! » lui répondis-je. Pour prévenir le second coup de la pièce, le capitaine cria: « A droite et à gauche dans les fossés!.. » Comme je n'avais pas entendu ce commandement, je me trouvai seul sur la route, tout à fait à découvert. Je cours sur la pièce et tombe sur les canonniers. Comme ils finissaient de charger, ils ne me virent pas; je les passai à la baïonnette tous les cinq. Et moi de sauter sur la pièce, et mon capitaine de m'embrasser en passant. Il me dit de garder la pièce, ce que je fis, et nos bataillons se jetèrent sur l'ennemi... Je ne restai pas longtemps. Le général Berthier vint au galop et me dit en parlant du nez : « Que fais-tu là? — Mon général, vous voyez mon ouvrage. C'est à moi cette pièce, je l'ai prise tout seul. — Veux-tu du pain? — Oui, mon général. » Mais ce n'est pas tout. Coignet court après sa compagnie et la rejoint juste à temps pour abattre d'un coup de feu à bout portant un Autrichien qui ajuste son capitaine et pour secourir son sergent aux prises avec trois grenadiers hongrois qu'il dépêche à la baïonnette. Le soir du combat, Coignet fut présenté au premier consul. Bonaparte aimait les hommes de cette trempe et savait se faire aimer d'eux. Il pinça familièrement l'oreille du soldat, tout en ordonnant de le porter pour un fusil d'honneur. Trois ans après, il le faisait passer dans sa garde, et, le jour de l'inauguration solennelle de la Légion d'honneur, sous le dôme des Invalides, il attachait à la boutonnière de Coignet la première décoration de légionnaire donnée dans l'armée (1).

(1) Ce fait d'avoir reçu, lui premier de toute l'armée, la décoration de légionnaire et d'être ainsi le doyen de tous les chevaliers de l'ordre passés et futurs vaut bien cette citation. « ... Après que toutes les grand'croix furent distribuées, on appela : « Jean-Roch Coignet. » J'étais sur le deuxième gradin; je assai devant mes cama-

Du jour où il fut entré dans la garde, Coignet ne quitta plus Napoléon. En campagne, aux Tuileries, au camp de Boulogne, à Saint-Cloud, il était sans cesse auprès de l'empereur ou combattait sous ses yeux. Coignet, d'ailleurs, faute d'une instruction suffisante, ne parvint pas aux grades élevés. Grenadier à la 96e demi-brigade en 1799, sapeur en 1801, grenadier de la garde en 1803, légionnaire en 1804, caporal en 1807, sergent en 1808, lieutenant dans la ligne, adjoint au petit quartier-général en 1812, capitaine à l'état-major général de l'empereur en 1813, vaguemestre général du quartier-général et officier de la Légion d'honneur en 1815, telle fut la modeste carrière de Coignet. Mais le relevé de ses campagnes, qui se trouve à la fin de ses Mémoires, est comme l'inscription commémorative des victoires des armées françaises, comme la table des chapitres de l'histoire militaire de Napoléon. Coignet est au passage du Saint-Bernard, à Marengo, à Austerlitz, à Iéna, à Eylau, à Friedland, à Somo-Sierra, à Essling, à Wagram, à la Moskowa, à Lutzen, à Dresde, à Montmirail,.. il est aussi à Waterloo.

De même que Fricasse réalise le type traditionnel du volontaire de la république, de même Coignet représente le grognard de l'empire, le « vieux de la vieille, » tel que les histoires populaires de Napoléon, les chansons de Béranger, les lithographies de Charlet l'ont fixé dans notre esprit. On a lu ces deux admirables récits de corps de garde de Balzac et de Frédéric Soulié : l'*Histoire de l'empereur racontée par un vieux soldat*, et *la Lanterne magique*. Dans ces chefs-d'œuvre de narration familière, les soldats parlent une langue d'une merveilleuse couleur locale et sont peints avec un relief saisissant. Eh bien! malgré tout le talent d'observation et toute la puissance créatrice des deux écrivains, Coignet est encore plus grognard que leurs grognards. Et pour l'originalité pittoresque du style et le diable-au-corps du récit, ses Cahiers rivalisent avec leurs épopées héroï-comiques. Ce soldat presque complètement illettré (il n'apprit à lire qu'à trente-cinq ans pour passer sous-

rades, j'arrivai au pied du trône. Là je fus arrêté par Beauharnais, qui tenait une pelote garnie d'épingles et qui me dit : « Mais, on ne passe pas. » Et Murat, qui portait une nacelle remplie de croix, dit : « Mon prince, tous les légionnaires sont égaux; il est appelé, il peut passer. » Je monte les degrés du trône. Je me présente, droit comme un piquet, devant le consul, qui me dit que j'étais un brave défenseur de la patrie. A ces mots : « Accepte la croix de ton consul, » je retire ma main droite, qui était collée contre mon bonnet à poil, et je prends ma croix par le ruban. Ne sachant qu'en faire, je redescendis les degrés du trône en reculant, mais le consul me fit remonter près de lui, prit ma croix, la passa dans la boutonnière de mon habit et l'attacha avec une épingle prise sur la pelote de Beauharnais. Je descendis, et, traversant tout l'état-major qui occupait le parterre, je rencontrai mon colonel, M. Lepreux, et mon commandant Merle, qui attendaient leurs décorations. Ils m'embrassèrent tous les deux au milieu de tout le corps d'officiers... »

officier, ce fut son escouade qui lui donna des leçons) a un mouvement, des images, des bonnes fortunes d'expression qu'envierait un écrivain. C'est le Saint-Simon du bivouac.

Coignet, est-il nécessaire de le dire, ne s'embarrasse pas dans des considérations stratégiques et dans des vues d'ensemble sur la marche des opérations. Il ne raconte que ce qu'il a vu, — or un soldat ne voit souvent dans un combat, que son régiment, son bataillon, sa compagnie, — mais ce qu'il a vu, il le fait bien voir. Dans chacun de ces récits de bataille, il y a un épisode curieux, un trait qui frappe, un mot qui fait tableau. A Marengo, où sa brigade qui formait la gauche de l'armée combattit pied à pied de quatre heures du matin à deux heures de l'après-midi (sa compagnie eut cent soixante hommes hors de combat sur cent soixante-quatorze), Coignet nous montre la fière retraite par échelons en arrière « dans une fumée où on ne se voit pas, avec de maudites cartouches qui ne veulent plus descendre dans les canons encrassés, et le long d'un champ de blé, incendié par l'artillerie ennemie, où sautent les gibernes des morts. » Puis il peint le premier consul, inquiet et impatient, « assis sur la levée de la grand'route d'Alexandrie, tenant son cheval par la bride, faisant voltiger des petites pierres avec sa cravache. Les boulets qui roulaient sur la route, il ne les voyait pas... Quand nous fûmes près de lui, il monta sur son cheval et partit au galop, en nous disant : « Courage ! soldats, les réserves arrivent. Tenez ferme. » Il raconte enfin l'arrivée de la division Desaix : « A tous les demi-tours que l'on nous faisait faire, nos pauvres petits pelotons regardaient du côté de la route de Montebello. Enfin, cris de joie : « Les voilà ! les voilà ! » Cette belle division venait l'arme au bras ; c'était comme une forêt que le vent fait vaciller. La troupe arrivait sans courir, avec une belle artillerie dans les intervalles des demi-brigades... Arrivés à leur hauteur, ils se trouvaient prêts à se mettre en bataille. Sur notre gauche une haie très élevée les masquait. Nous, nous battions en retraite. Le consul donnait des ordres, et les Autrichiens venaient comme s'ils faisaient route pour aller chez eux, l'arme sur l'épaule ; ils ne faisaient plus attention à nous, ils nous croyaient tout à fait en déroute... Nous avions dépassé la division Desaix de trois cents pas, et les Autrichiens étaient prêts aussi à dépasser la ligne lorsque la foudre part sur leur tête de colonne. Mitraille, obus, feux de bataillons pleuvent sur eux et on bat la charge partout. Tout le monde fait demi-tour. Et de courir en avant. On ne criait pas, on hurlait. »

La veille d'Austerlitz, c'est la fameuse illumination des bouchons de paille : « Deux cent mille torches allumées (1), la musique jouant

(1) Ici Coignet exagère quelque peu. Les Français, à Austerlitz, n'étaient que 70,000 ; il eût fallu qu'ils eussent chacun trois mains pour porter 200,000 torches. Autre erreur

et les tambours battant aux champs, » ce que Coignet, qui n'a pas le qualificatif hyperbolique, appelle « un spectacle charmant. » Le jour de la bataille, c'est l'attaque des hauteurs d'Augerd par la réserve des grenadiers, jusque-là immobiles et impatiens de combattre : « Nous étions vingt-cinq mille bonnets à poil, et des gaillards. C'était un rempart mouvant. Nos bataillons montèrent la côte l'arme au bras, et, arrivés à distance, ils souhaitèrent le bonjour à la première ligne par des feux de bataillon, puis croisèrent la baïonnette. La musique se faisait entendre sur l'air :

On va leur percer le flanc!
Ran, ran, ran, ran, tan plan, tirelire!
On va leur percer le flanc!
Que nous allons rire!

En guise d'accompagnement, les tambours battaient la charge à rompre les caisses. C'était à entraîner un paralytique. » A Iéna,

à la page suivante, quand il parle des 25,000 « bonnets à poil. » L'empereur avait en effet, ce jour-là, une réserve de 25,000 hommes : 10 bataillons de la garde, les 10 bataillons des grenadiers d'Oudinot et deux divisions du corps de Bernadotte. Mais il y avait tout au plus 15,000 grenadiers. Il est singulier aussi qu'à la distribution des croix de la Légion d'honneur (14 juillet 1804), deux mois après la proclamation de l'empire (18 mai 1804), l'empereur dise : « Reçois la croix de ton *consul*, » pendant qu'à la même cérémonie, Murat appelle Beauharnais : « Mon *prince*. » On pourrait relever dans les cahiers de Coignet bien des inexactitudes pareilles, mais loin qu'elles doivent mettre le livre en suspicion, elles témoigneraient plutôt de l'entière sincérité de l'auteur, qui raconte d'après ses seuls souvenirs sans s'inquiéter de les contrôler par les livres.

Disons à ce propos que les *Cahiers du capitaine Coignet*, publiés pour la première fois par les amis de Coignet, en 1851 et réimprimés cette année, sur le manuscrit orignal, par M. Lorédan Larchey, ont paru à quelques personnes d'une authenticité discutable. Il faut savoir ce qu'on entend par l'authenticité des cahiers de Coignet. Certainement Coignet a existé (ses états de services, la matricule de la Légion d'honneur, les souvenirs mêmes de plus d'un habitant d'Auxerre en font foi), et certainement aussi Coignet a écrit lui-même ses Mémoires (son manuscrit d'une écriture d'écolier et d'une orthographe rudimentaire en témoigne). Donc ces mémoires sont authentiques. Maintenant, Coignet a-t-il vu tout ce qu'il raconte dans son livre? Coignet n'a rédigé ses mémoires qu'en 1848, 1849 et 1850. Sans doute, il avait naturellement bonne mémoire et, comme le dit très bien M. Lorédan Larchey, « une faculté s'accroît souvent à défaut d'une autre : Coignet devait d'autant mieux se souvenir qu'il avait moins écrit. » Toutefois on peut admettre que peut-être Coignet a raconté comme l'ayant vu lui-même plus d'un fait que d'autres lui avaient raconté et que peut-être les livres sur l'empire, Napoléon, la garde impériale, les chansons, les gravures, les images à un sou, en un mot, les divers éléments de ce qu'on appelle, je ne sais pourquoi « la légende napoléonienne, » ont influé sur lui, lui ont *donné le ton* et l'ont fait accuser davantage son caractère de « vieux de la vieille. » Ainsi, l'original se serait à son insu modelé sur la copie. Mais c'est là une simple hypothèse que, quant à nous, nous aimons à repousser. — Ajoutons qu'un de nos amis, qui est du même pays que Coignet et qui dans sa jeunesse a vu souvent le vieux soldat, nous dit que Coignet sortait peu, ne lisait guère, était très naïf et très bonhomme, et que, quand on l'a connu, on ne peut douter de la sincérité de ses récits.

aux premiers coups de canon de l'ennemi, un vieux soldat d'Égypte s'écrie : « Les Prussiens sont enrhumés, les voilà qui toussent. Il faut leur porter du vin sucré. » A Eylau, un fourrier de grenadiers qui a la jambe emportée par un boulet, coupe un peu de chair qui y restait, prend deux fusils comme béquilles et s'en va tout seul à l'ambulance, disant à ses camarades : « J'ai trois paires de bottes à Courbevoie, j'en ai pour longtemps. » A Essling, le régiment de Coignet reste trois heures sous le feu de cinquante canons sans pouvoir faire un pas en avant, ni tirer un coup de fusil : « Les boulets tombaient dans nos rangs et enlevaient des files de trois hommes à la fois, les obus faisaient sauter les bonnets à poil à vingt pieds de haut. Sitôt une file emportée, je disais : « Appuyez à droite, serrez les rangs. » Et ces braves grenadiers appuyaient sans sourciller et disaient en voyant mettre le feu aux pièces : « C'est pour moi !.. » Les fuyards du corps de Lannes vinrent se jeter sur nous, couvrant notre ligne de bataille. Les grenadiers les prenaient par le collet et les mettaient derrière eux en disant : « Là, vous n'aurez plus peur. »

Bien que l'on soit un peu blasé sur les tragiques horreurs de la retraite de Russie, il y a dans le récit de Coignet des tableaux qui ravivent notre émotion. « Les routes étaient comme des miroirs ; les chevaux tombaient sans pouvoir se relever. On leur fendait la cuisse avec des couteaux et on se repaissait du cheval avant qu'il mourût... Nos soldats exténués n'avaient plus la force de porter leurs armes ; le canon de leurs fusils prenait après leurs mains par la force de la gelée. Mais la garde ne quitta son sac et son fusil qu'avec la vie... Dans l'armée toute démoralisée, on marchait comme des prisonniers, sans armes et sans sacs. Plus de discipline, plus d'humanité les uns pour les autres. Chacun marchait pour son compte ; on n'aurait pas tendu la main à son père, et cela se conçoit. Celui qui se serait baissé pour prêter secours à son semblable n'aurait pu se relever. Les hommes tombaient raides sur la route. Il fallait marcher droit et faire des grimaces pour empêcher que le nez et les oreilles ne gelassent... Toute sensibilité était éteinte chez les hommes ; personne même ne murmurait contre l'adversité. » Arrêtons-nous sur ce trait d'observation, si juste et si saisissant.

La discipline dont les généraux de la république déploraient le relâchement était devenue meilleure dans les armées du consulat et de l'empire. Toutefois elle n'approchait pas du caporalisme prussien. Non-seulement il y avait des traînards, des ivrognes et des maraudeurs, mais le respect des supérieurs n'était point inné chez les soldats. Cette grande démocratie militaire, formée des vétérans du Rhin, d'Égypte et d'Italie, savait qu'après tout c'était elle,

selon le mot de Davout, qui avait fait ces généraux, qui leur avait conquis leurs épaulettes, leurs croix et leurs titres. Pour les soldats, tant valait l'homme, tant valait le grade. Le général Chamberlac, qui avait disparu à Marengo, dès la première canonnade, s'avisa le lendemain de venir parader devant le front de sa division; il fut salué d'une salve de coups de fusils qui le força à prendre le galop. « Nous ne l'avons jamais revu, » dit Coignet. A Leipzig, un colonel de l'état-major impérial, conduisant une ambulance, refuse de faire ranger ses voitures pour laisser la route libre à Coignet, alors lieutenant, qui arrive avec les équipages particuliers de l'empereur. « Au nom de l'empereur, s'écrie Coignet, appuyez tout de suite à droite, ou je vous bouscule, » et il le pousse du poitrail de son cheval. Le colonel veut mettre la main à son épée. « Si vous tirez votre épée, répond Coignet, je vous fends la tête. » Ce ne sont point les épaulettes qui imposent au soldat, c'est l'homme qui les porte. Mais quand le grade est rehaussé par la valeur de celui qui l'occupe, ce n'est plus seulement le respect et l'obéissance que le chef trouve chez ses subordonnés, c'est l'admiration et le dévoûment. Aussi tous les officiers de l'armée impériale, depuis le lieutenant jusqu'au maréchal de France, paient intrépidement de leur personne. Le soir de Montebello, Lannes, « couvert de sang, faisait peur à voir. » A Essling, Bessières, descendu de cheval, rallie une poignée de fuyards et les mène en tirailleurs contre une batterie autrichienne. A Wagram, un colonel d'artillerie de la garde, grièvement blessé, est transporté en arrière de sa batterie. « Non, dit-il. Reportez-moi à mon poste. C'est ma place... Et, sur son séant, il commandait. » A Brienne, Berthier charge seul quatre Cosaques et s'empare d'une pièce d'artillerie. A Montereau, Lefebvre, qui avait alors soixante ans, s'élance au galop avec quelques officiers pour sabrer l'arrière-garde ennemie : « L'écume sortait de la bouche du maréchal, tant il frappait. »

A leur empereur les soldats ne demandent pas ces actes d'héroïsme. Sa vie est trop précieuse, à leurs yeux, pour qu'il l'expose avec témérité. D'ailleurs il lui suffit de prendre une prise de tabac d'une certaine façon pour jeter toute la garde dans des transports d'enthousiasme! C'est qu'outre le prestige de tant de victoires, Napoléon a la science des hommes, le don de se faire adorer et la constante préoccupation de se servir de ce don dès qu'il se trouve devant ses soldats. Pour gagner l'affection des troupes, toute conjoncture lui est propice, il provoque les occasions, il ne néglige aucun moyen. Quand il n'est pas le grand capitaine, il est le petit caporal : le héros de l'épopée se fait le bonhomme de la chanson.

Napoléon tutoie tous ses soldats. Chaque fois qu'un factionnaire

lui présente les armes, il l'interpelle avec une brusquerie amicale; après chaque affaire, il se fait présenter les combattans qui ont accompli quelque action d'éclat. Il plaisante avec les pointeurs, inspecte les avant-postes et les sentinelles avancées. Il passe dans les chambrées à l'heure de la théorie et reprend ceux qui récitent mal; il fait parfois manœuvrer lui-même, comme un simple sous-officier, un peloton d'instruction. A une grande revue de la garde, au Carrousel, il commande sans une erreur ni une omission toute une partie de l'école de bataillon. Tantôt il entre dans une caserne quand les soldats sont couchés, passe l'inspection de la literie et ordonne qu'elle soit réformée; tantôt il arrive à l'improviste pour assister à la distribution des vivres. Dans ces visites, il ne manque pas de demander s'il y a des mécontens; il leur parle et leur promet d'examiner leurs réclamations. S'il exige beaucoup des hommes, lui-même prêche d'exemple. Quelque temps qu'il fasse, jamais il n'ajourne une revue, mais les soldats endurent patiemment la pluie, « si forte que les canons de fusils se remplissent d'eau, » en voyant leur empereur « immobile à cheval et sans manteau, l'eau lui coulant sur les cuisses. » La simplicité de ses manières, de son costume même, en impose aux troupes. Le jour de l'entrée à Berlin, où toute la garde était en grande tenue et tout l'état-major en grand uniforme, Coignet nous montre l'empereur « avec son modeste costume, son petit chapeau et sa cocarde d'un sou... C'était curieux de voir le plus mal habillé maître d'une si belle armée. » La nuit d'Eylau, l'empereur demande une pomme de terre par escouade, et, assis sur une botte de paille, bien en vue de toute l'armée, il les fait cuire à son petit feu, les retournant du bout d'un bâton. Un jour, aux Tuileries, il ne dédaigne pas de prendre la place d'un factionnaire qu'il envoie porter un ordre et de monter la garde à sa propre porte. — Voilà de quoi défrayer pendant longtemps les veillées de la chambrée. — Bon enfant sous des dehors brusques avec les hommes, il est le plus souvent sévère et dur avec les chefs, et quand l'occasion s'y prête, il ne craint pas de faire rire les soldats aux dépens de l'officier. Coignet raconte ce fait : A une revue de la garde, à Berlin, les grenadiers étaient en bataille, ayant derrière eux des bornes de cinq pieds avec barres de fer enclavées. L'empereur dit au colonel, qui s'appelait Frédéric, de répéter ses commandemens; puis il fait porter les armes, croiser la baïonnette et commande enfin : « Demi-tour! » (le colonel répète) et : « En avant! pas accéléré, marche! » Le colonel, interdit à la vue de l'obstacle, ne répète pas, et voici les soldats arrêtés. L'empereur dit : « Pourquoi ne marches-tu pas? — Mais... on ne peut passer. — Pauvre Frédéric, com-

mande : En avant! » Et aussitôt les grenadiers escaladent la haute balustrade. Un autre trait de l'empereur. C'était en 1809; les grenadiers, venus d'Espagne d'une seule traite (de Limoges à Ulm, ils avaient fait la route dans des voitures réquisitionnées), arrivent à minuit à Schœnbrunn, après deux étapes de vingt lieues, « les jambes raides comme des canons de fusil. » L'empereur descend aussitôt près d'eux, et les voyant tous, le corps courbé, la tête penchée, se soutenant sur leurs armes, dit à ses grenadiers à cheval : « Faites tout de suite de grands feux, allez chercher de la paille pour les coucher, faites-leur chauffer des chaudières de vin sucré. » Puis, s'adressant tout furieux aux officiers : « Est-il possible de voir mes vieux soldats dans un pareil état! Si j'en avais besoin! Vous êtes des....! » — Et l'empereur frappait des pieds de colère. Ce n'était pas un homme, c'était un lion. » — *Commediante!* Comédien, peut-être? mais comédien de génie qui a l'Europe comme théâtre, un million de soldats pour l'applaudir et vingt peuples pour l'écouter.

Malgré les tutoiemens, les visites à la caserne, les distributions de vin sucré et tant d'autres marques d'affection et de sollicitude, l'armée sait bien que, pour son empereur, elle n'est que de la chair à canon. Elle n'en crie pas moins : « Vive l'empereur! » et ce cri, qui a le même sens que le fier salut des gladiateurs aux Césars, est sincère et joyeux. L'adoration des troupes pour Napoléon s'exhale dans la clameur qui, à Essling, part des rangs de la garde quand un boulet vient frapper son cheval : « A bas les armes si l'empereur ne se retire pas sur-le-champ! » — La Bérésina, Leipzig, Waterloo, les deux invasions ne prévalent pas contre l'idolâtrie. Dans la masse de l'armée, on demeure fidèle à l'empereur jusqu'au dernier moment. Coignet peint bien la lassitude des chefs et l'inébranlable courage des soldats. Le 1er juillet 1815, deux jours après que Napoléon, abandonné, sinon trahi, par presque tous ses généraux, s'est résigné à quitter La Malmaison, il nous montre les troupes encore frémissantes et brûlant de combattre. « ... A la barrière d'Enfer, le maréchal Davout, à pied, les bras croisés, contemplait cette belle armée qui criait : « En avant! » Lui, silencieux, ne disait mot, sourd aux supplications de l'armée, qui voulait marcher sur l'ennemi. Nos soldats voulaient se porter sur l'ennemi, qui avait passé la Seine une partie sur Saint-Germain, une partie sur Versailles, tandis que nous n'avions que le champ de Mars à traverser pour gagner le bois de Boulogne. Avec notre aile gauche sur Versailles, il ne serait resté pas un Prussien ni un Anglais devant la fureur de nos soldats. » Le patriotisme n'abusait-il pas l'armée? Ce dernier effort eût-il réussi? C'est aux histo-

riens de répondre, s'il est permis toutefois de décider d'après des conjectures. Qu'importe ici? Ce ne sont point des plans de campagne après-coup que nous cherchons dans les cahiers de Coignet, c'est l'expression des pensées et des sentimens des troupes. Là est l'intérêt supérieur des mémoires du vieux capitaine, comme aussi des Souvenirs de l'abbé C... et du Journal de Fricasse. On y trouve la psychologie des soldats pendant la grande épopée de la république et de l'empire, on y sent vivre l'âme même de l'armée.

L'existence commune autour du drapeau engendre la communauté des pensées. C'est la base de l'esprit de corps. Sous le même uniforme, le cœur des soldats vibre à l'unisson. Sans doute, tous les grenadiers n'étaient point des Coignet, mais Coignet les représente tous dans leur expression la plus vive et dans les caractères essentiels de leur être. Coignet est soldat dans l'âme; il se bat sans autre idée que celle du plaisir de se battre. Il a la religion du régiment, il en aime la vie réglée, où l'on n'a qu'à se laisser vivre. Il est fier de son uniforme et s'enorgueillit autant de ses galons de caporal dans la garde que de sa croix d'honneur. Il a l'ivresse de la poudre et le culte du bouton de guêtre. Il a rompu sans retour avec le foyer, car il ne comprend pas d'autre métier que celui des armes et il en accepte d'un cœur léger les plus terribles servitudes morales. C'est l'homme de l'obéissance passive, le prétorien, l'opposé du soldat citoyen, puisqu'il est l'esclave du devoir militaire, tout différent du devoir civique. Son dévoûment à l'empereur se change d'autant plus facilement en idolâtrie qu'à ses yeux l'empereur est la vivante personnification de la guerre. Coignet est aussi dur aux souffrances qu'intrépide devant le feu. Parfois, si la pluie est trop forte, l'ordinaire trop réduit, l'étape trop longue, il maugrée dans sa moustache, car il n'est pas grognard pour rien. Mais un rayon de soleil, un verre de vin, un grondement lointain de canon, il retrouve ses jambes et sa bonne humeur, et donne le coup de sac, prêt à marcher jusqu'au bout du monde à travers la mitraille.

HENRY HOUSSAYE.

LA

PÊCHE ET LA PISCICULTURE

EN FRANCE

I.

LES EAUX DOUCES.

I. *Les Poissons*, par MM. Gervais et Boulart, 1877; Rothschild. — II. *Pathologie des poissons*, par M. Michel Girdwoyn, 1880; Rothschild. — III. *La Pisciculture et la Pêche en Chine*, par M. Dabry de Thiersant, 1872; Masson. — IV. *La Pisciculture fluviale et maritime*, par M. de Bon, commissaire-général de la marine, 1880; Rothschild. — V. *Les Poissons d'eau douce et la Pisciculture*, par M. Ph. Gauckler, 1881; Germer-Baillière. — VI. *Traité de pisciculture pratique*, par M. Koltz, 1883; Masson. — VII. *Quatre Conférences sur la pisciculture d'eau douce*, par M. Gobin. Mémoire manuscrit adressé à la Société nationale d'agriculture, 1882. — VIII. Rapports au sénat de la commission d'enquête sur le repeuplement des eaux, 1880-1883.

Préoccupé des plaintes qui s'élevaient de toutes parts au sujet de la dépopulation graduelle de nos rivières et de notre littoral maritime, le sénat nommait, au cours de la session de 1879, une commission de dix-huit membres dont la tâche était ainsi définie : « Recueillir, même par voie d'enquête, tous les renseignemens 1° sur l'état actuel des eaux fluviales et maritimes de la France au point de vue des produits de la pêche; 2° sur les meilleurs procédés de repeuplement des eaux et les mesures à prendre pour maintenir leur fertilité. » Cette commission a aujourd'hui terminé sa tâche, et, dans un rapport général résumant les enquêtes particu-

lières faites par ses divers membres, M. Bonnet a formulé ses conclusions.

L'opinion publique n'avait pas attendu cette manifestation officielle pour s'occuper de cette question, ainsi que le témoignent les nombreux travaux parus dans ces derniers temps, et répondant tous à la même préoccupation : celle de tirer parti pour l'alimentation publique des immenses ressources que renferment les eaux et qui, en France, sont encore si peu exploitées comparativement à d'autres pays. Sans parler des ouvrages comme celui de M. Blanchard et celui plus récent de MM. Gervais et Boulart, qui se maintiennent sur le terrain de la science pure, nous pouvons signaler un grand nombre de traités pratiques dont les principaux sont mentionnés en tête de cette étude, et surtout les mémoires manuscrits sur la pisciculture d'eau douce et sur la pisciculture marine, que M. Gobin, professeur d'agriculture du département du Jura, a soumis à la Société nationale et qui ont valu à leur auteur une médaille d'or à l'effigie d'Olivier de Serres.

Bien que cette question ait déjà plusieurs fois été traitée dans la *Revue* (1), on voit qu'elle n'a rien perdu de son actualité. Il n'est pas inutile d'exposer les progrès qu'elle peut avoir faits depuis ces premiers travaux, de façon à permettre au lecteur d'apprécier les ressources ichtyologiques de notre pays et les mesures proposées par le sénat pour en accroître l'importance.

I.

Au point de vue hydrographique, la France est aujourd'hui partagée en quatre grands bassins principaux, celui de la Seine, celui de la Loire, celui de la Gironde et celui du Rhône. Ces fleuves se ramifient à l'infini et embrassent le pays tout entier dans le réseau de leurs affluens. Les eaux qui les alimentent proviennent des pluies qui, après s'être infiltrées dans la terre, reparaissent sous forme de sources et de ruisseaux. La longueur de ces cours d'eau, de toutes dimensions, est évaluée par M. Gobin à 157,000 kilomètres représentant une superficie de 73,000 hectares. Il faut y ajouter, pour avoir le domaine aquatique de la France, 20,000 hectares de lacs et 110,000 hectares d'étangs d'eau douce; les étangs salés faisant partie du domaine maritime.

(1) Voyez, dans la *Revue : l'Empoissonnement des eaux douces*, par M. J.-J. Baude, 15 janvier 1861. — *La Pêche et la Pisciculture à l'Exposition universelle*, par M. J. Clavé 1,er janvier 1868. — *Le Repeuplement des eaux de France*, par M. H. de La Blanchère, 15 septembre 1870. — *L'Embryogénie et la Pisciculture en France*, par M. G. Pouchet, 1er mai 1872.

Les poissons n'habitent pas indifféremment toutes les eaux; il faut, pour qu'ils puissent y vivre, que celles-ci renferment en dissolution une certaine quantité d'air respirable. Il faut, de plus, qu'elles ne contiennent pas une trop grande proportion d'acide carbonique ou d'hydrogène sulfuré, non plus que des matières terreuses ou organiques qui empêcheraient le fonctionnement des organes respiratoires ou qui altéreraient la composition du liquide. Les poissons, en effet, respirent par des branchies ou lamelles en forme de dents de peigne, qui se trouvent placées en arrière des yeux et qui sont recouvertes d'un opercule corné fonctionnant comme une soupape. Ils avalent par la bouche l'eau qui sort par ces opercules après avoir laissé dans les branchies l'air qu'elle renfermait. Si cette eau est chargée de matières inertes qui gênent le jeu des organes, ou si elle a été privée de son oxygène par des substances en décomposition, elle est mortelle pour le poisson. Les eaux doivent de plus renfermer les substances nécessaires à l'alimentation de leurs habitans. C'est la végétation aquatique qui y pourvoit en produisant des plantes qui servent soit directement à la nourriture de certaines espèces, soit à celle d'une multitude d'animaux dont d'autres espèces font leur proie. Ces plantes jouent encore un autre rôle; elles absorbent le carbone de l'acide carbonique contenu dans l'eau, en dégagent l'oxygène, et contribuent ainsi à la rendre plus respirable. A ce point de vue, la constitution géologique du sol n'est pas sans influence sur les espèces de poissons qui habitent les rivières, puisque c'est de cette constitution que dépend la nature des plantes qui les nourrissent. C'est là toutefois une question encore obscure et qui demande à être étudiée de près.

L'eau atteignant son maximum de densité vers 4°, les couches qui ont cette température sont les plus lourdes et tombent au fond. Si la température de l'air est supérieure à 4°, les couches en contact avec l'atmosphère seront plus chaudes que celles du fond; si, au contraire, la température atmosphérique est inférieure à 4°, elles seront plus froides. Il se produit donc, non-seulement d'une saison à l'autre, mais même du jour à la nuit, un courant vertical qui contribue à maintenir dans la masse aqueuse un degré de chaleur à peu près uniforme et à en aérer successivement toutes les parties. Les poissons, étant des animaux à sang froid, ne peuvent supporter un abaissement de température trop prolongé; la plupart meurent à — 10 degrés. Aussi, pendant l'hiver, se réfugient-ils dans les fonds où le froid est moins rigoureux, et où ils vivent dans un état d'engourdissement presque absolu. Ils sont, pour la plupart, pourvus d'une vessie natatoire renfermant des gaz dont ils peuvent à

volonté accroître ou diminuer la quantité, et qui, suivant les belles expériences de M. le docteur Armand Moreau, leur sert à se mouvoir dans le sens vertical. Comme leur corps a, à très peu près, la densité de l'eau, la plus légère augmentation ou diminution de volume, produite par la distension des gaz ou par leur expulsion, suffit pour les rendre plus légers ou plus lourds que le milieu ambiant et les faire monter ou descendre. Grâce à cet ingénieux mécanisme, ils peuvent toujours rechercher les couches dont la température leur est le plus favorable. Si les poissons ne supportent pas le froid, la plupart ne s'accommodent pas mieux de la chaleur; la truite meurt dès que l'eau atteint 25 degrés et le saumon ne peut vivre au sud du 40e degré de latitude nord. Les eaux situées à une trop grande altitude, comme celles de certains lacs des Alpes et des Pyrénées, soumises à une pression atmosphérique très faible ou exposées à se congeler pendant une partie de l'année, ne peuvent pour ce motif convenir à un grand nombre d'espèces.

Les poissons qui habitent nos cours d'eau sont ou sédentaires ou anadromes, c'est-à-dire migrateurs. Parmi les premiers, les plus répandus sont la carpe, la tanche, le barbeau, le chevêne, le brochet, la lotte, la perche, la truite, le goujon et nombre d'autres moins recherchés et confondus sous la dénomination générale de poissons blancs. Parmi les seconds figurent le saumon, l'anguille et l'alose. Les uns habitent de préférence les eaux courantes des rivières et des ruisseaux; les autres, les eaux tranquilles des lacs ou les fonds vaseux des étangs, mais sans en faire cependant leur demeure exclusive. Nous ne pouvons ici faire une description détaillée de chacune de ces espèces, et nous devons renvoyer le lecteur aux ouvrages spéciaux, notamment à celui de MM. Gervais et Boulart, dont nous avons déjà parlé (1). Nous nous bornerons à dire quelques mots des mœurs des principales d'entre elles, pour qu'on puisse se rendre compte de l'opportunité et des moyens de les multiplier.

La carpe, originaire de la Perse, était connue des anciens, qui, parce qu'elle était exotique, l'ont prise longtemps pour un poisson de mer. Les Romains l'introduisirent dans les Gaules, et, au moyen âge déjà, elle peuplait les nombreux étangs exploités par les seigneurs et les couvens. Elle s'y propagea rapidement. On la rencontre aujourd'hui à peu près dans tous les cours d'eau de l'Europe. Comme elle ne se reproduit pas dans les eaux froides et qu'elle se repaît surtout de végétaux, de vers et d'insectes, elle préfère au séjour des rivières celui des étangs, dont la température est toujours relativement élevée et dont les fonds vaseux

(1) *Les Poissons*, par MM. Gervais et Boulart, 3 vol. in-8°. Paris, 1877; Rothschild.

lui fournissent une abondante nourriture. Cependant c'est dans les eaux courantes qu'on rencontre les variétés les plus estimées, comme le carpeau du Rhin et la carpe bleue du Danube. La carpe grandit vite et s'engraisse facilement, surtout si on lui fait subir l'opération de la castration; en trois ans, elle peut arriver à peser 3 kilogrammes, et l'on en a vu, avec le temps, atteindre jusqu'à 30 kilogrammes. Elle est très prolifique et pond, suivant ses dimensions, de deux cent mille à six cent mille œufs qui s'attachent aux plantes aquatiques. Elle fraie généralement au mois de juin; mais quand la température est favorable et que les eaux se maintiennent à 20 degrés, elle recommence plusieurs fois par an. La tanche, la brême, habitent, comme la carpe, les eaux courantes, tout en préférant les étangs. Il en est de même du chevène, du barbeau et des diverses espèces de poissons blancs dont le rôle utile dans les cours d'eau est de servir de pâture aux poissons carnassiers, dont la chair est beaucoup plus estimée.

Le brochet est l'un de ceux-ci; habitant indifféremment les lacs, les étangs et les rivières, c'est l'un des poissons les plus répandus du globe; il a le corps cylindrique, la tête déprimée et oblongue, la bouche très fendue et fortement armée de dents recourbées en arrière. Il est d'une voracité extrême et peut, en deux jours, consommer son propre poids de nourriture. Il croît rapidement; au bout d'un an, il atteint $0^{m},30$ et pèse 1 kilogramme; on en a trouvé du poids de 40 kilogrammes. Comme il est exclusivement ichtyophage et que chaque kilogramme de brochet représente environ 47 kilogrammes de poissons consommés par lui, on comprend que lorsqu'on le laisse se multiplier dans les cours d'eau il les dépeuple rapidement. Sa chair est blanche, ferme et de bon goût, surtout quand il n'est pas trop âgé. Il vit ordinairement solitaire, mais au moment du frai, il recherche la société. La femelle pond en février et mars des œufs qu'elle dépose sur les végétaux et qui ne mettent que de douze à quatorze jours pour éclore.

La perche, comme le brochet, se rencontre dans toutes les parties tempérées de l'Europe; elle est également très vorace et très prolifique. Ses nageoires dorsales sont munies de piquans, qu'elle redresse lorsqu'elle est attaquée. Elle n'arrive jamais à de grandes dimensions et ne dépasse guère le poids de $1^{k},500$, mais sa chair est ferme, blanche, d'un excellent goût et plus estimée même que celle du brochet. La lotte a le corps presque cylindrique et ressemble à l'anguille; elle est jaune verdâtre, marbrée de taches brunes; elle a la bouche grande et la mâchoire inférieure munie d'un barbillon charnu. Aussi vorace que le brochet, elle se nourrit de frai qu'elle cherche en rampant sur le sol, et de poissons qu'elle

attire en agitant son barbillon semblable à un ver. Sa chair est également très savoureuse.

La plus estimée parmi les espèces sédentaires qui habitent nos lacs et nos ruisseaux est certainement la truite, dont les nombreuses variétés sont toutes appréciées des gourmets. Elle est très répandue, mais elle se plaît surtout dans les eaux froides et vives des pays montagneux. Sa robe varie suivant les milieux qu'elle habite; ordinairement vert olive sur le dos et sur la tête, où elle est mouchetée de taches noires, elle se dégrade sur les flancs, où les taches deviennent rouges. La truite se nourrit surtout d'insectes, de vers, de crustacés. Quand elle a acquis une taille suffisante, elle chasse la loche, l'ablette et le gardon. Lorsque les alimens lui manquent, elle s'attaque à ses semblables, et quand une fois elle en a goûté, elle n'en veut plus d'autres. L'abondance des truites dans une rivière est donc en rapport avec la nourriture qu'elles peuvent y trouver, parce que, quand elles sont trop nombreuses, elles rétablissent d'elles-mêmes l'équilibre. La truite recherche l'ombre des arbres ou des rochers; elle reste en place pendant des heures, faisant tête au courant, happant au passage les proies qu'il lui amène ou s'élançant comme une flèche sur celles qui passent à sa portée. A l'approche de la ponte, qui se fait de novembre à mars, elle remonte les cours d'eau à la recherche des frayères, creuse son nid dans le gravier, près d'une cascade, et pond des œufs rosés de la grosseur d'un petit pois, indépendans les uns des autres, et que le mâle vient ensuite féconder. Après cent ou cent vingt jours d'incubation, les alevins éclosent et conservent pendant vingt à trente jours encore la vésicule vitelline de l'œuf qui leur sert de nourriture et qu'ils résorbent peu à peu, cachés sous des pierres pour échapper à leurs ennemis. Parmi les diverses variétés, il faut mentionner la grande truite des lacs, qui pèse de 4 à 5 kilogrammes; la truite saumonée, qu'on a prise pendant longtemps, mais à tort, pour un hybride de la truite commune et du saumon; l'ombre commun et l'ombre-chevalier, qui appartiennent, comme la truite, à la famille des salmonidés et qui, quoique formant des espèces différentes, ont à peu près les mêmes mœurs et les mêmes qualités.

Les poissons migrateurs ou anadromes sont ceux qui vont frayer dans d'autres eaux que celles qu'ils habitent ordinairement. Les principaux sont l'anguille, l'alose et le saumon.

L'anguille se rencontre dans toutes les parties du monde, sauf dans les bassins des fleuves qui versent leurs eaux dans la Mer-Noire. Elle fraie à la mer, et les petits, à peine nés, se précipitent en immenses quantités dans les fleuves et les ruisseaux, qu'ils remontent jusqu'à

leur source. L'anguille a le corps cylindrique et couvert d'écailles très petites; elle a la tête comprimée, l'œil petit; elle se nourrit d'insectes, de limaces, de grenouilles, de poissons et d'écrevisses. Pendant la nuit, elle sort de l'eau et rampe comme un serpent pour chercher sa proie dans les prairies humides. Elle peut atteindre une longueur de $1^m,80$ et un poids de 4 à 5 kilogrammes; après plusieurs années passées dans l'eau douce, elle descend à la mer en octobre et novembre, en s'abandonnant au courant pelotonnée en boule avec plusieurs individus de son espèce.

L'alose appartient à la famille des harengs et des sardines; c'est un poisson de mer qui fréquente les rivières pour y déposer son frai. Il a le corps comprimé sur les côtés, la tête petite, le dos verdâtre et le reste du corps d'un blanc argenté avec deux taches noires derrière les ouïes. Il ne se nourrit pas dans les eaux douces et tire toute sa subsistance de la mer; il est très estimé, à la condition d'être pris avant la ponte, qui a lieu en mai et juin, car, après ce moment, il maigrit beaucoup et s'épuise au point de mourir de faiblesse. Il est tellement abondant en Russie qu'on est obligé de le saler pour en tirer parti, comme d'ailleurs on fait de l'anguille en Italie.

De tous les poissons qui fréquentent nos cours d'eau, le plus important, aussi bien sous le rapport de la taille que sous celui de la qualité de la chair, est le saumon. Habitant la mer, à l'embouchure des fleuves où il se nourrit et se développe, il ne pénètre dans les eaux douces que pour y frayer. Il remonte les courans les plus rapides et franchit les obstacles qu'il rencontre sur sa route en repliant sa queue et en la détendant ensuite comme un ressort. Le choc de l'eau suffit pour enlever le corps à une grande hauteur et lui faire sauter des barrages de 5 à 6 mètres. S'il manque son coup, il recommence jusqu'à ce qu'il réussisse ou qu'il tombe épuisé. Lorsque la femelle a trouvé un endroit propice, elle creuse dans le lit du ruisseau un nid de 1 à 2 mètres de longueur sur $0^m,30$ à $0^m,40$ de profondeur, dans lequel elle se couche et pond ses œufs en même temps que le mâle, placé à côté, répand la laite qui les féconde. Elle les recouvre alors de gravier pour les mettre à l'abri de leurs ennemis et les abandonne à eux-mêmes. Après une incubation qui, suivant la température, varie de quatre-vingt-dix à cent vingt jours, les petits éclosent et conservent encore, comme ceux des truites, pendant trente ou quarante jours la vésicule ombilicale. Une fois celle-ci disparue, l'alevin, qui prend le nom de *parr*, est en état de se nourrir lui-même. Un an après leur naissance, les *parrs* changent de couleur, prennent sur le dos une teinte bleue d'acier et azurée sur le ventre. Ils passent alors à l'état de *smolts*

et réunis en troupes, ils se rendent à la mer. Ils ont à ce moment de $0^m,12$ à $0^m,15$ de longueur, mais lorsque après deux mois de séjour dans les eaux salées, ils reparaissent sous le nom de *grilses*, ils pèsent déjà de 1 kil. 1/2 à 2 kilogrammes. Après la ponte, les *grilses* retournent à la mer et en reviennent quelques mois après à l'état de saumons adultes pesant de 3 à 4 kilogrammes. Leur poids augmente avec l'âge et l'on en trouve fréquemment de 10 à 15 kilogrammes. Cette prodigieuse croissance est due à la grande quantité de nourriture, que, sous forme de proies vivantes, le saumon trouve le long des côtes, dont il ne s'éloigne jamais à plus d'un mille. Il revient toujours dans les rivières qui l'ont vu naître, ainsi qu'on a pu le constater par des marques faites à des individus pris et relâchés. Le saumon ne s'accommode pas de températures élevées et ne se rencontre pas au sud du 40e degré de latitude. Les essais d'acclimatation qu'on en a faits dans la Méditerranée et dans la Mer-Noire ont été infructueux. Il en existe plusieurs variétés, mais elles ont toutes les mêmes mœurs et les mêmes qualités.

On peut encore mentionner parmi les poissons migrateurs la lamproie et l'esturgeon, qui sont aujourd'hui devenus assez rares dans nos rivières, mais qu'on trouve, surtout le dernier, en grande abondance dans celles de la Russie.

Il est un autre habitant de nos eaux que nous ne pouvons passer sous silence, bien qu'il n'appartienne pas à la classe des poissons, mais à celle des crustacés, c'est l'écrevisse. L'écrevisse aime à s'abriter derrière les pierres et les racines d'arbres et ne quitte sa demeure que le soir, pour chercher sa pâture, qui consiste en substances animales ou végétales. Elle croît lentement et ne devient de qualité marchande qu'après quatre ans. Si elle a été bien nourrie, elle atteint alors une longueur de $0^m,15$ à $0^m,18$. L'écrevisse fraie en automne, après accouplement, et pond des œufs qui restent adhérens à la queue et n'éclosent qu'au mois d'avril. Tous les ans, elle change de test et en sécrète elle-même la substance. C'est pendant cette opération, qu'on appelle la *mue*, que l'écrevisse est surtout exposée aux attaques de ses ennemis. En 1879, une grande mortalité s'est produite simultanément en France, en Suisse et en Allemagne sur les écrevisses et s'est continuée jusqu'aujourd'hui en dépeuplant presque tous les cours d'eau. On l'attribue généralement à l'invasion d'un entozoaire du genre *distome* qui vit aux dépens des muscles du crustacé, et le fait périr. Il semble cependant que le fléau soit devenu moins meurtrier et que, depuis quelques années, nos eaux commencent à se repeupler.

Telles sont les principales espèces indigènes dont nous tirons parti pour notre alimentation ; il en existe un grand nombre d'autres qui

pourraient être acclimatées chez nous et qui augmenteraient la variété de la population aquatique de la France. De ce nombre sont le *gourami*, poisson excellent, originaire de Cochinchine et qui de là s'est répandu en Chine, à Java, en Australie et à l'île Maurice. Les tentatives faites au siècle dernier par Suffren pour l'introduire en France ont été infructueuses, bien qu'on puisse espérer pour l'avenir un meilleur résultat. Notre consul en Chine, M. Dabry de Thiersant, a réussi, de son côté, à ramener vivans en Europe, en 1868, le *yong-yu*, le *tsin-yu* et quelques autres espèces qu'il serait très désirable de pouvoir acclimater, parce que ces poissons, d'un goût délicat, sont herbivores et ne prendraient la place d'aucune de nos espèces indigènes. Au contraire, il n'y a aucun intérêt à chercher à introduire chez nous de nouvelles espèces carnivores, comme le *silure* ou le *sandre*, qui ne pourraient qu'aider les nôtres au dépeuplement des rivières.

Nous n'avons pas à entrer ici dans le détail des procédés au moyen desquels on s'empare du poisson. On en trouve l'ample description dans les livres spéciaux. Ces procédés sont nombreux, depuis la pêche à la ligne jusqu'à la mise à sec des cours d'eau; les uns constituent un sport recherché par les amateurs, les autres ont un caractère exclusivement industriel et commercial. Ils sont régis les uns et les autres par le code sur la pêche fluviale du 15 avril 1829, par la loi du 31 mai 1865, ainsi que par les ordonnances et décrets rendus pour l'exécution de ces lois. Ces divers documens législatifs attribuent le droit de pêche à l'état dans les cours d'eau navigables ou flottables, et aux riverains dans ceux qui ne rentrent pas dans cette catégorie ; ils fixent les limites de la salure des eaux qui sont celles de la pêche maritime dans les fleuves; ils interdisent l'établissement d'appareils ayant pour objet d'empêcher la circulation du poisson, prohibent l'emploi de drogues destinées à le tuer ou à l'enivrer pour s'en emparer plus facilement, règlent la nature des engins dont les pêcheurs peuvent se servir, déterminent enfin, suivant les espèces, les époques pendant lesquelles la pêche est permise, afin de protéger le poisson dans le temps du frai.

Sous l'empire de ces règlemens, et aux conditions stipulées dans un cahier des charges, le droit de pêche dans les cours d'eau appartenant à l'état est mis en adjudication par périodes de neuf années. C'est une longueur d'environ 16,000 kilomètres et une étendue de 40,000 hectares. Le prix actuel de location est de 858,000 francs. La quantité de poisson qu'on y prend est évaluée à 999,000 kilogrammes d'une valeur de 1,168,000 francs. Dans ces chiffres ne sont pas compris les poissons pris à la ligne flottante par les amateurs

auxquels la loi réserve la faculté de se livrer à ce genre de pêche. Les lacs, les étangs et les cours d'eau particuliers, qui représentent une étendue de 163,000 hectares, fournissent 9,259,000 kilogrammes d'une valeur de 10,833,000 francs. Les étangs entrent dans ces chiffres pour la plus grosse part, parce qu'ils sont des propriétés privées, susceptibles d'appropriation, et qu'ils peuvent dès lors être exploités industriellement. Quant aux rivières, comme elles n'appartiennent à personne en particulier, puisqu'elles sont à tous les riverains, elles sont aujourd'hui beaucoup moins poissonneuses qu'autrefois, si l'on en croit non-seulement les auteurs spéciaux, mais aussi les documens officiels, desquels il résulte, par exemple, qu'avant 1789 la seule pêche du saumon en Bretagne était louée 200,000 francs.

II.

Envisagée à un point de vue général, la pisciculture, ou plutôt l'aquiculture, est la science des moyens physiques ou économiques par lesquels on parvient à favoriser la multiplication du poisson et à accroître, par la culture des eaux, la masse des substances qui concourent à la nourriture de l'homme. Elle se propose de transformer en alimens les matières inutiles ou perdues que les poissons se sont d'abord assimilées. Dans l'état de civilisation où nous sommes, nous ne saurions laisser improductives les immenses surfaces occupées par les eaux et ne pas chercher à tirer parti de toutes les ressources que la nature met à notre disposition. On distingue l'aquiculture domestique, qui a pour objet de conserver les poissons dans des espaces clos et de les y nourrir artificiellement, comme on ferait d'animaux en stabulation, et l'aquiculture naturelle qui, ayant surtout en vue le repeuplement des cours d'eau, laisse aux poissons en liberté le soin de pourvoir eux-mêmes à leur subsistance.

La principale application de l'aquiculture domestique est l'élevage des poissons dans les étangs. Il a été pratiqué de tout temps et chez tous les peuples. Il en est question dans les livres chinois comme dans la Bible, et les Romains le connaissaient aussi bien que les moines du moyen âge. Il tenait à cette époque une assez large place dans les préoccupations pour que Ch. Estienne en fît mention en ces termes dans sa *Maison rustique*, publiée en 1583. « Le point premier et principal d'une maison rustique est de n'avoir faute d'aucune chose, tant pour la provision du seigneur que pour le profit qui peut en venir. Le bon mesnager donc ne fera peu de cas des poissons, vu que d'iceux il peut tirer nourriture et grand revenu, ains doit avoir près la maison quelque lieu de réserve pour bastir estangs

et viviers. Quant à la mare et la fosse à poissons, doyvent être souvent curées, repeuplées de nouveau et rafraîchies de menue denrée; car de toujours prendre et rien n'y mettre, cela fait le monceau decroistre. » Depuis la fin du XVIIIe siècle, le nombre des étangs a considérablement diminué en France. Il en existe aujourd'hui 110,000 hectares répandus surtout dans les départemens du Cher, de l'Indre, de l'Indre-et-Loire, de l'Ain et du Jura.

Rien n'est plus simple que de créer un étang quand on possède les deux rives d'un ruisseau encaissé dans une vallée; il suffit de construire une digue qui, arrêtant le cours de l'eau, force celle-ci à s'accumuler derrière cet obstacle. Mais pour que les poissons puissent y prospérer, il faut non-seulement que cette eau soit pure et bien aérée, mais aussi que le sol soit favorable à la végétation des herbes aquatiques qui devront les alimenter ou qui serviront de demeure aux insectes dont ils feront leur proie. Le sous-sol doit être imperméable, et la digue, suffisamment solide pour résister à la poussée du liquide, doit être munie d'une vanne qui permet de faire varier le niveau, et d'une bonde de fond qui sert à vider l'étang. En avant de la digue, est un bassin pourvu d'une grille qui, au moment de la mise à sec, retient le poisson entraîné par le courant. Grâce à ces dispositions, on peut facilement élever des carpes dont on provoque la multiplication en établissant des frayères artificielles formées de claies et de fagots où elles vont pondre leurs œufs. Quant au brochet, il est inutile de s'en occuper, car il se propage spontanément par l'intermédiaire des oiseaux aquatiques. Généralement on pêche les étangs tous les trois ou quatre ans, et on en obtient de 300 à 400 kilogrammes de poisson par hectare. Beaucoup de propriétaires, après la mise à sec, livrent le sol à la culture pendant un ou deux ans et en tirent de belles récoltes sans y mettre aucun engrais. Ils détruisent ainsi les œufs de brochets et les autres ennemis des poissons qui auraient pu se cacher dans la vase ou dans les herbes. Un étang bien conduit peut produire environ 200 francs de revenu net par hectare.

La production des écrevisses est également très avantageuse. On peut en élever dans les étangs ordinaires, qu'elles assainissent en les débarrassant de tous les détritus animaux qu'ils renferment; mais il est préférable de les parquer dans des fossés alimentés d'eaux vives et un peu calcaires, dans les rives desquels elles peuvent s'abriter. Nourries avec des débris animaux, du sang, des larves d'insectes, elles arrivent, après quelques années, à d'assez fortes dimensions et peuvent donner presque sans frais un revenu appréciable. C'est un moyen lucratif de mettre en valeur les terrains humides et marécageux qu'on laisse trop souvent improductifs.

Des divers procédés employés pour augmenter la population des eaux, celui auquel on a plus particulièrement donné le nom de pisciculture est la fécondation artificielle des œufs de poisson. Elle consiste à extraire ces œufs du ventre de la femelle au moyen d'une légère pression, et à les féconder par la laite du mâle obtenue de la même façon. Cette opération qui, à vrai dire, n'a rien d'artificiel puisqu'elle se borne à provoquer, sur des poissons captifs, une fonction physiologique qu'ils remplissent spontanément à l'état libre, est applicable à peu près à toutes les espèces; mais il en est beaucoup pour lesquelles elle est inutile et qui se reproduisent toujours en quantité suffisante, sans qu'il soit nécessaire pour l'homme d'intervenir. On n'a aucun intérêt à multiplier, par exemple, les espèces voraces, comme la perche et le brochet, qui ont peu d'ennemis à craindre, se mettent en chasse à peine au sortir de l'œuf et qui, malgré la qualité de leur chair, coûtent, par les autres poissons qu'ils détruisent, toujours plus qu'ils ne valent. Il en est de même des anguilles, qui vont frayer à la mer et dont les alevins remontent les fleuves en si grande abondance qu'un seul verre de cette *montée* suffit pour repeupler de vastes étangs. Il est à peu près inutile aussi de s'occuper des carpes, qui pondent des œufs par millions, et dont il suffit de placer un couple dans une simple mare, au moment du frai, pour avoir, quelques semaines après, des milliers de jeunes carpes propres au repeuplement des pièces d'eau. Les mares des fermes pourraient être utilisées de cette façon, avec grand profit pour le fermier.

Les seules espèces réellement précieuses qui, en dehors des mesures générales de police, méritent des soins particuliers, appartiennent à la famille des salmonidés et sont représentées chez nous par la truite et le saumon. Elles y ont droit non-seulement à cause de la qualité exceptionnelle de leur chair, mais aussi à raison des circonstances qui entravent leur multiplication. D'abord elles sont relativement peu prolifiques, puisqu'elles ne pondent que de 5,000 à 10,000 œufs; de plus, la période d'incubation, pendant laquelle ces œufs sont exposés à la voracité des divers poissons, est plus longue que pour les autres espèces, puisqu'elle dure de deux à trois mois; enfin les petits après leur éclosion sont munis d'une vésicule ombilicale qui les nourrit par voie de résorption jusqu'à ce qu'ils soient en état de rechercher eux-mêmes leur proie. Cette vésicule les condamne à l'immobilité et les met hors d'état de se soustraire par la fuite à la voracité de leurs ennemis, parmi lesquels les larves des insectes aquatiques ne sont pas les moins redoutables. De tous les poissons les salmonidés sont donc ceux qui ont le plus à craindre dans leur jeunesse des circonstances extérieures, et c'est à eux

qu'on a surtout jusqu'ici cherché à appliquer les procédés de la fécondation artificielle. Les œufs, après avoir été extraits du ventre de la mère et fécondés, comme nous l'avons dit plus haut, par la laite du mâle, sont rangés sur des claies formées de baguettes de verre et placées elles-mêmes dans des auges où l'on fait passer un léger courant d'eau. Ils doivent être surveillés avec soin et, tous les jours, ceux qui ont perdu leur transparence doivent être enlevés, sous peine d'être, les uns après les autres, envahis par les *byssus* et de perdre leur faculté germinative (1). Les petits une fois éclos, tombent au fond des auges, où ils restent à l'abri jusqu'au moment où, ayant résorbé leur vésicule, ils peuvent pourvoir à leur nourriture et être abandonnés à eux-mêmes.

La découverte de la fécondation artificielle date, paraît-il, du siècle dernier, à moins qu'elle ne remonte plus haut encore (2), et aurait été faite à peu près simultanément par un conseiller suédois, nommé Lund, et un lieutenant allemand du nom de Jacobi; mais elle était tombée dans l'oubli lorsqu'un simple pêcheur des Vosges, appelé Remy, qui certainement n'en avait pas eu connaissance, la mit en pratique, vers 1840, pour multiplier la truite dans les ruisseaux de ces montagnes. Le procédé qu'il employait, expérimenté d'abord par MM. Berthot et Detzem, ingénieurs des ponts et chaussées, fut étudié par M. Coste, qui, dans l'espoir de l'appliquer au repeuplement général des eaux de la France, proposa au gouvernement de construire, aux environs de Huningue (Haut-Rhin), un établissement dans lequel on pourrait recueillir les œufs fécondés des espèces de poissons les plus précieuses, les placer dans des appareils d'incubation convenablement disposés et les distribuer ensuite, à un certain degré de maturité, sur tous les points du territoire. Une somme de 30,000 francs avait été d'abord demandée pour cet objet; mais les développemens qu'on crut devoir donner à cet établissement coûtèrent vingt fois plus. Aujourd'hui qu'il est entre les mains des Allemands, nous n'avons pas à revenir sur les critiques auxquelles il a donné lieu pendant l'administration française. Bornons-nous à émettre le vœu qu'il ne soit pas remplacé, tout au moins dans les conditions où il a été installé.

M. Coste sut si bien faire partager à tous l'enthousiasme qui le possédait que, pendant plus de quinze ans, le public s'engoua de pisciculture et s'adonna même en chambre à cette pratique, qui

(1) *Pathologie des poissons*, par M. Michel Girdwoyn. Paris, 1880; Rothschild.

(2) M. de Bon, dans son ouvrage sur *la Pisciculture fluviale et maritime*, l'attribue à un moine de l'abbaye de Réome (Côte-d'Or), nommé dom Pinchon, qui vivait au XIVe siècle.

devait fournir au pays des ressources alimentaires inépuisables. Où en sont aujourd'hui ces belles perspectives, et que sont devenus les millions d'œufs fécondés, si libéralement distribués par l'établissement de Huningue? La truite et le saumon sont-ils devenus plus communs? Le prix en a-t-il baissé de façon à les voir figurer habituellement sur les tables des prolétaires? Hélas! non; ils sont restés l'apanage des classes aisées, car ils sont aussi rares qu'autrefois dans les cours d'eau où ils existaient déjà, et ne se sont pas montrés dans ceux où ils étaient encore inconnus. Quelques essais partiels dont on signale le succès, comme ceux des lacs du Puy-de-Dôme et du bassin de Saint-Ferréol, qui alimente le canal du Midi, ne suffisent pas pour faire croire que la pisciculture, en France, soit encore autre chose qu'un amusement ou une expérience de laboratoire.

Parmi les causes de cet insuccès, les unes sont générales et s'appliquent à toutes les espèces, ce sont celles qui ont provoqué le dépeuplement de nos eaux; les autres sont inhérentes au principe même de la multiplication artificielle des poissons voraces, comme les truites et les saumons, sans avoir au préalable pourvu à leur nourriture. Les alevins, après la résorption de leur vésicule ombilicale, sont ou bien mis en liberté et abandonnés à eux-mêmes, ou bien ils sont, au moins pendant quelques années, retenus dans des bassins et nourris artificiellement. Dans le premier cas, lâchés dans les ruisseaux sans y trouver une alimentation suffisante, ils se dévorent entre eux, et ceux qui subsistent restent exposés à toutes les causes de destruction qui avaient déjà amené la diminution ou la disparition de leur espèce et dont ne peuvent triompher quelques milliers d'alevins produits artificiellement, quand les millions provenant de la fécondation naturelle n'y réussissent pas. Dans le second cas, le prix de la nourriture animale qu'il faut leur donner finit par excéder, et de beaucoup, la valeur des poissons obtenus. Je puis en parler par expérience. Depuis 1873 jusqu'en 1881, j'ai fait venir chaque année, à Chantilly, quarante mille œufs embryonnés de truite commune et de truite saumonée. Ces œufs, provenant de l'établissement impérial et royal de Salzbourg (Autriche), étaient expédiés dans de la mousse avec de la glace et renfermés dans des boîtes doubles. Ils revenaient, avec le port, à 360 francs. Aussitôt arrivés, ils étaient étendus sur des claies de verre, dans des caisses munies de toiles métalliques, placées elles-mêmes au milieu d'un ruisseau limpide, alimenté par des sources. Très peu avortaient, la résorption de la vésicule se faisait sans accident et, dans les délais ordinaires, on voyait frétiller au fond des caisses des milliers d'alevins. Pendant la première année, ceux-ci restaient dans ces caisses,

où ils étaient nourris de foie de mouton pilé avec de la farine de maïs. Ils passaient, au commencement de la seconde année, dans un bassin de 10 mètres de long environ sur 4 mètres de large, alimenté par une eau courante, où ils recevaient la même nourriture. La troisième année, les jeunes truites étaient lâchées dans une rivière fermée par une grille et renfermant assez de poisson blanc pour leur alimentation. Elles se trouvaient dans un milieu favorable, car elles grandissaient rapidement, au point que plusieurs atteignaient le poids de 2 kilogrammes, mais, en même temps, elles diminuaient en nombre, et c'est à peine si chaque année on pouvait en trouver 20 kilogrammes à faire figurer sur les tables. Or la nourriture coûtait environ 500 francs par an; en y ajoutant le prix des œufs et les frais d'entretien, on arrivait à une dépense totale de 950 à 1,000 fr., qui portait à 50 francs le prix du kilogramme de truite consommée. Il m'a paru inutile de continuer plus longtemps une expérience aussi concluante, ayant acquis la conviction que, pour avoir du poisson, il valait mieux l'aller chercher à la halle que de l'élever soi-même.

Je ne doute pas que tous ceux qui ont fait des tentatives analogues ne soient arrivés à la même conclusion. Les pisciculteurs allemands ont calculé, en effet, que, pour des truites élevées dans des bassins fermés, il faut 15 kilogrammes de viande absorbée, sans compter celle qui se perd, pour produire un kilogramme de truites valant environ 6 francs. Par conséquent, lorsque le prix de la viande est supérieur à 0 fr. 40 le kilogramme, celui de la truite dépasse le cours du marché; et comme c'est chez nous le cas ordinaire, il n'y a pas lieu de nous adonner à cette spéculation. On arrive à un résultat analogue si, au lieu de viande, on cherche à nourrir ses truites avec des poissons herbivores; la valeur de ceux-ci est toujours plus grande que celle du produit obtenu.

Il n'est donc pas difficile d'élever du poisson, mais il est difficile d'en élever avec profit. En pisciculture comme en agriculture, on doit chercher à transformer les produits de moindre valeur en produits d'une valeur supérieure, et pour qu'on y trouve son compte, il faut que la nourriture qu'on donne aux poissons vaille moins que les poissons eux-mêmes. S'il peut être quelquefois avantageux, en raison de la petite dépense qui en résulte, de produire artificiellement, comme Remy l'a fait dans les Vosges, et de lâcher dans les cours d'eau des alevins d'espèces voraces, qui peuvent trouver à s'y nourrir spontanément, il est rare qu'il soit avantageux de les élever en stabulation. Et voilà pourquoi la pisciculture en France est restée jusqu'ici à l'état de théorie et n'a encore profité qu'à ceux qui ont eu l'habileté de l'exploiter sous cette forme.

III.

Si l'industrie de la pêche est à l'étranger dans une situation meilleure qu'en France, cela tient moins à l'emploi des procédés artificiels pour la multiplication du poisson qu'à la stricte observation des lois et règlemens et à ce que la pisciculture y est surtout appliquée comme moyen d'élevage des espèces herbivores. C'est, entre autres, le cas de la Chine, qu'on ne manque jamais de citer chaque fois qu'on veut montrer les bénéfices que peut procurer la culture rationnelle des eaux.

Dans son bel ouvrage sur *la Pisciculture et la Pêche en Chine*, M. Dabry de Thiersant rapporte que les Chinois ont fondé cette industrie sur la connaissance parfaite qu'ils ont des mœurs des poissons. Ils en ont divisé les familles en deux catégories, les poissons domestiques et les poissons sauvages. Les premiers, qui comprennent quatre espèces : *Yong-yu, Tsin-yu, Pe-lien-tsee-yu* et *Hoen-yu*, appartenant au genre *Cyprin*, sont herbivores et sont seuls l'objet d'une éducation spéciale; les autres, qui sont des poissons voraces, sont abandonnés à eux-mêmes dans les cours d'eau, sans qu'on fasse rien pour en accroître le nombre. La récolte des œufs se fait à la fin d'avril, au moyen de petits filets à mailles serrées avec lesquels les pêcheurs ramassent le frai sur les pierres et sur les rochers. Souvent aussi ils placent dans les cours d'eau des racines d'arbres, de la paille, de l'herbe, des brindilles sur lesquelles les poissons viennent déposer leurs œufs et qu'ils vendent à très bas prix. Les acheteurs les font éclore soit dans les rigoles des rizières abandonnées, soit dans des vases en terre cuite; ils nourrissent les alevins ainsi obtenus au moyen d'eaux grasses, de son, d'orge ou de résidus de graines de sésame écrasées, et les revendent ensuite dans des paniers de dimensions déterminées aux concessionnaires des pêches qui en repeuplent leurs cours d'eau.

Dans toutes les fermes de la Chine se rencontrent des viviers destinés à l'éducation des poissons domestiques. Ces viviers, creusés dans le sol, ont de 7 à 10 pieds de profondeur et sont établis avec le plus grand soin; ils renferment des cavités où les poissons peuvent s'abriter dans les heures chaudes du jour, et des éminences sur lesquelles des vignes taillées en berceau leur donnent une nourriture recherchée, tout en préservant les eaux de toute souillure extérieure; le fond, tapissé d'herbes aquatiques, est toujours tenu

très propre. Aux alimens naturels que les poissons trouvent dans les viviers on ajoute des coquilles d'œufs et des herbes hachées. A ce régime ils se développent rapidement et arrivent à peser 3 à 4 livres au bout de l'année. La plupart de ces poissons sont consommés par les habitans de la ferme; les autres sont vendus et deviennent pour le propriétaire une source de revenu qu'on peut évaluer à 600 ou 700 francs par vivier. Ces pratiques si simples pourraient facilement être introduites en Europe et contribuer sensiblement au bien-être des classes agricoles, aujourd'hui si délaissées.

Ainsi que M. Dabry de Thiersant le fait remarquer avec raison, les premiers législateurs chinois furent des hommes remarquables, et quand on voit tout ce qu'ils ont fait pour leur pays, on conçoit qu'on les ait mis, pour ainsi dire, au rang des dieux et qu'on leur ait bâti des temples. Aucun des détails de la vie du peuple ne leur a échappé, aucune des sources de la production n'a été négligée, et l'exploitation des eaux n'a pas été à leurs yeux moins importante que celle du sol. C'est à eux qu'on doit les règlemens qui subsistent encore sur la police de la pêche et dont nous pourrions, dans une certaine mesure, faire notre profit. En Chine, le domaine des eaux, comprenant les lacs, les étangs et les cours d'eau, appartient à l'état, qui en afferme par cantonnemens le droit de pêche à des particuliers au moyen de licences dont la durée est indéterminée et qui, bien que transmissibles, restent le plus souvent dans les mêmes familles. Les détenteurs de ces licences, qui sont de véritables fermiers généraux, sont responsables vis-à-vis de l'état de l'observation des lois et tenus de verser chaque année dans les eaux de leur cantonnement une certaine quantité d'alevins. Ils ne pêchent pas eux-mêmes, mais cèdent leur droit à des associations de pêcheurs, soit pour un prix fixé à l'avance, soit au *prorata* du produit de la pêche. Ils ont donc intérêt à ce queleur cantonnement soit toujours abondamment pourvu et à ce que toutes les lois de police, notamment celle qui interdit la prise du poisson en temps de frai, soient strictement observées.

Quant aux procédés qu'ils emploient, les Chinois nous laissent bien loin derrière eux. Ils possèdent comme nous la pêche à la ligne, mais ils la varient à l'infini, non-seulement suivant les espèces qu'ils veulent prendre, mais aussi suivant les saisons et les heures du jour. Ils sont habiles à reconnaître, aux allures des poissons, le temps qu'il fera, et changent leurs engins en conséquence. Ils ont des filets de toute forme et de toute dimension; ils les aiment mieux en coton qu'en chanvre, quoiqu'ils exigent plus de soin, parce qu'ils sont plus souples; et ne craignent pas les mailles

étroites, parce qu'ils rejettent d'eux-mêmes à l'eau les poissons trop petits pour la vente. Les Chinois pêchent également en plongeant pour prendre les poissons soit à la main, soit avec des pinces barbelées, dans les trous où ils sont réfugiés. Enfin ils utilisent pour la pêche les cormorans, qui placés sur l'avant du bateau avec un collier au cou, pour les empêcher d'avaler leur proie, sont dressés à rapporter le poisson qu'ils ont pris. Grâce à cette législation prévoyante et à des habitudes séculaires, les eaux de la Chine rendent tout ce qu'elles peuvent produire sans que leur fécondité en puisse jamais s'épuiser.

L'Europe est loin d'en être arrivée là, ainsi que nous l'apprennent un important travail publié en 1881 par M. Baveret-Watel dans le *Bulletin de la Société d'acclimatation* et le rapport que M. Chabot-Karlen a adressé en 1882 au ministre de l'agriculture, à la suite d'une mission dont il avait été chargé pour étudier la situation de la pisciculture dans les autres pays.

Quand on parle de pêche, c'est toujours par l'Angleterre qu'on commence, car nulle part cette industrie n'est aussi prospère. Les pêcheries d'Écosse et d'Irlande ont été décrites si souvent qu'il est inutile d'y revenir encore. Nous nous bornerons à rappeler que le saumon est le seul poisson d'eau douce dont on fasse cas et qu'on ne s'occupe pour ainsi dire pas des autres. L'abondance et la qualité des poissons de mer permettent aux Anglais de négliger ces derniers, que d'ailleurs ils ne savent pas apprêter. Cependant, en 1878, un *act* a été voté par le parlement pour la protection des espèces communes (*coarse fish*) ; mais c'est moins en vue de la nourriture qu'elles peuvent fournir, que pour donner aux classes ouvrières l'occasion de se livrer à un exercice salutaire. On compte, en effet, à Londres, quatre-vingts sociétés, comprenant cinquante mille membres, organisées en vue de s'adonner à la pêche à la ligne. A Sheffield, à Birmingham, à Manchester et dans toutes les villes manufacturières, il en est de même, et c'est par milliers qu'on compte les ouvriers qui recherchent ce genre de distraction.

La pêche du saumon est considérée, en Écosse et en Irlande, comme appartenant à la couronne, mais elle est libre en Angleterre. Généralement, le gouvernement n'use pas de son droit et laisse les riverains en jouir en se conformant aux règlemens établis. D'après la législation en vigueur, l'ensemble des pêcheries anglaises est soumis à la surveillance du *Home Office*, ou administration des travaux publics, qui nomme chaque année des inspecteurs chargés de présenter un rapport au parlement. Ces pêcheries sont divisées en un certain nombre de districts administrés par un conseil de conservateurs composé des principaux propriétaires, de membres

élus par les pêcheurs munis de permis, et de membres nommés par les juges de paix. Ce conseil veille à l'application des lois sur la pêche, fixe les époques où l'on peut s'y livrer, ainsi que les dimensions des filets à employer, accorde des permis, prescrit, quand il y a lieu, la construction d'échelles à saumons sur un plan arrêté à l'avance et impose l'obligation aux usiniers de placer des grilles à l'entrée des canaux de dérivation, pour empêcher que les poissons ne soient entraînés et broyés dans les engrenages. Il nomme les gardes-rivières, vérifie les comptes et répartit entre les intéressés les dépenses et les bénéfices. Les résultats de cette législation ont été des plus favorables, car le nombre des saumons a sensiblement augmenté dans tous les cours d'eau, ainsi que le constate la vente qui s'en fait au seul marché de Billingsgate, à Londres. Le nombre de tonnes vendues, qui en 1865 était de 1,464, est monté à 2,000 en 1877, représentant une valeur de 240,000 livres ou 6 millions de francs.

Le revenu net des diverses pêcheries du Royaume-Uni est aujourd'hui de plus de 20 millions par an. Plusieurs établissemens de pisciculture ont été créés; mais, à part celui de Stormonfield, fondé en 1852, qui a servi à repeupler le Tay près de Perth, ils n'ont pas jusqu'ici donné de résultats appréciables, et sont probablement destinés à disparaître, à moins que, comme celui de Howieton, qu'on peut, au dire de M. Chabot-Karlen, considérer comme le plus important du monde, ils n'appartiennent à de riches propriétaires qui peuvent en supporter les frais et poursuivre des expériences onéreuses. Il n'y a pas beaucoup plus à espérer du musée de pisciculture établi à South-Kensington par M. Franck Buckland, car l'opinion des inspecteurs des pêcheries est que la fécondation artificielle est inutile et que la fécondation naturelle peut seule assurer le repeuplement effectif des cours d'eau, pourvu que les lois sur la pêche soient strictement appliquées.

Il faut cependant mettre à l'actif de la pisciculture les tentatives d'acclimatation, en Australie, de la truite et du saumon. Après de nombreux et dispendieux essais, M. Youl réussit à conserver pendant la traversée des œufs embryonnés en les plaçant dans des boîtes pleines de mousse, entourées elles-mêmes de glace. La moitié environ de ces œufs donna des alevins qui furent lâchés dans les cours d'eau de la Tasmanie. Les truites y prospérèrent et s'y rencontrent aujourd'hui en abondance; mais les saumons ne paraissent pas s'y être encore acclimatés. On espère cependant réussir avec le saumon de Californie.

En Allemagne, l'élevage de certaines espèces de poissons, notamment de la carpe, constitue depuis des siècles une industrie sérieuse.

Contrairement à ce qui a lieu en Angleterre, le poisson d'eau douce y est préféré au poisson de mer et y est l'objet de soins bien entendus. Apporté vivant sur les marchés, il est placé par les acquéreurs, particuliers ou maîtres-d'hôtel, dans des viviers, d'où il n'est retiré qu'au moment d'être consommé. Il est donc toujours dans un grand état de fraîcheur, et généralement d'excellente qualité. Ce qui prouve l'importance qu'on attache, en Allemagne, au développement des ressources ichtyologiques, c'est la création, en 1870, d'une grande association (*Deutsche Fischerei Verein*), ayant pour objet le repeuplement général des eaux et le développement de l'industrie des pêches, tant fluviales que maritimes. Cette association, qui compte aujourd'hui plus de mille membres payant chacun une cotisation annuelle de 11 fr. 25, a déjà réussi, par ses démarches auprès des pouvoirs publics, à faire modifier la législation pour assurer la protection des diverses espèces de poissons tant sédentaires que migratrices. Elle a entrepris une enquête sur les ressources des différens cours d'eau, dont elle cherche à assurer le rempoissonnement, en y versant chaque année une grande quantité d'alevins. Elle reçoit de l'état une subvention de 25,000 franc et jouit de certains privilèges auprès de l'administration des postes pour l'expédition des œufs. Les gouvernemens ne négligent rien d'ailleurs pour développer l'industrie piscicole; ils ont institué des cours de pisciculture pratique non-seulement dans les écoles forestières, mais même dans les écoles primaires, et encouragent la création d'établissemens d'éclosion en vue du repeuplement des eaux privées. Outre quelques établissemens publics, on en compte aujourd'hui cent quarante-neuf appartenant à des particuliers, et s'occupant soit de l'élevage du poisson pour le marché, soit du commerce des œufs embryonnés. Ce commerce est assez lucratif dans un pays où un grand nombre de propriétaires s'occupent d'empoissonner leurs eaux. Quant à l'élevage, c'est, à côté de quelques autres espèces, à celui de la truite qu'on s'adonne de préférence. Toute la question, comme nous l'avons dit, est de trouver une nourriture assez économique pour qu'on ne soit pas en perte, et il paraît que cela peut encore se rencontrer en Allemagne. Un assez grand nombre de ces établissemens sont fondés par des sociétés d'actionnaires qui affèrment les cours d'eau de la région, les empoissonnent abondamment, et les exploitent alors dans d'excellentes conditions. C'est ainsi qu'à Wiesbaden, outre les eaux qui lui appartiennent en propre, une société a loué à long terme plus de quarante lacs, étangs ou cours d'eau, dont elle tire un grand bénéfice. La législation nouvellement en vigueur favorise singulièrement les entreprises de ce genre, car elle admet en principe que la pêche ne peut rester libre,

ni être exploitée par des propriétaires isolés. Tandis qu'en France, dans les rivières qui ne sont ni flottables ni navigables, elle appartient aux riverains, en Allemagne, elle est louée au profit de la commune, et devient, par conséquent, une source de profit pour le locataire, qui a tout intérêt à ménager le poisson et à en favoriser la multiplication. Il est une autre disposition qui contribue encore à ce résultat, c'est l'obligation où sont les propriétaires qui veulent construire des digues ou barrages dans les cours d'eau d'y établir, comme en Angleterre, des échelles destinées à assurer la libre circulation des poissons. En France, cette mesure est facultative et laissée à la discrétion de l'administration.

En Autriche-Hongrie, d'après M. Raveret-Watel, les rivières étaient autrefois très riches en poissons de toute espèce, qui fournissaient à l'alimentation publique d'importantes ressources. Les truites étaient si abondantes qu'en Bohême et en Moravie elles constituaient, il y a vingt-cinq ans, la base de la nourriture de la classe ouvrière; mais le braconnage, les travaux exécutés pour favoriser la navigation, la corruption des eaux par les usines et les égouts amenèrent, comme chez nous, la dépopulation des rivières. Sentant la nécessité de remédier à cette situation, l'empereur François-Joseph fit établir des laboratoires de pisciculture dans ses propriétés particulières. L'exemple fut suivi; des associations piscicoles s'organisèrent dans toutes les provinces et créèrent un grand nombre d'établissemens privés. Aujourd'hui il en existe soixante-dix, dont le plus important est celui de Salzbourg, qui fut fondé en 1864. Il appartient à l'état et expédie des œufs fécondés dans l'Europe entière. Toutefois, faute d'une législation suffisamment protectrice, le repeuplement des rivières est loin d'être effectué et les jours d'abondance ne sont pas encore revenus.

En Suisse, le droit de pêche appartient le plus souvent au canton, qui le loue aux conditions stipulées dans un cahier de charges. Parmi ces conditions figure généralement l'obligation pour le fermier de verser chaque année dans les eaux qu'il exploite un nombre déterminé d'alevins. Dans presque tous les cantons il existe des associations piscicoles pour l'exploitation des eaux, et des établissemens, soit publics, soit privés, pour la fécondation des œufs et la production des alevins. Aussi la situation des pêches, en Suisse, est-elle généralement satisfaisante, et c'est chez les pêcheurs de ce pays que viennent s'approvisionner d'œufs de truite la plupart des établissemens de pisciculture de l'Europe.

Bien que possédant de riches pêcheries d'eau douce, la Hollande n'a pas négligé de recourir, pour les alimenter, aux procédés de la pisciculture artificielle. La Société royale zoologique d'Amsterdam,

subventionnée pour cela par le gouvernement, a créé un laboratoire d'incubation au moyen duquel elle fait jeter dans les cours d'eau du pays annuellement 100,000 alevins de saumon et de truite saumonée. Une société se forma, en 1871, au capital de 420,000 fr., pour la création à Velp, près Arnheim, d'un vaste établissement de pisciculture qui vend à l'état ses alevins, mais qui, au dire de M. Chabot-Karlen, ne semble pas appelé à un bien grand avenir. Les rivières ont été si bien repeuplées que, pour les pêcheries de l'état, le prix de location a triplé dèpuis quelques années et a passé de 100,000 francs à 300,000 francs. La Hollande, possédant les embouchures du Rhin, est dans une situation privilégiée pour la pêche du saumon. Il suffit, en effet, aux pêcheurs de ce pays de barrer le fleuve avec des filets, au moment de la montée de ce poisson pour en prendre des quantités prodigieuses, sans en laisser passer un seul. Sur les réclamations de la Suisse et de l'Allemagne, qui se trouvaient ainsi privées de cette aubaine, elle s'est engagée à laisser le fleuve libre pendant deux heures par jour.

Dans le grand-duché de Luxembourg, M. Koltz a créé, en 1873, à Ettelbruch, pour le compte de l'administration des forêts, un établissement en vue du repeuplement d'une partie du bassin de la Moselle. Il se compose d'une chambre louée 100 francs par an dans un moulin et comprend, pour tout personnel, un garde qui, sous la surveillance d'un garde général, fait toutes les opérations de pisciculture. Avec l'acquisition des œufs qu'on se procure tout fécondés à l'étranger, la dépense annuelle s'élève à 1,200 francs environ. Cette faible somme a suffi pour repeupler en saumons et en truites tous les cours d'eau de la contrée, au point que certains cantonnemens de pêche qui se louaient 30 francs en rapportent aujourd'hui 300, et que l'arrondissement d'Ettelbruch livre à lui seul 25,000 kilogrammes de truites à la consommation. Cet exemple est à citer à ceux qui, chez nous, rêvent de rétablir sur d'autres points la fastueuse installation de Huningue.

En Belgique, les procédés artificiels de pisciculture n'ont donné jusqu'ici aucun résultat appréciable; il faut espérer mieux d'un projet de loi sur le repeuplement des eaux qui a récemment été soumis aux chambres et qui ne tardera pas sans nul doute à faire sentir ses effets. En Italie, non plus qu'en Espagne, la pisciculture fluviale ne paraît pas être sortie de la période des expériences isolées. En Algérie, on a réussi à introduire des cyprins, mais les tentatives faites pour les salmonidés ont avorté.

Le produit des pêches ayant sensiblement diminué en Russie, le ministre du domaine provoqua, en 1865, l'adoption d'une nouvelle égislation sur la pêche, et des mesures administratives ayant pour

objet la multiplication du poisson. De nombreux établissemens de pisciculture furent créés, parmi lesquels celui de Nikolsky, dans le gouvernement de Novgorod, tient la première place. D'autres, tant publics que privés ont été créés, surtout en Finlande, où la pêche est une industrie importante et où, depuis quelques années, le prix de location des lacs appartenant à l'état a presque décuplé.

La Suède est, après la Finlande, la région de l'Europe la plus riche en eaux. D'après M. Raveret-Watel, les lacs ne couvrent pas moins de 3,609,710 hectares, ou le douzième de la totalité du terrtoire; aussi ce pays possède-t-il des pêcheries d'eau douce très importantes, dont la pêche en temps de frai avait, dans ces derniers temps, sensiblement diminué le rendement. On a dû dès lors avoir recours à la pisciculture artificielle pour repeupler les eaux et leur rendre leur fertilité première. Un grand nombre d'établissemens ont été créés soit par des particuliers, soit par des associations, pour la multiplication du saumon. Ces établissemens sont le plus souvent en bois et installés d'une façon très économique. Les appareils d'éclosion sont de simples rigoles en bois dans lesquelles les œufs sont placés sur un lit de gravier et qui sont alimentées par des eaux de source. Chacun d'eux peut produire de 300,000 à 600,000 alevins qui sont jetés dans les cours d'eau et qui ont déjà sensiblement augmenté le produit de la pêche. Tout en abandonnant à l'industrie privée les opérations de rempoissonnement, le gouvernement s'attache à éclairer les populations sur l'importance d'une exploitation rationnelle des eaux, à instruire les pêcheurs sur leurs véritables intérêts et à les prémunir contre les abus qui ruineraient l'industrie dont ils vivent. La surveillance de la pêche est confiée à un intendant secondé par deux assistans et par des inspecteurs locaux chargés de veiller à l'observation des règlemens. Une école de pêcheurs a été fondée en 1870 par les soins de plusieurs sociétés pour répandre les pratiques de la pisciculture.

La Norvège a, comme la Suède, demandé à la pisciculture le moyen de rendre à ses eaux sa fertilité perdue par les dévastations des pêcheurs. Dès 1855, le gouvernement confiait à un surintendant des pêches, secondé par trois adjoints, la direction des travaux de rempoissonnement et la mission de vulgariser dans les populations rurales la connaissance et la pratique de la pisciculture. Ces mesures ne tardèrent pas à porter leurs fruits, et le saumon reparut dans les eaux qu'il avait abandonnées. C'est au printemps qu'il remonte les rivières jusqu'aux lacs dans lesquels il vient déposer son frai; il retourne en automne vers la mer, où un séjour de quelques semaines suffit pour lui rendre les dimensions qu'il avait perdues en eau douce. On le pêche dans les fiords, au moyen de sennes

et de nasses flottantes ou fixées à des perches. Dans les rivières, on le prend surtout à la ligne. On évalue aujourd'hui la production de la pêche du saumon à 1 million de kilogrammes, d'une valeur de 2,500,000 francs. Une grande partie est expédiée dans de la glace en Angleterre, d'où elle est exportée à l'état de conserve dans le monde entier. Beaucoup de propriétaires norvégiens afferment le droit de pêche dans leurs rivières, à des prix assez élevés, à des amateurs anglais qui viennent chaque année se livrer dans ce pays pittoresque à ce genre de sport.

Il résulte de cette revue rapide de l'état de la pisciculture dans les différens pays de l'Europe que, dans ces dernières années, tous les gouvernemens se sont préoccupés du dépeuplement des rivières et que tous, soit par la réforme de la législation, soit par des encouragemens divers, ont cherché à y parer. Un fait généralement constaté, c'est que partout où la pêche appartient aux riverains, c'est-à-dire à personne en particulier, la dépopulation des eaux est inévitable, chacun cherchant à s'emparer de tout le poisson possible, sans faire le moindre sacrifice pour reconstituer une richesse dont il n'est pas seul à profiter. L'abondance ne s'est maintenue que dans les cours d'eau appartenant à de grands propriétaires, ou exploités par des associations qui ont intérêt à ne pas tarir par des procédés abusifs la source de leurs revenus. La fécondation artificielle, sur laquelle on fondait de si grandes espérances, qu'on a été jusqu'à l'appeler la plus belle découverte du siècle, est impuissante à augmenter la population des rivières là où la législation est insuffisante; et l'on peut presque ajouter qu'elle est inutile là où la loi est assez efficace pour mettre le poisson à l'abri des causes de destruction. Des divers établissemens de pisciculture, les seuls qui paraissent donner des bénéfices sont ceux qui font le commerce des œufs embryonnés et ceux qui peuvent se procurer une nourriture assez économique pour élever les poissons en stabulation et les expédier directement sur le marché. Cette circonstance ne se rencontre que très exceptionnellement pour les espèces voraces, mais elle est assez commune pour les autres.

IV.

En France, le dépeuplement des rivières est un fait constant et qui ne date pas d'hier. On sait qu'autrefois tous nos cours d'eau étaient très poissonneux, que les saumons remontaient les fleuves jusqu'à leur source, et que le poisson entrait pour une forte part dans l'alimentation du peuple. Aujourd'hui la consommation ne

dépasse pas 320 grammes par individu. Ce fait seul suffirait à prouver l'inutilité des procédés artificiels de repeuplement, puisqu'à une époque où ils étaient inconnus, le poisson abondait et se reproduisait naturellement, tandis qu'aujourd'hui il tend à disparaître. C'est donc ailleurs que dans la pisciculture qu'il faut chercher le remède à la pénurie actuelle. Dans un rapport à l'empereur, du 21 septembre 1859, sur l'organisation de la pêche fluviale, M. Coste, après avoir rappelé que les pêcheries de saumon d'Irlande et d'Écosse rapportent 17,500,000 francs, ajoute qu'en France, où toutes les espèces vivent confondues dans un même abandon, c'est à peine si le prix de l'amodiation de tous nos cours d'eau s'élève à la somme de 600,000 francs, qui ne couvre pas la dépense qu'en exige la perception. Il attribue cet état de choses à ce que la police et la surveillance de la pêche sont confiées à l'administration des forêts, dont les employés, cantonnés dans les régions boisées de la France, n'interviennent que pour stipuler dans les contrats les conditions d'amodiation de la pêche et abandonnent aux fermiers le soin de garder les parties qu'ils exploitent. D'après lui, le seul moyen efficace de remédier à cette situation consiste à confier la police de la pêche fluviale à l'administration des ponts et chaussées, qui ayant déjà dans ses attributions l'aménagement général des eaux, dispose par cela même de tout ce qui peut faire la prospérité ou accomplir la ruine des pêches. M. Coste avait une telle confiance dans son remède qu'il ne craignait pas d'affirmer qu'avant peu les rivières de la France seraient aussi peuplées que celles d'Écosse et d'Irlande, et que, comme celles-ci, elles ne rapporteraient pas moins de 17 millions.

Voilà vingt-cinq ans bientôt que ce remède est appliqué et que la pêche fluviale a passé dans les attributions de l'administration des ponts et chaussées : qu'a-t-il produit? Sous le rapport du revenu, le résultat est à peu près nul. Le prix de location des cours d'eau appartenant à l'état, qui en 1859 était, y compris celui des canaux, de 710,400 francs, est aujourd'hui de 850,000 francs. C'est une bien faible augmentation comparativement à celle qu'on faisait espérer. Au point de vue de la police et de la production du poisson, peut-on au moins signaler quelque amélioration? Nous trouvons la réponse à cette question dans le rapport que M. Coumes, inspecteur général des ponts et chaussées, chargé du service des pêches, a adressé à la commission d'enquête sénatoriale. Après avoir rappelé que l'établissement de Huningue a distribué gratuitement d'énormes quantités d'œufs fécondés et d'alevins dans plus de soixante-dix départemens, M. Coumes avoue implicitement que ces largesses ont été infructueuses, puisqu'il déclare qu'avant de chercher à rempla-

cer cet établissement qui nous a été enlevé par la guerre, il faut assurer la police de la pêche en augmentant le nombre des agens chargés de l'exercer, toute espèce d'organisation poursuivie en vue du repeuplement artificiel des rivières étant condamnée d'avance et frappée de stérilité, si la surveillance des cours d'eau reste aussi précaire et illusoire qu'aujourd'hui. Le nombre des procès-verbaux constatant des infractions aux lois et règlemens qui, de 1863 à 1865, était d'environ 6,000 par an, était tombé en dernier lieu à 2,500, parce que les agens se découragent en voyant l'administration supérieure leur recommander la tolérance envers les pêcheurs et les tribunaux n'appliquer aux délinquans que des peines illusoires.

« Les événemens politiques, dit M. Coumes en terminant, ayant fait perdre à la France l'établissement de pisciculture de Huningue, qui n'a pas été remplacé, et l'insuffisance des ressources budgétaires ayant empêché de continuer les échelles à poissons ainsi que de compléter les moyens de surveillance, l'œuvre sur laquelle on avait fondé de grandes espérances a subi un ralentissement équivalant à peu près à une interruption totale qui dure depuis dix ans. » Bref, c'est un avortement. On sent combien il en coûte à un ingénieur des ponts et chaussées d'avouer que son administration, tout en ayant dépensé beaucoup plus, s'est montrée aussi impuissante que celle des forêts.

Qu'importent, après tout, les questions d'attributions qui, au moment où elles furent soulevées, ne cachaient que de mesquines questions de personnes? Voyons les choses de plus haut et ne nous occupons que de l'intérêt public. Il n'est malheureusement que trop vrai qu'en France le dépeuplement des cours d'eau augmente tous les jours. A cet égard, l'enquête faite par le sénat ne laisse aucun doute et le rapport présenté par M. George à la commission est des plus concluans.

Le poisson d'eau douce, suivant l'honorable sénateur, n'entre que pour une part inappréciable dans l'alimentation publique. Le prix élevé auquel se vend cette denrée en est la preuve : le poisson blanc, le moins estimé, vaut de 1 franc à 1 fr. 50 le kilog. ; la carpe de 1 fr. 50 à 2 francs ; le brochet, la perche et l'anguille de 3 à 5 francs ; la truite et le saumon de 4 à 8 francs. La plus grande partie des poissons consommés en France vient de l'étranger ; l'Allemagne et la Hollande approvisionnent Paris et les marchés du nord ; la Suisse et l'Italie ceux du sud-est. Quant aux saumons, la plupart viennent d'Angleterre et de Hollande. Avec son magnifique réseau de cours d'eau, la France est, par conséquent, bien loin de suffire à sa consommation pourtant si restreinte, et se trouve, pour

une denrée qu'il lui serait facile de produire, tributaire des pays voisins. Beaucoup des meilleures espèces, autrefois abondantes, ont disparu ou sensiblement diminué; c'est le cas du saumon, de la truite, de l'écrevisse et de la plupart des poissons de rivière. Les seuls qui se soient maintenus sont les poissons d'étang.

Les causes de ce dépeuplement sont multiples; elles tiennent les unes à des circonstances climatologiques, d'autres à l'inobservation des lois et des règlemens, d'autres enfin à l'exercice même du droit de pêche. Les causes climatologiques sont purement accidentelles : c'est ainsi que l'épizootie qui a sévi sur les écrevisses a dépeuplé les cours d'eau, sans qu'il ait été possible de s'y opposer; mais on peut signaler le déboisement des montagnes, qui a pour conséquence le desséchement pendant l'été d'un grand nombre de ruisseaux, comme une de celles auxquelles on peut porter remède.

La police de la pêche, nous l'avons dit, est réglée par les lois du 15 avril 1829, du 31 mai 1865 et par divers décrets qui en ont été la conséquence. Cette législation laisse peu à désirer et offrirait une protection suffisante si les prescriptions n'en étaient pas journellement violées. Faute de surveillance, le braconnage des eaux s'exerce sur la plus grande échelle, non-seulement par des gens qui en font le métier mais même par les fermiers de pêche qui ne se conforment pas aux règlemens. Ces derniers ne tiennent le plus souvent aucun compte des prescriptions relatives aux dimensions des mailles des filets ou à l'époque pendant laquelle la pêche est interdite. Quant aux premiers, ils cherchent à s'emparer du poisson par les moyens les plus destructeurs; ils ne reculent ni devant la dynamite, ni devant les substances toxiques, telles que la chaux ou la *coque du Levant*, qui tuent non-seulement les poissons adultes, mais aussi les alevins et détruisent ainsi les élémens de la reproduction future. La loi punit d'une amende de 30 à 300 francs et d'un emprisonnement de un à trois mois ceux qui font usage de drogues de cette nature; mais, comme le fait observer M. Coumes, les délinquans, quand ils sont pris, ne sont pas poursuivis ou sont frappés d'une condamnation dérisoire. La même pénalité devrait être appliquée aux propriétaires d'usines qui déversent dans les cours d'eau les résidus de leur fabrication, ainsi qu'à ceux qui font rouir du chanvre; mais où trouver aujourd'hui un fonctionnaire pour la requérir, un tribunal pour la prononcer? C'est là cependant une des principales causes de la mortalité du poisson. Les cours d'eau sur lesquels se trouvent des teintureries, des sucreries, des féculeries ou des fabriques de produits chimiques, sont absolument dépeuplés, et l'on cite certains départemens, comme ceux de l'Aisne et du Nord,

où il n'existe pour ainsi dire plus un seul poisson. Avec les procédés que la science met aujourd'hui à leur disposition, il serait facile aux propriétaires d'usines d'épurer leurs résidus avant de les déverser dans les rivières; mais pour que les pouvoirs publics pussent les y obliger, il faudrait qu'ils en donnassent eux-mêmes l'exemple et évitassent de contaminer les fleuves en y jetant leurs égouts. De nombreuses réclamations ont déjà été faites à ce sujet par les pêcheurs de la Seine, à propos de l'égout d'Asnières; mais elles sont, jusqu'ici, restées sans résultat. Les poissons ont abandonné le fleuve jusqu'à l'Eure, parce qu'ils n'y trouvent plus l'oxygène nécessaire pour y vivre, et les saumons ne se montrent plus dans la haute Seine, parce qu'ils sont arrêtés par les eaux empoisonnées qu'ils rencontrent avant d'y arriver. Il semble cependant qu'au point de vue de la salubrité publique, il n'est pas moins important pour une ville comme Paris de se débarrasser des immondices que de procurer de l'eau pure à ses habitans, et que, si la municipalité n'a pas reculé devant cette dernière dépense, la première doit, à plus forte raison, s'imposer à sa sollicitude.

La circulation des bateaux avec les remous qu'ils produisent, le jeu des écluses et le faucardement des rivières ont aussi pour effet de détruire une partie des œufs de poissons déposés sur les rives ou attachés aux herbes aquatiques. On ne peut guère éviter ces causes de destruction, puisque la navigation représente un intérêt supérieur à la pêche; mais on peut sensiblement en atténuer les effets soit en retardant le fauchage des herbes jusqu'après le moment du frai, soit en ménageant des bras de rivière qu'on ne faucarderait pas et dans lesquels la pêche serait interdite. On créerait ainsi des espèces de lieux d'asile dans lesquels les poissons pourraient frayer et se multiplier en sécurité au milieu des herbes et de là se répandraient dans les autres parties du fleuve. Ce seraient en quelque sorte des établissemens de pisciculture naturelle, qui auraient sur les autres le grand avantage d'être absolument gratuits.

Il serait à désirer aussi qu'on autorisât la pêche des espèces voraces en toute saison. Il en est, en effet, de l'interdiction de s'en emparer et de les colporter en temps de frai comme de la loi sur la chasse, qui a pour objet de protéger le gibier. Or il est certain que, par les récoltes dont il se nourrit, le gibier, comme les poissons voraces, coûte beaucoup plus qu'il ne vaut, et qu'un lièvre qu'on achète 6 francs à la halle a détruit pour plus de 20 francs de céréales, de fourrage ou de bois. On conçoit dès lors que les propriétaires qui veulent s'imposer ces sacrifices soient libres d'élever des brochets ou des lièvres; mais l'intérêt public, loin d'exiger pour

ces animaux des mesures de protection, demanderait au contraire qu'on en provoquât la destruction.

Mais lors même que toutes les mesures que nous signalons plus haut seraient prises, lors même que les prescriptions de la loi seraient observées, lors même que la surveillance serait efficace, il est douteux que la population aquatique s'accroisse sensiblement tant que l'exercice de la pêche, tel qu'il résulte de la constitution de la propriété des cours d'eau, restera ce qu'il est aujourd'hui. Aux termes de la loi, en effet, le cours inférieur des fleuves jusqu'à la limite de la salure des eaux est du domaine maritime; la pêche en est réservée, par conséquent, aux marins inscrits. Au-dessus, tant qu'ils sont flottables et navigables, les cours d'eau restent la propriété de l'état, qui les loue à son profit, par lots de plusieurs kilomètres de longueur; plus haut encore, lorsqu'ils cessent d'être navigables ou flottables, ils deviennent la propriété des riverains, qui seuls ont le droit d'y pêcher. La plupart n'usent pas de ce droit, et, le considérant comme peu important, ne s'opposent même pas au braconnage qu'on vient exercer dans leurs eaux. Si l'on y jette de la chaux pour s'emparer du poisson qui s'y trouve, aucun d'eux ne s'en plaint, parce qu'aucun n'y a un intérêt suffisant; aucun non plus ne cherche à les repeupler puisqu'aucun ne consent à faire un sacrifice quelconque dont il n'est pas seul à profiter. Voilà donc, dans un même bassin, trois catégories de pêcheurs : les marins, les adjudicataires de l'état et les propriétaires riverains, dont les intérêts devraient être solidaires, et qui, précisément, loin de réunir leurs efforts en vue de la conservation et de la multiplication du poisson, agissent isolément et cherchent à en prendre le plus possible au détriment les uns des autres.

En Angleterre, le problème du groupement des intéressés a été résolu par l'abandon que l'état a fait du droit de pêche aux riverains dans toute l'étendue du cours d'eau et par l'association, en quelque sorte obligatoire, de tous ces riverains pour l'exploitation de ce droit, sous la surveillance des pouvoirs publics. En Allemagne, on est arrivé à un résultat analogue en partant d'un principe absolument opposé, c'est-à-dire par l'expropriation des riverains et par la location des cours d'eau, navigables ou non, au profit de la communauté. Les Allemands ne reculent pas devant les solutions violentes, ils cherchent le côté pratique des choses et font, quand ils y trouvent leur intérêt, bon marché des principes. C'est ainsi que le droit de chasse n'est reconnu qu'aux propriétaires possédant plus de 25 hectares d'un seul tenant; les autres en sont dépouillés et leurs biens sont loués au profit de la commune. Celle-ci y trouve son compte, mais le droit de propriété est foulé aux pieds en faveur de ceux qui

sont assez riches pour devenir locataires. C'est une expropriation pour cause d'amusement privé.

Nous nous accommoderions peu en France d'une semblable législation, nous qui attachons tant d'importance au droit abstrait que trop souvent nous sacrifions la chose pour le mot et la proie pour l'ombre. Il nous répugnerait de voir des étrangers pénétrer chez nous et jouir sous nos yeux d'un plaisir ou d'un profit dont nous serions nous-mêmes privés. Ce n'est donc pas la solution allemande qui peut nous convenir et nous devons chercher remède à la dépopulation des rivières en restant dans les limites de la loi qui nous régit et qui reconnaît : à l'état, la propriété des cours d'eau flottables et navigables, et aux riverains celle des autres. Pour ce qui est des premiers, ils sont avant tout, ainsi que nous l'avons dit, des voies de navigation, et la pêche ne peut y être considérée que comme une chose accessoire. Quelle que puisse être, au point de vue de la production du poisson, l'utilité des herbes aquatiques ou des courans plus ou moins rapides, il n'en faudra pas moins faucher et canaliser les rivières lorsque la navigabilité l'exigera; mais une fois qu'il a donné satisfaction à cet intérêt majeur, et dans les limites où cet intérêt le permet, l'état doit prendre les mesures nécessaires pour protéger le poisson et pour favoriser les associations entre pêcheurs. Nos habitudes centralisatrices et notre législation administrative ne nous permettraient pas de créer en France, comme en Angleterre, des conseils de districts ayant la direction et la surveillance de la pêche; mais elles ne s'opposent pas à la création de sociétés pour l'exploitation rationnelle des eaux des divers bassins (1).

Pour ce qui est des propriétaires des cours d'eau supérieurs, non-seulement on ne peut les dépouiller de leur droit, mais il faut au contraire les mettre à même de l'exercer d'une manière fructueuse et ne pas leur retirer en fait ce qu'on leur accorde en principe. Aux termes de la loi, il leur est interdit de barrer le cours de l'eau de façon à empêcher la circulation des poissons. Si cette faculté leur était laissée, ils seraient intéressés à en avoir et pourraient, soit isolément, soit en s'associant, exercer une surveillance efficace et se livrer aux procédés de pisciculture qu'ils jugeraient les plus avantageux. Pour les poissons sédentaires, cette appropriation partielle des cours d'eau ne présente aucun inconvénient; quant aux poissons

(1) M. Chabot-Karlen, dont l'ardeur piscicole ne le cède en rien à celle qui jadis animait M. Coste, fait à ce sujet une active propagande et a déjà réussi à former dans plusieurs départemens des associations entre propriétaires pour la protection du poisson.

migrateurs, on pourrait en assurer la libre circulation en fixant à l'avance les dimensions des grils, de façon à permettre aux saumons de les franchir et à la montée d'anguilles de passer au travers des barreaux. Il en est de l'appropriation des eaux comme de celle des terres, il n'y a que ceux qui sont appelés à récolter qui se donnent la peine de semer; et si le premier qui a clos un terrain pour le labourer en avait été empêché sous prétexte que cette clôture gênerait le pâturage commun, il n'y aurait pas eu d'agriculture possible. Ce sont les étangs, c'est-à-dire les eaux privées, qui produisent aujourd'hui la plus grande partie du poisson livré à la consommation. Qu'on autorise la clôture des eaux courantes et on les verra bientôt donner des résultats analogues.

La conclusion de ce qui précède et qui est à peu près celle à laquelle la commission sénatoriale a abouti, à la suite de la longue enquête à laquelle elle s'est livrée, c'est que le dépeuplement des cours d'eau en France est général; qu'au point de vue de la police, la législation actuelle serait à peu près parfaite si elle était appliquée; et que les pouvoirs publics sont suffisamment armés pour empêcher, le jour où ils le voudront, la destruction des poissons par des procédés abusifs.

Il s'est donc passé ici ce que nous avons vu dans bien d'autres circonstances. En constatant la pauvreté de nos eaux, on s'est imaginé qu'il fallait des lois nouvelles pour y remédier; puis, quand on est allé au fond des choses, on s'est aperçu que les lois anciennes étaient excellentes et qu'il ne leur manquait que d'être observées. Le gouvernement se décidera-t-il à les faire respecter et à donner satisfaction aux vœux de la commission sénatoriale? C'est peu probable. Il trouvera sans doute que ce qu'on lui demande n'est pas digne de lui, il préférera recommencer la folie de Huningue, et dépenser des millions pour reconstituer cet établissement grandiose dont le pays n'a tiré aucun profit. Peut-être aussi, comme quelques-uns le demandent, installera-t-il une nouvelle division au ministère de l'agriculture, ou créera-t-il des écoles d'aquiculture, pour enseigner aux populations à faire à grands frais ce que la nature fait gratuitement. Il aura ainsi des places et des décorations à donner à ses amis; quant aux poissons, c'est bien le moindre de ses soucis.

J. Clavé.

UNE

ENQUÊTE FRANÇAISE

SUR LES CROISADES ET L'ORIENT LATIN

I. Publications de la Société de l'Orient latin, chez Ernest Leroux : *Archives de l'Orient latin*, t. Ier ; *Itinéraires et descriptions de la terre-sainte; De Passagiis in terram sanctam*, 16 héliogravures in-f° ; *Numismatique de l'Orient latin*, par M. G. Schlumberger. — II. Publications de M. le comte Riant : *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, 2 vol. in-8° ; *Inventaire des lettres historiques des croisades*, 1 vol. in-8° ; *Innocent III, Philippe de Souabe et Boniface de Montferrat* ; *Dépouilles religieuses enlevées à Constantinople*, etc. — III. Publications de l'École française de Rome : *Chartes de terre-sainte provenant de l'abbaye de Notre-Dame de Josaphat*, publiées par M. François Delaborde, 1 vol. in-8°, etc. — IV. *Les Colonies franques de Syrie aux* XIIe *et* XIIIe *siècles*, par M. E. Rey, 1 vol in-8°, Picard.

I.

La science n'a pas de patrie. Les services que les autres nations rendent à la recherche scientifique, ceux que l'érudite Allemagne multiplie au profit de tous, il serait aussi puéril de ne les pas reconnaître que dangereux de ne pas en faire usage. Accueillons donc la science étrangère, mais que ce soit à la condition de ne pas ignorer notre propre travail intérieur et de rendre une justice égale à des œuvres égales accomplies parmi nous. La ténacité dans la recherche, la critique pénétrante dans l'investigation, la logique inductive, le droit sens historique ont été trop souvent des qualités françaises pour qu'on ait à s'étonner au dehors de les voir produire de nouveaux fruits; et quand l'étranger, comme il arrive, ne manque pas de remarquer ces travaux et d'y applaudir, il faut croire que nous

saurons les apercevoir nous-mêmes et en estimer les auteurs. A ne parler que des études qui sont du domaine de l'histoire, un effort considérable s'accomplit en ce moment en France. Nous comprenons que nous ne pouvons recueillir dignement le bel héritage de la génération précédente qu'en y ajoutant notre part d'intelligente énergie et de résultats honorables; et la direction de l'esprit public, le progrès de la science, conseille incontestablement à cette activité les voies de l'examen critique. Les idées générales qui nous ont été transmises ont passé dans le commun usage, elles demandent à être renouvelées avec le secours de recherches consciencieuses et sévères. L'enseignement supérieur se modifie en ce sens, et beaucoup de travaux individuels, marqués au coin d'une solidité patiente et réfléchie, contribuent à un mouvement intellectuel très sensible. Je voudrais signaler aux lecteurs un de ces louables progrès, qui n'en est encore qu'à son début, mais qui a commencé de renouveler toute une vaste période historique.

Depuis huit ou neuf années seulement, sous le titre de Société de l'Orient latin, un groupe de savans français a entrepris de rechercher et de publier, en les expliquant, tous les souvenirs historiques et littéraires qui concernent les croisades et l'influence française pendant le moyen âge en Orient. N'est-ce pas une page de notre histoire, non la moins éclatante, celle de cet Orient méditerranéen, — Palestine et Syrie, Arménie et Chypre, Constantinople, Égypte, Afrique septentrionale, — qui a vu la croix, au nom de la France, tenir en respect si longtemps l'islamisme, un royaume et un empire français importer, avec notre droit féodal, notre langue et nos mœurs, — une auréole de valeur militaire, de vertu chrétienne, de poésie chevaleresque, se former pendant plus de quatre siècles autour de ces grands noms : Charlemagne, Godefroy de Bouillon, saint Bernard, Philippe Auguste, saint Louis, et s'édifier enfin une gloire toute française, aujourd'hui plus de dix fois séculaire, dont on peut dire que, malgré nos fautes, l'éclat continue toujours de nous protéger?

L'histoire de cette vaste et retentissante période n'est cependant pas encore écrite, car le livre de Michaud, malgré ses mérites peut-être en son temps, fourmille de lacunes et d'erreurs. Nous n'en avons pas même tous les élémens réunis. Le monumental recueil des *Historiens des croisades* entrepris par l'Académie des inscriptions ne comprend que deux siècles, en dehors desquels toute une vaste période de préparation et des suites importantes restent à faire connaître. Le plan d'ailleurs en comprend surtout ces textes étendus qu'on peut appeler classiques, et il faut beaucoup de temps à l'avancement d'une œuvre qui, dans les limites tracées, reste si considérable. Cependant, en Allemagne comme en France,

plusieurs savans ont commencé de rompre, sur ce grand sujet, avec une sorte d'histoire traditionnelle; on a entrepris tout un travail de critique faisant justice de tant de fautes ou d'incertitudes fidèlement et aveuglément transmises : Hurter, dans son *Histoire d'Innocent III*, M. de Sybel dans sa monographie de la première croisade, donnaient l'exemple. On se rendit compte qu'avant de tenter la restitution de l'édifice, il convenait d'en rechercher les bases et jusqu'aux derniers débris, c'est-à-dire qu'il fallait rassembler avec soin les témoignages et les sources historiques. La tâche était trop considérable pour que les efforts isolés pussent y suffire; la pensée vint de part et d'autre d'associer les efforts individuels et indépendans.

Il faut conseiller aux historiens de ne pas médire des bibliophiles, qui peuvent, à leur manière, creuser d'utiles sillons. Pendant qu'un groupe allemand, préoccupé de l'histoire de la terre-sainte, se laissait aller de plus en plus dans ses recherches à des vues religieuses plus que scientifiques, quelques fins érudits français, amis des livres, et que leurs études rattachaient à l'Orient, M. le marquis de Vogüé, — l'habile auteur des *Églises de terre-sainte*, — et M. Ch. Schefer, le savant directeur de notre École des langues orientales, remarquaient avec peine, en bibliophiles non égoïstes, à quels prix déraisonnables parvenaient dans les ventes publiques les moindres opuscules sur l'histoire et la géographie de la Palestine. Pour eux, il ne s'agissait pas d'une innocente manie à satisfaire : il leur était évident qu'un mouvement d'études chaque jour plus accentué donnait lieu à une louable recherche qu'il devenait trop difficile et trop coûteux de satisfaire. MM. de Vogüé et Schefer s'entendirent avec un de leurs amis, qu'ils savaient très expérimenté dans la connaissance des bons livres et homme d'initiative, M. le comte Riant. On fut d'avis qu'on était en présence d'une tâche qui, en grandissant, présenterait un caractère vraiment scientifique et national, et qu'il convenait que Paris en eût l'honneur plutôt que Berlin. Au premier groupe s'adjoignirent MM. de Rozière, Léopold Delisle, Egger, de Mas-Latrie, Victor Guérin, et le docteur suisse Titus Tobler, qui s'était distingué par de curieuses publications de textes relatifs à la terre-sainte. On fit un appel au public. M. Riant rédigea les statuts, fut à la fois le directeur, le secrétaire, le banquier, et la nouvelle société fut fondée, au commencement de 1875, sur le modèle des clubs littéraires anglais, du *Roxburgh Club* ou de la *Camden Society*. La part nécessaire était faite à la curiosité bibliographique, puisqu'il y avait, pour une certaine catégorie de sociétaires, des réimpressions phototypographiques de pièces uniques ou rarissimes, des volumes de textes à exemplaires

numérotés, etc. Mais on n'avait pas uniquement pourvu à cette sorte de satisfactions ; l'intérêt de la science était sauvegardé. Un nombre suffisant d'exemplaires de chaque publication était réservé pour la vente à des prix modestes, afin que les soins extrêmes consacrés à ces volumes ne fissent pas tort à leur diffusion. L'œuvre allait d'ailleurs s'étendre rapidement, grâce à l'importance de son objet et à l'énergie de son principal inspirateur.

M. Riant a fait preuve, pendant ces huit années, d'un rare talent de direction scientifique. D'accord avec lui, et la plupart du temps d'après ses indications, les collaborateurs de la Société de l'Orient latin poursuivent les recherches les plus précises dans les archives publiques ou privées les plus lointaines et quelquefois les moins connues. Son cabinet de travail est devenu le centre de nombreuses correspondances, une sorte de bureau d'informations et d'instructions incessantes dont tous les agens, secrétaires, collationneurs, copistes, correcteurs d'épreuves, sont également dans sa main. C'est lui le plus souvent qui désigne les recherches à faire, les manuscrits à retrouver, les comparaisons à instituer. Il lui arrive d'avoir sur sa table les bonnes feuilles de huit à dix volumes à la fois. Pour faire comprendre cette activité savante, il suffit ici de rappeler les entreprises engagées et les résultats obtenus pendant les huit premières années. — On a voulu faire revivre la « littérature historique » des croisades, c'est-à-dire, en prenant ce mot dans son sens littéral, l'ensemble des documens écrits, quels qu'ils soient, qui peuvent servir à en éclairer l'histoire. On a commencé une double série de publications, l'une de textes géographiques et l'autre de textes historiques. Dans la première devront figurer les voyages en terre-sainte. Rien que pour les pèlerinages qui ont précédé les croisades, objet d'étude exclu par le recueil académique, on peut dire que la Société de l'Orient latin entreprend un travail colossal; entamé depuis six ans, il demande un temps égal pour être terminé. Les cartes, dont quelques-unes extrêmement rares, seront reproduites à l'aide de la photographie. La même série comprend les descriptions si nombreuses de la terre-sainte ou des lieux saints et de Jérusalem, les itinéraires grecs, latins, français, orientaux : trois volumes en ont déjà paru.

La série historique puisera à des sources multiples, jusqu'à ce jour dédaignées, ou même à peine soupçonnées : récits scandinaves et russes, empruntés à une littérature historique devenue familière à M. Riant, auteur d'un remarquable volume sur la part que les peuples du Nord ont prise au mouvement des croisades; récits hébraïques contemporains, puisque les Israélites, avec leurs moyens d'information à la fois si secrets et si sûrs pendant le moyen âge, n'avaient pu rester indifférens à des expéditions latines en terre-

sainte. Viennent ensuite les actes des conciles tenus en Orient par les Latins, ceux des conciles occidentaux, ceux des réunions capitulaires des grands ordres monastiques, et puis les témoignages littéraires et populaires, les poésies latines, françaises, allemandes, les recueils de prophéties ou d'anecdotes édifiantes, les lettres officielles ou privées suscitées par les croisades, les documens issus du culte et de la circulation des reliques, les titres de propriétés des innombrables établissemens orientaux, et ainsi de suite. Insistons sur ces dernières catégories, afin de montrer avec quelle ingénieuse originalité d'enquête inventive on sait de nos jours interroger l'histoire en s'adressant aux vraies sources de la vie réelle, et en se faisant, par un effort énergique et continu, les propres contemporains des événemens qu'on veut tirer de l'oubli.

On sait quelle place considérable le culte des reliques occupait dans la vie religieuse et même civile du moyen âge. Sur les reliques on prononçait des sermens, sur les reliques on prêtait à gage et l'on prenait hypothèque. Un évêque de Soissons, en 1205, ne craignait pas d'escompter à l'avance, pour l'achèvement de sa cathédrale et pour la construction du pont de Châlons-sur-Marne, les richesses que lui vaudrait une relique récemment acquise. Pour abriter ces trésors, un art pieux fabriquait de merveilleuses pièces d'orfèvrerie, ou bien élevait des châsses de pierre ou de marbre telles que la Sainte Chapelle et la *Spina* de Pise. Les pèlerins arrivaient en foule, les offrandes et les aumônes se multipliaient, ainsi que les avantages spirituels et les privilèges royaux. Le pèlerinage amenait des marchands ; la périodicité des visites attirait des foires périodiques; les abris temporaires devenaient permanens, les maisons succédaient aux cabanes, les villages et bourgs naissaient, au grand profit du haut et du bas suzerain. Rois, seigneurs laïques et clercs furent donc empressés à se procurer en Orient de telles sources de richesses. La quatrième croisade surtout y donna lieu : on se rappelle à quel pillage Constantinople, où les empereurs byzantins avaient réuni le plus grand nombre des reliques de la terre-sainte, fut alors en proie. A côté de ce pillage, il y eut des distributions officielles et régulières. Dans l'un et l'autre cas, les envois faits en Europe donnèrent naissance à beaucoup de documens écrits, car de titres d'authenticité plus ou moins autorisés et explicites dépendait le plus ou moins de valeur d'une relique. Les présens impériaux étaient placés dans des châsses de voyage et confiés à des envoyés spéciaux munis de chrysobulles, auxquels on joignait des inventaires exacts, des chartes dites d'authentique, des comptes rendus d'enquêtes spéciales. A l'arrivée, la châsse de voyage était déposée en lieu sûr, les personnages autorisés à

disbuller reconnaissaient les sceaux en les comparant à ceux des chartes d'envoi, ils les brisaient et dressaient procès-verbal. Cet examen achevé, un jour était fixé pour l'entrée solennelle et pour l'exposition publique; un sermon faisait connaître les preuves d'authenticité : c'était la fête dite de *susception*. Les biographes de saint Louis nous retracent de pareils épisodes quand arrivent à Paris la Sainte Couronne en 1239, et la Grande Croix en 1241. Ce n'est pas tout. A la suite de la susception, une fête annuelle et commémorative était instituée, avec un office spécial dont les leçons et quelquefois les hymnes répétaient les circonstances de la translation. Plus longues encore et plus détaillées étaient les précautions auxquelles les reliques envoyées en dehors des voies officielles donnaient lieu. Chartes d'authentique, procès-verbaux de susception, narrations officielles ou enquêtes officieuses, offices commémoratifs, lectures édifiantes, leçons de bréviaires, chants populaires, litanies, hymnes et sermons,.. qui ne comprend que voilà pour l'historien des croisades cent occasions d'informations utiles? Ces divers documens donnent en grand nombre des signatures de témoins importans, des dates, des itinéraires, des fragmens de récits, de réelles pages historiques. On a là toute une méthode de recherche dont le point de départ est cette maxime très fondée, que l'histoire des croyances religieuses est une des plus fermes attaches de la longue tradition orale ou écrite.

Aujourd'hui encore, l'église paroissiale de Tournemire, près de de Saint-Cernin, dans l'arrondissement d'Aurillac, conserve un très ancien reliquaire contenant une épine, sans doute la même « sainte Epine » dont en 1704, dans une lettre à Mabillon, le bénédictin dom Barras raconte qu'on la montrait en ce temps-là dans le même lieu. Des gouttes de sang, dit-il, y paraissaient tous les vendredis saints, et une procession solennelle avait lieu, où tous les gentilshommes du pays portaient sur leurs vêtemens une croix de drap rouge, en souvenir de la première croisade et du concile de Clermont. Dom Barras ajoute que son père avait vu chez le seigneur de Tournemire « un vieux manuscrit de trois cents feuillets de parchemin, contenant une histoire de la guerre sainte du temps d'Urbain II, composée en latin par un moine de l'abbaye d'Aurillac qui suivit Rigald de Tournemire, lequel apporta de Jérusalem cette sainte Épine. » Sans nul doute, il s'agit d'un *récit de translation*, qu'il serait important de retrouver. M. Riant établit que ce manuscrit ne peut être une copie de quelqu'un des récits déjà connus de la première croisade, parce que nul d'entre eux, sauf celui d'Albert d'Aix, ne comporte de pareilles proportions, parce que nul ne fait mention d'un Rigald de Tournemire, personnage tout à fait nouveau dans l'histoire de cette croisade, parce qu'enfin nul de ceux

qui ne portent pas encore de nom d'auteur n'a été rédigé par un moine auvergnat. Ce peut donc être un document de premier ordre. Peut-être subsiste-t-il dans quelqu'une des bibliothèques ou archives privées de l'Auvergne, où les dépôts de ce genre sont encore assez nombreux et, pour la plupart, inexplorés. M. Riant a signalé ce *desideratum* dans plus de quarante journaux ou recueils périodiques; qui sait si la publicité de la *Revue* ne secondera pas heureusement la science dans cette occasion? Si quelqu'un de nos lecteurs retrouve d'après ces indices le manuscrit souhaité, il aura du même coup servi la cause de l'histoire et démontré l'efficacité d'une pareille enquête.

C'est en recueillant pas à pas, en revisant une à une les pièces issues de la diffusion et du culte des reliques que M. Riant se trouve conduit à faire justice de certains documens fabriqués qui encombraient la science de conjectures ou de conclusions téméraires. Telle est l'histoire de la trop célèbre « Charte du Maïs, » dans laquelle il a reconnu une de ces supercheries coupables dont notre siècle a donné tant d'exemples. Deux compagnons de Boniface de Montferrat y figurent; ils apportent en Italie, pendant l'année 1204, avec un morceau de la vraie croix, un sac d'une semence jaune et blanche, nommée en Anatolie *Meliga;* ils l'ont récoltée, est-il dit, pendant le siège de Constantinople. La prétendue charte du XIIIe siècle, par laquelle ils font à la fois donation de la relique et de la semence jusqu'alors inconnue en Occident, paraît en 1810 dans une *Histoire de la ville d'Incisa* en Piémont. A peine publiée, elle est fort remarquée, particulièrement des botanistes, qui croient y découvrir la date jusqu'alors très incertaine de l'introduction du maïs en Europe. Michaud l'insère aussitôt dans ses pièces justificatives, et puis Sismondi l'adopte, et Daru, et Daunou, et Dulaure, et Hurter en Allemagne, jusqu'à ce que M. Riant dévoile dans ses artifices et dans ses motifs une grossière mystification subalpine.

M. Riant a signalé une autre piste, il a institué un autre ordre de recherches qui a déjà fait retrouver de nombreux documens intéressant la terre-sainte et de nature à nous instruire sur la constitution religieuse et administrative de cette France lointaine. Presque tous les sanctuaires, abbayes et monastères orientaux, même plusieurs établissemens religieux de l'empire latin de Constantinople, ou bien les fondations italiennes destinées à servir d'étapes aux croisés sur leur route, avaient en France des possessions considérables et le patronage d'églises ou d'abbayes qui prenaient leurs noms. Les abbayes orientales de Notre-Dame de Josaphat, du mont Sion, de Sainte-Marie-Latine, avaient des biens en diverses parties de l'Occident. De l'hospice Saint-Samson de Constantinople relevait celui

de Saint-Samson de Douai. L'abbaye de Daphné en Grèce était affiliée à celle de Bellevaux en Franche-Comté; celle de Civetot sur la Propontide à la grande abbaye de Cluny. L'ordre italien de San Jacobo d'Altopasso, institué pour la protection de certain pèlerinage, était en relation avec Saint-Jacques du Haut-Pas à Paris. Ces diverses maisons possédaient de grandes propriétés dans toute la chrétienté. Pendant la lente agonie du royaume chrétien de Jérusalem, chacun des groupes orientaux mit en sûreté ses titres; on les envoya le plus souvent aux maisons occidentales correspondantes. Les quatre ordres hospitaliers, chevaliers de Saint-Jean, Teutoniques, Saint-Lazare et Templiers, transportèrent aussi leurs archives. — Si l'on veut bien maintenant recueillir les traces de ces émigrations, si l'on interroge soigneusement en France les papiers provenant de nos anciennes maisons religieuses, en y recherchant les titres des antiques fondations orientales, on sera étonné du nombre d'informations exactes qu'on découvrira sur la topographie, l'administration, les lois et les mœurs.

C'est dans cette voie que plusieurs membres de l'École française de Rome, pour qui M. Riant était devenu un conseiller assidu et un excellent maître, ont atteint d'heureux résultats. J'ai déjà dit ici même (1) quelques mots des travaux entrepris ou publiés par MM. Durrieu, Delaville Le Roulx et François Delaborde. En dehors des vastes enquêtes d'après les archives de Malte et de Naples dont ils préparent l'entière publication, après en avoir donné des fragmens dans la *Bibliothèque* ou dans les *Mélanges de l'École française*, MM. Durrieu et Delaville Le Roulx ont fait paraître, sous les auspices de la Société de l'Orient latin, plusieurs monographies dont les informations recueillies et mises en œuvre avec une sûre critique augmentent notre connaissance des institutions françaises suscitées en Orient par le grand mouvement des croisades. De son côté, M. François Delaborde, qui porte dignement un nom respecté, a su se servir des indications données par M. le chanoine Carini, des archives de Palerme, pour retrouver parmi les fonds des couvens supprimés de Messine des pièces originales du XIIe et du XIIIe siècle provenant de la célèbre abbaye de terre-sainte, Notre-Dame de Josaphat. Cette communauté bénédictine avait été fondée ou peut-être confirmée par Godefroy de Bouillon au lendemain de la conquête pour desservir le tombeau de la Vierge; mais M. François Delaborde fait l'importante remarque que nous avons, dans un rapport adressé de Palestine à Charlemagne, la preuve qu'il y avait en ce lieu un groupe de moines et de reli-

(1) Voyez, dans la *Revue* du 1er juillet 1883 : *l'École française de Rome, ses premiers travaux.*

gieuses dès les premières années du IXe siècle, et, de fait, plus on étudiera, plus se montreront en vive lumière les traces de l'influence profonde et durable que Charlemagne a exercée aux lieux saints. — Quand Jérusalem fut tombée au pouvoir des infidèles, en 1187, la communauté de Josaphat se transporta en divers lieux de la terre-sainte, et finalement au monastère de Sainte-Madeleine de Messine, que lui avait donné, plus d'un siècle auparavant, le roi Roger II de Sicile. Les soixante pièces que M. François Delaborde a réunies et habilement expliquées (dans le dix-neuvième fascicule de la *Bibliothèque des Écoles d'Athènes et de Rome*) forment, avec le Cartulaire du saint-sépulcre publié par M. de Rozière, une des séries les plus importantes que nous possédions sur l'histoire intérieure du royaume de Jérusalem. Elles ajoutent beaucoup de noms utiles au catalogue des *Familles d'outre-mer* laissé en manuscrit par Du Cange et publié de nos jours par M. E. Rey (1). Elles nous instruisent à la fois sur les conditions de la propriété foncière en Palestine et sur les possessions de l'abbaye en Sicile et en Calabre. La publication de M. François Delaborde répond exactement ainsi au programme de recherches indiqué par M. Riant.

Une troisième sorte d'enquête dont M. Riant a eu l'initiative et, jusqu'à présent, le principal mérite, consiste dans une recherche exacte et un examen critique de ce qu'il appelle les *Lettres historiques des croisades* (2). Il est clair que ces grandes expéditions n'étaient pas entièrement livrées au désordre. Il y avait un plan, un chef suprême, qui était le pape, d'autres chefs, religieux ou laïques. Il y avait toute une administration financière et militaire, dont on verra peu à peu la Société de l'Orient latin nous rendre l'histoire. N'est-il pas évident *a priori* que chacune de ces entreprises a dû faire naître un grand nombre de correspondances écrites, bulles et messages de la cour de Rome, lettres circulaires, dépêches diplomatiques, bulletins officiels, épîtres publiques ou privées, contenant des récits de témoins oculaires, des narrations légendaires

(1) M. E. Rey vient de publier tout récemment sous ce titre : *les Colonies franques de Syrie aux* XIIe et XIIIe *siècles*, une étude des institutions politiques, civiles, militaires du royaume latin de Jérusalem et des principautés franques d'Antioche, d'Edesse et de Tripoli. Il a recherché quelles ont été les relations, très souvent amicales, de cette société franco-syrienne avec les indigènes chrétiens ou musulmans. C'était écrire une page inconnue de notre histoire nationale et préparer l'œuvre difficile d'un tableau général des croisades. M. E. Rey, qui s'occupe depuis vingt ans avec succès de ces études orientales, a multiplié ici les informations originales et neuves. — M. Prutz, en Allemagne, vient de publier sous ce titre : *Culturgeschichte der Kreuzzüge*, un résumé très complet de ce qu'on sait aujourd'hui sur les résultats généraux des croisades.

(2) Voir son volume ainsi intitulé, et, pour ce qui précède, ses deux volumes des *Exuviæ sacræ C. P.*, avec son mémoire sur les *Dépouilles religieuses de C. P.*

et poétiques? M. Riant a démontré que beaucoup de ces pièces doivent être rangées dans une catégorie d'*excitatoria*, écrits d'une attribution fictive, qui n'étaient autre chose que des sortes de pamphlets destinés, pendant les prédications de croisades, à entraîner le zèle populaire et à recruter les adhésions. On les rédigeait fréquemment sous la forme de lettres qu'on supposait envoyées par les empereurs grecs ou les chefs de la terre-sainte, et les historiens modernes, sans défiance, n'en ont contrôlé ni les dates véritables ni l'authenticité. Telle, par exemple, cette fameuse épître de l'empereur Alexis Ier Comnène à Robert, comte de Flandre, et à toutes les églises de l'Occident, pour leur demander des secours contre les Turcs. Les expressions pathétiques et les humbles prières qu'elle contient produisent grand effet dans le récit de Michaud; elle n'offre cependant aucun caractère d'authenticité; elle a été composée plusieurs années après la date qu'on lui attribue, et peut-être dans le Nord de la France, non pas en grec, comme il faudrait, mais en latin, avec des fragmens des sermons d'Urbain II. Aussi peu authentique est la lettre, parvenue jusqu'à nous, du patriarche Siméon au pape Urbain et aux princes occidentaux, exposant les profanations commises par les infidèles dans les saints lieux, et les outrages subis par les pèlerins. D'une part, on a les indices d'un grand nombre d'écrits composés d'après les vœux de la cour de Rome pour seconder le travail de la prédication; d'autre part, les temps ultérieurs, jusqu'au XVIe siècle, ont beaucoup aimé ces cadres commodes qu'une rhétorique peu scrupuleuse remplissait aisément de ses parasites emprunts à l'histoire. M. Riant n'excepte pas de sa critique la série des lettres *célestes* (*de cœlo lapsæ — de cœlo allatæ*), confiées probablement, selon l'usage antique (1), aux pigeons voyageurs.

Nous en avons dit assez peut-être pour faire comprendre quelle science critique est ici mise en œuvre, véritable instrument de précision en même temps qu'organe de recherche active; habile à réunir tout d'abord en très grand nombre les élémens, même les plus cachés, des divers problèmes; prompte à distinguer les voies particulières de la réalité historique, à relever les traces authentiques, à déjouer les impostures ou les feintes, à poursuivre et à atteindre les conclusions originales et rigoureuses. Qu'est-ce autre chose que la forte méthode, faite de patience tenace, de travail dévoué, d'intelligence pénétrante, de critique inventive? Imprimées au long dans les volumes de la Société de l'Orient latin, avec l'entier appareil et toute la marche du raisonnement, avec le détail du calcul, ces habiles analyses seront, pour qui les voudra suivre pas à pas, de très remarquables enseignemens. L'Académie des inscriptions en a

(1) Pline, *Histoire naturelle*, X, 53; Frontin, *Stratagèmes*, IX, 13, etc.

jugé de la sorte lorsque, il y a trois ans, elle a élu M. Riant comme un de ses membres ordinaires. Il est probable que les travaux de ce savant avaient été, pendant les années précédentes, d'un réel secours à la commission chargée du *Recueil des historiens des croisades*, et l'Académie a pu penser que son entière collaboration lui serait souverainement utile. Je voudrais rechercher si ces mêmes travaux n'ont pas déjà valu à la science historique, à l'enseignement, des résultats qu'on puisse regarder comme désormais acquis.

II.

L'histoire des croisades a une préface, qu'il faut bien se garder de négliger ou d'omettre : c'est la vaste période des pèlerinages, ouverte aussitôt après la passion du Christ, et qui, jusqu'aux croisades proprement dites, a ainsi duré environ mille ans (1). Il ne faut pas confondre ces visites aux saints lieux, entreprises quelquefois par des groupes armés, mais dépourvus de caractère officiel, avec les grandes expéditions recevant leur mission de la cour de Rome, et ayant pour but déclaré, au prix de grands avantages spirituels, la délivrance du saint-sépulcre. Que le sentiment religieux ait été dès la première période le principal ferment, cela reste incontestable; on s'en allait en terre-sainte; hommes et femmes, pour expier ses péchés, pour accomplir un vœu, pour pleurer sur le tombeau du Christ et acquérir des mérites. Mais il est clair aussi que l'humeur aventureuse, le désir du mouvement, l'esprit de commerce et de lucre, le goût du butin et les habitudes de la piraterie, avaient leurs représentans dans ces lointains voyages. Combien ne serait-il pas précieux d'en avoir les relations écrites? Quel tableau ne serait-ce pas, en particulier, des progrès de la science géographique? Les routes de terre n'étaient praticables qu'à la condition que, dans les passages difficiles, sur les bords des torrens ou parmi les abîmes des Alpes, un saint Bénezet, gardien vigilant des ponts comme les *pontifes* de la Rome primitive, et des hospitaliers tels que ceux du Mont-Cenis et du Saint-Bernard, préparassent et entretinssent les voies. Quant aux routes de mer, elles furent pratiquées de bonne heure avec une audace qui nous confond aujourd'hui, et qui a été le premier élément des invasions normandes.

La Société de l'Orient latin, en publiant avec un soin extrême ce qu'on a conservé de ces récits, en ajoutant, comme elle le fera, une centaine au moins de textes à ceux qu'on connaissait déjà, rendra ce

(1) Voyez le très curieux mémoire de M. Ludovic Lalanne sur *les Pèlerinages en terre-sainte avant les croisades* (1845).

premier service à l'histoire générale de placer en une lumière toute nouvelle une si importante période, trop laissée dans l'ombre. Son premier volume des *Itinéraires* latins, composé par les soins du docteur Titus Tobler et de M. Aug. Molinier, s'ouvre par le célèbre pèlerinage anonyme de Bordeaux à Jérusalem accompli dès l'année 333, par la lettre de sainte Paule et d'Eustochium à Marcella sur les lieux saints, et par le voyage héroïque de sainte Paule que raconte saint Jérôme. Viennent ensuite plusieurs morceaux du VIe et du VIIe siècle, puis, pour l'époque carlovingienne, d'aussi curieuses pièces que ce rapport adressé, vers 808, à Charlemagne *de Casis Dei*, ayant pour objet d'énumérer les églises, les couvens et les hospices que possédait déjà la Palestine. M. de Rossi l'avait publié le premier dans son *Bulletin d'archéologie chrétienne*, d'après le fragment de parchemin recueilli par le zélé bibliothécaire de Bâle. Ce précieux morceau reparaît ici après une nouvelle étude qui en aura avancé le déchiffrement sans toutefois lui rendre un nom précis d'auteur (1).

Quant aux travaux personnels de M. Riant sur cette première période, nul ne contestera qu'il n'y ait ajouté, au profit de l'enseignement général, une page singulièrement caractéristique et nouvelle par son livre intitulé : *Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en terre-sainte au temps des croisades*. Malgré les derniers mots de ce titre, l'auteur peut aisément remonter dans cette histoire jusqu'à un siècle au moins avant le commencement des croisades proprement dites, c'est-à-dire jusqu'à l'époque de la conversion de ces peuples au christianisme, et de l'incroyable essor, en même temps religieux et barbare, qui leur faisait fuir leurs agitations intérieures pour se disperser sur toutes les côtes de la Baltique et de la Méditerranée. Par leur exemple, nous pouvons juger de ce qu'avaient été les peuples de l'invasion germanique: les uns et les autres, appartenant à la même race, ont montré les mêmes penchans; la même intempérante ardeur les a entraînés pareillement, en des époques diverses, dans ces deux grands mouvemens de l'invasion et de la croisade, dont il semble que le second soit comme la suite et la rançon du premier. L'expansion des Scandinaves dans la Baltique et les contrées riveraines n'a pas été moins énergique que celle des Northmans, leurs frères aînés, dans la Méditerranée. Ils se sont établis en Russie; de là ils ont lié des rapports avec les empereurs grecs, qui les ont accueillis et qui ont recruté dans leurs rangs la garde varangienne. Une fois convertis, Constantinople leur est devenue comme une ville sainte, d'où ils se sont bientôt acheminés vers

(1) M. de Rossi annonce en ce moment même la découverte d'un texte analogue de premier ordre et remontant au IVe siècle.

Jérusalem. Les pèlerinages ou expéditions de leurs premiers rois chrétiens, des deux Olaf et d'Harald le Sévère, ont préparé à leur manière les vraies croisades; et si la participation définitive de ces peuples au mouvement général n'a pas été consacrée par des résultats spéciaux, ils ont contribué du moins, en s'y mêlant avec une vive ardeur, au caractère d'universalité puissante qui a marqué ces vastes entreprises. Ils interviennent particulièrement dans les trois premières et dans la cinquième.

Que la légende, en présence ou à la suite d'agitations si profondes, ait pu se mêler longtemps à l'histoire, nul ne s'en étonne. Les imaginations populaires ont bien pu inventer, même inconsciemment, des ancêtres aux plus anciens héros des croisades; d'autres agens de fictions plus ou moins volontaires n'ont pas manqué. Bien que la critique ait, sur plus d'un point, commencé à y mettre ordre, son œuvre sera notablement avancée par les travaux de la Société de l'Orient latin. Sur la prétendue expédition de Charlemagne, pèlerin et conquérant en terre-sainte, par exemple, M. Riant a consigné dans plusieurs mémoires des observations qui ont du prix, même après le savant travail de M. Gaston Paris sur la légende poétique du grand empereur.

Qu'on se représente à quelle grandeur s'est élevée cette famille carlovingienne. Les princes de la maison d'Héristal arrêtent tout d'abord l'invasion musulmane et sauvent d'un incalculable désastre, peut-être d'une ruine assurée, la civilisation de l'Occident. Ils franchissent les Alpes, ils vont au secours des pontifes romains, et combattent pour eux, soit contre les Lombards, soit contre les empereurs grecs. Charlemagne hérite de cette politique en même temps prudente et hardie, et il en augmente la gloire. Lui aussi il combat les Maures; mais de plus il arrête la grande invasion germanique, encore impatiente; il en atteint l'arrière-garde, il la force de renoncer à de nouvelles attaques, de se fixer, et de s'ouvrir aux influences du christianisme. Il affermit de la sorte les assises de la société nouvelle. En même temps, il reprend la tradition de l'ancienne société; son alliance continuée avec les papes l'associe au pouvoir moral et religieux le plus élevé de son temps. C'est un grand spectacle de suivre son action qui s'étend sur l'Orient, non pas seulement par ses relations avec l'empire grec, mais par son autorité reconnue et ses institutions protectrices dans la terre-sainte. La même année 800 l'a vu, — grandeur incomparable et dont nos gloires modernes peuvent être jalouses, — couronné empereur à Rome et, de l'aveu du calife Haroun-al-Raschid, revêtu officiellement du patronage de la Palestine. Et cette reconnaissance n'a pas été un vain titre. Charlemagne s'est fait rendre le compte exact (nous en avons conservé, disions-nous, une preuve officielle) de ce que la terre-sainte possédait avant

lui d'institutions hospitalières et religieuses; il y a ajouté une église, un couvent, un hospice, une bibliothèque, un marché, tout un groupe de fondations qu'on trouve désigné plus tard sous le nom de Sainte-Marie Latine ou de Latinie. On voit, après l'année 800 et jusqu'à la fin du règne, des envoyés porter annuellement à Jérusalem les aumônes impériales. Ce protectorat se montre efficace; les textes prouvent que les chrétiens d'Orient en recueillent une tolérance et une liberté suffisantes. Il dure après Charlemagne et jusqu'au milieu du IXe siècle pour passer ensuite aux mains des empereurs de Constantinople.

Au souvenir de ces rapports incontestables avec l'Orient byzantin et l'Orient arabe ajoutez celui des exploits convertisseurs de Charlemagne contre les païens d'Europe, — ce dont l'église lui sut tant de gré que ce fut l'origine du culte décerné plus tard à sa mémoire; — ajoutez l'opinion, devenue générale, que tant d'insignes reliques dont il avait enrichi les principaux sanctuaires de son empire n'avaient pu être que le prix de campagnes victorieuses; tenez quelque compte de la confusion, facile pour l'esprit populaire, entre les Sarrasins d'Espagne et les Sarrasins d'Asie, et vous avez tous les élémens probables qui ont pu servir à former la légende. En quel temps a-t-elle pris une forme précise? Vraisemblablement à l'époque de la première croisade, quand l'énergique pape Urbain II a fait prêcher l'expédition, et qu'il a suscité ces écrits destinés à être répandus pour exciter les enthousiasmes populaires. Rien d'étonnant si, en de telles circonstances, une rhétorique officielle a songé à fortifier ses exhortations par des exemples imaginaires que fortifierait la gloire de ceux à qui ils seraient attribués, et que rendrait très acceptables au plus grand nombre l'illusion de la grande renommée. — Peut-être y a-t-il lieu de supposer la même origine et la même date à la légende, toute semblable, concernant Constantin.

S'il est vrai que les historiens aient renoncé à compter Constantin et Charlemagne parmi les prédécesseurs d'Urbain II dans l'œuvre des expéditions de terre-sainte, on lit encore dans les manuels pour l'enseignement de l'histoire que Silvestre II et Grégoire VII ont prêché la croisade. Qui de nous, entraîné par ce faible pour les dehors éloquens si pardonnable au collège, n'a lu avec intérêt la fameuse lettre circulaire de Silvestre II implorant au nom de l'église de Jérusalem les secours de l'Occident : « Levez-vous, soldats du Christ etc.! » C'est le point de départ obligé de presque toute histoire des croisades; c'est le prélude des prédications par lesquelles les grands papes de la fin du XIe et du XIIe siècle soulèveront l'Europe. Qui de nous n'a remarqué, sur la foi de nos maîtres, l'émouvant contraste entre les terreurs de l'an mille, qui glaçaient en Occident tous les courages, et les brillantes espérances de la victoire ou du martyre en Orient, la terre-sainte

apparaissant à toutes les imaginations, suivant la lettre de Silvestre II, comme la porte du ciel, et la Jérusalem terrestre comme le seul lieu où il fût méritant et profitable d'attendre la prochaine apparition de la Jérusalem céleste? Comment ne pas croire à la puissance, à l'authenticité de ces paroles quand on nous racontait, à la suite de Michaud, qu'elles étaient prononcées par le pontife à son retour de la terre-sainte, où, pèlerin lui-même, il avait été le témoin oculaire ou même la victime des persécutions qu'il dénonçait? Michaud ajoute, sur la foi de dom Rivet, que les supplications du pape trouvèrent de puissans échos, et qu'une vraie croisade armée, provoquée par la célèbre circulaire, fut dirigée avec succès vers la Palestine. Cependant voici que les nouveaux historiens des croisades demandent si l'état politique de la terre-sainte, vers l'an mille, sous la domination arabe, était vraiment si inquiétant. On dirait, à lire les manuels, que depuis la conquête arabe sous Omar, en 635, jusqu'à la première croisade authentique (1095), c'est-à-dire durant quatre siècles et demi, la condition des chrétiens d'Orient fut ce long martyre dont les échos accumulés auraient soulevé l'Europe. Rien n'est plus faux. Les fondations de Charlemagne en terre-sainte, entretenues d'abord par ses successeurs immédiats, puis par Alfred le Grand, devaient être imitées par les rois de Hongrie, par les marchands d'Amalfi et par d'autres encore. Les pèlerinages y étaient devenus toujours plus fréquens et, pendant une longue période, n'avaient donné lieu à aucune plainte. La domination grecque s'était rétablie récemment, vers 975 : ce n'était pas elle qui devait passer pour oppressive et cruelle. Les califes fatimites avaient repris, il est vrai, les lieux saints; mais, après quelques troubles, la tranquillité était revenue, et nous voyons, en 995, le patriarche Oreste envoyer paisiblement une ambassade à Rome, non pour demander du secours, mais pour traiter des questions de rite ou de discipline. Le seul fondement de l'opinion erronée suivant laquelle Silvestre II aurait fait un pèlerinage en terre-sainte, de manière à être témoin des souffrances des chrétiens, pourrait bien être cet autre récit non moins légendaire d'une prédiction de son esprit familier, qu'il ne mourrait qu'après avoir célébré la messe à Jérusalem. La prédiction se trouva vérifiée par un voyage qu'il fit à Rome : il célébra la messe dans la basilique Sessorienne (Sainte-Croix), qui, sans qu'il l'eût appris, portait le surnom de Jérusalem. Silvestre II n'avait d'ailleurs qu'un pouvoir contesté; il eût eu besoin lui-même de secours effectifs plutôt qu'il n'en eût porté si loin aux autres. C'était un vieillard infirme, peu disposé aux aventures héroïques. Sa prétendue circulaire, dont l'étude intrinsèque confirme ces raisons générales, doit être classée dans la longue série des *Excitatoria*.

Michaud, et tous ceux qui l'ont pris pour guide, font de même

honneur à Grégoire VII d'un projet formel de croisade : Urbain II, à les entendre, a seulement continué l'impulsion qu'il avait donnée. Il est vrai qu'en 1010 le calife Hakem, par une sorte d'accès de folie furieuse, avait fait détruire le saint sépulcre; l'émotion avait été profonde en Europe. Mais on l'avait reconstruit une trentaine d'années après; la Syrie était devenue le théâtre de guerres incessantes entre les infidèles; les chrétiens restaient neutres et recueillaient de ce désordre une tranquillité relative. Le moment ne semblait donc pas encore venu d'une croisade inévitable. Grégoire VII était d'ailleurs fort occupé par la querelle des investitures. Les préoccupations orientales que peut trahir sa correspondance sont dirigées vers l'empire grec, menacé par les progrès des Turcs en Asie-Mineure, et où le grand schisme se consommait précisément alors. Tout au plus Grégoire VII a-t-il pu concevoir un projet éphémère d'intervention en Asie-Mineure; il n'aurait pas songé à délivrer les lieux saints quand il n'y avait sur eux nulle interdiction oppressive. Il n'a pas été en ce sens le prédécesseur d'Urbain II, que de nouvelles et graves circonstances survenues en Orient et en Occident ont conduit le premier au grand projet de la véritable croisade.

Décidément vainqueurs dans les dernières années du XIe siècle, les Turcs établissent leur tyrannie sur Jérusalem. En 1084, ils achèvent par la prise d'Antioche, seconde capitale religieuse de l'Orient chrétien, la conquête de la Syrie. Alors commence une série de cruautés dont les échos font frémir l'Europe. Presque en même temps, la fanatique tribu des Almoravides soumet Fez et le Maroc et franchit le détroit. Presque aussi redoutables à l'Espagne arabe qu'à l'Espagne chrétienne, ils sont vainqueurs le 23 octobre 1087 à la journée de Zalacca, qui marque le point culminant du péril occidental. Deux princes français, Henri de Bourgogne et son fils Alphonse, viennent arrêter ces barbares, et c'est l'origine du royaume de Portugal, en 1094. Mais, de son côté, le saint-siège projette enfin une grande expédition qui, en secourant la terre-sainte, opérera une puissante diversion au profit de l'Occident. Tout le monde connaît le récit traditionnel des premiers épisodes par lesquels s'ouvre la première croisade. Michaud raconte qu'un ermite des environs d'Amiens, qui s'appelait Pierre comme le premier apôtre, avait été le témoin, en Orient, des souffrances infligées aux chrétiens de la Palestine. Pierre apporte ou transmet au pape Urbain II une lettre officielle de Siméon, le patriarche grec de Jérusalem, invoquant du saint-siège et des princes de l'Europe une intervention active. « Va donc, lui dit Urbain, prêche la guerre sainte en Italie, en Allemagne, en France; parle en mon nom, prépare les voies à ma parole. » Et Pierre l'Ermite se met

en route, prêchant partout la croisade au nom du pontife. Le pape convoque bientôt un concile à Plaisance; il y vient plus de deux cents évêques, quatre mille clercs, trente mille laïques. L'assemblée se tient dans une grande plaine, et on y entend la lecture de la lettre par laquelle Alexis Comnène, l'empereur d'Orient, demande, lui aussi, des secours contre les Turcs. Un second concile est convoqué à Clermont, etc.

Il y a, dans ce seul récit, aux yeux de la critique moderne, jusqu'à trois ou quatre assertions auxquelles manque l'authenticité nécessaire. En premier lieu, Pierre l'Ermite avait-il fait le pèlerinage de la terre-sainte? On n'a là-dessus, à vrai dire, que ces seules paroles d'Anne Comnène, qui paraîtront bien obscures et peu concluantes : « Pierre était parti, dit-elle, pour aller adorer le saint-sépulcre; il avait beaucoup souffert, et finalement il avait manqué son but. » Il est vrai que des textes ultérieurs donnent à ce propos des informations bien plus amples. Ici, non-seulement Pierre visite Jérusalem, mais encore, s'étant endormi dans une des églises de la ville sainte, il voit apparaître le Christ, qui lui ordonne de se rendre aux pieds du pape afin de provoquer la délivrance de la Palestine. Un autre récit raconte qu'il reçoit, — conséquence de la vision, — un message que le patriarche lui confie sous le sceau de la sainte croix. Suivant une troisième version, ce témoignage est écrit : c'est une lettre. Un groupe de chroniqueurs, sans rien dire d'un pèlerinage de Pierre, le montre colportant, en 1095, une lettre céleste, comme ils disent, et cette lettre contient la même injonction que le Christ apparu lui a exprimée. Plus tard enfin, la vision disparaît, et la lettre reste. — N'a-t-on pas ici la marche évidente d'une légende en formation? Le voyage de Pierre à Jérusalem ne présente aucun caractère authentique. Sa vision vaut toutes celles dont fourmillent les récits de la première croisade. Il y a des preuves que, pour la lettre du patriarche, au lieu d'un original sincère, qui a pu exister, nous n'avons plus qu'une simple composition de rhétorique. Rien n'assure que le concile de Plaisance ait été convoqué pour la prédication de la croisade, ni qu'il en soit devenu l'occasion. Enfin, quant à la lettre d'Alexis Comnène, c'est précisément celle dont nous avons dit que M. Riant, après en avoir fait une étude approfondie, en a démontré la non-authenticité (1).

(1) Voir le premier volume des *Lettres historiques des croisades*. Voir le curieux volume de M. Hagenmeier : *le Vrai et le Faux sur Pierre l'Ermite*, dont la traduction, par M. F. Raynaud, vient de paraître à la Librairie bibliographique.

III.

Mais c'est surtout au sujet de la quatrième croisade que M. Riant a fait preuve de forte critique et de science pénétrante. Son mémoire intitulé : *Innocent III, Philippe de Souabe et Boniface de Montferrat, examen des causes qui modifièrent, au détriment de l'empire grec, le plan primitif de la quatrième croisade* (Palmé, 1875), n'est pas seulement une œuvre d'érudit, c'est aussi une œuvre d'historien. Il ne sera plus possible de présenter un récit de cette expédition sans adopter ou réfuter les explications qu'il en donne, et l'histoire, sur ce point encore, sortira de l'indécision et du vague.

Innocent III occupait la chaire pontificale. Plaçant au-dessus des intérêts secondaires l'intérêt chrétien, sa constante pensée avait pour but suprême la lutte contre l'islamisme, la délivrance de la terre-sainte. Éclairé par sa ferme volonté d'accomplir ce qu'il considérait comme un des premiers devoirs du saint-siège, il avait adopté pour la nouvelle expédition le meilleur plan politique et militaire, qui consistait à diriger l'expédition d'abord contre l'Égypte. Il n'a échappé à nul esprit sensé, réfléchissant aux conditions des rapports entre l'Occident et l'Orient, rapports de guerre ou de commerce, de rivalité religieuse ou d'influence civilisatrice, que l'Egypte en est le nœud et la clé. C'est un lieu-commun, c'est le commencement de toute science, que qui est maître de l'Égypte tient en sa main les côtes de la Syrie, le bassin de la Méditerranée, les communications avec l'Inde. Alexandre, César, Bonaparte, — et les hommes d'état de l'Angleterre, — ont bien calculé de quelle valeur peuvent être les coups subits ou les longs efforts de ce côté. Il a fallu les indignes faiblesses de notre temps pour que la France, en une heure de dissension mesquine, se dessaisît d'une position rendue par elle-même plus forte et plus enviable que jamais, pour qu'en cette heure néfaste fût détruit le long travail d'une tradition de sagesse et d'intelligence prévoyante. De Godefroy de Bouillon à Leibniz, tous ceux qui ont eu mission de préparer la lutte contre l'islam ont compris plus ou moins nettement l'importance de l'Égypte. C'était évidemment là, au temps des croisades, qu'il fallait porter les coups. On brisait ainsi la ligne trop étendue de la puissance musulmane; on la forçait de ramener, en les resserrant sur ce point, ses deux tronçons, dont les extrémités menaçaient la Palestine et l'Espagne. Si, outre cela, quelque entente s'établissait avec l'empire grec, les oppresseurs de la terre-sainte se trouvaient entre deux

périls qui, en se réunissant, devaient les écraser. Tel était le plan qu'Innocent III voulait suivre, et en vue duquel il souhaitait fort la fin du schisme et la réunion des deux églises. Ayant à se plaindre des mauvais procédés de la faible cour de Byzance, il se montrait patient et doux pour obtenir le concours qui eût pu mener à bonne fin le grand projet et changer les destinées de l'Europe. On a les preuves de ses prévoyans calculs : il avait reçu du patriarche de Jérusalem un rapport complet sur les forces des infidèles; il s'était fait envoyer par le patriarche melchite d'Alexandrie des informations précises. L'inondation du Nil venait de manquer plusieurs années de suite, et le pays était ravagé par une disette cruelle. Les circonstances étaient donc absolument favorables.

La prédication devient active dès le commencement de l'année 1201. Un contrat avec Venise, qui seule possède une marine assez considérable, stipule en avril, pour l'armée des croisés, les conditions du passage. Thibaut, comte de Champagne, est élu chef de la croisade, sous l'autorité suprême du pape ou de son légat. Le plan conçu par le pontife est publié et consigné dans les premiers actes; les chefs et le commun de l'armée sont réunis à Venise pour l'embarquement... Comment se fait-il que l'expédition soit subitement détournée de la marche annoncée vers l'Égypte, et qu'au lieu d'être tout au moins dirigée vers la terre-sainte, elle aille combattre des princes chrétiens, le roi de Hongrie d'abord, qui était du nombre des croisés, et ensuite ce même empire grec, sur la coopération duquel, au contraire, le pontife avait cru pouvoir compter?

Michaud s'en tire à très bon compte. C'est, dit-il, que « la fortune se jouait également des décisions du pape et de celles des princes. » D'autres parlent aussi de circonstances imprévues, fortuites, de celles qui viennent déjouer la prudence humaine. Voilà qui est fort bien, si toutefois des causes plus effectives ne peuvent pas être signalées.

Ne faut-il pas distinguer ici diverses influences qui s'exercent en dehors de l'autorité pontificale? — La première est celle de Venise. Le pape eût certes mieux aimé qu'on traitât avec les Pisans ou les Génois pour toutes les nécessités de convoi, de ravitaillement, de secours imprévu, de retour assuré. Il savait bien que Venise placerait son intérêt mercantile au-dessus de tout. Venise, comme l'ancienne Carthage, avait subi le vertige de la richesse commerciale : elle s'était enivrée des parfums et de l'or de l'Orient. Il est vrai qu'elle avait grandi dans cette voie jusqu'à une hauteur incomparable. Dans un temps où les peuples ne connaissaient entre eux que la conquête et la guerre, elle avait compris et fait com-

prendre, au nom du commerce, la nécessité de la protection mutuelle et des franchises; elle avait inventé le crédit, ce dernier mot de la confiance réciproque entre les hommes. On l'avait vue, en un de ses périls, faire un emprunt d'état, avec obligations négociables, comme aujourd'hui (1). Son commerce habile, secondé par une diplomatie tenace et prévoyante, avait introduit partout ses représentans et ses colons, auxquels elle faisait obtenir des privilèges exceptionnels. Telles étaient les sources de cette merveilleuse opulence dont elle a su demander aux arts, dans tous les temps, une consécration triomphante. Venise n'avait pourtant su respecter ni certaines limites que l'humanité lui imposait, ni certains devoirs que lui commandaient la foi religieuse et le sentiment d'honneur qui s'imposaient alors. En dépit des prohibitions que multipliaient les gouvernemens et l'église, et bravant une réprobation devenue générale en Europe, elle pratiquait avec une révoltante cupidité le commerce des esclaves. Alors même que son activité intelligente abaissait quelques-unes des barrières qui séparent les hommes, elle avait conçu par égoïsme une farouche haine contre ses concurrens commerciaux, Gênes, Pise, Amalfi. Alors que l'infidèle était la terreur et le danger trop réel de la chrétienté, elle n'avait pas honte de commercer avec lui et de lui porter, en échange d'un gros gain, le matériel de guerre et les armes. C'était trahir doublement ses contemporains, au point de vue de leur sécurité matérielle et au point de vue de leurs croyances religieuses. Il ne fallait rien moins que son excès de puissance pour lui permettre de blesser impunément de la sorte le sentiment des peuples. A peine le projet de croisade était-il annoncé que Venise ouvrait avec l'Égypte des négociations dont M. de Mas Latrie et un savant Allemand, trop tôt ravi à la science, Karl Hopf, ont donné, chacun de son côté, des preuves indéniables. Le traité qui termina ces négociations assurait à Venise dans les contrées musulmanes de très précieux privilèges commerciaux, à condition, bien entendu, qu'elle détournât le coup qui menaçait l'Égypte. C'est pour satisfaire à ces engagemens que la république, après avoir imposé de longs retards aux chefs de l'armée chrétienne, entraîna les croisés contre la ville de Zara, dont elle revendiquait la suzeraineté, violence inique qui suscita parmi les Latins beaucoup de mécontentemens et de désertions.

Mais le traité conclu par les Vénitiens avec les infidèles ne suffit pas pour expliquer comment la croisade put dégénérer en une

(1) En 1171. Voyez l'intéressant mémoire de M. J. Armingaud, *Histoire des relations de Venise avec l'empire d'Orient depuis la fondation de la république jusqu'à la prise de Constantinople au XIIIe siècle*, p. 98. aris, 1868. Voyez le livre de M. Heyd.

attaque violente contre l'empire d'Orient. Le sultan Malek-Adel n'avait stipulé que pour l'Égypte; pourquoi l'expédition ne se dirigea-t-elle pas, selon le vœu de la plupart de ses chefs, vers la Syrie et la Palestine? Les historiens ont répondu jusqu'à ce jour en alléguant l'occasion qu'offrirent alors les troubles de l'empire grec; mais il semble que cette explication ne réponde pas à toutes les circonstances, tandis que M. Riant présente une interprétation à la fois compréhensive et logique.

Que l'influence de Venise ait pu être ici encore très active, il ne le conteste pas; peut-être a-t-elle été plus considérable qu'il ne consent à le reconnaître. Il n'y a qu'à observer quelles étaient les relations des deux états pour comprendre qu'une guerre entre eux n'avait pas de quoi étonner. La Romanie et Constantinople avaient été naturellement de bonne heure le but prochain et l'étape principale du commerce vénitien. La Grèce européenne et les îles, les parties restées byzantines de la péninsule italienne, formaient tout un monde qui rendait maîtres effectifs de la Méditerranée ceux qui dominaient sur ses nombreux et opulens rivages. Quant à la Grèce asiatique, ce qu'elle contenait encore de richesses était proverbial. Aussi Venise n'avait-elle pas eu de repos qu'elle n'y eût établi ses comptoirs avec de nombreux privilèges. Tantôt assistant les empereurs de Constantinople contre leurs ennemis, tantôt combattant la politique et les armées impériales, elle était parvenue à se faire donner tout un quartier de Constantinople, et une rue dans chacune des autres villes grecques. Un traité spécial avait confié à la flotte vénitienne la garde maritime de l'empire; peu s'en fallait que la ville des lagunes, rivale heureuse de Byzance, ne parût la vraie capitale de l'Orient. L'empire grec avait ainsi dans Venise sa plus sûre protectrice, à moins que, par momens, il ne parût aux yeux de tous qu'il devait voir en elle sa plus redoutable ennemie. Au milieu des vicissitudes de menaces et d'inertie dont se composait dès lors la vie politique de cet empire, Venise remarqua avec jalousie le progrès d'influence et de position qu'elle avait laissé gagner, dans Constantinople même, aux Génois et aux Pisans. C'en était assez pour qu'elle reprît contre les empereurs des hostilités qui, chaque fois, lui avaient réussi tout autant que les bons rapports pour consolider et étendre ses avantages. Son vieux doge Dandolo avait d'ailleurs des griefs personnels à venger. Autant de motifs qui suffiraient assurément pour expliquer qu'elle eût fait servir l'armée chrétienne à ses desseins vers le Bosphore comme devant Zara, afin de maintenir ouverte à son commerce la route de la Mer-Noire comme celle de l'Égypte et de la Mer-Rouge.

Il faut se rappeler avec quelle persévérante passion Venise a sans

cessé veillé à sa politique orientale : c'était pour elle une question d'existence. On peut lire, à la date du 24 mai 1504, dans l'important *Recueil des traités conclus entre les chrétiens et les Arabes au moyen âge*, publié par M. de Mas Latrie, les plus curieuses preuves de cette passion persistante deux siècles encore après la quatrième croisade. Quand Venise apprit la découverte du cap de Bonne-Espérance et les premiers établissemens des Portugais dans les Indes, elle comprit aussitôt combien ces progrès étaient menaçans pour elle. Déjà des cargaisons de poivre à bon marché arrivaient en Europe! M. de Mas Latrie a fait connaître les étranges instructions secrètes données par le conseil des Dix à l'ambassadeur de la république près le sultan. Lorsqu'il sera seul avec Sa Sublimité, *solus cum solo*, il lui fera comprendre que ses intérêts et ceux de Venise sont identiques, que, si la république ne peut pas faire en ce moment une guerre ouverte aux Portugais parce que toute la chrétienté prendrait parti pour eux, elle entend bien prendre, de concert avec les infidèles, toutes les mesures propres à ruiner cette concurrence et à châtier cette usurpation. C'était cette même politique qui, au milieu du xve siècle, quand les invasions des Turcs dans l'Europe orientale menaçaient du dernier péril Constantinople et les établissemens vénitiens, traitait officiellement, au nom du conseil des Dix, avec des empoisonneurs et des assassins contre Mahomet II et les principaux chefs musulmans. C'est encore M. de Mas Latrie qui en a donné les preuves incontestables dans le premier volume des *Archives de l'Orient latin*. Venise aurait donc bien pu, puisqu'elle y trouvait son compte, détourner la quatrième croisade contre l'empire grec, comme elle l'avait dirigée d'abord contre Zara. Il est à croire qu'elle n'a pas manqué d'agir en ce sens autant qu'il était en elle.

Toutefois on n'expliquerait pas suffisamment ainsi le rôle d'un personnage aussi important que Philippe de Souabe, roi des Romains, celui des chefs allemands qui le suivirent, et celui de Boniface, marquis de Montferrat, lié à la même politique. Ces personnages devaient avoir un autre intérêt dans la croisade que celui de Venise. Pourquoi intervinrent-ils et en quel sens? C'est sur ce point que les explications proposées sont nouvelles et paraissent concluantes.

Il faudrait voir ici un nouvel épisode de la grande lutte entre le sacerdoce et l'empire, entre le parti guelfe et le parti gibelin. Philippe de Souabe reprenait contre les papes et contre l'empire grec, dont les prétentions surannées s'exerçaient encore en Italie, à la fois la conduite agressive de Frédéric Barberousse et de Henri VI, son père et son frère, et la politique antibyzantine des Guiscard et des Roger. Innocent III venait de lancer contre lui l'ex-

communication solennelle, le 1er mars 1201 (1); était-ce seulement pour mériter le pardon qu'il se croisait? Il est clair que le succès entier d'une croisade eût été pour le saint-siège et les guelfes un immense accroissement de pouvoir; le chef gibelin devait à tout prix essayer d'y faire échec. Quel coup de partie s'il pouvait retourner l'arme de la croisade contre le pape lui-même en la faisant servir à la ruine de cet empire grec duquel, au contraire, le pontife attendait un réel concours! Quel double profit si, comme avait déjà fait Venise, on employait les forces réunies par l'influence de Rome à châtier un autre adversaire détesté! — Une haine doublée de mépris animait réciproquement les Allemands et les Grecs. Quoi de commun, en effet, entre la finesse byzantine et la grossièreté tudesque, entre les directs héritiers de la civilisation antique et ceux des hordes barbares qui en avaient été les plus redoutables ennemis? Les uns et les autres, successeurs de Constantin ou de Charlemagne, se donnaient pour les vrais représentans de la dignité impériale; chaque parti pouvait espérer que Rome serait avec lui contre ses concurrens, bien qu'en réalité Rome trouvât ici des adversaires religieux et là des adversaires temporels. De même que les empereurs Comnènes avaient fait revivre leurs revendications sur plusieurs parties de l'Italie, les princes Hohenstaufen, à leur tour, ne laissaient pas tomber dans l'oubli leurs prétentions à la domination universelle, à la souveraineté impériale s'exerçant à la fois en Occident et en Orient. Henri VI, le fils de Frédéric Barberousse, maître à la fois de la couronne des Césars et de la royauté sur l'Italie méridionale, suzerain incontesté de Chypre et de l'Arménie, avait imposé au faible empereur Alexis III un énorme tribut, la *taxe allemanique*, et failli ceindre le double diadème que lui promettaient d'antiques prophéties. Ce fut de cette âpre ambition que Philippe de Souabe, son frère, se fit l'héritier. Époux d'Irène, fille d'Alexis, il s'érigea en prétendant et masqua ses espérances derrière celles de Boniface de Montferrat, allié aussi à la famille impériale et ami des gibelins, qu'il fit accepter de Philippe Auguste comme chef de la croisade. Les *Gesta* d'Innocent III, texte d'une grande autorité, nous disent qu'il y eut entre Boniface et Philippe un véritable traité pour arriver à entraîner l'armée de la croisade dans les affaires de Constantinople, et le chroniqueur contemporain Günther atteste que Philippe, s'employant à ce projet avec une vive ardeur, y contraignit impérieusement les croisés allemands, sur lesquels il avait autorité, mais supplia avec instance les Flamands, les Français et même les Vénitiens. Villehardouin déclare

(1) V. Éd. Winkelmann, *Philipp von Schwaben und Otto IV von Braunschweig*, Leipzig, 1878.

que ce furent ses envoyés, joints à ceux de l'héritier de Constantinople, qui vinrent proposer à l'armée l'expédition contre l'empire grec. Autant de témoignages qui montrent à découvert le rôle des Allemands dans la quatrième croisade. Ce rôle est celui qu'imposaient au roi des Romains ses intérêts de parti. On sait ce qui en résulta; les deux prises successives de Constantinople, les trois incendies, le pillage de Sainte-Sophie, et cette destruction sauvage de tant de monumens qui subsistaient de l'antiquité classique; Boniface en porte la honte devant l'histoire.

L'issue finale montre presque chacun des complices trompé dans ses espérances. Les défiances du doge empêchent qu'on n'élise pour chef du nouvel empire latin ce marquis de Montferrat dont il sait les relations avec Philippe et avec Gênes, rivale de Venise. Baudouin, comte de Flandre, est élu empereur, et c'est un échec pour la politique gibeline, car il paraît avoir été le chef du parti sincère qui voulait l'accomplissement de la vraie croisade en terre-sainte. Quant au nouvel empire, — brillante aventure où triomphent sans grand profit politique les barons français, — il sera faible et divisé, car Boniface, roi de Thessalonique, et les Vénitiens entrent dans le partage des dépouilles et ne seront pas des vassaux bien soumis. Philippe de Souabe avait espéré le trône impérial; il remporte du moins une victoire : la croisade si bien préparée par Innocent III, son redoutable adversaire, a complètement et scandaleusement échoué. Les obstacles des distances et les infidélités de ses représentans ont empêché le pontife d'être régulièrement informé et de conserver la direction suprême de l'expédition. En vain a-t-il mêlé aux reproches indignés et aux menaces religieuses les résignations les plus patientes, les délais les plus prudens; évêques et légats lui ont désobéi; on a compté pour rien ses ordres, ses prières, les vœux solennels dont il était le gardien. L'arme de la croisade s'est retournée contre lui; lorsqu'on lui témoigne que la défense du nouvel empire latin absorbe, et au-delà, toutes les forces de l'armée, il ne peut que recourir à une nouvelle prédication et à de nouveaux préparatifs pour une autre croisade. Philippe de Souabe a réussi à faire triompher en partie pour ce qui est de l'Orient, et presque de tout point en Europe, sa politique gibeline, allemande, antibyzantine; son rival, Othon de Brunswick, est ruiné. Venise, elle aussi, a obtenu ce qu'à travers tout elle poursuit impitoyablement: l'extension de sa puissance maritime.

IV.

Les sombres couleurs dont le récit de la quatrième croisade se trouverait de la sorte empreint ne concordent pas, il est vrai, avec la

brillante narration de Villehardouin. Il nous en coûtera, cela est sûr, si nous devons abandonner quelque chose de la confiance absolue qu'inspirerait volontiers le charme de notre vieux chroniqueur. L'air qui circule à travers ses pages est si vif et si frais, le soleil d'Orient qui les éclaire est si resplendissant et la mer lui est si belle, Constantinople offre à ses yeux tant de merveilles, nos barons français et lui-même trouvent dans la Romanie de si brillantes récompenses: couronne impériale, royautés, principautés et duchés; tout, à l'en croire, est si facile à leur prudence et à leur valeur, ils rencontrent des négociateurs si bienveillans et des adversaires si peu redoutables, cette verve de succès anime si heureusement le style du narrateur et lui communique une telle fermeté alerte, précise, émue, enjouée, qu'on voudrait faire voile avec lui sans scrupule et ne pas avoir à distinguer l'écrivain de l'historien! Il ne faut pas, cependant, lui attribuer plus de naïveté que de raison. Qu'on se rappelle le commencement de son récit. Il est un des six commissaires chargés d'aller conclure un marché avec Venise pour le transport des croisés. Il nous raconte lui-même les entretiens avec le doge; il nous rapporte les conditions d'argent stipulées par Dandolo; elles sont dures : au chiffre rond qu'elle exige pour le passage et l'approvisionnement de l'armée latine pendant neuf mois, la république ajoute que cinquante galères vénitiennes seconderont les opérations de l'armée et qu'il y aura partage égal du butin et des conquêtes. Quelques jours plus tard a lieu cette curieuse scène dans Saint-Marc, où le doge a convoqué le peuple, non sans l'avoir préparé. Après que l'assemblée a entendu la messe du Saint-Esprit, afin d'invoquer un bon conseil d'en haut, les commissaires s'avancent; Villehardouin expose en leur nom sa demande; et puis ils s'agenouillent, « pleurant beaucoup. » A quoi toute l'assemblée répond « en pleurant de pitié, » — y compris le doge, — et s'écrie tout d'une voix, tendant les mains vers le ciel : « Nous l'octroyons! nous l'octroyons! »

Qu'on tienne compte autant qu'on le voudra des sentimens d'alors, quelque peu différens des nôtres; qu'on fasse la part de l'enthousiasme et des émotions faciles pour une cause religieuse si puissante en effet, et d'habitudes d'esprit qui devaient passer dans le style, il n'en restera pas moins que l'allure de ce récit nous étonne. Sachant l'auteur homme d'esprit, nous sommes mis en éveil et tentés de chercher les motifs de son apparente candeur. Ne serait-ce pas qu'il a écrit ou dicté, comme il dit, sa chronique plusieurs années après les événemens (il l'achève au plus tôt en 1207), à une époque où la même expédition dont il a été presque un des chefs, et aux profits de laquelle il a pris une large part, était l'objet de récriminations qu'il souhaitait d'effacer? Eh bien! oui, on avait subi de rigoureuses conditions, et le doge avait

habilement conduit et conclu une bonne affaire; on avait eu encore après cela bien des déboires et d'étranges surprises, on avait singulièrement satisfait au vœu de la croisade, Rome n'avait pas eu lieu d'être satisfaite; mais tout cela ne s'effaçait-il pas dans le récit heureux et sans remords d'une entreprise aussi brillante que la fondation d'un empire français à Constantinople?

Veut-on un autre exemple des difficultés qui, à la lecture de Villehardouin, arrêtent la critique? « Grand fut le déconfort des pèlerins, dit-il (1), et de tous ceux qui devaient aller au service de Dieu, à la nouvelle de la mort du comte Thibaut de Champagne (qui avait été élu chef de la croisade). Ils tinrent une assemblée à Soissons pour savoir ce qu'ils pourraient faire. Geoffroi, le maréchal, — c'est Villehardouin lui-même, — leur adressa la parole et dit l'offre faite au duc de Bourgogne et au comte de Bar, et comment ils avaient refusé : — Seigneurs, fit-il ensuite, écoutez. Je vous conseillerais une chose si vous y consentez. Le marquis de Montferrat est bien prud'homme, et un des plus prisés qui aujourd'hui vive. Si vous lui mandiez qu'il vînt ici et prît le signe de la croix, et qu'il se mît au lieu du comte de Champagne et que vous lui donnassiez le commandement de l'armée, bien vite il le prendrait. — Il y eut assez de paroles dites en avant et en arrière; mais la fin de ces paroles fut telle que tous s'accordèrent, les grands et les petits, et les lettres furent écrites, et il vint, au jour qu'ils lui avaient fixé, par la Champagne et l'Ile-de-France, où il fut bien honoré, et aussi par le roi de France, dont il était cousin. »

Comment comprendre que Villehardouin ait proposé pour chef de la croisade, et que les barons français aient accepté, sans des raisons importantes qu'on ne nous dit pas, un prince étranger, que ses inclinations et ses liens de parenté semblaient rattacher aux opinions gibelines? D'autres textes nous l'expliquent. Villehardouin avait été le porte-parole de Philippe Auguste, qui, dans un moment d'irritation contre Innocent III, avait accepté de Philippe de Souabe ce candidat, moins redoutable peut-être au pouvoir royal que les barons du royaume. A Thibaut de Champagne, mort le 24 mai 1201, Boniface de Montferrat succédait, comme chef de la croisade, le 1er août de la même année. Dès novembre, il courait en Allemagne, où il allait retrouver l'excommunié Philippe, et c'était là probablement que se tramait l'intrigue qui allait, en concourant avec les secrets desseins de Venise, faire servir l'armée des croisés à la ruine de l'empire grec. Villehardouin ne s'en

(1) J'emprunte la traduction en langage moderne, donnée par M. de Wailly, dans sa remarquable édition de Villehardouin (Didot, 1874), qu'accompagnent de précieux *Eclaircissemens* et de très utiles représentations archéologiques. M. de Wailly ne croit pas à la perfidie de Venise; il ne s'explique pas sur le rôle des Allemands.

inquiétait guère, ni comme chef, ni plus tard comme historien. Quand Boniface de Montferrat visite l'Allemagne et l'Italie dans l'intérêt de ces négociations, il note simplement que le marquis était « demorés ariere por afaire que il avoit. » Très facilement il accepte l'espérance illusoire que la campagne contre Byzance sera la garantie du succès vers la terre-sainte, et bientôt il oublie la terre-sainte elle-même et son vœu de croisé pour vivre satisfait dans ses possessions orientales, pendant qu'un de ses neveux fonde en Achaïe une dynastie princière. A-t-il bien raison, après cela, de médire de ceux qui protestaient, de ceux qui, comme il dit, voulaient, en se retirant pour aller en Palestine, « dépecer l'armée? » N'étaient-ce pas là, au contraire, les vrais et les fidèles croisés?

Villehardouin a pris part aux conseils de l'expédition, cela est vrai; il en a été un des chefs, un des diplomates, un des orateurs: faut-il conclure de là qu'il ait été toujours bien instruit? Ce n'était pas dans les conseils officiels qu'on dévoilait les desseins personnels et les trames secrètes. A-t-il connu les informations qui transpiraient dans les différens groupes du commun de l'armée, et, s'il les a connues, a-t-il été bien disposé par ses diverses situations à les interpréter comme il convenait?

Il faut, si l'on veut se faire une idée juste de la confiance que méritent ses récits, les comparer avec les témoignages d'Innocent III, avec ceux des autres narrateurs contemporains de la quatrième croisade, Ernoul, Günther de Pairis, Robert de Clari.

Cette comparaison conduirait à d'heureuses rencontres. Peut-être jugera-t-on que Robert de Clari, par exemple, dont M. Riant a retrouvé le très précieux texte (1), rivalise presque avec le maréchal de Champagne pour l'intérêt historique et pour l'intérêt littéraire à la fois. Il nous informe et nous touche; avec son « ramage » picard, comme il dit, il mériterait d'être compté, ainsi que l'est Villehardouin avec son dialecte champenois, dans l'histoire des premiers et notables efforts de la prose française. Robert de Clari met en relief le rôle actif de Boniface de Montferrat pour le complot contre l'empire grec. Il montre les sentimens des petits chevaliers du « commun de l'ost, » souvent en opposition avec ceux des hauts barons. Il est de ceux qui trouvent que les chefs de la croisade en prennent bien à leur aise quand ils disposent de l'armée, sans l'aveu de tous, pour l'expédition de Zara et puis pour celle de Constantinople. Il est de ceux qui regardent aux parts du butin. Volontiers, comme le soldat de Clovis, il briserait les vases précieux pour faire

(1) M. Riant a fait imprimer, en 1868, une fort belle édition de Robert de Clari, qu'il a retirée ensuite. On en trouvera un texte dans les *Chroniques gréco-romaines* de Karl Hopf.

les portions égales. Militaire peu fortuné, économe, il supputé les exigences financières des Vénitiens, et il estime avec le coup d'œil d'un commissaire priseur les richesses des palais byzantins. Comme les pillages et sacs de ville sont une ressource prévue dans son petit budget, le simple soupçon que les chefs ont pu tricher dans le partage le met hors de lui (1). D'ailleurs, ami des dangers et des batailles, il s'éprend, lui aussi, des grandes aventures et des beaux spectacles. Peu tendre pour les grands barons, il n'hésite pas cependant à déclarer que le plus valeureux de toute l'armée a été un riche seigneur, Pierre de Bracieux, plus brave encore que le clerc Aleaume de Clari, propre frère du chroniqueur. La page où est racontée la belle action d'Aleaume est bonne à citer, d'autant plus que Robert de Clari est encore à peu près inconnu. — Pendant un des sièges de Constantinople, un corps de croisés arrive devant une poterne dont l'ouverture avait été fraîchement murée. Des travailleurs, malgré les pierres et la poix bouillante qu'on verse sur eux du haut des murs, y pratiquent une grande brèche par laquelle on aperçoit tant d'ennemis, qu'il semble « que la moitié du monde entier fût là rassemblée. »

« Quand Aleaume le clerc (il faut traduire le texte, qui ne paraît ni plus ni moins difficile à lire que celui de Villehardouin) vit que nul n'y osait entrer, il s'élança en avant, et dit qu'il y entrerait. Il y avait là un chevalier, son frère, — Robert de Clari était son nom, — qui le lui défendit, et lui dit qu'il n'y entrerait pas, et le clerc dit que si et se mit dedans des pieds et des mains, et quand son frère vit cela, il le prit par le pied et commença à tirer à lui; et tant y a que, malgré son frère, qu'il le voulût ou non, le clerc y entra. Quand il fut dedans, tant et plus de ces Grecs lui coururent sus, et de dessus les murs lui jetèrent de grandissimes pierres. Quand le clerc vit cela, il tira son couteau et les fesait fuir devant lui comme bêtes, et disait à ceux du dehors : « Entrez hardiment, je vois qu'ils se vont moult déconfisant et qu'ils s'en vont fuyant... »

Ils y entrèrent, et la prise de la ville fut bientôt décidée. — Robert de Clari a plus d'un récit comme celui-ci, des pages à la Villehardouin, où brillent l'imagination active, la curiosité d'esprit, la vivacité d'impression. Celles où il décrit Constantinople, ses temples, ses statues, ses colonnes, le Bucoléon, Sainte-Sophie, l'Hippodrome, forment un rare tableau.

Que la Chronique du maréchal de Champagne demeure finalement supérieure à tous égards, il n'y a nul doute. Elle reste pour

(1) Voyez une spirituelle appréciation de sa Chronique et de son caractère, par M. Alfred Rambaud, dans les *Mémoires de l'Académie de Caen*, 1872.

nous un joyau précieux, non pas seulement comme le premier grand monument de la prose française, mais aussi comme une œuvre hautement nationale par son inspiration et par les souvenirs glorieux, malgré tout, qu'elle consacre. Mais tout à côté plaçons Robert de Clari, et, quant à la valeur historique, gardons-nous de penser que la comparaison attentive des autres témoignages n'ajouterait pas au texte de Villehardouin des informations utiles, n'y comblerait aucune importante lacune, n'y rectifierait aucune erreur.

La Société de l'Orient latin, pendant les huit années qu'elle a déjà vécu, a rendu, on le voit, d'éminens services à l'histoire et à la littérature. Elle a publié soit directement, soit en y prêtant son nom et son patronage, une quinzaine de volumes. Le bel ouvrage de M. Schlumberger, la *Numismatique de l'Orient latin*, a paru sous ses auspices. A lui seul, ce livre, d'une science précise et originale, dont les lecteurs de la *Revue* ont eu en quelque sorte les prémices (1), offre un tableau à la fois brillant et sévèrement exact de cette prodigieuse dispersion de la domination franque dans l'Orient. Empereurs latins de Constantinople, rois de Salonique, princes d'Achaïe, ducs d'Athènes, seigneurs de Thèbes, despotes d'Épire, rois de Jérusalem, princes d'Antioche, comtes de Tripoli, rois de Chypre, grands-maîtres de Saint-Jean-de-Jérusalem, ils comparaissent tous, chacun avec ses types monétaires, et ces monumens authentiques, habilement commentés, apportent une vive lumière à l'histoire générale. Les projets de la Société de l'Orient latin pour l'avenir sont nombreux et vastes. Une chronologie diaire serait une œuvre immense et singulièrement utile; déjà M. Hagenmeier a presque achevé celle de la première croisade. On nous promet une Iconographie de la terre-sainte et de Constantinople au moyen âge, un recueil sigillographique, dont M. G. Schlumberger est chargé, un recueil épigraphique dont M. Clermont-Ganneau s'occupe. On voudrait réunir à part tous les élémens d'une histoire financière et administrative des croisades. — Une société privée pourra-t-elle accomplir de si grands desseins? Pourra-t-elle réunir les fonds nécessaires pour s'assurer la sécurité de l'avenir et poursuivre avec constance une direction scientifique à si longue vue? A en juger par les commencemens, il y a lieu de l'espérer. Ce serait une grande force pour notre pays s'il retrouvait dans la science, par les initiatives personnelles, « le long espoir et les vastes pensées. »

A. Geffroy.

(1) Voyez, dans la *Revue* du 1er juin 1876, l'étude de M. G. Schlumberger, intitulée : *les Principautés franques du Levant d'après les plus récentes découvertes de la numismatique.*

ISABELLE DE LIMEUIL

Le 7 mars 1563, deux grands bateaux, le premier, parti d'Orléans, le second, de la rive opposée de la Loire, abordaient à l'île aux Bœufs, située un peu au-dessous de la ville. Dans l'un venait le connétable Anne de Montmorency, dont le visage portait encore les traces de la blessure reçue à la bataille de Dreux : il était sous la garde de son neveu, d'Andelot; dans l'autre, le prince de Condé, sous celle de Damville (Henri de Montmorency). Une entrevue entre l'oncle et le neveu avait été ménagée par les soins de la princesse de Condé, Éléonore de Roye. Tous deux, sans témoins, devaient débattre les conditions de la paix qui allait mettre fin à la première guerre civile.

Une chambre tendue de tapisseries avait été disposée sur un bateau pour leur conférence, mais ils aimèrent mieux descendre à terre. Trois heures durant, on les vit se promener dans l'île, causer vivement, sans toutefois pouvoir les entendre. L'accord, le premier jour, ne put se conclure, le connétable ayant obstinément déclaré qu'il ne pourrait condescendre au rétablissement de l'édit de janvier, qui assurait aux protestans l'exercice de leur culte sous certaines restrictions. Condé fut reconduit par la même escorte au camp de Saint-Mesmin, le connétable à Orléans. Le lendemain, les deux mêmes bateaux ramenèrent le prince et le connétable à l'île aux Bœufs. On remarqua que l'épée de Condé lui avait été déjà rendue. Un troisième bateau suivait celui du prince. Vêtue de cette longue robe noire qu'elle n'avait pas quittée depuis la mort de Henri II, Catherine de Médicis y avait pris place, ayant à ses côtés le cardinal de Bourbon et le duc d'Aumale; à l'arrière du bateau étaient deux de ses filles d'honneur. Elle avait choisi avec intention les plus belles.

En quittant le château d'Onzain, où Catherine le tenait si étroitement enfermé, Condé était déjà à demi ébranlé. « Le petit homme à qui j'ai parlé, écrivait le prince de La Roche-sur-Yon, a grande envie de voir finir ces troubles et s'accommodera de tout (1). » Catherine ne l'ignorait pas; elle avait d'ailleurs toujours exercé sur Condé une grande influence. L'année précédente, à l'entrevue de Thoury, il s'était mis à sa discrétion, et si l'amiral Coligny ne l'avait point, un peu de force, ramené au camp des protestans, la paix aurait été conclue dès lors. Dans cette nouvelle conférence, Catherine, tour à tour insidieuse et caressante, fit un si éloquent appel au patriotisme du prince; elle fit si habilement miroiter à ses yeux l'espoir de prendre le haut rang qu'avait occupé son frère, le feu roi de Navarre, et auquel lui donnait droit son titre de premier prince du sang, qu'au lieu de réclamer le retour pur et simple à l'édit de janvier, il accepta qu'on y introduisît quelques nouvelles conditions. D'un commun accord, le connétable alla coucher au camp des catholiques, Condé à Orléans, « l'esprit déjà prisonnier, » suivant l'heureuse expression de d'Aubigné.

L'homme d'action, le grand capitaine, allait se trouver dans cette ville en présence des soixante-douze ministres dont Théodore de Bèze était le chef, tous aigris par les souffrances, fanatisés par la persécution et représentant, il faut bien le dire, la partie la plus ardente, la plus démocratique de la réforme. L'orgueil de Condé se raidit contre leurs récriminations et leurs exigences. Laissant de côté ces théologiens intraitables, il s'adressa à ses anciens compagnons d'armes. Tous ces gentilshommes qui avaient suivi sa fortune étaient lassés comme lui de cette longue guerre, ils n'aspiraient qu'au repos, qu'à rentrer au foyer domestique, ils acceptèrent à l'unanimité les conditions qu'il leur apportait. Le 12 mars, les articles de la pacification furent arrêtés; le 19, promulgués à Amboise et, le 22, publiés au camp de Saint-Mesmin. Le 23, sauf quelques légères modifications demandées et obtenues par Coligny à son retour de Normandie, l'édit était signé, et, le 1er avril, ayant à sa droite le cardinal de Bourbon et à sa gauche Condé, Catherine entrait à Orléans. Quelques jours plus tard, Condé la suivait à Amboise.

Cette vie de cour, pour laquelle il semblait fait et dont il venait d'être si longtemps privé, était pleine de pièges et de séductions. « Ces filles d'honneur, s'écrie Brantôme, étoient toutes bastantes pour mettre le feu par tout le monde; aussi en ont-elles brûlé en bonne part autant de nous autres, gentilshommes de cour, que d'autres qui ont approché de leurs feux. » « Vous devriez, Madame,

(1) Duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé*, t. 1er, p. 399, d'après les archives de la maison de Condé.

écrivait-on d'Italie à Catherine, vous contenter d'un petit train de filles et veiller à ce qu'elles ne passent pas et ne repassent pas par les mains des hommes, et à ce qu'elles soient plus pudiquement vêtues. » Mais Catherine ne voulait pas, ne pouvait pas se passer de son escadron volant, cette milice galante si aguerrie; il lui agréait de voir briller dans une salle de bal toutes ces charmantes jeunes filles « comme les étoiles reluisent au ciel par un temps serein (1). » En se servant de Mlle de Rouet, elle avait gouverné à son gré le faible roi de Navarre; pour dominer Condé, elle avait en réserve une auxiliaire non moins belle et d'une trempe encore plus forte, Isabelle de Limeuil, qu'elle avait amenée à l'entrevue de l'île aux Bœufs, et que les regards de Condé n'avaient pas quittée.

Isabelle était de la branche de la maison de La Tour d'Auvergne à laquelle appartenait Madeleine de La Tour, femme de Laurent de Médicis et propre mère de Catherine. C'était une de ces langues affilées et promptes à la riposte; malheur à qui l'attaquait! Accostée durant le siège de Rouen et serrée de trop près par le connétable de Montmorency, « qui n'étoit pas l'ennemi du beau sexe et avoit de bonnes pratiques, » elle le rabroua si fort que, peu habitué à pareille rebuffade : « Ma maîtresse, dit-il en s'éloignant, je m'en vais; vous me rabrouez fort. — C'est bien raison, répliqua-t-elle, puisque vous êtes coutumier de rabrouer tout le monde. » Blonde aux yeux bleus, et remarquable par l'éclat de son teint, Isabelle était surtout une audacieuse, pour ne pas me servir d'un autre mot, une de celles qui savent au besoin faire espérer leurs faveurs et à l'avance en escompter le prix, sauf à ne pas payer à l'échéance. Ayant eu à réclamer l'assistance du duc d'Aumale, un de ses nombreux adorateurs : « Monseigneur, lui écrivit-elle, si vous n'avez connu combien je désirois faire chose qui vous fût agréable, ce n'a été que pour n'en avoir eu le moyen, mais bien la volonté. » Elle avait compté tour à tour ou ensemble au nombre de ses poursuivans Claude de La Châtre, le futur maréchal de France, Gersay, qui en 1562 trouva une mort si précoce au siège de Rouen, Ronsard, qui a écrit pour elle cette gracieuse chanson :

Quand le soleil tout riant
D'Orient,
Nous monstre sa blonde tresse,
Il me semble que je voy
Devant moy
Lever ma belle maîtresse.

(1) Brantôme, *Œuvres*. Édition L. Lalanne.

Quand je sens parmi les prez
Diaprez
Les fleurs dont la terre est pleine,
Lors je fais croire à mes sens
Que je sens
La douceur de son haleine.

Je voudrois pour la tenir
Devenir
Dieu des forêts désertes,
La baisant autant de fois
Qu'en ces bois
Il y a de feuilles vertes.

Comme elle était l'amie inséparable de Madeleine et de Jeanne de Bourdeille, sœur et cousine de Brantôme, attachées toutes les deux comme elle à la maison de Catherine de Médicis, l'occasion lui étant ainsi donnée de la voir souvent, Brantôme aussi lui s'en éprit, et cet amour lui inspira ses meilleurs vers :

Doulce Limeuil, et doulces vos façons,
Doulce la grâce, et doulce la parolle,
Et doux votre œil qui doucement m'affole.

Mais le préféré, l'amant de cœur que la cour donnait, avec quelque vraisemblance, à Isabelle, c'était Florimond Robertet, sieur de Fresnes. Isabelle, pour se prêter aux vues de Catherine, se laissa néanmoins courtiser par Condé. La raison d'état s'associait ainsi à la galanterie, mais l'amour se mit bien vite de la partie.

On se l'explique pour peu que l'on regarde avec attention le portrait de Condé fait par Janet, et dont le duc d'Aumale a placé la gravure en tête de son *Histoire des princes de Condé*. Rien de plus gracieux que cette tête fine qui se détache d'une haute fraise bouffante. Les cheveux relevés droit agrandissent ce beau front; dans ces yeux au regard si pénétrant, l'énergie est tempérée par une douceur presque féminine; les narines sont sensuelles; la moustache retroussée laisse entrevoir cette bouche spirituelle dont on redoutait les moqueuses reparties : « Dieu nous garde, disait-on de son temps, de la douce façon et gentille du prince de Condé! » C'est bien là l'impétueux capitaine allant, sans regarder en arrière, se faire prendre à Dreux et à Jarnac au plus épais des escadrons ennemis, et, avec la même furie française, se jetant tête baissée dans une aventure galante. En s'attaquant à Isabelle de Limeuil, Condé ne se promettait qu'un caprice : il y trouva un de ces liens dont on a plus tard bien de la peine à se dégager, et de lui-même il vint se prendre dans le piège tendu par la rusée Italienne. Catherine,

en signant la paix d'Amboise, y avait fait insérer une clause dont seule elle avait mesuré toute la portée : l'*exclusion des étrangers*. Cette clause, elle entendait l'appliquer aussi bien aux Allemands affamés qui s'attardaient en nos provinces et s'enrichissaient de leurs dépouilles qu'aux Anglais, maîtres encore de la place du Havre, que les protestans, en 1562, leur avaient livrée. La reine d'Angleterre, Élisabeth, était trop clairvoyante pour n'avoir pas tout d'abord deviné la pensée secrète de Catherine. Coligny eut beau lui écrire de Caen, le 19 mars 1563, que toute délibération en ce qui la concernait avait été ajournée jusqu'à son arrivée à Orléans; pour toute réponse, elle s'en tint à l'observation des conditions qu'elle avait arrêtées avec les protestans. Si elle n'alla pas, comme Calvin, jusqu'à traiter Condé de misérable, du moins elle lui écrivit que, « pour l'exemple du monde, elle espéroit n'avoir pas à lui reprocher son ingratitude. » Catherine, elle, suivait inflexiblement son but : reprendre Le Havre aux Anglais et garder Calais, qu'aux termes du désastreux traité de Cateau-Cambrésis elle était tenue de rendre dans le délai de huit années. Son rôle était tracé à l'avance : laisser la défiance d'Élisabeth s'accroître contre Coligny et Condé, les ressentimens s'aigrir, et, quand l'heure serait venue, retourner contre l'Angleterre toutes les forces de la France. Elle consentit donc à voir Briquemault, au nom des chefs protestans, porter à Élisabeth des paroles de conciliation, mais sans lui donner aucun pouvoir; c'était l'envoyé de l'amiral et de Condé, et non le sien. A son retour en France, lorsque Briquemault vint lui dire naïvement qu'il aurait pu traiter s'il en avait eu l'autorisation : « A quelles conditions? demanda-t-elle. — En donnant, répondit-il, pour otages le duc d'Anjou, le roi de Navarre, et le prince de Condé. — Rien que cela? reprit-elle en souriant ironiquement, vous avez besoin de repos, bon homme, retournez en votre logis; nous autres, nous ne perdrons pas notre temps. »

Coligny et d'Andelot refusant de prendre les armes contre les Anglais, il fallait de toute nécessité mettre Élisabeth une dernière fois en demeure de restituer Le Havre : Catherine jeta les yeux sur Robertet, sieur d'Alluie. C'était un tout jeune homme, arrogant, présomptueux, et dans les conditions les meilleures pour provoquer le nouveau refus qu'espérait bien Catherine. A la demande hautaine que d'Alluie lui fit de restituer Le Havre sans plus de délai, Élisabeth, toute rouge de colère, répondit que « Le Havre, en ses mains, c'était la revanche de Calais, qu'elle le garderait, et qu'on verrait bien qui l'emporterait de la Florentine ou d'elle (1). » La revanche de Calais! c'était le mot qu'attendait Catherine. Avec ce

(1) Record Office, *State Papers*.

mot-là, elle allait surexciter l'amour-propre national et vaincre les derniers scrupules de Condé. L'honneur de la France, c'était le noble prétexte qui allait permettre au prince de couvrir son ingratitude envers Élisabeth. Le ressentiment des Anglais pouvait se mesurer à la violence du langage de leur ambassadeur, sir Thomas Smith : faisant allusion à la liaison, si vite nouée, de Condé avec Isabelle de Limeuil, il écrivait au secrétaire d'état Cecil : « Condé est un autre roi de Navarre, il s'est mis à s'affoler des femmes; dans peu de temps il se montrera hostile à Dieu, à nous et à lui-même. » Middlemore, qu'Élisabeth avait envoyé en France pour surveiller de plus près les chefs protestans, et que Condé, fatigué de son espionnage, venait de congédier, n'est pas moins acerbe; dans une lettre à Cecil, il disait : « Le prince a si bien oublié son propre honneur qu'il s'est laissé conduire par Catherine à marcher contre notre reine, et maintenant c'est lui qui a pris à tâche de persuader à ceux de la religion de trouver bon et légitime qu'il aille au Havre, et qui les sollicite à prendre les armes contre Sa Majesté. » Une fois devant Le Havre, se remettant de grand cœur à son métier de soldat, Condé ne sort plus de la tranchée. Les Anglais, qu'il avait amenés au cœur de la France, il les voit foudroyés par l'artillerie dont il dirige les coups, décimés par la peste, accepter une humiliante capitulation ; il les voit enfin s'embarquer, sous les yeux brillans d'orgueil de la Florentine. Catherine, cette fois, avait bien mérité de la France, Isabelle de Limeuil avait bien servi Catherine.

Après avoir bravement payé de sa personne, s'être séparé de Coligny et de d'Andelot, après avoir combattu ses anciens alliés, Condé s'attendait à recevoir des mains de la reine mère cette lieutenance-générale du royaume qu'elle avait pu secrètement lui promettre; mais Catherine ne l'entendait pas ainsi; c'eût été partager le pouvoir dont elle était si jalouse. En faisant proclamer par le parlement de Rouen la majorité de Charles IX, qui venait d'entrer dans sa quatorzième année, elle retint dans ses mains et sans partage l'autorité souveraine. Déçu dans son rêve d'ambition, qu'allait faire Condé? Allait-il, comme Coligny, se retirer de la cour et se remettre à la tête du parti protestant? Il n'en eut ni le courage ni la volonté. Prévenus de sa défection par Coligny et se voyant à la veille de perdre le chef qui leur était indispensable, Calvin et Théodore de Bèze lui écrivirent de Genève : « Vous ne doutez pas, Monseigneur, que nous n'aimions votre honneur, comme nous désirons votre salut. Or, nous serions traîtres en vous dissimulant les bruits qui courent. Quand on nous a dit que vous faites l'amour aux dames, cela est pour beaucoup déroger à votre autorité et réputation. Les bonnes gens en seront offensés, les malins en feront leur risée. »

Remontrances impuissantes! Limeuil l'emporta sur Calvin et de Bèze. Des avertissemens plus cruels ramenèrent, pour un instant, Condé au sentiment du devoir et le forcèrent à rentrer en lui-même. Au mois d'octobre 1563, il perdait deux de ses enfans : Madeleine et Henri de Bourbon, la fille, âgée de dix-huit mois, le fils, de trois ans. Rappelé par cette double perte dans sa maison désolée, il n'y resta que juste le temps commandé par les convenances.

Cette vie de désordre avait endurci son cœur. Déjà ce n'était plus Limeuil seule qui le ramenait si précipitamment à la cour. Marguerite de Lustrac, la veuve du maréchal de Saint-André, tué à Dreux, s'était amourachée de lui. Elle n'avait eu du maréchal qu'une fille, l'une des plus riches héritières de France. Cette fille avait été destinée au jeune duc de Guise et confiée à la garde de la duchesse. Désireuse de captiver Condé, et voulant se l'attacher par un lien intéressé, Marguerite de Lustrac retira sa fille des mains de la duchesse de Guise, et, reprenant la parole donnée, la promit à Condé pour son fils aîné, le prince de Conti. A cette date, la maréchale comptait à peine trente-deux ans. Le poète Du Bellay, qui l'a souvent chantée, nous vante sa beauté. Billon, un contemporain, dans le livre si singulier qu'il a consacré aux femmes célèbres du XVIe siècle (1), l'appelle « la marguerite de douceur. » Elle se donnait des airs de reine et ne marchait qu'accompagnée de la belle Beaurecueil et de la gracieuse Téligny. Veuve de l'un des triumvirs, elle s'était faite protestante.

II.

Avant d'entreprendre son long voyage de deux ans à travers la France, au bout duquel elle pressentait déjà l'entrevue de Bayonne, Catherine voulut renouveler à Fontainebleau les merveilles des grandes fêtes dont François Ier lui avait légué l'élégante tradition. Dans les vastes galeries où le Primatice a immortalisé la beauté de sa rivale Diane de Poitiers, elle convia l'élite de la noblesse de France, invitant sans distinction protestans et catholiques. La princesse de Condé, Éléonore de Roye, vint y rejoindre son époux et s'y rencontra avec Renée de Ferrare, dont elle était tendrement aimée, et avec l'amiral Coligny, qui la tenait en la plus haute estime. Castelnau, dans ses Mémoires, Abel Jouan, dans son curieux Journal, nous ont longuement décrit les fêtes dont Fontainebleau fut à ce moment le théâtre. Habile à faire parader un cheval, adroit au jeu de paume, à la course à la bague, maniant des mieux les armes, Condé en fut le héros; c'était le préféré de ces belles filles d'honneur qui le

(1) *Le Fort inexpugnable de l'honneur féminin.*

disputaient à Limeuil et à Marguerite de Lustrac, et par les lèvres desquelles d'Aubigné, dans sa langue hardie, lui reproche de s'être laissé « trop souvent haléner. »

La série des fêtes de Fontainebleau commença par un grand dîner chez le connétable de Montmorency. Le soir, il y eut souper chez le cardinal de Bourbon, et dans la cour de son hôtel un combat à cheval (1). Le lendemain, Catherine donna à la vacherie un grand banquet suivi d'un ballet-comédie. Isabelle de Limeuil y figura en Hébé. Jamais plus belle main n'avait tenu la coupe d'or et versé l'ambroisie et l'ivresse; drapée dans une tunique dont la gaze transparente laissait entrevoir et deviner des formes que la déesse lui eût enviées, elle attira tous les regards, et la vanité de Condé s'en trouva si flattée qu'elle n'eut pas grand'peine à ramener l'infidèle, et à le reprendre à ses rivales d'un jour. Charles IX s'était réservé le mardi gras. Un camp, clos de barrières et de fossés, fut dressé devant les bâtimens du chenil : un château-fort lui faisait face. A ses étroites fenêtres apparurent de charmantes têtes de jeunes filles, pauvres prisonnières gardées par des géans et par des nains. Six compagnies d'hommes d'armes, sous les ordres du prince dauphin, des ducs de Nevers, de Longueville, de Mantoue et du rhingrave, ce comte palatin du Rhin engagé au service de la France, allaient en faire l'attaque. Elles défilèrent en bon ordre devant les tribunes où la cour avait pris place; six nymphes à cheval, vêtues de court, fermaient la marche. Condé défendait le château enchanté, vrai château d'Amadis. Ce jour-là, il y eut autant d'œillades échangées que de coups d'épée donnés. Ce fut la clôture des fêtes.

La santé de la princesse de Condé avait été profondément atteinte par les longues souffrances et privations du siège d'Orléans; ne se sentant plus la force de prolonger son séjour à la cour, elle prit congé de Catherine. Un autre motif lui en faisait une nécessité : pour complaire au nouvel ambassadeur d'Espagne, don Francès de Alava, et le rendre plus favorable à l'entrevue qu'elle sollicitait de Philippe II, Catherine avait interdit à Renée de Ferrare et à Coligny de faire prêcher dans leur propre logis. Renée et l'amiral ayant pour cette raison quitté Fontainebleau, la princesse de Condé fit cause commune avec eux, mais avec le chagrin de laisser derrière elle son époux, qui, dans ces circonstances, se sépara ostensiblement de ses coreligionnaires.

Le lundi 13 mars 1564, Catherine et Charles IX partirent de Fontainebleau et le même soir allèrent coucher à Montereau. Le lende-

(1) Pièces fugitives du marquis d'Aubais, *Journal d'Abel Jouan*, t. 1er, p. 3.

main, reprenant leur route et après s'être arrêtées d'abord à Sens, où le jeune roi fut splendidement reçu, puis à Villeneuve-L'Archevêque, leurs majestés entraient le 27 mars à Troyes. C'est dans cette dernière ville que Condé tomba subitement malade. Son état parut assez grave pour que sa femme, quoique bien souffrante elle-même, fût appelée pour le soigner. Elle accourut tout aussitôt, mais, à bout de forces, dès que son mari fut rétabli, elle se hâta de retourner auprès de ses enfans. A peine était-elle rentrée au château de Condé-en-Brie qu'elle y fut prise d'une violente hémorragie qui mit ses jours en danger. Un courrier, parti en toute hâte, vint chercher Condé à Vitry-le-François, où il avait suivi Catherine. On crut d'abord que ce n'était qu'un prétexte pour le faire partir de la cour, mais la fâcheuse nouvelle n'était que trop vraie, le danger n'était que trop réel.

Après quelques jours d'arrêt à Bar-le-Duc, pour assister au baptême de son petit-fils de Lorraine, Catherine, continuant sa route, faisait le 22 mai son entrée à Dijon. Elle avait promis à Tavannes, gouverneur de la Bourgogne, d'y séjourner quelques jours; elle logea à l'hôtel de Saulx. C'est durant cette courte halte que la liaison de Condé et de Limeuil eut le plus scandaleux dénoûment. Un jour d'audience solennelle, Isabelle se trouva mal subitement. Emportée dans une chambre voisine, elle y donna le jour à un fils. « Pour une personne si avisée, remarque notre vieil historien Mézeray, on ne s'explique pas trop comment elle prit si mal ses mesures. » Pareil malheur était arrivé à Mlle de Vitry; mais, accouchée le matin, elle avait eu la force et le courage de se traîner au bal donné au Louvre. L'émoi fut au comble quand on apprit qu'Isabelle venait d'être arrêtée. Ce n'était pas le premier accident de ce genre arrivé à la cour; on eut donc lieu de s'étonner de la sévérité de Catherine de Médicis, qui maintes fois s'était montrée plus indulgente. Voulait-elle, par cet exemple, dégager sa propre responsabilité, tant soit peu compromise, « la fille, comme le dit si ironiquement Mézeray, n'ayant rien épargné pour bien servir sa maîtresse? » On s'en étonna plus encore en voyant un jeune seigneur, Maulevrier, porter contre Isabelle une grave accusation. Quelles preuves en apportait-il? Il faut ici remonter un peu plus haut dans le passé. Au mois de juillet 1560, chassant à courre avec le marquis de Beaupréau, le fils unique du prince de La Roche-sur-Yon, le cheval du marquis s'étant abattu, Maulevrier, qui n'avait pu retenir le sien, avait écrasé son compagnon de chasse. Inconsolable de la mort de son fils, le prince de La Roche-sur-Yon en avait conçu un tel ressentiment et avait proféré de telles menaces contre Maulevrier que celui-ci, craignant pour sa vie, s'était tenu longtemps caché. Grâce à l'intervention de Cathe-

rine, le prince avait consenti à ne pas faire poursuivre le meurtrier involontaire, à condition toutefois qu'il ne reparaîtrait jamais devant lui. Mais au retour du siège du Havre, le prince l'avait un jour rencontré par hasard et poursuivi l'épée à la main, Maulevrier n'avait dû son salut qu'à la vitesse de ses jambes. Voilà dans quels termes il était avec le prince de La Roche-sur-Yon et voilà le point de départ de son accusation contre Isabelle : selon lui, elle lui aurait dit à plusieurs reprises : « A ta place, j'empoisonnerois le prince. » Lors du séjour de la cour à Châlons-sur-Marne, Isabelle, qui s'était retrouvée seule avec lui, se serait laissé emporter aux injures les plus violentes contre La Roche-sur-Yon; elle l'aurait accusé d'être l'instigateur de toutes les petites vexations que la princesse sa femme, grande-maîtresse de la maison de Catherine, faisait endurer à toutes les filles d'honneur, se plaignant, pour sa part, d'un vilain tour que le prince lui aurait joué. Mise en demeure par Maulevrier de s'expliquer, elle aurait répondu que cela touchait à son honneur, mais sans vouloir en dire davantage. Le lendemain soir, elle aurait fait entrer Maulevrier dans sa chambre et lui aurait dit : « Le prince donne un souper demain, ta maîtresse y est invitée, je le sais de Condé; La Roche-sur-Yon n'en donnera pas d'autre, ce sera son dernier. » Puis, comme se repentant de ce qu'elle avait dit, elle ajouta : « Tiens-toi pour bien averti; si tu en dis un mot, on te trouvera mort au coin de quelque borne (1). » Loin de s'effrayer de cette menace, Maulevrier avait fait avertir le prince, qui l'aurait invité à tirer d'Isabelle de Limeuil d'autres confidences. Cela fut facile à Maulevrier. A quelques jours de là, la cour étant à Vitry, Limeuil lui aurait dit : « Le coup a manqué, le prince a remis son souper, mais l'occasion s'en retrouvera. » Et, tirant d'une enveloppe une petite poudre blanche et lui en donnant une partie : « Fais-en manger à ton chien, tu verras combien il mettra de temps à crever. » La crainte de Maulevrier que l'effet ne suivît de près la menace l'aurait fait prévenir Filleul, un des serviteurs du prince, qui, au nom de son maître, l'aurait engagé à ne pas pousser les choses plus loin et à venir à Dijon, où la cour allait se rendre. Ce qui aggrava singulièrement l'accusation de Maulevrier, c'est qu'il y mêlait le nom de Catherine, prétendant que, le lendemain d'un grand dîner donné à Bar-le-Duc, Limeuil lui aurait dit : « C'est vraiment étonnant que la reine mère n'ait pas été malade. »

Cette déposition, après lecture faite, ayant été signée par Maulevrier, et la minutie et la précision des détails lui donnant un air de vraisemblance, Catherine et Charles IX, dès qu'elle leur fut com-

(1) *Information contre Mlle de Limeuil.*

muniquée, décidèrent sur l'heure que Isabelle de Limeuil serait conduite au monastère des cordelières d'Auxonne. On exécuta si rapidement et si secrètement cet ordre que qui que ce fût à la cour ne put savoir ce qu'elle était devenue, pas même M. de Fresnes, qui voyait la reine mère tous les jours et dont l'affection pour Isabelle n'était un mystère pour personne. Arrivée à Auxonne, Isabelle y fut mise sous la garde de M. de Ventoux, gouverneur de la place. Lorsque la lourde porte du couvent se fut refermée sur elle, quand elle se vit cloîtrée dans une chambre basse qui ne ressemblait que trop à une prison, elle fut prise d'un sombre désespoir; durant trois jours et trois nuits elle ne cessa de gémir et de sangloter. M. de Ventoux en eut pitié; il la visita à plusieurs reprises, cherchant à la consoler, à lui relever le moral, mais sans parvenir à la faire sortir de son accablement. « Ce qui la rend si affligée, écrivait-il à Mme de Toulongeon, c'est d'être abandonnée et délaissée de tous ceux en qui elle avait mis quelque espoir. Je ne puis croire qu'elle puisse rester longtemps ainsi. Si une femme doit mourir de mélancolie en regardant son visage, il semble qu'elle doive incontinent mourir. » Ne sachant comment l'arracher aux préoccupations qui l'obsédaient, Ventoux lui proposa de faire venir de Dijon un devin très renommé qui se nommait Torreau. Elle y consentit. Le devin, introduit auprès d'elle, lui prit la main; et après l'avoir longtemps examinée : « Vous êtes sous le coup, dit-il, d'une grave accusation. — De quoi m'accuse-t-on? demanda Isabelle. Est-ce au sujet des troubles? » Le bruit courait alors que d'Andelot avait repris les armes. « Non, reprit Torreau, il s'agit de poison. — Alors qui m'accuse? — Deux vieillards, répondit-il. » — A la désignation qu'il en fit, Isabelle crut reconnaître le connétable de Montmorency et le prince de La Roche-sur-Yon. Prévenue par Ventoux de l'état alarmant de sa prisonnière, Catherine l'autorisa à remettre à Isabelle toutes les lettres qui lui seraient adressées et à laisser partir les siennes, mais en ayant soin d'en prendre copie; elle comptait bien en tirer au besoin bon parti.

La première lettre qui parvint à Isabelle de Limeuil était de M. de Fresnes : elle établit, sans doute possible, leurs rapports intimes : « Je croyois, y disait-il, avoir le bien de vous voir au partir de Dijon, mais j'en fus bien engardé, car ayant demeuré deux jours malade en la chambre, l'on voulut faire croire à la reine que je m'en étois allé vous voir, dont elle étoit en colère, à ce qu'on me dit. Cela fut cause qu'on vous détourna, afin qu'on n'eût plus de nouvelles de vous, et aussi je n'osois, ne vous pouvant de rien servir, pour le hasard où j'étois de perdre la bonne grâce de la reine. Lebois vint me trouver hier; je ne puis vous l'envoyer pour

ne savoir le lieu où vous êtes et je l'ai retenu jusques à cette heure. Envoyez-moi ma robe, car je vois bien que le prince n'a pas pour agréable que vous vous en serviez. Il est bien étrange qu'étant abandonnée, comme je puis dire que avez été de tout le monde, que le prince trouve mauvais que ayez été visitée et secourue de ceux qui se mettroient au hazard pour vous faire service. Je ne cesserai pour cela d'employer ma vie et mon bien pour vous, la personne du monde que j'aime et estime le plus. » Puis lui rappelant le séjour qu'ils ont fait ensemble l'an dernier à Darnétal, à Fécamp, à Rouen : « Je dirai bien heureux, ajoutait-il, celui qui, en tous ces lieux, a reçu tant de contentement. L'on a dit aux filles d'honneur que vous disiez tout le mal d'elles et qu'il n'y en avoit pas une qui n'en n'eût fait autant que vous. La pauvre Bourdeille et Guitinière vous baisent mille fois les mains. Brûlez ces lettres pour les raisons que vous savez. »

La réponse de Limeuil suivit de près cette lettre : « Il me seroit impossible de vous dire, écrivait-elle à de Fresnes, combien votre lettre m'a apporté de plaisir ; il a été si grand que la parole m'en est faillie et vous promets que ne fais autre chose tous les jours que penser à vous, car me soit fortune, telle qu'elle voudra, ou rude ou favorable, n'aura-t-elle puissance de me faire perdre la volonté de vous aimer. Souvenez-vous de la pauvre ményne, laquelle vous envoie des images qu'elle a peintes. Je vous envoie un cordon qui est fait de ma main ; s'il n'est beau, excusez la pauvreté de Sainte-Claire. Je vous renvoie votre robe qui m'a bien servi ; regardez quelquefois la peinture de la pauvre ményne, laquelle n'a consolation qu'en son miroir et m'est avis qu'il pleure comme moi. Je vous envoie encore une Sainte Marguerite et un Saint Louis que j'ai peint cordelier et la Patience de Job, ce livre étant fort à propos, et un cœur. Gardez-le pour l'amour de moi et donnez-en un à Guitinière et à Bourdeille. Je vous baise les mains mille et millions de fois. Ceux qui ont dit que j'ai médit des filles d'honneur ont menti. »

C'est par M. de Fresnes que Condé, retenu auprès de sa femme de plus en plus malade, fut prévenu de la disparition d'Isabelle. Recevoir des nouvelles de sa bien-aimée par les soins et l'obligeance d'un rival lui causa le plus vif déplaisir. Sa première lettre à Isabelle trahit son mécontentement : « Hélas ! mon cœur, que vous puis-je dire, sinon que je suis plus mort que vif, voyant que je suis privé de vous servir, et vous voiant partir et ne sachant comment je vous pourrois secourir ? M. de Fresnes me mande prou souvent que lui écrivez de vos nouvelles ; mais moi, je ne puis savoir où vous êtes menée et m'étonne fort, puisqu'avez le moyen d'écrire

à quelques-uns, que je ne puisse recevoir de même de vos lettres; car vous savez qu'il n'y a homme au monde qui soit tant fâché de vos peines que moi, ni qui de plus grande gaîté de cœur soit plus résolu de hasarder sa vie pour vous faire un bon service que moi. Je vous envoie une de mes robes de nuit, qui m'a servi et à vous avec moi, vous suppliant de croire que plutôt je vous souhaite que votre robe, car je vous ferois plus de service qu'une martre. Faites-moi connoître qu'avez autant d'envie de me conserver en vostre bonne grâce, étant captive comme en liberté; car vous savez *que accoustumé à n'avoir de compagnon, mais estre seul et premier*, je m'assure que n'avez perdu la bonne opinion qu'aviez de moi, mais au contraire qu'elle vous est plutôt augmentée. Reste à m'employer et à me donner le moyen de vous aller mettre hors de la facherie où vous êtes, car il faut que j'en aye de vous les moyens. J'ai des yeux qui ne font que pleurer et des forces qui n'ont point de mouvement, n'étant de vous commandées. Hélas! mon cœur, ne m'abandonnez point. » A la suite du monogramme qui remplaçait la signature, il avait écrit : *Mourrons ensemble.*

Si Condé n'avait pu tout d'abord découvrir le lieu où était enfermée Isabelle, il avait pu du moins mettre la main sur son fils. Après l'accouchement, l'enfant avait été porté chez une pauvre femme, et il avait passé les six premières nuits couché sur de la paille comme un petit chien. Limeuil ayant écrit au prince pour savoir ce qu'était devenu son fils : « Je me contenterai de vous dire, lui répond-il, que j'ai notre fils entre mes mains sain et gaillard et bien pour vivre. Si, au commencement, ceux à qui il n'appartenoit, l'ont baillé comme un petit chien, je l'ai pris comme père pour le nourrir en prince; il le mérite, car c'est la plus belle créature que jamais homme vit. » Isabelle, prévenue par M. de Fresnes des soupçons de Condé, se hâta de promettre au prince, et dans les termes les plus chaleureux, qu'elle ne parlerait désormais qu'à ceux qui viendraient de sa part et qu'elle n'écrirait plus qu'à lui seul.

Il était grand temps de le rassurer : de méchans propos, venus de bien des côtés, avaient éveillé sa jalousie et, sous la fâcheuse impression de ses doutes, il avait écrit à Isabelle : « Je vous assure, ma mie, qu'il m'ennuieroit bien grandement que l'on pût prendre sur vos actions sujet de dire à qui est cet enfant, comme si deux y avoient passé, qui seroit autant à dire que en tenez deux à une même faveur. Ce que je vous en dis n'est pour le croire, car je n'en ai point d'occasion, comme je vous le ferai paroître; car je vous donnerai une preuve si je vous aime ou non dans peu de jours. Mon cœur, puisque nous sommes si avant, il faut lever le masque; car tout le monde sait ce qui en est. Vous serez honorée et estimée de

tous, quand vous leur montrerez tant en petite chose qu'en grande que vous ne voulez entendre parler ni entendre nouvelles que de celui qu'avez plus aimé que ce que estimiez plus cher que vous-même. » Ne pouvant s'empêcher de faire une allusion indirecte à M. de Fresnes : « Vous avez déjà entendu, ajoute-t-il, que l'on parle à la cour de quelqu'un ; vous y penserez pour faire taire ces faux bruits. Il ne faut point qu'entriez en serment avec moi pour me faire croire qu'il est mien, votre fils ; car je n'en ai non plus douté que de ceux de ma femme ; mais faites que d'autres ne puissent entrer en doute, et pensez que, si le voyiez, que diriez bien avec raison qu'il est mon fils, car à son visage les deux nostres se reconnoissent. Je vous supplie, mon cœur, de ne jamais m'abandonner, comme vous me l'avez promis et quand vous vous souviendrez du lieu, je vous assure que vous me tiendrez promesse. Je vous envoie une robe fourrée. Je voudrois être près de vous à sa place, car je ne puis être si inutile que je ne vous puisse faire autant de service qu'elle. » Dans une seconde lettre, il annonçait à sa maîtresse qu'il avait confié son fils à un gentilhomme qui l'élèverait dans sa maison, comme l'un de ses propres enfans, et il l'engageait à écrire à la reine pour lui demander pardon et implorer sa miséricorde. En fermant sa lettre : « Gagnez, lui dit-il, la vieille qui vous garde, faites-moi savoir souvent où vous serez et ne permettez qu'homme du monde vous voye que moi et les miens ; par là vous ferez connoître que vous ne voulez jamais aimer que moi, à qui vous vous êtes laissée aller, et pour cause je dis ceci, car je ferai pour vous ce que ne pensez pas et soyez assurée que je veux vivre et mourir avec vous. »

Condé ne se borna pas à écrire à Isabelle ; il remercia Ventoux des égards témoignés par lui à sa maîtresse et d'avoir bien voulu autoriser son basque à lui remettre ses lettres ; mais Catherine revint bien vite sur la permission qu'elle avait tout d'abord donnée ; elle défendit à Ventoux de laisser à l'avenir Limeuil communiquer avec le basque du prince, et lui recommandant de veiller plus que jamais sur sa prisonnière, elle fit partir pour Auxonne l'évêque du Puy et Sarlan, un de ses maîtres d'hôtel ordinaires, avec mission de poursuivre l'instruction commencée.

Sarlan et l'évêque, qui avaient quitté Mâcon le 8 juin, arrivèrent le jour suivant, sur les deux heures du soir, à Auxonne. Ils attendirent jusqu'au lendemain pour se rendre au monastère. Isabelle, non prévenue, avait pris médecine et les reçut au lit. Ils avaient emporté la copie de la déposition de Maulevrier, déposition confirmée tout récemment par lui à Mâcon ; ils la lurent en entier à Isabelle, ainsi que les réponses qu'elle avait précédemment faites, lui laissant jusqu'au lendemain pour prendre conseil de la nuit et modifier au

besoin ses moyens de défense. Lorsqu'ils la revirent, elle maintint intégralement ses premières dénégations, mais elle avoua qu'elle avait un vrai grief contre le prince de La Roche-sur-Yon. Sur leur demande de le faire connaître, elle répondit : « Lors du séjour de la cour, à Troyes, le prince a dit à Condé : « Vous êtes bien aveugle et bien crédule, si vous croyez que Limeuil soit grosse de vous. » Elle se plaignit également de la princesse de La Roche-sur-Yon, qui n'avait cessé de la tourmenter sur sa grossesse, dont elle voulait s'assurer à tout prix, mais de là à une vengeance il y avait loin. Dans l'intérêt de sa défense, elle raconta que, se trouvant par hasard en nombreuse compagnie avec Maulevrier, elle avait entendu une personne qu'elle ne nomma pas conseiller à Maulevrier, dans l'intérêt de son repos, de se défaire du prince de La Roche-sur-Yon. Mlle de Bourdeille, qui était présente, devait s'en souvenir; puis, prenant l'offensive, elle accusa Maulevrier d'avoir fait une chanson contre la princesse de La Roche-sur-Yon et contre le prince, « qui, en le poursuivant, l'épée à la main, étoit tombé sur un tas de fumier. » Enfin, lorsqu'ils se retirèrent, Isabelle leur remit pour Catherine une lettre qui, certes, ne manquait ni de fierté ni d'énergie : « Madame, disait-elle, après avoir entendu par les sieurs Sarlan et du Puy les raisons qui ont mû Votre Majesté à les envoyer devers moi, cela m'a tellement affligée que, sans l'aide de Dieu et l'espérance que j'ai en votre bonté, je fusse entrée au plus grand désespoir que pauvre créature sauroit être, n'étant si oubliée de Dieu d'avoir conçu ni mis une telle méchanceté dans ma pensée. Quand il aura plu à Dieu vous faire connoître mon innocence, je vous supplie, pour l'honneur de ceux à qui j'appartiens, faire faire une telle justice du faux accusateur, comme j'aurois mérité si j'avois commis une telle faute. »

Entre les affirmations sans preuve de Maulevrier et les dénégations absolues d'Isabelle de Limeuil, l'instruction n'avait pas fait un pas et le temps s'écoulait rapidement. Ventoux rappela à Catherine qu'elle s'était engagée vis-à-vis de lui à ne laisser Isabelle qu'un mois à Auxonne et qu'il ne pouvait plus répondre de sa prisonnière. Celle-ci avait, en effet, gagné toutes les religieuses, le basque de Condé avait noué des intelligences avec tous les huguenots de la place, et les murailles du couvent étant très basses, à l'aide de la moindre échelle une évasion était facile. Mise ainsi en demeure de faire changer de prison Isabelle, Catherine chargea de ce soin Claude Gentil, son premier valet de chambre. Lorsque Gentil signifia à Isabelle qu'il avait reçu l'ordre de l'emmener, croyant qu'on voulait l'enfermer entre quatre murailles, elle refusa de sortir du couvent et menaça de se tuer. Intimidé par cette résistance énergique, Ventoux hési-

tait sur ce qu'il devait faire et ayant obtenu de Gentil de remettre le départ après minuit, il profita de ces quelques heures de répit pour rassurer Isabelle, qui consentit à partir, à la condition toutefois qu'une femme l'accompagnerait. A l'heure convenue, Isabelle monta dans un bateau avec une escorte de six soldats. A peine embarquée, elle fut prise d'une crise nerveuse et poussa des cris à en perdre la respiration; trente heures durant elle ne voulut ni manger ni boire. Gentil crut un moment qu'il ne la ramènerait pas vivante. Plus calme, elle lui avoua que trois jours plus tard il ne l'aurait pas trouvée à Auxonne.

Dans le trajet d'Auxonne à Mâcon, Limeuil put écrire à Condé, mais cette lettre ne lui parvint pas et fut interceptée par Gentil : « Hélas! mon cœur, lui disait-elle, ayez pitié d'une pauvre créature qui souffre tout pour vous avoir aimé plus qu'elle-même. Mon affection ne sera que plaisir, pourvu que vous ayez souvenance de moi, et que je sois si heureuse que vous n'aimiez que moi. J'ai une si grande crainte que mon absence ne me cause ce malheur de m'éloigner de votre bonne grâce, que cela me tourmente plus que je peux le dire. Mon cœur, veuillez me secourir et me mettre hors de lieu où je n'aie plus à souffrir pour le reste de ma vie. Écrivez à la reine en ma faveur, et faites écrire par le maréchal de Bourdillon. »

Les soldats de l'escorte et la femme qui avait accompagné Isabelle refusant d'aller plus loin que Mâcon, où les huguenots étaient en majorité, Gentil se trouva donc dans le plus grand embarras. Pendant la dernière guerre civile, ils avaient tenu tête à Tavannes et tout récemment, Charles IX, lors de son entrée dans leur ville, pour leur témoigner son mécontentement, ne leur avait permis de venir à sa rencontre qu'avec des gaules en guise d'arquebuses (1). Gentil fit part à Catherine d'une situation si difficile et lui demanda une nouvelle escorte, car à chaque minute Isabelle pouvait être enlevée. Peu rassurée sur le sort qui l'attendait, Isabelle écrivit de Mâcon au prince de Condé : « La reine m'envoie à Lyon; si vous n'avez pitié de moi, je me vois la plus misérable créature du monde à la façon que l'on me mène et avec des soldats pour ma garde, comme si j'étois une personne qui eût gagné la mort. Je n'ai d'espérance qu'en Dieu et vous ; il seroit bon que vous écrivissiez à Madame de Savoie, afin qu'elle veuille faire tant que la reine me pardonne. Je vous suis plus fidèle, plus affectionnée esclave que je ne fus jamais, et plus mes tourmens sont grands, plus je vous adore. Envoyez vers ce pays lyonnois pour voir où je serois. Je crois que je n'en sera guère loin. Hélas! mon cœur, souvenez-vous que vous m'avez

(1) Papiers d'état du cardinal de Granvelle, t. VIII.

donné la foi; mettez-moi en un lieu que, pour le moins avant mourir je vous puisse voir; n'ayez pas un autre cœur que moi ou bien devant faites-moi mourir. Je vous baise mille millions de fois les pieds et les mains. » L'escorte que réclamait Gentil étant enfin venue, Isabelle fut de nouveau mise en bateau et descendit la Saône jusqu'à Lyon; elle n'y fit qu'un court séjour. Le 18 juillet, Gentil la conduisit à Vienne, où elle fut enfermée dans l'une des tours du château des Canaux.

Catherine de Médicis, chassée de Lyon par la peste, s'était arrêtée au château de Roussillon, la belle résidence du comte de Tournon. Pour en finir, elle donna l'ordre aux deux évêques d'Orléans et de Limoges, qui les premiers avaient interrogé Limeuil, de se rendre à Vienne et d'amener avec eux Maulevrier, afin de le confronter avec la prisonnière. A leur arrivée à Vienne, le 18 juillet, les deux évêques se firent conduire par le prévôt des marchands à la nouvelle prison d'Isabelle. Introduits auprès d'elle, sans autre préambule, ils lui donnèrent lecture de son premier interrogatoire et l'invitèrent ensuite à compléter sa défense. Précédemment elle s'était toujours contenue, mais cette fois, à bout de patience, elle se laissa aller à sa colère. Maulevrier entrait en ce moment dans l'appartement; en l'apercevant, sa rage redoubla, et devant les deux prélats elle s'écria: « Tu n'es qu'un méchant menteur, tu as désavoué lâchement des paroles que tu m'avois dites; tu n'es qu'un homme de mauvaise vie et un ivrogne. Tu m'en veux, parce que devant moi tu as mal parlé du prince de Condé et de l'amiral Coligny et que tu crains que je ne le leur répète. » Maulevrier persista dans sa première déposition et sortit de la chambre. Restée seule avec les deux prélats, Isabelle protesta de son profond attachement pour Catherine de Médicis et les supplia d'intervenir en sa faveur; ils y consentirent, après lui avoir fait signer ce dernier procès-verbal.

III.

Aux époques les plus corrompues, l'esprit d'abnégation et de sacrifice, l'amour purifié par la fidélité et le dévoûment, se réfugient toujours dans quelques âmes d'élite; elles semblent, ces nobles et saintes vertus, le patrimoine privilégié de la femme, et, sans orgueil, nous pouvons dire de la Française. Éléonore de Roye, princesse de Condé, fut au nombre de ces quelques âmes d'élite qui honorent un pays. Le noble et consciencieux écrivain qui a publié la vie d'Éléonore de Roye (1) nous a fait pénétrer dans son intérieur « où tout commandait le respect; » il nous a montré ce qu'était « ce

(1) Comte Jules Delaborde, *Éléonore de Roye*. Paris, 1876, Sandoz.

séjour de paix et de douce intimité, » où Condé ne sut jamais ni vivre ni rester, et, quand le vrai bonheur était là sous sa main, allant chercher ailleurs des joies factices et de faciles succès.

Les fatigues, les angoisses de la première guerre civile avaient profondément altéré la santé de la princesse. Les souffrances morales que lui avaient causées la conduite et les infidélités de son époux avaient achevé d'épuiser ses forces. Le 26 avril, une première hémorragie avait mis ses jours en danger; c'est en ce moment que Condé avait été rappelé en toute hâte de Vitry. Quelques semaines plus tard, cette crise fut suivie d'une seconde plus forte; à partir de ce jour, la princesse ne se fit plus d'illusion; elle comprit que la mort était proche : « Je suis aux écoutes, écrivait-elle à son cousin le maréchal François de Montmorency, attendant ce qu'il plaira à Dieu m'envoyer (1). » Une nuit elle se sentit si mal qu'elle jugea venu le douloureux moment de la séparation. Désirant avoir un dernier entretien avec le prince, elle le fit appeler. Lorsque Condé entra dans la chambre de la mourante, tous les assistans se retirèrent, à l'exception d'une seule demoiselle, l'amie intime de la princesse, à laquelle nous devons ces tristes détails. Tenant dans ses mains celle de son époux et d'une voix distincte encore, mais basse et affaiblie : « Quatre choses, dit la princesse, me rendent bien contente : la première est l'assurance de mon salut, la seconde, la réputation de femme de bien que j'ai toujours eue; la troisième, l'assurance que vous êtes satisfait de moi parce que je vous ai autant fidèlement servi, aimé et honoré que femme du monde pouvoit servir, aimer et honorer son mari; la dernière, la joie de ce que Dieu laisse à mes enfans un père et une grand'mère qui les nourriront dans la crainte du Seigneur (2). »

Le dimanche 23 juillet, à sept heures du matin, une nouvelle et dernière crise ne laissa plus à la princesse que quelques heures de vie. « C'est à ce coup, dit-elle, à une des femmes qui la servaient, que je m'en vais à Dieu. » Quelques minutes plus tard, l'agonie commençait. Condé, d'un caractère facile à être entraîné, était au fond très honnête. En présence de la couche funèbre où dormait de son éternel sommeil cette douce et chaste créature, il retrouva dans son cœur de touchantes pensées qui n'y étaient qu'endormies. Tenant dans ses bras son fils, le prince de Conti, et l'aînée de ses filles, il leur montra leur mère inanimée dont la mort avait respecté le noble visage. Portrait vivant de la princesse, la jeune fille inondait de ses larmes les joues de son père : « Ne pleurez pas, mignonne,

(1) Bibliothèque nationale, *Fonds Dupay*, p. 137.

(2) *Épistre d'une damoiselle françoise à une sienne amie dame estrangère sur la mort d'excellente et vertueuse dame Leonor de Roye*, MDLXIIII.

lui dit-il doucement; vous offenseriez le Seigneur. Ne lui dites-vous pas tous les jours : que ta volonté soit faite ! Il vous a laissée à moi comme son image, et comme je l'ai aimée sur toutes les femmes du monde, ainsi vous aimerai-je ; mais il ne faut pas que vous soyez seulement image de sa face, mais de son esprit et de ses vertus, car encore qu'elle fût belle de corps, ce n'étoit rien en regard de son âme, qui ne fit jamais office que de chasteté, non plus que ses yeux, son cœur, sa langue, et ses oreilles. » Puis, posant sa main sur la tête blonde de Henri de Bourbon : « Mon fils, vous êtes le premier témoignage de bénédiction et faveur de mariage que Dieu nous a donné à votre mère et à moi. Les fils se conforment ordinairement aux pères, mais vous tâcherez de ressembler aux mœurs et vertus de votre mère ; on vous racontera de votre père et de sa vie choses que ne devez ensuivre et d'autres que vous devez imiter, mais de votre mère, vous ne trouverez rien qui ne soit digne d'être suivi. » L'émotion lui coupant la parole, il ne put continuer. Condé disait vrai : avec Éléonore de Roye s'en était allé le meilleur de son âme, sa plus pure pensée en ce monde.

Une autre mort, plus inattendue, vint jeter Condé dans de nouvelles aventures. Le 4 juillet, Catherine d'Albon, l'unique héritière du maréchal de Saint-André, mourait au couvent de Lonchamps. Des bruits sinistres coururent ; à mots couverts, on parlait de poison. L'immense fortune qui passait à sa mère pouvait singulièrement faciliter la réalisation d'un mariage avec Condé. Dès le début, la maladie de la princesse de Condé avait été jugée mortelle, et afin de se ménager le prince, la maréchale lui avait fait donation de la terre et du château de Valery (1). A ce moment-là, cette donation avait à la rigueur un prétexte honorable et plausible, Catherine d'Albon devant épouser le fils de Condé ; mais, après la mort de cette jeune fille, quand on vit la maréchale de Saint-André non-seulement confirmer cette première donation, mais y ajouter tous les biens laissés par sa fille, l'opinion publique jugea très sévèrement et la donatrice et le prince qui, sans trop rougir, acceptait une injustifiable libéralité. Le château de Valery à lui seul était un présent royal. Le maréchal de Saint-André y avait entassé « toutes ces superbetés et belles parures de beaux meubles, » comme dit Brantôme, qu'il avait rapportées de ses campagnes d'Italie. A sa mort, la maréchale avait eu la pensée de faire acheter par Catherine de Médicis le riche mobilier de Valery, et s'était adressé à M. de Fresnes, l'amant de cœur d'Isabelle : « Souvenez-vous de dire à la reine, lui avait-elle écrit, que je ne veux mettre en vente les meubles précieux de M. le maréchal sans savoir s'il lui plaît de

(1) Valery est situé dans le département de l'Yonne.

les avoir pour le roi et pour elle. » Elle citait la grande cuvette d'argent « qui n'a point sa pareille dans le royaume » et qui avait coûté dix mille livres; elle énumérait les tapisseries merveilleuses de Bruxelles rehaussées d'or et de soie, — parmi lesquelles sans doute cette belle tapisserie représentant la bataille de Pharsale, que le maréchal de Vieilleville acquit pour son château de Duretal; — elle vantait encore les tapis de Turquie et de Perse, les fourrures de martre et de loups cerviers, les tableaux, les marbres les plus rares, les dentelles du point le plus recherché, le linge le plus beau et le plus fin qui eût été jamais tissé en France (1). »

Mais devenir l'époux de la maréchale de Saint-André, c'était payer trop cher le don du château de Valery. Condé en jugea ainsi. Pris d'une plus haute ambition, il voulut, tout en gardant la donation, couper court à de folles espérances par quelque grand mariage. L'idée de demander la main de Marie Stuart lui fut suggérée, tout porte à le croire, par le cardinal de Lorraine. Ce n'était pas sans intention que, quittant brusquement Nancy, l'habile cardinal s'était, le 30 décembre 1564, arrêté à Soissons, où, de son côté, se trouvait Condé sous le prétexte d'y voir sa sœur Catherine, abbesse de Notre-Dame. Un pasquil du temps y fait cette maligne allusion :

Le cardinal est plein de fraude
Et, voulant assurer sa vie,
Il fait au prince avoir envie
D'épouser la reine d'Écosse (2).

Le pasquil ne se trompait pas : Marie Stuart en a fait la confidence à sa tante la duchesse d'Archot : « J'entends que le prince de Condé m'a demandé à Madame ma grand'mère (Antoinette de Bourbon) et à M. le cardinal, mon oncle, à qui il a fait toutes les belles offres du monde tant de la religion que d'autres choses, et, pour cet effet, doit envoyer un gentilhomme de ce pays assez grand faiseur de menées, s'assurant qu'il fera tant avec les seigneurs de ce pays, qui sont de la religion des protestans, qu'ils me prieront d'y entendre (3). »

Le bruit courut aussi qu'il avait été question également entre le cardinal et Condé de son mariage avec la veuve du duc de Guise et de celui de son fils aîné avec l'une des filles de la duchesse. Un rapprochement si intime des deux maisons de Bourbon et de Lor-

(1) Bibliothèque nationale, fonds français, n° 17,881.

(2) *Épistre du coq à l'âne*, dans les additions de Le Laboureur aux *Mémoires de Castelnau*.

(3) Labanof, *Lettres de Marie Stuart*.

raine ne pouvait être du goût de Catherine; elle dut s'en expliquer très vertement avec le cardinal, qui, battant prudemment en retraite, écrivit à sa belle-sœur, la duchesse de Guise : « J'ai reçu une lettre de Madame notre mère (Antoinette de Bourbon) que je vous envoie, par laquelle vous connoîtrez que les propos qu'on lui a tenus étoient de M. le Prince et de ma nièce, votre fille, et connoîtrez qu'en cela elle est de sa sagesse accoutumée pour ce qu'elle ne s'en veut trouver embrouillée. Vous communiquerez cette lettre à la reine mère, afin qu'elle entende que nous ne voulons avoir intelligence avec personne, encore moins moyenner quelque chose cachée, tant secrète qu'elle soit, qu'elle ne lui soit dévoilée. Il me semble que la reine devroit faire venir le prince à la cour, cela le divertiroit de beaucoup d'entreprises. J'oubliois de vous dire *qu'on vous prendroit encore plutôt que votre fille; on iroit à la messe dès le premier jour* (1). »

Dans la première quinzaine de février 1565, Catherine apprit enfin d'une manière officielle que Philippe II consentait à lui envoyer sa fille, Élisabeth, et qu'il la ferait accompagner par le duc d'Albe, à la condition toutefois que ni Jeanne d'Albret ni Condé n'assisteraient à l'entrevue (2). A la première nouvelle qui lui en parvint, Coligny accourut à Vendôme, où s'était retirée Jeanne d'Albret, la route du Béarn lui étant fermée. Il venait s'entendre avec elle sur les moyens à prendre pour parer aux dangers dont les menaçait l'entrevue de Bayonne. Il fallait à tout prix que Condé ne séparât pas sa cause de la leur. L'amiral jugeait bien que le prince pouvait seul entraîner par sa fougue tous les gentilshommes dont l'épée leur était encore plus nécessaire que les prêches de leurs ministres. On ne fait pas la guerre civile avec des théologiens. Mais heureusement pour Catherine, Limeuil était sous sa main, Limeuil, qui, en dépit des infidélités de Condé, avait conservé sur lui tout son pouvoir. Nulle femme, en effet, ne sut mieux qu'elle maîtriser ce cœur mobile et variable, en associant les protestations les plus incroyables de tendresse aux plus exagérées flatteries. Loin de se montrer jalouse de la passagère liaison du prince avec la maréchale de Saint-André, elle lui avait écrit à la mort de Catherine d'Albon : « Veuillez aider à la pauvre mère, car je crois qu'elle aura besoin de votre aide. » Dans ce semblant de fausse commisération, quelle froide et sanglante ironie! Comme il est à regretter de n'avoir pas les lettres de Limeuil, datées de sa prison de Tournon! Nous y verrions sans doute avec quel art elle amena Condé à la faire venir à ce château de Valery, présent de sa rivale. Cette vengeance lui suffisait.

(1) Bibliothèque nationale, fonds français, n° 3,311.
(2) *Ibid.*, n° 10,735, p. 68.

Dans une longue série de nouvelles envoyées de Paris à la reine Élisabeth par des agens secrets, se trouve cette simple note, qui éclaire la situation : « A l'aide d'un gentilhomme, le prince de Condé a fait évader de Tournon Mlle de Limeuil (1). » Catherine dut fermer les yeux, si elle n'y prêta pas les mains, comme l'en accusait une lettre écrite d'Italie où l'on disait : « C'est Natal (Catherine) qui a fait conduire la Limeuil à Condé (2). »

Limeuil sous le même toit que Condé! un tel scandale semblait devoir séparer le prince à jamais du parti protestant, et cela au moment où, effrayé des conséquences de l'entrevue prochaine de Bayonne, ce parti s'agitait sur tous les points de la France. Limeuil allait donc jouer le jeu de Catherine! C'est Coligny le premier qui apprit son évasion, et voici comment : en quittant Jeanne d'Albret, il était venu à Valery avec l'espoir de regagner Condé. Un jour qu'ils devisaient amicalement sur les graves événemens du jour, un courrier, arrivé à l'instant même de Paris, entra brusquement dans la salle où ils se tenaient et remit une lettre au prince qui, à la vue de l'écriture, l'ouvrit si précipitamment qu'il ne s'aperçut pas que Coligny, placé plus haut que lui, pouvait également la lire. Les yeux de l'amiral s'étant, en effet, portés involontairement sur cette lettre, il en put voir la dernière phrase : « La demoiselle est arrivée. » C'était significatif; aussi, reprenant la parole, dit-il à Condé : « Je pourrois vous nommer la demoiselle qui est arrivée. » Condé prit si mal l'observation que l'entretien se rompit. Lorsqu'il fut bien avéré que Condé avait Limeuil avec lui, les principaux protestans décidèrent qu'une députation des ministres les plus autorisés se rendrait à Valery pour présenter leurs remontrances au prince et que plus tard une députation de gentilshommes ferait la même démarche. Condé répondit aux ministres que, ne pouvant qu'à grand'peine se passer de femmes, il lui était bien difficile de se marier et de trouver une épouse de sa religion et de son rang. Plus acerbe à l'égard des gentilshommes, il accusa Coligny d'être venu l'espionner dans sa propre maison, et les congédia brusquement. Ces deux visites étant restées sans résultat et n'ayant fait qu'aggraver la situation, les chefs protestans, réunis de nouveau, eurent un instant la pensée d'excommunier Limeuil (3). Le remède était pire que le mal; il était à craindre que Limeuil n'eût plus d'empire sur le prince que l'anathème inoffensif des ministres. Le parti le plus sage, c'était de laisser aller les choses et de se fier au temps.

(1) *Calendar of State Papers* (1564-1565).
(2) Archives nationales, coll. Simancas, B. 19, 158, 288.
(3) *Ibid.*

Il devait en être de cette liaison comme de toutes celles de ce genre. L'obstacle excite la passion et la fait vivre; tout au contraire, de trop grandes facilités amènent vite la lassitude, et la rupture n'est le plus souvent qu'une question de mois, quand elle n'est pas une question de jours. Tel était le sort réservé à Isabelle de Limeuil. Arrivée au port, elle rencontra l'écueil. Condé, de lui-même, revint aux protestans. Tous s'étaient mis en campagne pour lui chercher une épouse; ils la trouvèrent dans Mlle de Longueville, d'une grande beauté, et faisant de longue date, comme Condé, profession de la religion protestante. Au mois de novembre 1565, Condé alla à Niort faire part de son mariage à Catherine. A demi rassurée sur les menées secrètes des protestans ou feignant de l'être, elle autorisa le prince à faire ses noces à la cour, suivant les rites de la religion protestante.

Condé, son portrait l'indique bien, était un de ces hommes qui, sans force de résistance vis-à-vis des femmes, subissent toujours le caprice et la loi de la préférée du moment. Sous l'inspiration bourgeoise de la nouvelle duchesse, il eut la maladresse, pour ne pas dire plus, de réclamer à Limeuil tout ce qu'il lui avait donné. Mme de Châteaubriant avait reçu jadis pareil message de François Ier, à l'instigation de la vindicative duchesse d'Étampes. Le roi tenait aux présens qu'il avait donnés à sa favorite, non tant pour la valeur des pierreries et des perles que pour l'amour des belles devises que sa sœur Marguerite y avait fait graver. Mme de Châteaubriant les fit fondre et, quand le messager revint les reprendre : « Voici ce que le roi m'avait donné, lui dit-elle; je le lui rends en lingots d'or. Quant aux devises, je les ai si bien empreintes en ma pensée que je n'ai pu permettre que personne en disposât (1). » D'humeur moins douce et plus maligne, Limeuil fit un paquet de tout ce qu'elle avait reçu du prince; puis, prenant de l'encre et un pinceau, elle planta au beau milieu du front du portrait qu'elle tenait de lui une très apparente paire de cornes, et, remettant le tout au malencontreux ambassadeur : « Tenez, mon ami, portez cela à votre maître; je lui envoie tout ainsi qu'il me le donna. Je ne lui ai rien ôté ni ajouté. Dites à cette belle princesse, sa femme, qui l'a tant sollicité à me demander ce qu'il m'a donné, que, si un seigneur de par le monde (le nommant par son nom) en eût fait de même à sa mère et lui eût ôté tout ce qu'il lui avait donné par don d'amourette, elle seroit aussi pauvre d'affiquets et pierreries que damoiselle de la cour. Or qu'elle en face des pâtés et des chevilles, je les lui quitte (2). »

(1) Brantôme, édit. L. Lalanne, t. IX, p. 513.
(2) *Ibid.*, p. 511.

Il ne restait plus à Isabelle qu'à se résigner et à faire une fin. Smith, l'ambassadeur d'Angleterre en France, écrivait le 5 mai 1565 à Leicester : « Le prince de Condé a bien fait les choses : il a marié sa maîtresse à un gentilhomme de sa maison et lui a assuré une rente annuelle de quinze mille livres. » Ou ce projet d'union ne se réalisa pas, ou presque au lendemain, Limeuil devint veuve de ce mari complaisant, car nous la retrouvons, bien peu de temps après, mariée à Scipion Sardini, un Lucquois, un de ces banquiers italiens venus en France chercher fortune et sur lequel, devenu très riche, courut ce jeu de mots : « Cette petite sardine est maintenant une grosse baleine. » Catherine de Médicis, qui puisait souvent dans la bourse de Sardini, en avait fait un baron de Chaumont-sur-Loire, et nous voyons dans une lettre du 6 décembre 1565, qu'elle priait Fourquevaux, notre ambassadeur auprès de Philippe II, d'aider le riche financier « à tirer d'Espagne une somme de trois cent mille livres, qu'il vouloit apporter en France (1). » Faute d'un nom, Isabelle se contenta de la fortune et alla habiter le fastueux hôtel Sardini, situé dans le quartier Saint-Marcel, au coin de la rue de la Barre et de la rue du Fer-à-Moulin (2).

On peut voir au Louvre, dans l'une des deux salles réservées aux crayons du XVIe siècle, un portrait de Mme de Sardini en buste et de trois quarts, portrait au crayon noir, avec quelques touches de pastel. Elle porte sur la tête une sorte de guimpe de religieuse qui s'avance en pointe sur le front et se relève par derrière, et une grande collerette unie. Les traits sont trop accentués pour ne pas être ressemblans. Limeuil nous est rendue telle qu'elle devait être à la date de ce portrait. Son caractère s'y accuse : le front élevé et large dénote bien sa rare intelligence. Ses cheveux blonds, relevés à la Marie Stuart, et qui s'étagent sur les tempes en frisons symétriques, sont bien ceux que Ronsard voulait dénouer, ses yeux bleus, ceux dont *raffolait* Brantôme ; mais l'âge et les déceptions y ont mis une expression de doute et de dédain ; avec les années, ce visage froid et impassible s'est amaigri ; le nez s'est allongé ; la bouche est restée moqueuse, comme au jeune temps ; le col, charnu et épais, annonce la force et les ardeurs du tempérament. Il y eut bien souvent des orages sous le toit de l'hôtel Sardini. Isabelle se prit parfois à reprocher à son financier l'honneur qu'elle lui avait fait, elle d'un si grand nom, en lui donnant sa main, et Sar-

(1) Bibliothèque nationale, fonds français, n° 10,751, p. 109.

(2) Il est occupé aujourd'hui par la boulangerie des hôpitaux, et l'on y remarque encore des arcades du XVIe siècle, surmontées de médaillons en terre cuite non émaillée. Voyez Lenoir, *Statistique monumentale de Paris*.

dini répliquait avec quelque raison : « J'ai fait plus pour vous, je me suis déshonoré pour vous remettre votre honneur. » Ce qui ne les empêcha pas d'avoir de nombreux enfans, souvent cités le siècle suivant, et une fille, du nom de Madeleine, qui hérita de la beauté de sa mère, sans rien rappeler de ses traits (1).

Il était écrit que tous les personnages qui ont figuré dans cette histoire d'amour finiraient, comme finissent toutes les comédies, par le mariage. Limeuil avait ouvert la marche, la maréchale de Saint-André suivit de près : le 18 octobre 1568, elle épousait Geoffroy de Caumont, fils cadet de Charles de Caumont. Il avait d'abord été abbé de Clairac, et, à la mort de son frère aîné, quittant la robe longue, il avait endossé la cuirasse et porté l'épée. A propos de ce second mariage, Brantôme traite assez mal Marguerite de Lustrac : « J'ai connu une dame qui avoit épousé un maréchal de France beau et vaillant; et en secondes noces elle en alla prendre un tout au contraire à celuy-là : » Ce second mari, Caumont, dura peu, il mourut en 1574. Après vingt-cinq ans d'absence de la cour, sa femme y reparut en reprenant le nom et le titre de son premier mari, le maréchal de Saint-André, ce qui fut trouvé étrange et vivement blâmé. Enfin Maulevrier, qui avait joué un si vilain rôle dans le procès de Limeuil, épousa, chose étrange, Antoinette de Limeuil, sœur cadette d'Isabelle, veuve de Jean d'Avaugour.

HECTOR DE LA FERRIÈRE.

(1) On peut voir d'elle un portrait dans un recueil rarissime que, dans les années 1602 et suivantes, vendait dans les rues de Paris un pauvre fou qui s'intitulait Bernard du Bluet, comte de Permission.

LA

POLITIQUE PRUSSIENNE EN ORIENT

A LA FIN DU SIÈCLE DERNIER.

Sejm Czteroletni, napisal x. Waleryan Kalinka (la Diète de quatre ans, par l'abbé Valérien Kalinka), 2 vol. parus. Léopol, 1881 ; Seyfarth et Czajkowski.

Avant le congrès de Berlin, il ne semblait pas que la Prusse prît un intérêt bien vif à ce qui se passait sur les rivages du Bosphore, et la Turquie paraissait être, comme on dit volontiers aujourd'hui, en dehors de la sphère d'action de l'empire d'Allemagne. Après le congrès, on vit avec étonnement la politique allemande s'engager dans une direction qu'on croyait toute nouvelle. Il paraît bien qu'on eût, en effet, raison d'être surpris; l'Allemagne ne touche, par aucun point de son territoire, au territoire ottoman; ses vaisseaux n'ont pas grand'chose à faire dans les eaux du Bosphore et s'y montrent en assez petit nombre; bref aucun intérêt allemand n'était directement engagé dans la querelle du Russe avec le Turc. Pourquoi donc l'Allemagne jugeait-elle à propos de sortir d'une indifférence presque séculaire, et, dans la pièce dont les actes divers se déroulent à Constantinople, pourquoi prenait-elle tout à coup un rôle bien plus marqué?

D'ingénieux écrivains (1) se sont crus obligés à rechercher les causes de ce soudain changement. Ils ont prêté au chancelier de l'empire les plus longs desseins, — et tels qu'il faudrait, pour en amener la réalisation, le concours de circonstances qui, sans être impossibles, ne sont pourtant point probables, ni surtout prochaines. On sondait l'avenir, un avenir éloigné, et on faisait fond sur l'influence germanique en Orient pour projeter tout un remaniement de la carte du vieux monde.

(1) Voyez, en particulier, le livre de M. R. Frary : *le Péril social* (Paris, Didier), chap. III, intitulé : *le Rêve de M. de Bismarck,* p. 115 et suiv.

Après comme avant ces conjectures, l'avenir garde son secret. Mais, puisqu'il est convenu que l'histoire est un perpétuel recommencement, n'eût-il pas été plus sage de remonter dans le passé de la Prusse et d'y chercher quelles avaient pu être, en un temps donné, ses vues sur l'Orient? Ainsi interrogée, l'histoire aurait répondu que ce n'est pas d'aujourd'hui, — ni d'hier, — que la Turquie est entrée dans le jeu des hommes d'état prussiens. On aurait vu qu'à une époque qui ne manque pas de ressemblance avec la nôtre, un ministre qui, lui aussi, mérita bien de la patrie allemande, avait fait de la Turquie la maîtresse carte de son jeu. Il est bien vrai qu'il perdit la partie, mais un joueur plus habile peut venir qui gagnera avec les mêmes cartes. Tant s'en faut donc que la politique prussienne s'engage dans une voie nouvelle, qu'au contraire elle reprend les voies qu'elle a suivies il y a un siècle, — et peut-être pour atteindre le même but.

Il semble d'autant plus intéressant de conter cette histoire qu'elle est demeurée jusqu'à présent à peu de chose près inconnue, non divulguée. Nous n'aurions pas espéré en recueillir les documens dispersés dans les archives des chancelleries ou dans les recueils diplomatiques du temps : nous les avons trouvés en grande partie rassemblés dans l'ouvrage que M. l'abbé Kalinka a écrit récemment sur *la Diète de quatre ans*, œuvre capitale, malheureusement inachevée, sur les dernières années de la république polonaise. C'est qu'en effet, à la fin du siècle dernier, la question d'Orient se trouvait intimement liée, dans les desseins de la Prusse, avec la question polonaise, à laquelle les deux derniers partages allaient donner une solution qui a semblé jusqu'ici définitive. On ne s'étonnera donc pas si l'on trouve dans le récit qui va suivre quelques allusions aux affaires polonaises : elles sont nécessaires pour l'intelligence de la politique prussienne en Orient à la fin du siècle dernier.

I.

Disons d'abord, aussi brièvement qu'il se pourra, quelle était, à cette époque, la situation des puissances européennes relativement à la Turquie. La Crimée avait été cédée à la Russie par le traité de 1786, mais les Turcs comptaient bien que cette cession n'était que provisoire, et leur indignation fut très vive lorsqu'ils virent Catherine II prendre possession de sa nouvelle conquête dans le fameux voyage qu'elle y fit cette même année. En janvier 1787, le vieux Abdul-Hamid, au sortir d'une audience où l'ambassadeur de Russie avait résisté à toutes ses sollicitations, écrivit à son grand-vizir ce billet laconique : « Déclare la guerre! advienne que pourra. » Le divan fut aussitôt convoqué et l'ambassadeur de Russie emprisonné au palais des Sept-Tours.

L'impératrice Catherine II prévoyait depuis longtemps cette explosion, mais elle ne l'attendait pas si tôt. Depuis qu'elle tendait à Constantinople, elle avait négligé l'alliance prussienne, si utile lors du premier partageede la Pologne. On a dit, dans ces dernières années, que les clés de Constantinople sont à Berlin : à la fin du siècle dernier, elles étaient à Vienne, et l'impératrice l'avait compris. Elle avait su le plus habilement du monde tirer parti de la rivalité de la Prusse et de l'Autriche, et avait fait à Joseph II des promesses si séduisantes qu'elle l'avait amené à conclure un traité offensif et défensif (21 mai 1781). En cas de guerre, les deux puissances se promettaient mutuellement un secours de dix mille hommes d'infanterie et de deux mille cavaliers qui, dans certaines conjonctures prévues, seraient remplacés par un subside de 400,000 roubles. De plus, au cas où l'un des contractans serait attaqué par la Turquie, chacun d'eux s'engageait, mais par une clause tenue secrète, à ne conclure séparément ni paix ni armistice.

Lorsque le voyage de Crimée fut résolu, l'impératrice en informa Joseph II. Celui-ci comprit que ce n'était là qu'une invitation déguisée, et bien qu'il trouvât « très cavalière » la façon d'agir de son alliée (lettre à M. de Kaunitz), il accepta après quelque hésitation. On trouvera notée, dans les lettres de M. de Ségur et du prince de Ligne, l'impression que fit ce voyage sur l'esprit de Joseph II. Catherine avait beaucoup compté sur cette longue entrevue pour rallier définitivement l'empereur d'Autriche à sa politique orientale : elle ne réussit pas, et se rendit très bien compte de son échec. « Constantinople, disait l'empereur à M. de Ségur, sera toujours une pomme de discorde entre les puissances européennes, qui, pour cette seule ville, se refuseront à partager la Turquie. J'ai pu consentir à la cession de la Crimée, mais jamais je ne souffrirai que les Russes s'installent à Constantinople : j'aime encore mieux y voir les turbans des janissaires que les bonnets des Cosaques. » En présence de cette froideur de l'Autriche, Catherine se voyait réduite à temporiser encore. Elle y était résignée lorsque, comme on l'a dit en commençant, la Turquie déclara tout à coup la guerre. L'emprisonnement de l'ambassadeur de Russie était une si flagrante et si maladroite violation du droit des gens, que Joseph II, lié d'ailleurs par les traités, se vit malgré lui entraîné dans une voie où il avait refusé d'entrer un an auparavant.

La Russie cependant ne se trouva pas prête à marcher. Le prince Potemkin, qui avait la haute direction de l'armée, n'était guère capable de conduire lui-même la campagne, et sa jalousie toujours en éveil ne pouvait supporter qu'un autre en eût la direction. Le plan des opérations militaires avait été arrêté depuis longtemps, de concert avec l'Autriche. Deux armées russes devaient marcher simultanément : l'une forte de trente-sept mille hommes, sous les ordres du vieux Roumiantsof, s'avancerait le long des frontières polonaises et donnerait

la main au corps autrichien qui opérait en Galicie; l'autre, commandée par Potemkin en personne et forte de quatre-vingt mille hommes, s'emparerait des forteresses du littoral de la Mer-Noire jusqu'aux bouches du Danube, et couvrirait la Crimée au cas que les Turcs voulussent l'attaquer par mer. Enfin un corps de dix-huit mille hommes opérerait au Caucase sous les ordres de Tœxel.

Roumiantsof avait trop peu de troupes pour agir. Quant à l'armée principale, tout lui manquait; elle pouvait dire avec le prince de Ligne: « Si nous avions des vivres, nous marcherions en avant; si nous avions des pontons, nous passerions les rivières; si nous avions des boulets et des bombes, nous assiégerions les villes. » Bien longtemps après la déclaration de guerre, Potemkin était encore à Élisabethgrad, c'est-à-dire fort loin des Turcs, et il y restait malgré les instances de l'impératrice. Sauf quelques rencontres en Crimée, où Souwarof faisait ses premières armes, les premiers mois de la guerre s'écoulèrent sans aucun résultat pour les Russes.

Il n'en était pas de même en Autriche. Avant même d'avoir déclaré la guerre à la Turquie, et bien que celle-ci eût proposé de respecter les frontières autrichiennes si l'empereur se contentait de fournir à la Russie le secours promis, Joseph II avait tenté sur Belgrade un coup de main qui n'avait réussi qu'à le couvrir de honte. Il ne déclara formellement la guerre que le 9 février 1788. Une armée autrichienne de vingt-cinq mille hommes se trouvait prête à marcher sous les ordres de Lascy, qui, depuis la guerre de sept ans, passait pour un des meilleurs généraux de l'Europe. Avec un chef pareil et des lieutenans tels que Cobourg, Clarfayt, Fabrice, Wartensleben, on était en droit d'espérer beaucoup. Quelle résistance feraient les bandes turques, indisciplinées, mal nourries, mal conduites, contre des régimens qui s'étaient couverts de gloire dans toutes les grandes guerres du siècle? Lascy cependant commit une première faute : il étendit ses troupes sur deux cents lieues de frontières et engagea l'action tout au bout de cette grande ligne, en Bosnie. Le gros de l'armée se trouva de la sorte immobilisé.

Les généraux turcs n'avaient point pris de part à la guerre de sept ans, mais ils avaient aussi leur plan, et il paraît bien qu'il était bon. Ils avaient résolu de se tenir sur la défensive du côté de la Russie, où la guerre se faisait dans des provinces arides, peu habitées, et de lancer le gros de leurs forces sur les riches provinces autrichiennes. Le grand-vizir Ioussouf-Pacha réunit soixante-dix mille hommes sous les murs de Nyssa, fondit sur le banat, et n'eut pas de peine à rompre la belle ordonnance de Lascy. Wartensleben voulut attendre les Turcs à Méhadia, il y fut battu le 28 août. L'empereur en personne amena quarante mille hommes à son secours. Les Turcs défirent cette nouvelle armée à Slatina (14 septembre). Il fallut battre en retraite. Dans la nuit

du 20 au 21 septembre, quelques Valaques répandirent le bruit que les Turcs approchaient. A cette seule nouvelle, la retraite se changea en déroute : ce fut à qui se sauverait le plus vite et le plus loin. Sur les ailes de cette immense ligne de bataille, les Autrichiens n'étaient pas plus heureux. Joseph II, découragé, cédant d'ailleurs aux sollicitations de son frère, l'archiduc Léopold, enleva le commandement de l'armée à Lascy pour le transmettre au comte Hadik. Il quitta l'armée le 5 octobre 1788 et revint à Vienne, emportant avec lui le germe de la maladie qui devait le tuer.

Revenons à l'armée russe. Avant que l'Autriche eût déclaré la guerre, Joseph II, se doutant bien qu'il aurait à soutenir le principal effort des Turcs, avait dépêché le prince de Ligne à Potemkin, pour le presser d'agir. Mais il n'était pas facile d'incliner à un parti quelconque le favori de Catherine. Enfin, au mois de mai 1788, le général russe quitta Élisabethgrad pour marcher à petites journées sur Otchakof, la première des forteresses turques sur le littoral de la Mer-Noire. Il arriva sous les murs de cette ville vers le milieu de juillet avec 4,000 hommes de troupes régulières et 6,000 Cosaques. Sans être imprenable, la forteresse d'Otchakof était un obstacle sérieux. Les travaux d'approche ne furent commencés que trois semaines après l'arrivée de l'armée; ils furent continués avec beaucoup de lenteur et de prudence.

La guerre et le siège étaient d'ailleurs les choses du monde à quoi Potemkin prenait le moins d'intérêt. Ce qui l'occupait, c'étaient les intrigues de la politique européenne, au courant desquelles il se tenait avec infiniment de soin; c'étaient les bals, les réceptions, les festins dont son camp était le principal théâtre. L'été s'écoula dans ces divertissemens, l'automne arriva, humide et froid, puis un hiver rigoureux. Cette inaction d'une part, et de l'autre les revers de l'armée autrichienne, encourageaient le roi de Prusse Frédéric-Guillaume II à contre-carrer les projets de Catherine, qui sentait parfaitement que le nœud de la situation était à Otchakof et que Potemkin seul pouvait le trancher. Elle pressait de plus en plus son favori : d'ailleurs la situation des assiégeans devenait critique. La rigueur de l'hiver était extraordinaire, nombre de soldats moururent de froid. Enfin, le 16 décembre, le général Rakhmanof, qui était ce jour-là de service, vint annoncer au commandant en chef que le bois manquait; à peine était-il sorti, que le général Kakhowski annonça à son tour que la dernière ration de farine venait d'être distribuée et que l'armée se trouvait à la veille de manquer de pain. Il ne restait qu'une issue : tenter l'assaut. L'ordre en fut donné pour le lendemain. Les soldats russes, avant de marcher, reçurent une dernière ration d'eau-de-vie à laquelle on avait mélangé du poivre d'Espagne réduit en poudre. La défense ne fut pas moins énergique que l'attaque. Pendant tout le temps que dura ce terrible combat, Potemkin demeura assis sur la terre, le visage couvert

de ses deux mains, s'écriant à chaque moment : « Seigneur, aie pitié de nous ! » (*Gospodi pomilouï*). Il ne se releva que pour entrer triomphalement dans la ville enfin prise. L'assaut avait coûté la vie à 8,000 Russes et à pareil nombre de Turcs. Le colonel Bauer partit le jour même pour Pétersbourg et trouva moyen de faire environ 2,000 kilomètres en neuf jours. L'impératrice écrivit aussitôt à Potemkin : « Je te prends à deux mains par les oreilles, mon cher ami, et je te baise en esprit pour la bonne nouvelle que tu me mandes. Que ton armée prenne hardiment ses quartiers d'hiver en Pologne. »

En résumé, durant cette première année, la fortune des Turcs avait été diverse. Ils avaient perdu la forteresse d'Otchakof, mais les Russes avaient mis un an à la leur prendre; en revanche, ils avaient infligé à plusieurs reprises de graves échecs aux Autrichiens. En somme, leur situation était bonne, et ils pouvaient attendre en confiance l'ouverture de la campagne suivante.

II.

Venons maintenant au rôle de la Prusse dans cette guerre à laquelle elle ne prit point de part, qui se faisait sans elle et loin d'elle. Le comte Hertzberg était déjà ministre des affaires étrangères de Prusse en 1772, lors du premier partage de la Pologne. Dans cette circonstance, il avait conseillé au grand Frédéric de réclamer la cession de Thorn, de Dantzig et de la Prusse orientale actuelle. Il avait fallu rabattre de ces prétentions devant l'opposition de la Russie et de l'Angleterre. Thorn et Dantzig n'en étaient pas moins restés l'objectif de la politique prussienne, et Hertzberg ne perdit jamais de vue le but qu'il s'était proposé d'atteindre. Il s'agissait de trouver, ou plutôt de faire naître une occasion ; chose délicate, car la Russie et l'Autriche étant tout aussi intéressées que la Prusse dans la question polonaise, toute tentative ouverte de ce côté équivalait à une déclaration de guerre.

Lorsque les hostilités éclatèrent en Orient, Hertzberg ne vit pas tout d'abord ce que son maître pouvait gagner dans ces complications. Peu à peu, à mesure que la Prusse se dégageait des affaires de Hollande, l'idée vint au ministre qu'il pourrait, en cette occurrence, jouer ce rôle d'honnête courtier que devait remplir avec tant d'éclat, juste un siècle plus tard, le plus illustre de ses successeurs.

Au début de la guerre d'Orient, Hertzberg s'était contenté de recommander à Dietz, ambassadeur de Prusse à Constantinople, d'observer la neutralité la plus stricte. Cette disposition ne dura pas. Au mois de novembre 1787, on écrit à Dietz : « Puisque nous voilà si heureusement sortis de cette affaire (de Hollande), et que nous avons les mains libres, je profiterais volontiers de la guerre de Turquie pour accroître la gloire de mon ministère. Il y a peu d'espoir que la Porte puisse sou-

tenir l'effort des deux puissances liguées contre elle. La France ne fera rien pour elle ou si peu que rien; aucune autre puissance ne prendra son parti sans l'espoir assuré d'un gain considérable. Pensez-vous qu'il soit impossible de décider la Porte à céder la Moldavie et la Valachie à l'Autriche, à la Russie la Crimée et Otchakof, moyennant quoi la Prusse, la France et les autres puissances que je me chargerais de décider garantiraient l'intégrité de l'empire ottoman jusqu'au Danube? De cette façon, ce fleuve et l'Unna deviendraient l'éternelle frontière entre la Turquie et la chrétienté. Je pense qu'on pourrait décider la Russie à renoncer à la Géorgie et à ses possessions transcoubaniennes; elle devrait aussi cesser de s'immiscer dans les affaires intérieures de la Porte et réduire ses droits de commerce et de navigation, de façon à respecter la souveraineté du sultan. J'ai en même temps en projet *une rémunération convenable pour la Prusse de la part des cours impériales.* La Turquie n'aurait rien à y perdre; tout au plus devrait-elle consentir à un traité de commerce avantageux pour nous et s'engager à protéger, dans la Méditerranée, notre marine contre les corsaires barbaresques. »

Hertzberg prend d'ailleurs soin d'ajouter que ce n'est là qu'un projet en l'air dont le roi n'a pas encore connaissance. Mais cette idée, une fois entrée dans l'esprit du ministre, n'en sortit plus et devint le sujet de ses réflexions continuelles. Il en vint à se faire sur ce point les illusions les plus singulières du monde. Trois mois après cette première dépêche (26 janvier et 9 février 1788), le ministre écrit à Dietz: « Mon projet est basé sur la politique *la plus saine et la plus juste.* Il me semble qu'aucun homme de bon sens n'y peut faire d'objection. *C'est le seul moyen de sauver la Porte,* et tout ministre turc, pour peu qu'il entende quelque chose aux affaires, doit s'y rallier. » Malheureusement, Dietz ne partageait point la conviction de Hertzberg, auquel il fit de fortes objections, tirées principalement des dispositions belliqueuses des Turcs à ce moment. Mais le ministre n'avait pas attendu un instant pour communiquer son projet au roi Frédéric-Guillaume II, qui l'approuva hardiment et résolut d'en poursuivre par tous les moyens la réalisation. Des instructions détaillées furent rédigées (25 mars et 3 avril 1788), elles furent portées à Dietz par un envoyé secret chargé de l'aider dans sa mission. Il y a dans ces instructions plusieurs points qu'il convient de mettre en lumière. Tout d'abord, il fallait que la Porte s'engageât à ne conclure la paix que par l'intermédiaire de la Prusse. Il fallait entretenir les Turcs dans leurs dispositions belliqueuses, mais de façon toutefois que cela ne donnât lieu à aucune plainte de la part de l'Autriche, de la Russie ou de la France. Que si la Porte, — et c'était ici le point capital, — se voyait dans la nécessité de céder quelque portion de son territoire, il fallait que cette cession se fît par l'intermédiaire de la Prusse, qui n'y consentirait qu'autant que les cours impériales lui assureraient un dédommagement suffisant

pour ce nouvel agrandissement. A la vérité, les Turcs pourraient exiger que le roi de Prusse se liât avec eux par un traité : il faudrait alors leur répondre évasivement, tâcher de leur persuader qu'ils étaient assez forts pour vaincre seuls, enfin, les assurer que le roi consentirait volontiers à ce traité, mais *seulement après la conclusion de la paix.*

Dans l'instruction secrète du 3 avril, Hertzberg indique les provinces que la Turquie sera sans doute forcée de céder : nous les avons déjà nommées. Puis, le véritable dessein du ministre apparaît : la Porte exigera, — et c'est une condition *sine qua non,* — que l'Autriche rétrocède la Galicie à la Pologne; celle-ci enfin cédera à la Prusse Thorn, Dantzig et certains districts avoisinans. D'ailleurs, Dietz doit prudemment et délicatement donner à entendre aux Turcs que, s'ils refusent les bienfaits de la Prusse, le roi est tout prêt à se joindre à leurs ennemis. Toutes ces négociations seront tenues dans le secret le plus absolu : le roi, Hertzberg et Dietz seront seuls à les connaître, car, avant tout, il ne faut pas se compromettre.

Il fallait, certes, que le roi de Prusse et son ministre se fissent de bien fortes illusions pour charger leur ambassadeur à Constantinople d'entamer des négociations sur ce pied. Ces illusions, Dietz ne les partageait en aucune façon. C'était sans doute que, vivant au milieu des Turcs, il se rendait mieux compte de leurs dispositions, et partant savait mieux quelles propositions pouvaient être faites, comme aussi quelles négociations n'avaient point de chance d'aboutir. Il savait les Turcs convaincus depuis vingt-cinq ans de cette idée que si jamais ils faisaient la guerre à l'Autriche, la Prusse ne manquerait pas une si belle occasion de tomber sur sa voisine, et, suivant Dietz, c'était en effet ce qu'il fallait faire : « ... Jamais la Prusse ne trouvera meilleure occasion de devenir une puissance de premier ordre, » écrit-il le 8 mars, puis le 8 avril 1788 : « Cela coûtera sans doute quelques années de guerre, mais c'est là un capital bien placé et qui sera recouvré au centuple, parce que la paix de l'Europe et la prépondérance de la Prusse se trouveront assurées. » Cette opinion de Dietz était partagée par la plupart des représentans de la Prusse dans les pays étrangers, et presque partout, on croyait à l'imminence de la guerre. Hertzberg se montra fort peu touché de ces objections : « Vos projets peu pratiques, écrit-il à Dietz, ne sont nullement d'accord avec les intentions de Sa Majesté... Vous refusez de comprendre mon dessein; mais si vous étiez moins obstiné, vous le loueriez sans réserve. Vous vous exagérez la puissance de la Porte... Ce n'est pas en flattant les Turcs que vous servirez le roi : il faut mettre en jeu d'autres moyens pour avoir prise sur eux. La Porte, qui a recherché autrefois l'alliance de la Prusse, semble maintenant ignorer qu'elle existe... » Le roi était encore plus pressant. Devant toutes ses instances, Dietz dut s'incliner. De leur côté, les Turcs, plus disposés à la guerre que jamais, refusaient obstinément les bienfaits de leur bon ami le roi de Prusse.

Ce fut bien autre chose lorsqu'ils eurent gagné quelques batailles, comme je l'ai dit en commençant. Ces succès donnaient à réfléchir à Hertzberg : « ... Je vois maintenant, écrit-il à la date du 30 août 1788, que l'impuissance inconcevable de la Russie et de l'Autriche dérange tous nos projets : qui aurait pu penser qu'une armée régulière de 300,000 hommes n'arriverait pas à rejeter les Turcs de l'autre côté du Danube? C'est une conséquence de la faute que l'empereur a commise en restant sur la défensive après la déclaration de guerre. » Vers ce même temps, si l'on s'en souvient, les Autrichiens avaient été battus à plusieurs reprises, et l'armée russe était immobile devant Otchakof. Comment proposer aux Turcs victorieux de céder deux ou trois de leurs provinces pour le roi de Prusse?

Décidément, le plan de Hertzberg était à refaire, et Hertzberg le refit en prévision cette fois de la victoire définitive des Turcs : « Il me semble qu'il faudra modifier notre plan si les cours impériales continuent à être malheureuses à la guerre, et surtout si l'empereur est définitivement battu, » écrit le roi à son ministre (11 septembre). Hertzberg rédigea donc de nouvelles instructions. Dans cette dernière combinaison, les Turcs, s'ils demeuraient vainqueurs, ne devaient rendre à l'Autriche les conquêtes qu'ils feraient en Hongrie que si l'Autriche rendait elle-même la Galicie à la Pologne, qui, à son tour, cédait Thorn et Dantzig à la Prusse : « Il faut, écrit encore le roi, convaincre les Turcs des avantages qu'ils auront à exiger que l'Autriche cède la Galicie à la Pologne, mais il est inutile de parler de ce que je compte y gagner moi-même : cela pourrait me nuire auprès des Polonais et inquiéter prématurément les autres puissances. » Après cette combinaison victorieuse, Frédéric-Guillaume pouvait se croiser les bras : quelle que fût l'issue de la lutte, que la Turquie fût battue par l'Autriche ou l'Autriche par la Turquie, il n'importait : dans un cas comme dans l'autre, Thorn et Dantzig revenaient à la Prusse, qui s'agrandissait sans qu'il lui en coûtât « un seul grenadier poméranien. »

Dans le temps que le cabinet de Berlin était tout entier à ces espérances, à ces illusions, il reçut la nouvelle que l'impératrice de Russie allait conclure un traité défensif avec la Pologne, c'est-à-dire lui garantir l'intégrité de ses frontières : les projets prussiens étaient du coup anéantis.

Voici comment la chose s'était faite. Les projets de Hertzberg n'avaient quelque chance de réussir que s'ils étaient tenus absolument secrets; or le mystère avait été dévoilé, dès l'origine, à ceux-là même qui avaient le plus d'intérêt à le connaître. Le prince de Kaunitz, chancelier d'Autriche, avait intercepté les premières dépêches de Hertzberg à Dietz et s'était empressé d'en transmettre copie à Saint-Pétersbourg. Catherine II fut surtout étonnée de la facilité avec laquelle Frédéric avait approuvé les plans de son ministre : elle s'en exprime un peu bien cavalièrement

dans une lettre à Bezborodko, son ambassadeur à Vienne : « Il faut être aussi sot que le maître de ce long Keller (ambassadeur de Prusse à Saint-Pétersbourg) pour croire à toutes les bourdes que le roi de Prusse s'est laissé conter... »

III.

Au printemps de 1789, la guerre reprit en Orient. La diète polonaise, sous la pression secrète de la Prusse, avait refusé l'alliance russe, et on s'était repris à espérer à Berlin. Toutes les instructions que le département des affaires étrangères faisait tenir à Dietz peuvent se résumer en celle-ci : obtenir de la Turquie qu'elle ne fasse la paix que par la médiation de la Prusse. Les Turcs, cependant, se montraient peu enclins à accepter ces offres. Ils recevaient froidement les propositions de Dietz, le remerciaient de ses bons offices et répondaient invariablement : Que la Prusse commence par déclarer la guerre à l'Autriche; sur le reste, nous tomberons facilement d'accord.

Hertzberg avait envoyé en Turquie le colonel de Gœtz pour diriger les opérations militaires des Turcs. La Porte, méconnaissant la grandeur de ce nouveau bienfait, n'avait pas même permis à ce colonel de gagner le camp. Bref, au bout de deux ans de démarches sans nombre, Dietz se trouvait tout juste au même point que le premier jour. En mai 1789, le cabinet de Berlin se décida à faire un pas en avant : il fit dire aux Turcs que le roi entrerait en campagne, — après qu'ils auraient été rejetés de l'autre côté du Danube; il s'engageait en outre à garantir l'intégrité du territoire ottoman, — mais seulement tel qu'il se trouverait à la fin de la guerre.

Malgré les revers des armées turques dans cette année 1789, cette nouvelle avance ne fut pas mieux reçue que les précédentes. Bien plus, le grand-vizir entra bientôt en pourparlers directs avec Potemkin et on put craindre un instant que ces « Turcs ignorans et incorrigibles, » comme Hertzberg aimait à les appeler, ne missent à conclure la paix la même précipitation qu'ils avaient mise à déclarer la guerre. Cependant la Prusse s'était trop avancée pour reculer. Après de nouvelles instances demeurées sans résultat, Dietz reçut l'ordre d'offrir à la Porte un traité offensif et défensif sans restriction d'aucune sorte. La Prusse arrivait ainsi aux termes de ses concessions : l'ambassadeur, voyant l'ardeur des Turcs s'accroître avec leurs défaites, espérait bien que, cette fois, les négociations seraient poussées activement. Chose étrange! Les Turcs accueillirent cette proposition tout aussi froidement que les précédentes.

Dietz se perdait en conjectures. Il était bien loin de soupçonner le véritable motif de l'indifférence apparente de la Porte. Le drogman de l'ambassade de Prusse avait livré les instructions de Dietz à l'am-

bassadeur de France, qui en avait immédiatement donné communication à Reis-Effendi. Tout le monde fut dès lors au courant des projets de Hertzberg, tandis que celui-ci les croyait toujours environnés du plus profond mystère. Le divan comprit aussitôt les avantages de sa position et en tira parti habilement. On fit attendre trois mois à Dietz une réponse définitive. Enfin, l'ambassadeur, à bout de patience et d'expédiens, menaça de demander ses passeports, et, cette fois, la menace était sincère. La Porte s'en émut : Reis-Effendi demanda encore quelques jours de répit, et, le 9 janvier 1790, il remit à Dietz un projet de traité qui réservait à ce dernier une surprise peu agréable. Dès le premier article, la Porte exigeait que la Prusse entrât en campagne au printemps suivant et qu'elle s'engageât à ne point poser les armes avant que la Turquie eût recouvré ses provinces perdues, *y compris la Crimée*, qui appartenait à la Russie depuis 1786. A la lecture de ces clauses, Dietz s'emporta, reprocha aux Turcs leur mauvaise foi, la défiance qu'ils témoignaient au roi son maître. Reis-Effendi répondit froidement que le traité serait signé sous cette forme ou qu'il n'y aurait point de traité; qu'à ces conditions seulement, on imposerait à l'Autriche la cession de la Galicie. Dietz n'avait plus qu'à céder : le traité fut signé le 30 janvier 1790.

On va voir que les clauses en étaient bien différentes de ce que la Prusse avait espéré : « S'il plaît à Dieu, dit l'article 1er, que la Turquie soit victorieuse, son intention est de ne poser les armes que lorsqu'elle aura recouvré toutes les provinces et toutes les forteresses qui sont tombées aux mains de l'ennemi. » De son côté, la Prusse ne cessera la guerre que du consentement de la Turquie. La Porte, en traitant avec la Russie et l'Autriche, invitera la Prusse, la Suède et la Pologne à prendre part aux négociations. Si, par la suite, une des deux cours impériales ou toutes les deux déclarent la guerre à l'une des puissances alliées, ensemble ou séparément, toutes les parties contractantes s'engagent à considérer la guerre comme déclarée à chacune d'entre elles (article 3). L'intégrité du territoire respectif des deux parties contractantes est garantie : enfin, les ratifications seront échangées dans le délai de six mois. De part et d'autre, on s'engagea verbalement à tenir le traité secret jusqu'au printemps.

Dietz affectait de triompher; il avait atteint le but. « Ce traité, écrit-il le 1er février 1790, prouve que Votre Majesté a acquis, dans le règlement des affaires d'Orient, une prépondérance indiscutable. Les ministres turcs n'ont plus d'autre volonté que celle que je leur inspire. » Il est vrai que toutes ces négociations ont coûté 45,000 ducats, mais qu'est-ce qu'une pareille bagatelle en présence du résultat obtenu? « Mon but est maintenant d'étendre notre influence sur toutes les branches de l'administration turque et de les diriger suivant les intérêts de Votre Majesté. Si j'en juge par les dispositions qui dominent présente-

ment ici, tout me sera facile. L'adoration qu'on a pour Votre Majesté est sans limite : chaque Turc est devenu un Prussien et tous les ministres ne parlent que de la Prusse et de son grand monarque. Reis-Effendi lui-même est en ma main comme une cire molle. » (22 février 1790.)

Dans ce même temps, l'impatience était devenue très vive à Berlin. Dès la fin de 1789, l'armée autrichienne avait commencé à se masser en corps considérable dans la Bohême et la Moravie. Il devenait tout à fait nécessaire que le cabinet de Berlin fût définitivement fixé sur les intentions de la Porte. De nouvelles et pressantes instructions furent dépêchées à Dietz : il devait décider les Turcs à rentrer en campagne en mars, au plus tard en avril et à porter leur principal effort contre l'Autriche. Comme toujours, les ministres turcs ne s'étaient hâtés que fort lentement de répondre à ces propositions. Cet insuccès, ces retards continuels, Hertzberg les attribuait à la rudesse de caractère de Dietz, à son orgueil, à son ton tranchant, qui blessait non-seulement les ministres turcs, mais encore les ambassadeurs des puissances alliées. Lorsque enfin on apprit à Berlin que les instructions secrètes envoyées à Dietz étaient tombées aux mains de Reis-Effendi, la colère de Hertzberg ne connut plus de bornes, et il insista auprès du roi pour que Dietz fût immédiatement rappelé et remplacé par le major Knobelsdorf. Le roi consentit, et le rappel de l'ambassadeur fut signé le 26 janvier, c'est-à-dire quatre jours avant la conclusion du traité offensif et défensif avec la Porte.

Pour bien comprendre cette intrigue, dont les péripéties ne laissent pas de présenter parfois des traits assez comiques, il faut se rendre compte des difficultés de communication qui, dans ce temps-là, allongeaient si fort la route de Berlin à Constantinople. Par suite de la guerre d'Orient, les dépêches de Prusse étaient d'abord dirigées sur Venise; elles traversaient l'Adriatique, faisaient relâche dans plusieurs îles de l'Archipel et n'arrivaient guère à Stamboul qu'après un voyage d'environ six semaines. Encore fallait-il pour cela que le vent fût favorable et qu'il se trouvât à point nommé dans le port un vaisseau prêt à faire voile. La nouvelle de la conclusion du traité ne parvint donc à Berlin que dans les premiers jours de mars : Knobelsdorf était en route depuis quinze jours. On se fera facilement une idée de l'étonnement, puis de la colère de Hertzberg lorsqu'il eut pris connaissance des clauses du traité. « A quoi avez-vous pensé, écrit-il à Dietz le 12 mars, en prenant, au nom de Sa Majesté l'engagement de déclarer la guerre à l'Autriche et à la Russie et de ne poser les armes que quand la Turquie aura recouvré la Crimée? Cela ne se trouve dans aucune des instructions que vous avez reçues. En vérité, je suis fort embarrassé aussi bien pour ratifier le traité que pour l'exécuter. Nous voulons bien faire la guerre à l'Autriche, mais non pas à la Russie. Quant à promettre la Crimée aux Turcs, c'est absurdité pure. J'apprends que les ministres turcs

se vantent de vous avoir joué, grâce à votre impatience, à vos instances. Ils ont bien raison : ils ne se sont engagés à rien et vous avez tout accordé. Je ne sais, à vrai dire, comment me tirer de ce pas. Heureusement, nous avons encore cinq mois avant la ratification : d'ici là, je verrai la tournure que prendront les événemens. » Le roi se montra beaucoup moins inquiet que son ministre. A son avis, il n'y avait qu'une chose à faire : c'était, puisque le traité était signé, de le tenir secret aussi longtemps qu'il se pourrait et de n'en point précipiter la ratification.

Aux aigres reproches de Hertzberg Dietz répondit qu'il s'en était tenu, sinon pour la lettre, tout au moins pour l'esprit, aux instructions qu'il avait reçues à différentes reprises. En se disant prêt à déclarer la guerre aux ennemis de la Turquie, le roi n'avait jamais fait d'exception en faveur de la Russie, qui, justement, était aux yeux des Turcs le principal ennemi. Pour ce qui était de la Crimée, seule cause de la guerre, c'était pour la Porte une question d'honneur sur laquelle elle n'aurait rien cédé; d'ailleurs, l'engagement n'était valable que si les Turcs venaient à s'emparer de la presqu'île, chose pour le moins douteuse. Toutes ces explications, si plausibles qu'elles nous paraissent, ne justifièrent point Dietz aux yeux de Hertzberg : elles ne l'ont pas non plus justifié aux yeux des historiens allemands, qui persistent à voir en lui le principal auteur des mécomptes de la politique prussienne dans toute cette affaire d'Orient.

Quoi qu'il en soit, le cabinet de Berlin venait de subir un échec d'autant plus désagréable qu'il s'était bercé de l'espoir d'un succès plus éclatant. Longtemps, Hertzberg s'était flatté qu'il parviendrait à lier les Turcs sans s'engager lui-même. Le traité de Constantinople renversait la situation. Avoir à la fois sur les bras l'Autriche et la Russie, leur faire la guerre tant qu'il plairait à la Turquie, ce n'était nullement l'intention du ministre prussien, qui jamais n'avait eu dessein de rompre sérieusement avec Saint-Pétersbourg. Aussi Hertzberg conseilla-t-il au roi d'omettre, lors de la ratification, cette terrible clause concernant la Crimée. Mais comme il pouvait se faire que la nouvelle en parvînt auparavant à l'impératrice, l'ambassadeur de Prusse près la cour de Russie reçut l'ordre d'expliquer au nom de son maître que « Dietz avait *vraisemblablement* outrepassé ses instructions! » La précaution n'était pas inutile : les Turcs avaient trop d'intérêt à faire connaître le traité pour qu'il restât bien longtemps secret : en effet, peu de temps après, il fut connu dans toute l'Europe.

IV.

Joseph II mourut le 10 février 1790 : son frère Léopold, archiduc de Toscane, était appelé à lui succéder. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner

la portée des réformes que Joseph avait exécutées dans ses états. Tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'elles avaient mécontenté presque toutes les nationalités dont la réunion constitue la monarchie autrichienne. Le nouvel empereur, dont les inclinations étaient d'ailleurs toutes pacifiques, n'eut pas de peine à comprendre que, dans ces circonstances difficiles, si la guerre de Prusse venait s'ajouter à la guerre de Turquie, l'Autriche pouvait, par une seule défaite, être mise à deux doigts de sa perte. Pour se donner le temps d'apaiser les esprits à l'intérieur et pour resserrer les liens qui commençaient à se relâcher entre l'Autriche et les provinces, il fallait, avant toute chose, rétablir la paix à l'extérieur. Telle fut la première pensée qui lui vint à l'esprit au moment où il quittait la Toscane pour aller occuper le trône qu'il venait d'hériter de son frère. A son départ de Florence, il s'en ouvrit à lord Hervey, ministre d'Angleterre : il l'assura qu'il désirait très sincèrement arrêter l'effusion du sang, que, s'il n'avait tenu qu'à lui, son empire, de même que l'Angleterre, n'aurait point eu d'autre frontière que l'océan, qu'enfin il était prêt à traiter avec la Turquie, même sur le pied du *statu quo ante bellum*. Cette concession semblait d'autant plus remarquable que la dernière campagne avait été toute favorable aux Autrichiens, qui s'étaient emparés de Belgrade (octobre 1789). Lord Hervey n'eut rien de plus pressé que de communiquer ces confidences à son gouvernement.

En arrivant à Vienne, Léopold trouva M. de Kaunitz dans des dispositions différentes des siennes. Le chancelier ne pouvait admettre que l'Autriche sortît sans agrandissement d'une guerre où elle avait fini par infliger aux Turcs de si graves échecs. Bien loin de redouter une guerre avec la Prusse, il semblait qu'il la désirât, pourvu toutefois que la Russie restât l'alliée de l'Autriche dans cette nouvelle campagne. Il conseillait donc à l'empereur de faire au plus vite sa paix avec la Turquie, puis de concentrer son armée en Bohême et en Moravie : pour se donner le temps d'exécuter ce dessein, on amuserait la Prusse par des négociations, et, en même temps, on sonderait les intentions de la cour de Russie.

Deux semaines après avoir pris le pouvoir, Léopold écrivit en effet à Frédéric une lettre fort conciliante (25 mars). A Berlin, on suivait avec la dernière attention les moindres démarches du nouveau souverain. Quelles seraient ses relations avec la Prusse et la Turquie? A l'intérieur, qu'entreprendrait-il pour apaiser les esprits? Bien différentes des missives tranchantes de Joseph II, les assurances de Léopold étaient toutes pacifiques, mais elles n'inspiraient pas une grande confiance. Frédéric-Guillaume avait pénétré le dessein de Kaunitz; il résolut, lui aussi, de profiter de ces négociations pour faire les derniers préparatifs d'entrée en campagne.

Ce fut vers cette époque que les dispositions du cabinet de Saint-

James se trouvèrent changées à l'égard de la Prusse. Le traité de Constantinople, rendu public par l'indiscrétion calculée de la Porte, avait été fort mal accueilli à Londres, tandis que les dispositions pacifiques de Léopold y avaient produit l'impression la plus favorable. Le cabinet de Saint-James fit aussitôt savoir à Hertzberg qu'il ne se croyait engagé désormais à une action commune que si cette action tendait au rétablissement du *statu quo*, qu'il entendait rester étranger à toute autre combinaison; qu'enfin, le meilleur moyen d'atteindre ce but était une suspension d'armes immédiate (2 avril). Ce revirement soudain de la politique anglaise menaçait fort de ruiner les projets de Hertzberg. Dans la crainte de se priver d'un allié puissant, il ne pouvait repousser purement et simplement la proposition anglaise, il résolut de l'appuyer, espérant secrètement que la Russie, par son refus, rompprait les négociations.

Ce fut le 15 avril que Frédéric-Guillaume répondit à la lettre de Léopold. A en croire le roi de Prusse, il n'y avait guère d'autre moyen de maintenir l'équilibre en Europe que de faire la paix sur le pied du *statu quo;* cependant, ajoutait-il, il y avait un moyen encore préférable : ne pourrait-on trouver tels arrangemens, telles compensations qui satisfissent tous les états intéressés et servissent de base à une alliance durable? C'était là une première allusion à la cession de la Galicie. Hertzberg, d'ailleurs, jugeait inutile de dissimuler davantage et exposait enfin ce fameux plan d'échange de l'exécution duquel il faisait dépendre, depuis si longtemps, et sa gloire à venir et la puissance future de la Prusse. Léopold fit à cette lettre une réponse conciliante, mais évasive. Frédéric répondit à son tour, mais cette fois d'un ton beaucoup plus pressant. Il demandait la cessation immédiate des hostilités contre la Turquie et joignait à sa dépêche un mémorandum où étaient exposés les points principaux du traité à intervenir : la Turquie céderait les frontières du traité de Passarowitz à l'Autriche; celle-ci rendrait la Galicie à la Pologne, qui, à son tour, céderait à la Prusse Thorn, Dantzig et les trois woïvodies de Posen, Gnesen et Kalisch.

Ces conditions causèrent à Vienne une irritation facile à concevoir. On répondit cependant, mais cette fois encore sans prendre d'engagement. C'était aux Turcs vaincus, disait M. de Kaunitz, non aux Autrichiens vainqueurs, à cesser les hostilités; si l'on ne s'opposait pas, en principe, à ce que la Prusse s'agrandît, bien qu'elle n'eût pas eu à supporter le fardeau de la guerre, il fallait du moins que l'équilibre ne fût point rompu par cet agrandissement, et la perte de la Galicie n'était pas suffisamment compensée par l'acquisition des frontières du traité de Passarowitz. Cette réponse n'avait d'autre but que de retarder, du côté de la Prusse, l'ouverture des hostilités.

V.

Cependant le cabinet de Berlin conservait peu d'espoir de décider l'Autriche, par la voie des négociations, à céder la Galicie. En mai, les troupes prussiennes se mirent en mouvement. Le duc de Brunswick et le roi lui-même en devaient prendre le commandement. La guerre semblait résolue, et il n'y avait plus dès lors qu'à ratifier le traité de Constantinople : seul, Hertzberg s'obstinait à espérer la réalisation pacifique de ses desseins et à conseiller à l'Autriche de prendre à la Turquie pour rendre à la Pologne. Que si les Turcs, mécontens, comme il était assez facile de s'y attendre, invoquaient le traité tout fraîchement ratifié, rien ne serait plus aisé que de leur fermer la bouche. Car si on leur enlevait deux ou trois provinces, à la vérité non des moins riches ni des moins peuplées, c'était dans leur propre intérêt et pour rester dans l'esprit même de ce traité, dont on violait la lettre. On arriverait à les convaincre, Hertzberg se flattait de cet espoir qu'en sacrifiant partie de leur territoire, ils sauvaient le reste pour l'éternité, grâce à la générosité de leur bon ami et allié le roi de Prusse. Enfin, le 2 juin, de nouvelles propositions furent envoyées à Vienne, accompagnées d'une lettre de Frédéric-Guillaume. Le roi de Prusse, diminuant ses prétentions, ne demandait plus que la cession d'une partie de la Galicie.

On a des raisons de penser que Léopold eût fini par accepter ces propositions ; mais dans l'esprit du prince de Kaunitz, les négociations engagées entre les deux cours n'avaient qu'un but : donner à l'Autriche le temps de s'armer et de décider la Russie à une action commune contre Frédéric-Guillaume. En effet, les pourparlers se menaient vivement entre Vienne et Pétersbourg. Dans une des instructions adressées à M. de Cobentzel, le prince de Kaunitz examine ce que valent les propositions prussiennes. « Les conséquences de la première proposition vont d'elles-mêmes, écrit le chancelier. Pour nous couvrir des frais de la guerre, de la perte irréparable de 200,000 hommes, en échange du banat ravagé, nous n'aurons *rien*... Mais si nous acceptions la seconde proposition, nous aurions *moins que rien*, car, non-seulement nous perdrions à échanger la Galicie contre les frontières du traité de Passarowitz, mais encore cette perte serait doublée par l'agrandissement de la Prusse. Dans cette situation et vu l'insistance du cabinet de Berlin, le plus sage serait d'amuser ce dernier par des négociations durant quelques mois et d'employer ce délai à conclure avec la Porte une paix avantageuse. » Il est clair que c'était, en effet, « le plus sage, » mais à une condition toutefois, qui était que la Russie entrât franchement dans les vues de l'Autriche et se disposât à la seconder.

Le maréchal Laudon, qui devait diriger les opérations militaires contre la Prusse, avait émis l'avis que, sans le concours de la Russie, l'armée autrichienne pouvait se trouver dans une position difficile. Kaunitz se voyait donc réduit à négocier tant qu'il n'aurait pas reçu de Pétersbourg une réponse décisive. A la note prussienne du 2 juin il répondit qu'il ne voyait point d'inconvénient à ce que la Prusse prît Thorn et Dantzig, mais que l'Autriche ne céderait rien en Galicie. Tout ce qu'elle pouvait faire, — et c'était sa dernière concession, — serait d'abandonner à la Pologne une partie de la Moravie. Le vice-chancelier, Philippe de Cobentzel, avait eu d'ailleurs l'occasion de s'expliquer à ce sujet, quelques jours auparavant, avec l'ambassadeur de Prusse, Jacobi. « Que la Prusse, lui avait-il dit, prenne en main les intérêts de sa nouvelle pupille, la république de Pologne, cela se conçoit; ce qui passe toute imagination, c'est que l'Autriche fasse les frais de la tutelle. Nous croyez-vous à ce point privés de raison que nous nous laissions persuader que ces conditions sont avantageuses pour nous? Est-ce à des enfans que vous avez affaire, ou pensez-vous que l'Autriche soit tombée si bas? Deux campagnes nous ont-elles réduits à cette extrémité de consentir à tout ce qu'il vous plaira d'ordonner? La Prusse veut s'agrandir, soit! mais l'Autriche entend ne pas se diminuer : elle doit avoir, elle aura autant que la Prusse elle-même. »

Aux demandes inquiètes de l'Autriche la Russie fit une réponse favorable. Malgré la double guerre qu'elle avait à soutenir, au nord contre les Suédois, au sud contre les Turcs, elle se déclarait prête à mettre en ligne de quarante à cinquante bataillons d'infanterie et une centaine d'escadrons de cavalerie, soit environ soixante mille hommes, sans compter les troupes irrégulières. Il fut beaucoup plus difficile de s'entendre lorsqu'on en vint à régler les détails d'exécution. Le plan de campagne proposé par la Russie ne plaisait pas à l'Autriche : l'objectif de la première était l'occupation de la Pologne, que peut-être elle espérait garder après la guerre, tandis que la seconde aurait voulu qu'on défendît la Galicie. Cependant on serait peut-être parvenu à s'accorder si la conduite du prince Potemkin n'avait inspiré à la cour de Vienne la plus légitime défiance. L'Autriche savait par expérience que les promesses de l'impératrice n'avaient de poids qu'autant que Potemkin était disposé à les tenir; or la politique du prince n'était pas toujours celle de Catherine II, on l'avait bien vu dans la dernière guerre. Par malheur, Potemkin paraissait mal disposé pour l'Autriche; il avait même négligé de répondre à une lettre autographe que l'empereur Léopold lui avait adressée plusieurs mois auparavant. Sur cette impression, Kaunitz, de moins en moins certain du concours effectif de la Russie, se décida à traiter sérieusement avec la Prusse. Vers le milieu de juin, Spielman fut envoyé de Vienne à Reichenbach,

où les négociations avec Hertzberg devaient commencer et où un congrès était réuni.

Spielman était porteur d'un mémorandum dont le premier article stipulait que les négociations ne pourraient avoir d'autre point de départ que l'égalité la plus complète entre les deux cours. Ces négociations ne pouvaient donc avoir que deux bases : le *statu quo* pour les belligérans et à plus forte raison pour les puissances qui n'avaient point pris part à la guerre, — ou bien, d'un côté, Thorn et Dantzig pour la Prusse, mais, pour l'Autriche, un agrandissement équivalent. La Russie restait en dehors des négociations. Spielman arriva à Reichenbach le 26 juin; le lendemain, les pourparlers commencèrent. Frédéric-Guillaume, à la tête de son armée, toute prête à marcher, en attendait impatiemment le résultat. Immédiatement, la difficulté, ou plutôt l'impossibilité d'exécuter le dessein de Hertzberg, apparut dans tout son jour. L'Angleterre, en effet, déclara tout d'abord qu'elle ne consentirait pas à la cession d'une seule province turque. Seule, vis-à-vis de l'Autriche et de la Russie, la Prusse dut négocier sur le pied du *statu quo*. Le 26 juillet, la déclaration fut signée : Hertzberg avait les larmes aux yeux. Le roi de Prusse sortait du congrès avec le beau titre d'arbitre des nations. Le langage d'aujourd'hui est moins noble, M. de Bismarck se contente du titre de « courtier honnête. » Quant à Hertzberg, le piteux échec de son fameux plan lui porta un coup dont il ne se releva pas. Il était difficile, en effet, de mettre en jeu de plus grands moyens pour arriver à un si piètre résultat. Le traité de Reichenbach semblait avoir été conclu en faveur des seuls Turcs, de ces Turcs « ignorans et incorrigibles » que Hertzberg avait si magnanimement pris sous sa protection. Après deux ans d'une guerre en définitive malheureuse, ils se débarrassaient d'un de leurs adversaires sans lui rien laisser entre les mains. Ils étaient libres dès lors de tourner toutes leurs forces contre la Russie, qu'ils eussent probablement battue si leurs généraux avaient été aussi habiles que leurs diplomates. Hertzberg ne se consola pas d'avoir été forcé d'exécuter le traité que Dietz avait signé six mois auparavant à Constantinople, pas plus qu'il ne se consola d'être éloigné des affaires à la suite de cet échec. Il continua toutefois à suivre avec attention, du fond de sa retraite, les péripéties de la politique européenne.

En 1794, lors des derniers partages de la Pologne, il écrivit au roi trois dernières lettres où l'on est surpris de trouver des vues singulièrement justes sur la situation en ce qui concernait la France et la Pologne même. Les projets sont curieux, non moins que les propositions qu'il fait au roi, à qui, d'ailleurs, il ne ménage pas les vérités (1).

(1) Ces trois lettres se trouvent dans un recueil intitulé : *Tisons d'Hercule, ou Fragmens pour servir de supplément et de suite aux lettres confidentielles sur les relations*

« Le titre dont les trois puissances se servent pour partager la Pologne est si odieux et si décrié qu'il fera toujours un tort infini à la réputation des trois souverains et que leurs noms en seront flétris dans toute l'histoire. *Je pouvais procurer à Votre Majesté, par la paix de Reichenbach* (on voit qu'il conserve jusqu'au bout ses illusions) les villes de Dantzig et de Thorn, ainsi que le district entre la Netze et la Warthe... Votre Majesté renonça à cette acquisition légitime,.. parce qu'on lui fit croire bonnement que les Polonais n'y consentiraient jamais... » Quant à la France, Hertzberg propose au roi de Prusse « de faire passer une déclaration publique à la convention française pour lui proposer, au nom des alliés, de la reconnaître, à condition que tout soit rétabli sur le pied qui a subsisté avant la guerre... » (Juillet 1794.) Dans une deuxième lettre, Hertzberg insiste sur « l'impossibilité absolue de détruire la nouvelle république française... » Il ajoute en soulignant : « On dit communément : *Avec qui doit-on faire la paix en France? C'est toujours avec celui qui a le pouvoir en main et qui ne se laissera pas vaincre par toutes les puissances coalisées, selon l'expérience de tant d'années...* » (Juillet 1794.)

Le roi fut dur pour cet ancien serviteur : la lettre qu'il écrivit en réponse à ces avertissemens est cruelle, peu digne d'un souverain qui avait usé si longtemps des services de Hertzberg. Elle est assez courte pour être citée en entier. « Au comte de Hertzberg, à Berlin. Il fut un temps où vous remplissiez un devoir en me soumettant votre opinion sur les affaires que je confiais à votre zèle. Aujourd'hui que votre carrière diplomatique est finie, je vous eusse tenu compte de la discrétion qui m'eût épargné des conseils dont je ne fais cas qu'autant que je les demande. Laissez aux ministres que ma confiance prépose aux intérêts autrefois commis à vos soins celui de recevoir mes ordres et de les exécuter. Je sais apprécier le patriotisme et j'aime à croire qu'il a seul inspiré vos offres. Il serait possible cependant que l'amour-propre en eût pris les formes à vos yeux et vous eût abusé sur vos véritables motifs, et je serais charmé que cette idée vous mette assez en garde contre vous-même pour vous renfermer dans le cercle de vos devoirs actuels et me sauver le désagrément de vous en répéter sans cesse le conseil. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa

intérieures de la cour de Prusse depuis la mort de Frédéric II. (A Paris, 1808.) Malgré cette dernière mention, l'ouvrage a été imprimé, non pas en France, mais en Allemagne, probablement à Leipzig. Il contient quelques documens très curieux et qu'on ne doit guère trouver ailleurs, par exemple, ces trois lettres de Hertzberg; elles sont accompagnées de la note suivante : « Ces lettres ont été imprimées dans les *Archives statistiques de Häberlin*, a. 1795, journal peu répandu et tombé dans l'oubli. Elles se trouvent aussi dans la troisième partie des mémoires de Hertzberg, qui a été confisquée. » Toute cette correspondance est en français. On sait que Frédéric-Guillaume II n'employait guère d'autre langue.

sainte et digne garde. Du camp d'Oppenheim, le 20 juillet 1794. — FRÉDÉRIC-GUILLAUME II. »

Il convient d'ajouter que le roi ne perdit de vue ni Thorn ni Dantzig, que le dernier partage de la Pologne devait bientôt mettre entre ses mains; mais la Prusse cessa, du moins pour un temps, de s'occuper avec la même sollicitude de ce qui se passait en Orient. Le succès de ses dernières négociations avec les Turcs n'était pas pour l'encourager dans cette voie, où M. de Bismarck devait rentrer juste un siècle plus tard.

Tels sont les faits : peut-être ne serait-il pas si malaisé de tirer de leur exposé des conséquences qui semblent en découler assez naturellement; mais, ces conséquences, le lecteur aura le plaisir ou la peine de les déduire lui-même s'il le veut. Quant à conclure du passé à l'avenir, c'est une chose qu'il vaut mieux laisser à ceux dont c'est le métier d'avoir de la pénétration dans l'esprit.

Je n'ajouterai qu'un mot au récit des événemens. Lorsque la Prusse, à la fin du siècle dernier, permettait à l'Autriche de s'agrandir en Orient, ou même l'y poussait, c'est qu'elle avait en vue pour elle-même quelque considérable agrandissement. On objectera, sans doute, que la situation n'est pas la même, qu'alors il y avait une question polonaise, qu'aujourd'hui il n'y en a plus. A la vérité, on a dit, on a répété à satiété que le partage de la Pologne entre trois puissances à peu près également fortes avait résolu définitivement la question. Il me semble que cela a cessé d'être tout à fait vrai. D'autres combinaisons ne peuvent-elles s'imaginer? Ne peut-il arriver que l'un des copartageans devienne plus fort que les deux autres et se mette en état de leur faire la loi? J'avoue que cette occasion ne paraît pas probable ni surtout prochaine. Mais il peut se faire aussi que deux des copartageans s'entendent étroitement pour faire la loi au troisième. Il peut se faire qu'une puissance, — et mettons que ce soit l'Allemagne, — dise à une autre, — et mettons que ce soit l'Autriche : — Prenez sur la Turquie ce qu'il vous plaira; allez, si vous le voulez, jusqu'à Salonique et au-delà; moi, je prendrai dans la Pologne russe ce que je jugerai nécessaire, c'est-à-dire la ligne de la Vistule et du Boug; à nous deux, nous tiendrons la Russie en échec. » Cette proposition a été faite il y a un siècle, elle pourra être faite encore. Sera-t-il dit que, de ce côté seulement, le chancelier n'aura pas reculé, pour les rendre inébranlables, les bornes de l'empire allemand ?

Les hommes d'état russes qui viennent de renforcer le contingent des troupes cantonnées en Pologne et d'ordonner la construction précipitée de plusieurs forteresses dans ce pays connaissent certainement l'histoire. Peut-être ont-ils pris toutes ces mesures parce que, selon le mot de Catherine II, ils lisent l'avenir dans le passé.

LA

BELGIQUE EN 1883

On ne peut penser à la Belgique sans se représenter un pays libre, paisible, prospère, et on ne peut la visiter sans acquérir la conviction que, dans le riche coin de terre qu'arrosent l'Escaut et la Meuse et qui nourrit plus de cinq millions d'habitans sur moins de trois millions d'hectares, vit un peuple aussi heureux qu'il est permis de l'être dans ce bas monde où rien n'est parfait, où les plus pures satisfactions laissent toujours quelque place aux regrets, aux inquiétudes, aux ennuis rongeurs. Les Belges ont été favorisés par la destinée comme par la nature, et le bonheur est toujours plus facile pour les petits peuples. Ils ne sont pas condamnés aux dépenses improductives, ils ne sont pas tenus d'être sans cesse en représentation, la partie théâtrale de l'art de gouverner leur est épargnée, on les autorise à vivre comme de petits bourgeois qui proportionnent leur train de maison à leurs ressources. Ils n'ont pas non plus à s'ingérer dans les affaires des autres, et rien n'est plus coûteux que les affaires des autres. Ils laissent aux puissans de la terre le soin de donner au monde une histoire. Quand il s'engage quelque grande partie, ils tirent sagement leur épingle du jeu, se renferment dans une politique d'abstention, rentrent bien vite dans leur coquille. On n'exige d'eux que les vertus qui font les ménages paisibles et bien réglés. On leur pardonne d'être égoïstes, de n'avoir que des amitiés circonspectes et prudentes, qui se gardent bien de s'exposer. Ils ont le droit, comme le chœur antique, d'assister aux catastrophes sans s'émouvoir, de raisonner sur les événemens, de moraliser sur les vainqueurs et les vaincus, en s'écriant : « Malheur à qui s'élève! La paix n'habite que sous les petits toits. »

La Belgique a sur d'autres petits pays un précieux avantage : son bonheur est protégé contre toute atteinte par sa neutralité reconnue de toute

l'Europe. A vrai dire, elle se demande depuis quelque temps si ses frontières seront toujours respectées, s'il ne pourrait pas survenir telle occurrence où les belligérans jugeraient plus commode d'emprunter son territoire pour y vider leur querelle. A Bruxelles, comme ailleurs, de vigilans patriotes ont proposé que le gouvernement employât 50 millions à élever dans le bassin de la Meuse des ouvrages de défense capables de tenir en respect tout envahisseur, qu'il vînt de l'est ou du couchant. Jusqu'ici leurs pressantes remontrances ont trouvé peu d'écho. On aime à se dire que la neutralité du royaume ayant été toujours respectée, elle le sera toujours, que celui qui prendrait sur lui de la violer se ferait de mauvaises affaires avec l'Europe, qu'il y pensera à deux fois. Loin de redouter les guerres futures et leurs dangers, certains Belges pensent plutôt au profit qu'ils en pourront tirer. Ils se souviennent que quand la production s'est ralentie en Allemagne et en France, la Belgique y a trouvé son compte, que les années qui ont suivi la guerre franco-allemande ont été pour elle un temps de prospérité inouïe et sans égale. Mais les Belges sont trop civilisés, trop humains pour désirer que des ambitieux sans scrupules précipitent l'Europe dans de nouveaux hasards. Il est défendu de souhaiter des malheurs à ses voisins ; le cas échéant, on peut se permettre d'en tirer parti : c'est une façon de s'en consoler.

Si les circonstances ont favorisé les Belges, ils ont contribué eux-mêmes à leur bonheur par leur énergie et la persévérance de leur travail. Personne ne parcourra leur pays, où la population est plus dense que partout ailleurs, sans reconnaître tout ce que l'homme y a su faire pour venir en aide à la nature, tout ce qu'il a fallu de labeur et d'industrie pour exploiter les trésors cachés qu'il renferme en abondance, pour convertir des provinces entières en jardins où pas un pouce de terre n'est perdu. A l'amour des entreprises, les deux races dont se compose la population belge joignent le bon sens, qui est une grande source de félicité, en nous dégoûtant de l'impossible. Les Flamands ont la lenteur, le flegme, le sens rassis du Hollandais. De leur côté, les Wallons sont des Français du Nord, accoutumés de vieille date à se gouverner eux-mêmes, à qui l'habitude des responsabilités a donné celle de la réflexion. Ils ont comme nous les passions vives, mais ils raisonnent beaucoup avant d'agir ; comme nous, ils ont le goût des abstractions, mais ils le corrigent par l'esprit des affaires. Exacts, précis, avisés, ils se défient des viandes creuses et des belles phrases. Ils sont incapables de faire des folies pour l'amour de leur dame ou de leur chimère ; mais, quand leur raison est convaincue, ils sont prêts à tous les efforts, rien ne lasse leur patience, ils sacrifient leurs aises à leurs calculs, et les détails vulgaires ne les rebutent point. L'un des caractères de l'homme du XIXe siècle est d'attacher plus d'importance aux petits faits qu'aux grands principes. Les Belges sont à cet égard

l'un des peuples les plus modernes de l'Europe. Ils n'inventeront aucun système de métaphysique, et d'Ostende à Namur, de Mons à Verviers, on trouverait difficilement chez eux un astrologue se laissant choir au fond d'un puits.

Le danger pour les petits peuples est de vivre si repliés en eux-mêmes qu'ils finissent par se séquestrer du monde et que leur esprit se rapetisse par degrés, comme leurs ambitions et leurs espérances. Il en est qui sentent le renfermé; ce ne sera jamais le cas de la Belgique. Vivre, c'est recevoir et donner; la Belgique reçoit beaucoup et elle a beaucoup à donner. Ouverte à toutes les idées, à toutes les influences du dehors, elle examine, juge, compare, fait son triage et son choix. Elle a cet avantage d'être un petit pays qui parle une grande langue, et une grande langue est une grande patrie qui vient s'ajouter à la petite. D'autre part, la merveilleuse activité de ses industries diverses, lesquelles débordent sans cesse ses frontières, lui assigne un rang élevé sur tous les marchés de la terre. Produisant beaucoup plus qu'elle ne peut consommer, elle doit chercher des débouchés pour son travail dans les régions les plus lointaines. Aussi est-elle obligée de s'intéresser à tout ce qui arrive dans tous les coins de l'univers. Elle ressemble à ce commerçant dont parlait Jean-Jacques, qu'il suffisait de toucher aux Indes pour le faire crier à Paris.

Quiconque passera quelques jours en pays wallon, dans le bassin de la Sambre et de la Meuse, où les Français trouvent une hospitalité aussi grasse que cordiale et charmante, rapportera une vive impression de ce qu'il aura vu. C'est un spectacle grandiose que de contempler, dans les environs de Charleroi et de Marchienne, toutes ces cheminées fumantes, tous ces énormes villages d'usines qui se prolongent indéfiniment sur les deux côtés d'une route et se rejoignent les uns les autres en enjambant tout un réseau de voies ferrées. Les charbonnages touchent aux laminoirs, les laminoirs aux ateliers de construction. Ainsi que les briques des édifices, les rues sont noires de charbon. Dès la tombée de la nuit, les flammes rouges qui sortent des fours à coke et les flammes violettes qui jaillissent des hauts-fourneaux font croire à de vastes incendies. Comme l'a dit un géographe, si la Flandre est le Manchester du continent, la contrée de Mons et de Charleroi en est le Newcastle et Liège le Birmingham. Ces spectacles ne sont goûtés qu'à demi de ceux qui n'aiment que le repos des champs, les prairies et les troupeaux, ils sont d'un intérêt saisissant pour qui pénètre volontiers dans la caverne de Vulcain, dont les machines à vapeur ont singulièrement facilité la besogne. Ce sont elles qui se chargent d'enfler d'air ses soufflets, de faire retomber en cadence ses lourds marteaux.

Le pays de Charleroi possède cinq grandes manufactures de glaces, d'innombrables verreries qui, sous le couvert des marques anglaises,

expédient leurs marchandises jusqu'en Amérique, en Chine, en Australie. Près de là, seize hauts-fourneaux produisent 300,000 tonnes de fonte d'affinage. Les fours à puddler, les laminoirs occupent huit mille ouvriers. A la grande industrie métallurgique viennent se rattacher les fonderies, les fabriques de clous, de boulons, de rivets, de ressorts de voitures, La célèbre usine de Couillet reçoit le minerai de fer, le fond, le travaille, le façonne et le transforme en locomotives. Sur la rive droite de la Meuse, à deux lieues en amont de Liège, une usine plus vaste encore et l'une des plus considérables du monde, s'étend sur un espace de plus de 100 hectares, et l'on s'étonne de voir prospérer un si grand établissement dans un si petit pays. Si le dernier prince-évêque de Liège, que dépouillèrent de ses états la révolution française et Dumouriez, revenait faire un tour dans son palais d'été de Seraing, il aurait peine à le reconnaître. Ces princes-évêques étaient de joyeux souverains, que le souci de la vie à venir ne rendait point indifférens aux choses d'ici-bas et qui aimaient à anticiper sur les délices du paradis. Ils ne retrouveraient plus à Seraing leurs meutes et leurs chenils, leurs immenses écuries, ni le portrait de leurs maîtresses. Mais ils pourraient revoir sur l'un des frontons de leur château une fière sculpture qui représente Proserpine se débattant dans les bras de son ravisseur. Ils pourraient constater aussi que depuis eux la cuisine n'a pas dégénéré, que leurs caves, qui les ont oubliés, continuent à se garnir des vins de Bourgogne les plus exquis.

Ce fut en 1817 qu'un Anglais, John Cockerill, acquit le château de Seraing, terres et dépendances, et y installa les services nécessaires à la construction des machines à vapeur et des machines de filature. La société anonyme qui a repris la succession de ses affaires leur a donné un prodigieux développement. Elle a ses houillères, ses fours à coke, sa fabrique de fer, ses forges et martelages, ses aciéries, ses ateliers de construction. Elle emploie 11,000 ouvriers, et les salaires qu'elle paie chaque année s'élèvent à plus de 10 millions de francs. La force motrice produite par ses 337 machines est d'environ 15,000 chevaux. Elle consomme chaque jour 1,400,000 kilogrammes de combustible. Elle a des minières en Espagne comme en Algérie et une flottille de steamers qui lui servent à opérer ses transports. Elle possède à Anvers un chantier où elle peut construire les plus grands navires ou es recevoir en cale sèche. Ce qu'il faut admirer surtout, c'est la tenue de ce bel établissement, l'exacte discipline qu'on y observe. Le sort de l'ouvrier n'y a point été négligé. On a mis à sa disposition des réfectoires d'une irréprochable propreté, un hôpital, une pharmacie, un orphelinat, des caisses d'épargne, de secours et de pensions, des écoles que les incultes sont tenus de fréquenter. Le très habile directeur de Seraing, M. Sadoine, nous disait : « Outre le pain qui nourrit, trois choses sont nécessaires à l'homme, l'air, la lumière et l'ordre.

Nous assurons à nos ouvriers la lumière et l'air, et nous les accoutumons à vivre dans l'ordre. »

Ce qui contribue pour une part considérable à la prospérité des industries de la Belgique, ce sont les aptitudes et le caractère de sa classe ouvrière. Assurément les ouvriers belges ont leurs faiblesses, qu'il sera permis de leur reprocher sévèrement le jour où les patrons seront sans défauts. Il en est parmi eux qui aiment à jouir et n'aiment pas à prévoir. Nous avons rencontré dans une importante verrerie de Lodelinsart un incomparable ouvrier, le premier homme du pays dans l'art difficile de souffler un manchon. Ce souffleur de génie est un grand artiste, dont l'adresse égale la vigueur, et qui accomplit des tours de force en se jouant. Il ne tiendrait qu'à lui de gagner jusqu'à deux mille francs par mois, et on assure qu'il n'a pas souvent le sou vaillant; mais il faut pardonner quelque chose au génie.

En général, les ouvriers belges ont de l'esprit de conduite; ils sont intelligens, durs à la fatigue et dociles, raisonnables sans être raisonneurs. Jadis ils se sont laissé séduire par les utopies socialistes. A plusieurs reprises, des émissaires de l'Internationale sont arrivés tout courant de Bruxelles pour les haranguer, les endoctriner. Ils ont fini par se soustraire à cette dangereuse influence; ils ont appris à se défier des belles paroles, des panacées, de la poudre de perlimpinpin, à se tenir en garde contre les énergumènes et les charlatans qui édifient leur fortune politique sur la crédulité des classes travailleuses et souffrantes. Ils ne pensent pas que l'anarchie soit le meilleur moyen d'améliorer leur sort; ils attendent plus de profit des écoles qu'on leur ouvre, de l'instruction qui leur est donnée, de leurs institutions de secours mutuel, de leurs sociétés coopératives pour l'achat des denrées alimentaires. Quand nous avons passé à Charleroi, il y avait des mécontens et des heureux. Tandis que la grève des ouvriers verriers d'Amérique venait d'assurer aux verreries de Lodelinsart et de Jumet des commandes pour toute une année, les chefs d'usines métallurgiques se voyaient contraints de réduire d'un dixième le salaire de leurs employés. En apprenant cette fâcheuse nouvelle, plus d'un visage s'est allongé; mais on s'est résigné, personne n'a quitté l'ouvrage. On se réserve de prendre sa revanche dans une saison plus propice, au moment des moissons, alors que les bras sont rares et recherchés. L'ouvrier belge est plus philosophe qu'un autre. Nous avons causé au fond d'une houillère avec deux bosseyeurs à demi nus, qui prolongeaient une galerie d'aérage. A la triste clarté de leur lampe, ils taillaient résolument le schiste malgré une chaleur de 30 degrés. L'un d'eux disait avec un demi-sourire : « Il faut se donner bien du mal pour gagner son petit morceau de pain. » L'autre ajouta en se caressant la barbe : « Bah! la vie aura du bon tant qu'il y aura du genièvre. » Il est certain qu'il n'y a rien de mieux que le genièvre pour se nettoyer le

gosier en sortant d'un puits de charbonnage, et qu'on trouve presque toujours au fond de son verre un peu d'espérance. Encore ne faut-il pas abuser de ce genre de consolation, et on en abuse souvent.

Si excellent que soit leur outillage, les industriels du Hainaut, de Liège et du Brabant ont fort à faire depuis quelque temps pour tenir tête à la concurrence étrangère, et d'année en année le problème des nouveaux débouchés à trouver les préoccupe davantage. Ils sont placés entre deux grandes nations qui inclinent l'une et l'autre au système protecteur; ils ont surtout beaucoup de peine à lutter contre l'importation allemande. En combinant son nouveau régime douanier, M. de Bismarck s'est peu soucié du consommateur, il n'a eu d'attentions aimables que pour les fabricans de l'empire germanique, lesquels réalisent en Allemagne de si brillans bénéfices qu'ils peuvent déverser au dehors l'excédent de leur production et s'en défaire presque au prix coûtant. Ils gagnent tant chez eux qu'en vendant à l'étranger, ils se contentent de ne rien perdre.

Traqués par les Allemands jusque sur leurs propres marchés, les industriels belges doivent aviser sans cesse à diminuer le prix de revient par l'emploi d'appareils perfectionnés ou par la réduction des frais de transport. Ils souhaitent que le gouvernement leur vienne en aide, mais le moment est mal choisi. L'exploitation des chemins de fer de l'état a mis le trésor public en perte, et le dernier budget se soldait par un déficit. Les uns demandent des dégrèvemens sur les matières premières; d'autres désirent que le gouvernement prenne des mesures pour créer une marine marchande à vapeur, qui établirait des services réguliers dans toutes les directions et reculerait les frontières du royaume aussi loin qu'atteindraient ses services. A son défaut, on voudrait voir se former une société libre de navigation, qui n'emploierait que des Belges et aurait des frets réduits pour les articles lourds. D'autres encore rêvent de s'ouvrir un marché dans leur voisinage en contractant une union douanière avec la Hollande.

L'émancipation de la Belgique a procuré de vives satisfactions à la fierté nationale, le patriotisme y trouva son compte; on était heureux de s'appartenir, mais l'industrie et le commerce souffrirent beaucoup. Le combustible, le fer, les machines, tout se plaçait en Hollande, tout s'en allait dans les ports, dans les grands travaux de l'état, dans les arsenaux, dans les colonies. La création du nouveau royaume mit en péril l'usine de Seraing, porta une profonde atteinte à sa prospérité; John Cockerill avait pour associé le roi Guillaume Ier. Heureusement on est souple, habile autant que laborieux et persévérant. On réussit à sauver la situation, on remplaça les débouchés perdus par d'autres plus lointains, mais aussi avantageux. Cependant, aujourd'hui que les vieux griefs sont oubliés, que l'ardeur des animosités s'est éteinte, on serait bien aise de renouer; on se plaît à croire que les deux pays,

l'un industrieux, entreprenant, l'autre commerçant et banquier, feraient un égal profit en frayant ensemble. Ce beau projet souffre de grandes difficultés. La différence des droits et des tarifs est si considérable entre les deux voisins qu'on est fort embarrassé de trouver les termes d'un accommodement. Chose curieuse, le peuple le plus désireux d'un rapprochement est celui qui réclama jadis son divorce; l'autre en est moins friand. Le Hollandais s'est accoutumé à faire sa cuisine à part, et on assure que, quand il en aurait les moyens, il se garderait de rétablir l'état de choses détruit par la révolution de 1830. Il y avait une fois un mari qui maltraitait sa femme; elle plaida en séparation. Après avoir obtenu gain de cause, elle fut prise de regrets, elle demandait à revenir; il ne voulut pas la reprendre, il se trouvait bien dans sa solitude. La Belgique a deux millions d'habitans de plus que la Hollande, et la Hollande est ombrageuse et n'entend sacrifier à personne ses intérêts. On s'est tout pardonné, les princes se sont rendu visite, on a les meilleurs sentimens les uns pour les autres; mais les circonstances sont plus fortes que les bonnes volontés, et il est à craindre que l'union douanière ne soit pas près de se conclure.

Ce n'est pas seulement au travail assidu de ses agriculteurs et de ses industriels que la Belgique doit sa prospérité; elle a mérité aussi son bonheur par sa sagesse politique, qui l'a préservée jusqu'ici des crises violentes et des révolutions stériles. Un écrivain a pu lui rendre ce témoignage qu'elle a traversé victorieusement le demi-siècle le plus troublé de l'histoire et que ses institutions sont encore debout, plus fortes que le premier jour. Malgré d'inévitables agitations, elle a donné au continent le spectacle d'une monarchie parlementaire fonctionnant avec une merveilleuse sûreté et retrouvant toujours son équilibre. C'est un sentiment d'une espèce toute particulière qu'éprouvent les Belges pour leurs souverains. Leur roi n'est pas pour eux ce qu'est un roi de Prusse pour un vrai Prussien, le représentant du droit divin et l'oint du Seigneur. Il ne leur inspire pas non plus cet enthousiasme quelque peu romantique que l'Anglais ressent pour sa reine. Essentiellement utilitaires, ils ont pour la royauté l'attachement qu'on ne peut manquer d'avoir pour une institution qui rend de sérieux services, et le bien qu'ils lui veulent fait partie du bien qu'ils se veulent à eux-mêmes. — « Sur toutes les parties du monde, a dit un publiciste d'outre-Manche, se sont élevés de nouveaux pays où manquent les traditions, ces sources du respect. Il faut les remplacer artificiellement en fondant des institutions capables de s'attirer l'affection loyale des peuples par leur utilité évidente. Toute peine mérite salaire; cette devise en vaut une autre. Les habitudes familières du commerce ont déteint sur la vie moderne. Dans les salons et dans la rue, comme à la Bourse, on interroge tout, les hommes, les choses, les institutions et on leur dit : « Eh bien ! qu'avez-vous fait depuis notre dernière entre-

vue? » — Dans les momens de loisir que lui laissent ses affaires, tout Belge fait subir cet interrogatoire à son roi et lui demande en flamand ou en français : « A quoi nous sers-tu? » Le roi peut répondre sans hésiter : « Grâce à moi, votre constitution a aujourd'hui cinquante ans de date; elle est la plus vieille du continent, et, en maintenant l'ordre, je ne vous ai jamais proposé le sacrifice de la moindre de vos libertés. » Cette réponse semble bonne, et voilà pourquoi il y a si peu de républicains en Belgique.

Les Belges ont d'autres obligations à leurs souverains. Comme on sait, Flamands et Wallons ne s'aiment guère et ont beaucoup de peine à s'entendre. Depuis quelque temps surtout, les premiers se plaignent avec amertume qu'on les sacrifie, qu'au mépris de la constitution qui a déclaré que l'emploi du français serait facultatif, on en a fait une langue d'état, seule admise au sénat, dans la chambre des représentans, dans les conseils provinciaux, dans les tribunaux, dans l'armée : « Avant 1830, disent-ils, on accusait la Hollande de se faire la part du lion, de nous imposer sa langue, de nous fournir la plupart de nos fonctionnaires. Qu'avons-nous gagné au change? Les Wallons veulent nous contraindre à parler français et ils accaparent toutes les fonctions publiques. » Les revendications des Flamands pourraient susciter de dangereuses zizanies si l'égale affection qu'ont vouée les deux races à la famille de leurs souverains ne leur servait de trait d'union, ne les soudait l'une avec l'autre. Qu'on renverse la royauté, et un royaume qui se plaint déjà d'être trop petit se divisera peut-être en deux républiques rivales. Mais il n'est pas à craindre qu'on la renverse de sitôt. Les petits pays donnent quelquefois de grands exemples. On a dit qu'il était plus difficile de rencontrer une femme qui n'eût péché qu'une fois qu'une femme qui n'eût pas péché du tout. Ce qui est rare en politique, c'est un peuple qui n'ait fait qu'une révolution, car c'est l'ordinaire que la première en amène une seconde. Les Belges n'en ont fait qu'une, et tout républicain sensé conviendra qu'ils n'ont pas à s'en repentir. Il en est de la Belgique comme de l'usine de Seraing, on y trouve de l'air, de la lumière et de l'ordre.

Ce qui n'est pas commun non plus, c'est une nation où il n'y a que deux partis, et rien n'est plus favorable au bon fonctionnement du régime parlementaire. Dès qu'il y en a trois, on se coalise, et tout devient précaire, les cabinets sont à la merci des accidens et des intrigues, ils sèchent en un jour comme la fleur des champs. La discipline des partis suppose l'esprit de sacrifice, et les Belges ont d'autant plus de mérite à pratiquer cette vertu qu'ils ont un penchant marqué à tirer chacun de son côté. Dans ce pays de forte vie communale, chaque ville ne considère que son bien particulier, ne s'intéresse qu'à ce qui la touche. Pendant le trop court séjour que nous avons fait dans la vallée de la Meuse, que de plaintes n'avons-nous pas enten-

dues contre les Anversois, qui, dit-on, ne se sont jamais gênés pour qui que ce fût! Ils n'admettent pas que personne s'établisse sur la rive gauche de l'Escaut, qui doit rester place nette, et ils apportent trop peu de soin à réexpédier les marchandises qu'on leur envoie. Il en va de même dans toutes les villes du royaume; on y tient peu de compte des doléances du voisin. Heureusement, le Belge a des qualités qui rachètent ses défauts. S'il a les passions vives, il réfléchit beaucoup, et à son égoïsme municipal il joint un singulier talent pour former de grandes associations politiques. Son intérêt l'isole, les idées générales le groupent et l'encadrent. Dès qu'il s'agit d'affaires d'état ou de religion, il devient bête de société.

Les deux groupes entre lesquels se divise la Belgique ont eu jusqu'aujourd'hui la sagesse de se considérer comme des partis de gouvernement et de ne rien proposer dans leurs manifestes qu'ils ne pussent exécuter au lendemain de la victoire. Les libéraux n'ont jamais oublié qu'ils avaient affaire à un pays où la foi est vive et très répandue. On leur a reproché dernièrement d'avoir trop présumé de leurs forces en sécularisant l'école. Mais ils n'ont eu garde d'en fermer brutalement la porte au clergé, ils lui ont accordé une pleine liberté d'y donner l'enseignement religieux, et on ne saurait les accuser d'intolérance. De leur côté, M. Malou et le *Journal de Bruxelles* n'oublient pas dans quel siècle ils vivent, et ils sont plus conservateurs que dévots. Leur catholicisme est une religion de bonne compagnie. Ils ont su défendre leur indépendance et leur dignité contre les ingérences maladroites des soudards de sacristie, contre les cagots de bas étage, dont l'étroit cerveau ne comprend rien à la politique. Au surplus, si en revenant aux affaires les chefs de l'opposition catholique voulaient recourir à des mesures extrêmes, le roi ne manquerait pas de les arrêter. On a remarqué qu'en Belgique le souverain laisse à ses ministres libéraux la bride sur le cou, mais qu'il est toujours prêt à recommander la modération et la prudence aux catholiques. S'ils devenaient imprudens, Bruxelles s'agiterait aussitôt, et le roi des Belges n'entend pas qu'on trouble la paix dans les rues de sa capitale, qu'on l'oblige à faire la police avec son armée. Il en résulte que les nouveaux cabinets respectent les lois proposées par leurs prédécesseurs et votées par les chambres. On ne réagit pas violemment, on épargne au pays les oscillations trop brusques; on se contente de recourir aux expédiens pour annuler l'effet de dispositions qui déplaisent ou inquiètent. Si les catholiques arrivaient demain au pouvoir, il est à présumer qu'ils laisseraient subsister la loi scolaire, mais qu'ils auraient soin de pourvoir à ce que les subventions fussent réparties entre les écoles neutres et confessionnelles au *prorata* du nombre d'élèves qui les fréquentent. Ainsi entendue, cette distribution tournerait sûrement à leur profit.

Quoique les Belges aient lieu de se déclarer satisfaits de leur condition présente, une sorte de fatalité les condamne à introduire dans leurs institutions des changemens dont il est difficile de calculer les conséquences. Ils sont trop avisés pour ne pas sentir que le système du suffrage restreint peut seul donner une assiette solide à une monarchie parlementaire et qu'il faut renoncer à faire vivre ensemble la royauté et le dogme de la souveraineté du peuple. On doit rendre aux cent mille électeurs censitaires qui ont eu voix au chapitre jusqu'à ce jour la justice que, dans toutes les occasions importantes, ils ont fait preuve d'instinct politique. Les mandataires sur qui se portait leur choix se sont toujours acquittés convenablement de leurs fonctions. On leur reproche cependant de représenter une classe à l'exclusion des autres, de ne prendre à cœur que les intérêts bourgeois. Après avoir loué leurs vertus, un écrivain belge les accusait dernièrement de faire trop peu de chose pour les classes souffrantes, de s'occuper trop d'eux-mêmes, de n'avoir assaini les villes que par peur des épidémies, favorisé l'instruction publique que par peur du clergé, travaillé à la prospérité du pays que pour emplir leurs caisses, encouragé les arts que dans la limite où ils leur servent à embellir leur demeure.

Ces accusations fussent-elles sans fondement, la démocratie, qui envahit tout, oblige la Belgique à compter avec elle. Comme l'écrivait l'autre jour un éminent penseur, M. Edmond Scherer, « la démocratie n'est pas une théorie ni une institution qu'on établit et qu'on renverse, c'est un état de la société sorti de l'histoire des peuples et de la nature des choses, la conséquence d'un développement industriel et intellectuel qui, en donnant aux masses la conscience de leur force, leur a appris en même temps à s'en servir. » Elle est en train de faire le tour du monde, elle passera certainement par Bruxelles. Les catholiques comme les libéraux sentent la nécessité de lui faire des concessions. Les premiers sont disposés à abaisser le cens électoral; les autres appliqueraient volontiers à la chambre des représentans la réforme adoptée pour les assemblées provinciales, en adjoignant aux électeurs censitaires les capacités démontrées par la fonction, par un diplôme ou par un examen public. A cet effet, il faut reviser l'article 47 de la constitution, et on hésite à reviser une charte à laquelle on n'a pas touché depuis cinquante ans. C'est une arche sainte; elle a le prestige des choses qui ont beaucoup vécu et à qui les années ont imprimé leur patine. Aussi bien n'est-il pas aisé de coudre le neuf avec le vieux. Les constitutions raccommodées n'ont jamais bon air: mieux vaut les refaire que d'y mettre des pièces.

Mais depuis peu, il s'est produit dans le parti libéral, autrefois si uni, si compact, une scission qui peut avoir les conséquences les plus graves. Un groupe de progressistes ou de radicaux réfractaires s'est détaché du gros de l'armée, a résolu de faire bande à part. Ces indis-

ciplinés traitent les libéraux modérés de doctrinaires, et les modérés, à leur tour, les traitent d'intransigeans. Les radicaux belges ne sont pas nombreux, mais ils sont remuans et bruyans. On sait qu'en Belgique les partis se serrent de très près, qu'il suffit du déplacement de quelques voix pour mettre un cabinet en minorité. Les radicaux ont déjà failli renverser le ministère libéral. Aux reproches qu'on leur en fait, ils répondent qu'ils ont été trop accommodans, que désormais les principes leur seront plus chers que les hommes, et pour prouver leur attachement aux principes, ils ne demandent pas seulement la revision de l'article 47, ils réclament à cor et à cri le suffrage universel.

Les libéraux modérés sont fermement persuadés que le suffrage universel assurerait à jamais la victoire de l'église et que M. Malou et ses amis en seraient les plus zélés partisans, si ces catholiques discrets ne craignaient de tomber sous la coupe des énergumènes et des fanatiques. Un économiste belge du plus grand mérite, M. de Laveleye, rappelait tout récemment que Gambetta lui avait dit un jour : « N'adoptez pas chez vous le suffrage universel, il vous livrerait au clergé. » Les radicaux répliquent que ces solennelles prédictions sont de vrais épouvantails à chènevières dont ils ne sont pas les dupes, qu'on a rendu le clergé redoutable par les ménagemens dont on use envers lui, qu'ils se chargent de le mettre à la raison, d'exorciser ce fantôme « en un tour de main. » C'est leur mot, et depuis lors, on les appelle « es politiques du tour de main. »

Tout porte à croire que les radicaux s'abusent. La Belgique n'est pas la France. Chez nous, le paysan fait tout dater de 89 ; c'est pour lui le commencement de l'histoire et de son bonheur. Le paysan belge, à qui les souvenirs d'invasion ne plaisent guère, place volontiers l'âge d'or avant 89, il regrette parfois l'ancien régime, il se représente que, du temps de Marie-Thérèse, l'impôt était moins dur, que le grain se vendait plus cher. Dans beaucoup de nos provinces, les pratiquans sont une exception ; dans les campagnes belges, ce sont les non-pratiquans qu'il serait aisé de compter. Il y a bien paru dans la crise que provoqua la nouvelle loi scolaire. Les évêques avaient résolu d'appliquer les grands moyens. En vain le saint-père leur donna-t-il des conseils de prudence. Ils connaissaient leur pays, ils savaient ce qu'ils pouvaient oser, ils poussèrent hardiment leur pointe. Ils avaient frappé d'anathème l'école neutre, et d'un bout du royaume à l'autre, ils trouvèrent de l'argent pour ouvrir partout des écoles libres. Nombre de parens hésitaient dans leur choix ; on les réduisit à leur devoir par la menace du refus des sacremens. Cette campagne a été brillamment conduite ; dans beaucoup d'endroits, l'école confessionnelle regorge d'élèves, l'autre est déserte. En France, c'est l'administration civile qui, au grand scandale du clergé, a fait disparaître ce qu'elle appelait le mobilier religieux ; chez nos voisins, c'est le bourgmestre

qui voudrait garder le crucifix dans l'école neutre, et c'est le prêtre qui l'enlève, en disant au paysan : « Cette école sans Dieu est une caverne ; sous peine de perdre ton âme, tu n'y laisseras entrer ni ton fils ni ta fille. » Le paysan s'est soumis, il tenait à sauver son âme.

Si les intransigeans se donnaient le temps de la réflexion, ils ajourneraient leurs projets, mais ils n'aiment pas à réfléchir, et ils jouent à tout perdre. « C'est un miracle, écrivait M. de Laveleye, que le libéralisme belge n'ait pas encore été submergé par le flot montant des œuvres catholiques. Il n'a dû son salut qu'à deux causes, le mouvement général des idées, qui, jusqu'à présent, lui a été favorable, et l'accord de toutes les nuances du parti libéral, qui a toujours fini par se rétablir. Si cet accord doit cesser, le triomphe du parti clérical est inévitable, et il ne sera pas momentané. Abandonné par ses anciens chefs, les bourgeois doctrinaires, comme il l'a déjà été par l'ancienne noblesse voltairienne, joséphiste et orangiste, ne pouvant, comme en France, s'appuyer sur les masses populaires, n'ayant plus pour adhérens que la partie la plus remuante de la classe moyenne et cette fraction assez restreinte des ouvriers qui sont acquis aux principes socialistes, le parti libéral cessera d'être un parti constitutionnel. Il ne sera plus qu'une minorité factieuse. » Les intransigeans se rendront-ils à ces raisons? La Belgique conservera-t-elle l'avantage de n'avoir que deux partis violens en paroles, modérés dans l'action, ou fera-t-elle l'expérience du désordre qu'apportent dans les affaires l'indiscipline et la politique de fantaisie? Cette grande question tient les esprits en suspens, et le sort du ministère libéral peut en dépendre. Plus d'une fois, il a senti la terre lui manquer sous les pieds, et, leurs alliés de rencontre leur venant en aide, les catholiques se flattent de lui porter avant peu le dernier coup.

On a vu par ce rapide exposé que, si heureuse que soit la Belgique, elle ne laisse pas d'avoir ses inquiétudes, ses tracas. A Bruxelles et ailleurs, il y a des alarmistes qui prédisent qu'une guerre européenne éclatera au printemps prochain et que la neutralité belge courra de terribles hasards. Plus d'un chef d'usine redoute une crise pour son industrie. Les libéraux craignent que les grands politiques du tour de main ne ruinent à jamais les espérances de leur parti. Il faut espérer que ces appréhensions seront démenties par l'événement; mais il est bon de se défier de sa fortune. Les soucis tiennent le bonheur éveillé, et ce n'est pas une félicité enviable que celle des peuples qui dorment. M. Frère-Orban le disait un jour : Gouverner, c'est prévoir.

G. VALBERT.

REVUE LITTÉRAIRE

UNE FIGURE DE CONVENTIONNEL.

Romme le Montagnard, par M. Marc de Vissac, 1883. Clermont-Ferrand.

Peu d'assemblées politiques ont fait dans le monde autant ou plus de bruit que notre convention nationale, et cependant il n'en est guère dont la plupart des membres nous soient individuellement moins connus. Ceux-là mêmes dont les histoires générales de la révolution nous ont rendu le nom familier, — les Vergniaud et les Brissot, les Danton et les Desmoulins, les Saint-Just et les Robespierre, les Fréron et les Tallien, — il faut avouer que nous n'en savons rien d'assez précis, d'assez particulier, d'assez psychologique. L'idée que nous nous formons de leur personne privée se règle sur le jugement que nous portons de leur conduite publique; et, au contraire, c'est ce qu'il y a, dans leur conduite publique, de douteux ou de souvent obscur, qu'il faudrait éclairer par une connaissance plus intime de leur personne privée. Si l'observation est vraie de ces grands acteurs du drame révolutionnaire, combien ne l'est-elle pas plus encore des comparses? « On est étonné, dit Mortimer-Ternaux dans son *Histoire de la Terreur*, on est étonné, quand on parcourt la liste des députés à la convention

nationale, d'y trouver des députations entières, composées de dix à douze individus dont pas un n'a laissé un souvenir dans la mémoire des hommes. » Mais l'étonnement redouble si l'on fait attention que ce sont eux pourtant, eux surtout, ces inconnus et ces comparses, dont l'histoire contient, pour ainsi dire, le secret même de la terreur. Si grande, en effet, que puisse être la lâcheté des hommes et quel que soit, dans une assemblée comme la convention, le pouvoir des volontés fortes pour entraîner les majorités, c'est à la condition que ces volontés elles-mêmes agissent dans le sens des majorités et qu'elles donnent bien plutôt une expression à leurs vœux qu'une direction à leurs désirs. Les Danton et les Robespierre ne sont pas seuls coupables de l'institution du tribunal révolutionnaire ou du régime de la terreur; s'ils eussent pu manquer à leurs œuvres, d'autres qu'eux les y eussent assurément remplacés; et quoi qu'ils aient fait enfin, ils ne l'ont fait qu'avec la complicité de leurs sectaires, du parti montagnard, de la convention presque entière.

C'est pourquoi, toutes les fois qu'un consciencieux biographe essaie de remettre en lumière quelqu'un de ces terroristes obscurs, de ceux dont le nom s'est évanoui sans laisser de traces, ou de ceux qui ne doivent leur peu de notoriété qu'à l'éclat du seul jour de leur proscription ou de leur mort, on peut dire avec vérité qu'il rend un inappréciable service à cette histoire de la révolution, si souvent faite, à ce qu'il semble, et cependant toujours à faire. Tel est le livre très curieux que M. Marc de Vissac vient de consacrer à Romme le montagnard. On y pourrait relever quelques erreurs; j'en retrancherais volontiers plus d'un détail inutile; il est écrit surtout d'un style étrangement emphatique; ce n'en est pas moins, après cela, de ces livres où l'on apprend à connaître les vrais moteurs des événemens, parce que l'on y saisit les vrais mobiles des hommes qui les ont plus ou moins dirigés. Quelque abondance qu'il y ait depuis plusieurs années de ces sortes d'ouvrages, — biographies ou histoires provinciales, — bien loin de nous en plaindre, nous souhaiterions donc qu'il y en eût encore davantage. Car ils seront un jour la substance de cette histoire dont le *Moniteur* ne nous a conservé que la trame chronologique, et, en attendant, s'il y a des lectures plus intéressantes ou qui montrent l'humanité moins laide, il n'y en a guère de plus instructives.

Le livre de M. de Vissac a d'ailleurs son intérêt historique très précis. Romme, si l'on s'en souvient, député du Puy-de-Dôme à la convention nationale, est l'un des vaincus ou l'une des victimes de cette insurrection du 1er prairial an III, dont l'assassinat du député Féraud et le calme héroïsme de Boissy d'Anglas ont particulièrement immortalisé le souvenir. Je dis particulièrement; je devrais dire unique-

ment; car, en réalité, c'est à peu près là tout ce que nous en savons. Quel fut le caractère du mouvement? On l'ignore. Les uns n'y veulent voir que « l'insurrection de la faim; » les autres y reconnaissent la suprême tentative du parti jacobin pour ressaisir le pouvoir; il y en a qui croient y discerner le premier des complots socialistes. Mais quel rôle y ont joué *les Derniers Montagnards*,— comme on les a nommés,— Romme et ses amis, Goujon, Duquesnoy, Bourbotte, Soubrany, Prieur (de la Marne), Peyssard, Forestier? On ne saurait le dire : vaincus, selon les uns; victimes, selon les autres; les troisièmes ont écrit : martyrs. Et ce qui complique encore la question, c'est qu'il n'existe, à proprement parler, qu'un seul document où l'historien se puisse référer, un seul, et c'est le compte-rendu de la séance du 1er prairial, tel que l'a donné *le Moniteur* plusieurs jours après l'événement. Comment cependant résoudre le problème? Il n'en reste qu'un seul moyen, qui est d'interroger le caractère des hommes. Vergniaud, capable de voter une loi de mort contre les émigrés et les prêtres insermentés, ne l'eût pas été d'organiser les journées de septembre; et Danton, capable de déchaîner les massacreurs à travers les prisons de Paris, ne l'eût pas été, comme Robespierre, de se faire un moyen de règne de la permanence de l'échafaud. C'est ce que l'on exprime en disant que les actes d'un homme lui ressemblent. Qui donc étaient Romme, Bourbotte ou Goujon? quels hommes? de quelle origine et de quelle éducation? de quel tempérament politique? de quelle étendue d'intelligence ou de quelle étroitesse d'esprit? de quelle facilité de mœurs ou de quelle rigidité de caractère? En ce qui regarde Romme, nous pouvons le demander au livre de M. de Vissac.

Gilbert Romme, fils de Charles Romme, procureur au présidial de Riom, était né en 1750. Son éducation, commencée par un prêtre, s'était achevée au collège de Riom, sous la direction des oratoriens. Je ne sais s'il y avait épuisé, comme dit son biographe, « toutes les jouissances des mathématiques. » Il semble vraiment, à lire nos historiens, que, dès qu'un homme politique a fait ce que nous appelons tout simplement de bonnes études, littéraires ou scientifiques, il sorte aussitôt de pair et devienne un représentant, pour ne pas dire la figure même de la science ou de la littérature dans les grandes assemblées. On n'est pourtant pas un savant pour avoir poussé l'étude des mathématiques un peu plus loin que les quatre règles, ou même pour être le frère consanguin d'un correspondant de l'Académie des sciences; et c'est là le principal titre de Romme. Ce qu'à tout le moins il contracta de bonne heure, à Riom ou ailleurs, c'est un mépris transcendant de l'histoire. « Je déteste l'histoire presque autant que la simple littérature, écrivait-il à l'un de ses amis;.. l'histoire des sciences est essentielle;.. l'histoire des mœurs a beaucoup d'inconvéniens et n'a pas

encore été traitée d'une manière intéressante et *ex professo*. Mais l'histoire politique, l'histoire des conquêtes est toujours celle des carnages, des injustices, des cruautés, de l'ambition des hommes de tous les âges... » Pesez bien les mots : il ne se contente pas d'ignorer l'histoire, il s'en honore; il se fait gloire de la méconnaître; il la « déteste » enfin; c'est le premier mot de l'évangile révolutionnaire. Le commencement de la sagesse y est le mépris du passé.

Romme avait vingt-cinq ou vingt-six ans quand il écrivait cette lettre. Récemment débarqué de sa province à Paris, il suivait quelques cours de physique, de chimie, d'anatomie, donnait des leçons, vivait dans une mansarde dont il détaille lui-même orgueilleusement l'inventaire, — « un lit de sangles, un matelas, un drap, une couverte, un pot à eau, un verre, deux chaises, point de rideaux; » — de loin en loin voyait un peu le monde, et ne négligeait pas, selon l'usage de tous nos futurs constituans ou conventionnels, de se faire un peu partout, mais surtout en bon lieu, des amis, des patrons et des protectrices. Quand il quitta sa mansarde de la rue des Lavandières, ce fut pour aller s'installer dans la rue des Petits-Augustins, à l'hôtel de la comtesse d'Harville, dame d'honneur de la comtesse d'Artois. Il y payait son loyer en leçons de mathématiques. Il sollicitait en même temps l'établissement d'une chaire de physique expérimentale à l'Académie de Riom. L'Académie de Riom, vous entendez ce que c'était; on y enseignait aux jeunes gentilshommes de la province l'escrime et l'équitation. Il semblait tout naturel à Romme que l'on y enseignât de surcroît un peu de physique expérimentale, puisque au fait il se sentait propre, lui, Romme, à l'enseignement de la physique expérimentale. Autre trait bien digne encore d'être noté : la naïveté cynique avec laquelle tous ces gens-là cherchent et trouvent le bien général dans leur bien particulier. « En sollicitant la création d'une chaire de mathématiques et de physique expérimentale, écrit-il à Turgot, *je n'ai jamais entendu solliciter pour moi exclusivement.* » C'est bien l'une des ingénieuses formules que l'intérêt personnel ait jamais inventées. Ce n'est pas pour lui qu'il « sollicite » une place, mais pour le profit qu'en tireront ses « compatriotes. » L'affaire était, paraît-il, en bon train, quand la chute de Turgot vint ruiner ses espérances. Il fallut se retourner.

Un grand seigneur russe, le comte Golowkin, qui lui avait confié l'éducation, à bâtons très rompus, de l'un de ses enfans, l'avait mis en rapports avec un de ses neveux, le comte Strogonof. Le comte Strogonof cherchait un précepteur pour son fils; Romme lui parut convenir à cet emploi de confiance, il le lui proposa, les conditions furent débattues, et, voyant là l'occasion « de former, pour ses bons amis de Riom, un élève digne d'eux, » Romme, ayant accepté, partait pour Saint-Pétersbourg, où il arrivait le 1er septembre 1779. M. de Vissac eût peut-

être pu se dispenser de nous tracer à ce propos un tableau du règne de Catherine; il eût encore mieux fait de n'en pas emprunter les couleurs aux *Mémoires de la duchesse d'Abrantès* et aux compilations de Capefigue. Mais les notes de Romme sur la façon dont il comprit son devoir d'éducateur sont très intéressantes. Je n'y relèverai qu'un détail : à cet enfant de dix ou douze ans, Romme ne se contente pas de faire de pompeux discours, il lui remet de « véritables mémoires, » sur la nécessité pour un homme d'être simple dans ses habits et rapide à les vêtir. Quant à lui, dans les loisirs que ses fonctions lui laissent, il travaille à fabriquer, pour l'offrir à l'impératrice, une écritoire mécanique. « En l'ouvrant, on apercevait le mouvement du soleil, de la lune et des planètes; les mois, les jours, les heures y étaient marqués, et des marmousets, ingénieusement articulés, présentaient du papier, des plumes, de l'encre, de la cire. » C'est que le futur montagnard ne se contentait pas d'éprouver pour Catherine l'admiration à laquelle avait certainement droit la grande souveraine; il y ajoutait de la « vénération, » de « l'estime, » l'une et l'autre « profondes; » et plaçait hardiment la patronne des philosophes « au rang de ces êtres extraordinaires et privilégiés... qui sont au-dessus de leurs semblables, même par leurs faiblesses. »

Rien de plus naturel, quand, à mesure qu'on le connaît mieux, on découvre à quel point, sous son étalage de grands sentimens et sa phraséologie stoïque, ce Romme, au fond, manque de sens moral et des plus vulgaires scrupules. Son biographe nous en donne d'admirables exemples. On demande un jour à Romme s'il ne connaîtrait pas un Français capable de faire l'éducation d'un jeune baron de Strogonof, Romme répond affirmativement, et, sur sa recommandation, son « vieil ami » Démichel est investi de ces fonctions toujours délicates. Voici ce que c'était que Démichel. Ancien condisciple de Romme, Démichel, après avoir failli se faire oratorien, était devenu confiseur, et de confiseur, banqueroutier. Entre temps, il avait trouvé celui de se marier et de se séparer de sa femme. A Paris, où il est venu chercher un refuge, il est d'abord commis en bijouterie, passe de la bijouterie dans la commission, de la commission tombe dans la valetaille, se propose ici comme laquais « pour porter la livrée, » là comme maître d'hôtel, ailleurs comme cuisinier et se fait apprécier enfin à sa valeur chez Mme de Montesson, « pour son talent à faire les pâtes d'abricot. » Il avait recommencé de battre le pavé de Paris quand les lettres de Romme vinrent transformer le triste sire en précepteur d'un enfant de famille. « Touchante victoire de l'amitié ! » s'écrie là-dessus le biographe. Sans doute; mais abus de confiance un peu fort ! diront ceux qui ne s'intéressent pas plus que nous à l'ami Démichel.

Autre exemple. Quand l'éducation du jeune comte Strogonof fut à

peu près achevée, la famille, pour y mettre la perfection, résolut de le faire voyager, et Romme, naturellement, fut chargé d'accompagner son élève. Ils firent d'abord un assez long séjour en Suisse, y apprenant, dans la conversation de Lavater, « l'art de dresser les hommes, » et « s'exerçant, comme dit le précepteur, à la frugalité des montagnes. » Mais aussitôt que la révolution éclate, Romme amène son élève à Paris. Et alors, avec son inconsciente, mais ordinaire improbité, cet enfant de dix-huit ans, dont il est le guide et le mentor, il le conduit aux séances de l'assemblée nationale, il lui fait offrir à la barre de la constituante les boucles d'argent de ses souliers, il l'affilie au club des Amis de la loi, sans parler du club des Jacobins, il le met sous la direction de la « belle Liégeoise, » Théroigne de Méricourt, dont ce maître de morale admire l'intelligence politique autant que son jeune Russe en apprécie les charmes opulens, et coûteux... Je m'étonne uniquement qu'il n'ait pas entraîné le futur ministre d'Alexandre Ier à l'assaut de la Bastille. Cependant l'ambassade russe trouve ces façons étranges; on avertit le comte et le comte avertit Romme; il ose même « l'engager à quitter Paris. A de semblables prétentions Romme répond par la lettre suivante : « Monsieur le comte, pour la première fois depuis que j'ai l'honneur de vous représenter auprès de votre fils, vous me faites sentir la distance énorme qui se trouve entre un père et un instituteur. Par votre lettre du 10 juin, *vous me notifiez une résolution si contraire au plan que j'ai suivi jusqu'à présent*, et que vous avez approuvé, qu'elle en détruira forcément toutes les espérances. » Il se flattait peut-être après de si beaux commencemens, de faire jouer un jour à son élève les Thomas Payne et les Anacharsis Clootz. Et comme une autre lettre, plus expresse, l'avait « prié » de se rendre à Vienne avec le jeune Strogonof, il terminait par ces mots : « Nous allons nous rendre dans le village qu'habite ma mère. *C'est là que nous attendrons votre dernière résolution*. C'est de là que je vous ferai connaître à mon tour ce que je peux entreprendre, comme aussi ce qui sera au-dessus de mes forces, dans le plan définitif que vous prescrirez à votre fils. » Savez-vous rien de plus instructif? Et il ne rendra pas l'enfant; il faudra qu'on le lui arrache; et quand M. de Novosilsof aura fait, pour venir le lui reprendre, le voyage de Paris, il se lamentera dans ses lettres particulières sur « la trame odieuse » ourdie par ce père pour rentrer enfin en possession de son fils.

La manière dont s'acheva la rupture entre Romme et les Strogonof est un autre exemple encore que je me reprocherais de ne pas signaler. Au départ du jeune homme et de son précepteur pour leur tour d'Europe, le comte Strogonof avait remis à Romme des lettres de crédit, qu'il avait renouvelées à mesure de leurs besoins. En lui annonçant son intention formelle de recouvrer son fils, M. de Strogonof ajou-

tait en *post-scriptum :* « Je ne sais combien vous avez touché sur la dernière lettre de crédit que je vous ai fait passer. Je vous supplie de garder le reste en attendant que je vous fasse passer une plus forte marque de ma reconnaissance. » La lettre, de 10,000 livres, n'avait pas été touchée; Romme la renvoya « fièrement, » pour ne pas dire insolemment; c'était son droit, et ce trait assurément l'honore. Seulement, M. de Strogonof, encore plus fier, lui ayant renvoyé là-dessus une gratification de 30,000 livres, Romme la garda, cette fois, la trouvant probablement suffisante, et ce trait l'honore moins. Il est vrai de dire que cet argent d'aristocrate reçut une destination éminemment patriotique. Romme s'empressa d'utiliser ses 30,000 livres en acquisitions de biens nationaux.

Une autre acquisition qu'il avait faite, au témoignage d'un homme qui l'a connu personnellement, était celle d'un trésor inépuisable d'envie contre quiconque avait « des talens, des richesses ou de la naissance, » trésor lentement, jalousement accumulé dans l'intimité de ces grands seigneurs qui l'avaient employé, servi, aidé, protégé. Pour édifier sa fortune politique, à la date où il revenait se fixer en Auvergne, il n'en fallait pas davantage. On était, en effet, à la veille de la séparation de l'assemblée constituante. Le trait étant commun à tous les démocrates, il est sans doute inutile d'y insister longuement. Contentons-nous donc de noter, une fois de retour dans sa province, la facilité singulière et redoutable avec laquelle Romme passe outre à toute espèce de considérations de légalité, de justice, d'humanité, toutes les fois qu'il s'agit de toucher un but qu'il s'est proposé. S'il veut se faire nommer officier municipal à Gimeaux, qu'il a choisi pour centre de ses manœuvres électorales, peu importe qu'il ne réunisse pas les conditions; que le temps exigé pour le domicile légal, par exemple, lui manque, et que, bien loin d'être éligible, il ne soit pas même électeur dans la commune qu'il prétend administrer; les lois ne sont pas faites pour un si ardent patriote, il sera tout de même officier municipal. Mais s'il veut faire de son frère, Jean-François Romme, un curé constitutionnel, peu importe qu'il n'y ait pas de cure à Gimeaux et que, pour des raisons plus ou moins justifiées, les propriétaires des environs s'opposent à ce qu'il y en ait une; peu importe même que, parmi ces propriétaires, il y ait de ses anciens amis et de ses anciens protecteurs; il les dénoncera comme aristocrates, quoi qu'il puisse advenir de la dénonciation, et Gimeaux aura sa cure, et Jean-François Romme en sera le curé. La coïncidence est toujours parfaite, comme on le voit, entre ses intérêts personnels et ses démonstrations patriotiques. C'est à l'autorité que de semblables procédés finissent toujours par conquérir à ceux qui n'y répugnent pas que Gilbert Romme dut son élection de député du Puy-de-Dôme à l'assemblée législative, le 7 sep-

tembre 1791, et sa réélection, l'année suivante, à la convention nationale.

Dans l'une et dans l'autre assemblée, comme il n'était pas beau à voir et qu'il ne savait point parler, Romme ne joua qu'un rôle très effacé. Mais, en deux ou trois circonstances, on le vit agir conformément à sa nature, et le personnage public, en lui, ne démentit point l'homme privé. Dans le procès du roi, son hypocrisie jacobine se traduisit par un vote justement demeuré célèbre : « Si je votais comme citoyen, l'humanité et la philosophie me feraient répugner à prononcer la mort, mais, comme représentant de la nation, je dois puiser mon suffrage dans la loi même... et je demande que Louis soit condamné à mort. » Membre du comité de l'instruction publique, il eut la gloire de faire voter la suppression de la maison de Saint-Cyr comme « repaire de filles d'aristocrates, » et une autre fois la suppression de la place de directeur de l'Académie de France à Rome, en attendant la suppression de l'Académie elle-même, ou, comme il disait, sa réorganisation « sur les principes de liberté et d'égalité qui dirigeaint la République. » Rapporteur de la loi sur l'organisation des écoles primaires, c'est aussi lui qui formula le premier des principes qui depuis... ont fait fortune. « Qu'on ne parle plus, s'écriait-il, d'institutions libres, d'enseignement particulier, du droit des pères de famille; la république doit être le seul dispensateur gratuit des connaissances, l'unique régulateur des intelligences, sous peine de voir se perpétuer dans l'état cette odieuse division : les *Citoyens* et les *Messieurs*. »

Mais la plus mémorable invention où demeure attaché le nom de Gilbert Romme est certainement celle du calendrier républicain. Ce que l'invention elle-même pouvait avoir de valeur scientifique, nous n'avons point compétence pour le dire, ou plutôt, puisque les Lagrange et les Monge s'y sont trouvés mêlés, nous leur devons de croire qu'elle n'en était pas tout à fait dénuée. Romme cependant, si nous en croyons son biographe, aurait été le principal ouvrier de cette réforme au moins inutile. On ne consultera pas sans quelque intérêt de curiosité les divers *Projets* qu'il ébaucha successivement avant que triomphât celui que nous connaissons. Il y en avait un, tout à fait scientifique, où les jours se fussent appelés *Primidi, Deuxdi, Tridi, Quatredi*, et les mois : de *la Balance*, du *Scorpion*, du *Sagittaire*, du *Capricorne;* il y en avait un autre, plus pastoral, où les jours se fussent appelés : *Primile, Bisile, Trisile, Quatrile*, et les mois : de l'*Automne*, des *Semailles*, des *Moissons*, des *Fruits*; en les combinant avec un troisième ou un quatrième projet, — car il n'y en a pas moins de sept, sans compter celui que l'on adopta, — on eût pu dater, à la manière orientale, du jour de la *Charrue* dans le mois des *Fleurs*, ou bien encore, militairement et révolutionnairement à ce coup, du jour du *Canon* dans le mois de *la Bastille*. Si la série des projets vaut la peine

d'être consultée, l'*Exposé des motifs* est bien digne aussi d'être cité. La proclamation de la république ayant coïncidé avec l'équinoxe d'automne, un « savant » comme Romme ne pouvait manquer à tirer de cette coïncidence des effets inattendus. « L'égalité des jours et des nuits, s'écriait-il donc, était marquée dans le ciel, au moment même où l'égalité civile et politique était proclamée par les représentans du peuple... Le soleil a éclairé à la fois les deux pôles, le même jour où pour la première fois a brillé sur la nation française le flambeau de la liberté... Le soleil a passé d'un hémisphère à l'autre le jour où le peuple a passé du gouvernement monarchique au gouvernement républicain. » Avec tout ce que nous savons du fanatisme de Romme, il ne nous manquait qu'un témoignage de sa sottise : il me semble que nous l'avons. On en pourrait apporter bien d'autres; mais il vaut mieux passer rapidement, de peur qu'en montrant le personnage plus ridicule nous ne le montrions moins odieux.

Rappelons-le donc plutôt demandant la peine de mort contre un de ses collègues soupçonné d'avoir fait un approvisionnement de rhum, laissant conduire à l'échafaud les protecteurs de sa jeunesse, et finissant, après thermidor, par se sentir tenté de prendre la défense de Carrier : « Tout est coupable ici, — disait dans un accès de fureur et d'éloquence l'ancien proconsul de Nantes, — tout, jusqu'à la sonnette du président. » Est-ce la force de la vérité qui fit sortir Romme ce jour-là de sa « réserve habituelle? » Il est au moins certain qu'il porta la parole contre les conclusions de son propre rapport, et il est encore plus certain que les Romme et tant d'autres avaient seuls pu rendre les Lebon et les Carrier possibles. Aussi, quoique moins universellement connus, il n'est que juste qu'on les tire de l'ombre pour leur faire partager la réprobation de ces noms fameux. Pas plus, en effet, que leurs collègues de la plaine ou du marais pendant les jours de la terreur ils ne s'étaient contentés de vivre : ils avaient aussi voté, et j'ose dire qu'on l'oublie trop facilement.

Quelques mois plus tard, l'insurrection du 1er prairial éclatait. Vingt lignes de narration sont ici nécessaires. Dès cinq heures du matin, des placards affichés sur les murs ou répandus à la main avaient invité les faubourgs à descendre en armes sur la convention. La salle des séances une première fois forcée, vers onze heures, puis évacuée, est de nouveau forcée, vers deux heures, et cette fois envahie par une multitude d'où sortent alternativement les cris de : *Du pain et la constitution de 93!* et de : *Vive la Montagne! Vivent les Jacobins!* Trois présidens, se succédant au fauteuil, essaient vainement de se faire entendre. Le tumulte va croissant, les injures, les coups, tandis que, réfugiés sur les gradins supérieurs, les députés attendent silencieusement que l'émeute s'épuise d'elle-même ou que les sections fidèles viennent les

délivrer. Enfin l'apparition d'une tête sanglante au bout d'une pique « fait naître une sorte de calme rempli de stupeur (1); » les propositions partent de la foule et le désordre s'organise. Il est sept heures du soir : on allume les lampes, on débarrasse les gradins inférieurs, les députés y viennent prendre place, on convient de voter en levant les chapeaux, et Romme prend la parole pour demander d'abord que les patriotes incarcérés soient immédiatement élargis. Étrange idée qui lui est passée là par l'esprit, car, par où débuterait-il s'il était le chef reconnu de l'insurrection victorieuse? A partir de ce moment, aussi bien, lui et ses amis sont maîtres de la situation; ils se succèdent à la tribune; l'une après l'autre on vote leurs propositions; des huées couvrent la voix de ceux qui les discutent; on casse le comité de sûreté générale; Prieur, Duquesnoy, Duroy, Bourbotte, sont chargés d'aller s'emparer de ses papiers, et la journée semble finie. Mais, comme ils veulent sortir, ils se heurtent à une troupe; c'est la section de la Butte-des-Moulins, suivie de la section Lepelletier, qui vient enfin dissiper ce qui reste encore de la foule et rendre à la convention sa liberté suspendue depuis douze heures. Il est minuit : en quelques secondes, les vaincus du soir sont devenus les vainqueurs du matin. Sans désemparer, ils usent de la victoire à leur tour, et dans la même séance, entre quatre et cinq heures du matin, Romme, Soubrany, Duquesnoy, Duroy, Bourbotte et Goujon, décrétés d'arrestation, sont jetés en voiture pour une destination inconnue. Transportés à petites journées au fond de la Bretagne, ils n'en devaient revenir que pour être jugés, condamnés et exécutés.

Si nous avions sur les cinq autres ce que nous devons à M. de Vissac de renseignemens sur le premier, nous ne serions pas en peine de nous faire une idée vraie de l'insurrection de prairial. En effet, les patriotes incarcérés dont la première parole de Romme avait été pour demander l'élargissement immédiat, c'étaient d'abord : Collot d'Herbois, Barère, Billaud-Varennes, Vadier, mis en jugement depuis déjà plus de deux mois (12 ventôse an III), et c'étaient ensuite les montagnards décrétés d'arrestation au lendemain du 12 germinal : Amar, Duhem, Ruamps, Léonard Bourdon, etc. Or, l'insurrection du 12 germinal, préparatoire de celle du 1er prairial, faite au même cri : *Du pain et la constitution de 1793!* avait eu pour principal objet d'interrompre le procès que la convention instruisait contre Collot, Barère et Billaud. Si donc il n'y a pas de doute sur le caractère de l'insurrection de germinal et s'il y faut voir une tentative du parti jacobin pour res-

(1) J'emprunte cette expression, comme aussi la plupart des traits de ce résumé rapide, au dramatique et vivant récit que nous a donné de l'insurrection de prairial M. Jules Claretie, dans son livre intitulé : *les Dernières Montagnards*. Paris, 1867.

saisir violemment le pouvoir passé aux mains des hommes de thermidor, il ne semble pas que l'on puisse hésiter davantage sur le caractère de l'insurrection de prairial et nous ne saurions qu'y voir une tentative ou un attentat de la même nature.

Toute la question se trouve ramenée de la sorte à celle de savoir dans quelle mesure *les Derniers Montagnards* ont connu le secret du nouvel et sanglant effort que les faubourgs allaient faire pour eux. C'est pourquoi tous leurs apologistes et tous leurs défenseurs se sont efforcés de prouver que Romme et Soubrany, Bourbotte et Duroy, Goujon et Duquesnoy, le 1er prairial au matin, ont été comme qui dirait les derniers informés de ce qui se passait aux abords de la convention. On a seulement oublié de nous dire par où la populace du faubourg Saint-Antoine était descendue sur les Tuileries pour que Romme, qui logeait rue Neuve-du-Luxembourg, et Soubrany, rue Saint-Honoré, n'aient rien perçu de la course, du tumulte et des clameurs d'une foule en armes. Romme, tel que nous le connaissons, avec son absence de scrupules, son penchant aux moyens violens, et sa tartuferie jacobine, était parfaitement capable d'avoir trempé dans l'émeute et de n'en affecter l'ignorance qu'à dessein prémédité. En admettant toutefois, et c'est la plus favorable hypothèse, qu'il n'eût pas de ses propres mains préparé l'insurrection, et que, s'étant contenté d'y pousser obliquement, il s'en fût remis du détail (du jour même, si l'on veut), sur les orateurs des clubs et les agitateurs des rues, il n'est pas douteux qu'une fois le mouvement éclaté, ses amis et lui, dans la séance du 1er prairial, tâchèrent de s'en emparer et de le faire aboutir à une reconstitution du terrorisme montagnard. Il ne s'en fallut, comme on l'a vu, que de quelques minutes qu'ils y réussissent.

C'est encore pourquoi leurs apologistes et leurs défenseurs cherchent ici à nous donner le change. Accuser Romme ou Soubrany d'avoir voulu détruire la république, s'écrient-ils, quelle apparence! Mais ce n'est pas là le point. On ne les accuse pas aujourd'hui d'avoir voulu détruire la république, on les accuse d'avoir voulu la confisquer par la violence à leur profit. D'autres ont prétendu que, pour épargner un nouveau crime aux assassins du député Féraud et prévenir le massacre peut-être de la convention tout entière, *les Derniers Montagnards*, animés de la folie du martyre, se dévouèrent pour le salut de leurs collègues à des représailles qu'ils prévoyaient, mais dont la pressentiment ne put cependant modérer l'ardeur de leur patriotisme. J'ignore si cela peut se dire de Bourbotte, ou de Goujon, ou des autres; nous ne les connaissons pas assez, ou du moins, pour ma part, je ne crois pas les connaître assez. Mais cela ne peut assurément pas se dire de Romme, l'un des plus impitoyables fanatiques de la convention, et dans la vie tout entière duquel, — il avait quarante-cinq ans, — son bio-

graphe lui-même n'a pu s'empêcher de signaler un caractère marquant d'insensibilité. Qu'un pareil sectaire se fût offert de lui-même à la mort pour sauver des collègues détestés, et qu'il y eût envoyés dès le lendemain de sa victoire, autant enseigner que Robespierre ou Marat doivent être inscrits par l'histoire au martyrologe des justes méconnus.

La conséquence est évidente : la convention eut le droit de reconnaître la main des montagnards dans l'insurrection de prairial, et, si Romme et ses amis furent victimes, ils ne le furent, comme depuis et avant eux tant d'autres, que du jeu sanglant des révolutions. Or, quiconque y met doit savoir qu'il y met sa tête et n'a qu'à ne pas jouer, s'il tient par hasard à la garder sur ses épaules. Ils ont perdu, ils ont payé, partant quittes ; et finissons-en avec cette pitié dont nos historiens se croient obligés de faire l'aumône à chaque fournée de conventionnels que leurs adversaires envoient à l'échafaud. Car enfin d'où nous viendrait-elle, cette pitié des vaincus de prairial ? De ce qu'ils laissaient derrière eux des femmes, des enfans, des parens, tout ce qu'un Danton, un Robespierre, un Marat eux-mêmes peuvent laisser derrière eux d'affections humaines ? Eh bien ! et les autres ? leurs victimes à tous ? ils n'avaient donc ni père ni mère, et ils ne laissaient après eux ni femmes ni enfans ? De ce que leur procès, instruit par une commission militaire, fut vidé dans l'esprit des juges avant que d'avoir été plaidé ? Comme si ce tribunal révolutionnaire, où leurs votes avaient adressé tant de victimes plus pures, avait été moins expéditif dans ses procédures et moins sommaire dans ses exécutions ! Enfin de ce qu'ils sont, comme on dit, « bien morts, » à la manière antique, en se frappant eux-mêmes d'un couteau passé de main en main, pour se dérober à la charrette et à la guillotine ? Mais, en ce temps de contagieux héroïsme qui est-ce donc qui n'est pas « bien mort » et courageusement tombé, sauf peut-être Camille Desmoulins et Mme du Barry ? Réservons donc notre pitié pour des occasions meilleures ; et prenons garde surtout qu'en allant s'égarer sur de certaines têtes et dégénérant ainsi je ne sais en quelle sensiblerie banale, elle ne finisse par abolir ce qui doit demeurer de justice dans la pitié même.

Je ne voudrais pas, sur ces mots, laisser croire au lecteur que le biographe de Romme, s'il a plaidé pour son triste client, ait abdiqué sa liberté de juger tout entière et s'en soit constitué l'aveugle apologiste. L'étonnement et l'indignation l'ont surpris plus d'une fois lui-même au cours de sa longue tâche, étonnement trop naturel, indignation trop légitime pour que nous lui fassions l'injure de l'en féliciter. Toutefois, en réprouvant aussi vivement que nous, — mais bien plus éloquemment, — les idées du terroriste, son intention déclarée n'a pas moins

été de rendre, comme il dit, justice à l'homme, et Romme, tout compte fait, reste pour lui ce qu'il appelle un caractère. « Aurai-je réussi dans ce louable effort de peinture impartiale ? se demandait M. de Vissac, dans sa préface. Assurément non, si je ne suis pas blâmé d'une manière uniforme par les esprits extrêmes. » Nous ne lui répondrons point que peut-être ne faut-il pas toujours tant redouter d'être extrême; la maxime exigerait, pour être bien interprétée, de trop longs commentaires; nous lui dirons seulement qu'en général nous n'entendons pas très bien cette distinction des idées et de l'homme. Mais il est quelque part où nous ne l'entendons pas du tout, c'est en matière de politique, où les idées, cessant d'être spéculatives, se traduisent en votes, et les votes en actes. On peut, à la grande rigueur, diviser un philosophe : d'une part le dangereux rêveur du *Contrat social*, et, de l'autre, l'éloquent romancier de *la Nouvelle Héloïse;* on ne peut pas diviser un homme politique : d'une part, le Robespierre du comité de salut public, et de l'autre, le sentimental fiancé d'Éléonore Duplay. Nous nous trompons nous-mêmes quand nous croyons la distinction possible; nous introduisons dans la réalité des subtilités de cabinet; nous raffinons sur des principes qui ne sont des principes qu'autant qu'ils repoussent tous les raffinemens. A vrai dire, comme tous les terroristes, il n'y a que deux mots pour juger ce « Caton » et ce « Gracque, » et, s'il n'est pas un fou, Romme est un criminel. Si le crime, en effet, commence au point précis où la fortune, l'honneur, la vie de nos semblables pèsent moins que nos besoins, que nos appétits, que nos désirs dans la balance de nos résolutions, quel crime plus odieux y a-t-il ou peut-il y avoir que de sacrifier froidement des existences humaines à ce que nous appelons nos idées et, par une hypocrisie sans pareille dans l'histoire, faire servir les plus beaux noms qu'il y ait parmi les hommes, ceux de raison, de liberté, de justice, à des œuvres de sang? Ce fut le crime de Romme et ce fut le crime du parti montagnard; et l'opinion vulgaire ne s'y est pas trompée quand elle a porté sur le parti tout entier le jugement dont nous voulons espérer qu'elle ne reviendra pas.

F. Brunetière.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

30 novembre.

Voici bien des années déjà, on le sait, que l'Europe se sent périodiquement agitée d'inquiétudes et de malaises provoqués par l'incertitude perpétuelle des choses, souvent exagérés par l'imagination ou par les calculs intéressés. Depuis quelque temps particulièrement, ces vagues appréhensions semblent avoir redoublé, comme si l'on se croyait à la veille de nouvelles et redoutables crises. Le sentiment de l'instabilité de toutes les relations, du régime européen tout entier, s'est réveillé avec une sorte de douloureuse intensité, et les polémiques tapageuses, obstinées, souvent arrogantes et menaçantes de quelques journaux d'Allemagne n'ont certes pas peu contribué à ajouter au trouble des esprits, à propager cette contagion d'inquiétude et de défiance qui règne un peu partout. La crainte du lendemain, d'un inconnu gros d'orages, est devenue plus que jamais comme la maladie ou, si l'on veut, la préoccupation du jour en France aussi bien que dans la plupart des pays de l'Europe.

Il ne s'agit point sans doute, devant ce mal du moment, de se laisser aller à un pessimisme découragé et décourageant, de ne voir partout que conflits imminens ou catastrophes, de trop croire sur parole les médecins Tant-Pis de la politique, qui ne manquent en aucun pays. Il ne faudrait pas non plus se faire de frivoles illusions, traiter tout à la légère et se reposer dans un vaniteux optimisme en fermant les yeux sur un état du continent qui a sûrement sa gravité. Ce qu'il y a de plus sensé, de plus viril, c'est toujours d'accepter la vérité telle qu'elle est, de voir les dangers là où ils sont, et, si l'on a commis des fautes, de savoir les reconnaître pour tâcher de les réparer. Il est certain que, dans ce mouvement européen, qui reste pour

l'instant assez énigmatique, assez troublé, où s'agitent tant de passions et d'intérêts toujours prêts à s'entre-choquer, la France, pour sa part, a une position peu brillante, faite pour la préoccuper plus que pour flatter son vieil orgueil. Elle s'est créé, nous en convenons, des conditions assez difficiles qui, depuis quelque temps, n'ont fait que se compliquer et s'aggraver par l'incohérence ou l'imprévoyance de ses conseils, par la fausse direction de sa politique, par des entreprises décousues ou médiocrement conduites et quelquefois par des violences de partis qu'elle n'a su ni réprimer ni contenir. Il n'y a point à s'y tromper : la France, conduite par une diplomatie peu expérimentée, s'est créé un isolement à peu près complet qui semble se resserrer de plus en plus chaque jour.

D'un côté, elle a été engagée avec peu d'habileté dans ces affaires de l'extrême Orient, qui, d'un instant à l'autre, peuvent conduire à une guerre avec la Chine, et dont la première conséquence a été dans tous les cas un refroidissement temporaire, nous voulons le croire, assez sensible néanmoins dans nos rapports avec l'Angleterre. Guerre ouverte à l'autre extrémité du monde, sur les bords du Fleuve-Rouge, difficultés ou froissemens avec une vieille alliée occidentale, c'est là jusqu'ici le bilan d'une entreprise qui, mieux conduite, aurait pu vraisemblablement assurer à nos intérêts orientaux de suffisans avantages sans compromettre des relations également précieuses pour deux grandes nations. — D'un autre côté, sur le continent même de l'Europe, la France se trouve visiblement dans la situation la plus épineuse, la plus délicate qu'elle ait peut-être jamais connue. Il faut voir les choses comme elles sont. La France est au moment présent entourée d'une sorte de cercle formé avec autant de dextérité que de puissance. M. de Bismarck a pu sans doute se proposer plusieurs objets à la fois et songer à se mettre en mesure de tenir tête à des dangers de diverse nature, en faisant de l'Allemagne le centre de tout un système d'alliances. Il reste toujours clair qu'une partie du système est conçue et combinée de façon à cerner la France. Le chancelier d'Allemagne ne s'est pas borné seulement à lier l'Autriche d'une manière permanente à sa politique; depuis des années, il s'étudie, en habile homme, à tirer parti de tout. Il a su profiter de la mauvaise humeur et des méfiances de l'Italie comme il s'efforce aujourd'hui de profiter des souvenirs amers ou pénibles que le roi Alphonse XII a pu garder des incidens de son passage à Paris. Il se fait peut-être quelque illusion pour la nation espagnole elle-même, qui n'a ni sûreté ni avantages à chercher dans une alliance lointaine, et dont l'orgueil ne tarderait pas à se révolter si elle sentait la tutelle allemande. Le voyage que le prince Frédéric-Guillaume de Prusse fait en ce moment avec une certaine ostentation à Madrid reste, dans tous les cas, la manifestation visible d'une politique poursuivie avec une per-

sévérante habileté. M. de Bismarck a évidemment sa pensée : il tient à avertir la France, à lui montrer qu'à tout événement elle doit se tenir tranquille, ou que, si elle s'agite, elle trouvera à toutes ses frontières des alliés de l'Allemagne avec lesquels elle pourra avoir à compter. C'est notre condition de tous les côtés aujourd'hui. Avec l'Angleterre, les affaires du Tonkin sont une cause incessante d'ombrages; sur le continent, M. de Bismarck s'efforce d'isoler notre pays pour le réduire à l'impuissance. Voilà la vérité cruelle et dangereuse qu'il faut oser regarder en face sans illusion et sans vain optimisme.

Est-ce à dire que les pessimistes aient absolument raison dans leurs prévisions sinistres et que la guerre, une guerre prochaine, doive inévitablement sortir d'une situation si incertaine et si violente à la fois? A n'observer que les apparences, à n'écouter surtout que les journaux allemands, toujours pleins de défis et de menaces, tout est possible sans doute. Il est évident qu'il y a des passions qui ne reculeraient pas devant l'extrémité des plus redoutables conflits, qui ne craindraient pas de mettre le feu à l'Europe. On n'en est cependant pas encore parmi les politiques sérieux à accepter légèrement de si terribles chances.

On veut bien nouer des alliances, préparer des combinaisons, offrir aux curiosités européennes le spectacle des entrevues princières, des conciliabules de diplomates ébauchant des coalitions; on y regardera à deux fois avant de donner par une fantaisie de conquête ou de prépotence le signal d'une de ces conflagrations qui sont toujours une grande aventure. L'Allemagne elle-même, quelle que soit sa puissance, a bien des raisons de ne pas recommencer sans nécessité, par impatience ou par arrogance, les jeux sanglans de la force et du hasard, de ne pas s'exposer à lasser la fortune. Elle a un empereur comblé d'années et de succès, qui hésiterait vraisemblablement devant une formidable épreuve faite pour attrister sa vieillesse. Elle a, elle aussi, une armée nouvelle, sinon par l'organisation, du moins par les élémens qui la composent, une armée qui n'est plus celle de 1870, qui n'a pas fait la guerre et qui n'est peut-être pas aussi impatiente de la faire que les polémistes de Cologne ou de Berlin. Elle a une position qu'on ne lui dispute pas et, après tout, dans un conflit nouveau, dans cette grande partie, l'Allemagne jouerait tout ce qu'elle a conquis. Ce n'est pas l'Autriche qui peut se laisser emporter par les passions belliqueuses et céder à la tentation d'ouvrir la guerre contre la Russie; elle n'aurait probablement rien à gagner et peut-être même, au lendemain d'une victoire, serait-elle obligée de se résigner à quelque nouvelle convention de Gastein qui lui préparerait de nouveaux mécomptes. L'Italie, à son tour, si flattée qu'elle soit de faire figure dans l'alliance austro-allemande, l'Italie a trop de finesse pour ne pas comprendre qu'elle jouerait gros jeu, qu'elle ne pourrait espérer que de médiocres

profits et que pour elle surtout il s'agirait de l'existence. Qui donc se chargerait de donner le signal de cette guerre cruelle et inutile dont la seule perspective inquiète l'opinion européenne? Serait-ce par hasard la France qui prendrait la redoutable initiative d'un nouveau conflit? Les journaux allemands peuvent seuls le dire en dénaturant et en exploitant les moindres incidens, en allant ramasser dans quelques feuilles obscures des déclamations qui, parmi nous, passent inaperçues. La France n'est sûrement ni intéressée, ni disposée à troubler cette paix dont tout le monde parle comme si elle était menacée. Si la France avait les desseins qu'on lui prête sur le continent, elle n'irait pas s'embarrasser dans des actions lointaines. Loin d'avoir des intentions provocatrices, de méditer des agressions, notre pays ne relève même pas toujours les défis mal déguisés qu'il reçoit, et il ne déplorerait les forces, dont après tout il ne cesse pas de disposer, que s'il y était obligé, s'il était lui-même réduit à se défendre dans son indépendance ou dans sa dignité. La France ne songe à attaquer personne, les autres puissances assurent qu'elles ne veulent point attaquer la France. On peut donc, jusqu'à un certain degré, être tranquille; il y a bien des raisons pour que les pessimistes se trompent encore une fois dans leurs sombres prédictions.

Non sans doute, quelles que soient les apparences, il n'est pas dit que la guerre éclatera inévitablement au printemps. Il n'est pas dit que la raison doive plier devant la force, que tous les intérêts qui demandent la paix, qui conspirent pour elle doivent nécessairement être sacrifiés aux passions et aux ambitions qui rêvent sans cesse de nouveaux conflits. Ce qui reste vrai, c'est que depuis longtemps l'état de l'Europe est si peu assuré, si précaire et si obscur, qu'il prête à toutes les conjectures, à toutes les prévisions comme à toutes les inquiétudes; on s'est accoutumé à tout craindre parce qu'on a fini par croire tout possible. Ce qui est plus vrai encore et plus sensible pour nous, c'est que la France, quoi qu'il arrive, demeure pour le moment dans cette situation dont elle ne peut se dissimuler la gravité et les dangers, qui se caractérise par l'isolement pour elle, par une sorte de coalition formée autour d'elle. Que cette situation ne date ni d'aujourd'hui ni d'hier, qu'elle soit le résultat d'une série d'événemens, de causes générales ou d'une certaine force des choses, nous le voulons bien; elle tient malheureusement aussi à des causes plus particulières et plus saisissables, à des erreurs de direction, à des aveuglemens de partis, aux fautes des gouvernemens et des chambres, et c'est ici justement que cette question de notre situation extérieure se lie intimement, profondément à la politique intérieure de la France. La vérité est que, depuis assez longtemps, au lieu d'avoir les regards toujours fixés sur les intérêts supérieurs et permanens de la France, au lieu de tout subordonner à ces intérêts, les républicains et les ministères

qui les ont représentés au gouvernement n'ont trouvé rien de mieux que de se servir du pouvoir au profit de leurs passions et de leurs fantaisies. Ils ne se sont pas demandé quelles seraient, pour la considération et les relations du pays, les conséquences des lois de parti qu'ils votaient, de la désorganisation de l'armée et de la diplomatie. Ils ont agi, ils ont cru agir dans l'intérêt républicain, sans s'apercevoir qu'ils faisaient exactement le contraire de ce qu'ils auraient dû faire, que par leurs actes, par leurs idées, ils affaiblissaient tous les ressorts de l'organisation française, ils décourageaient des nations amies, ils donnaient des prétextes et des armes à ceux qui ne songeaient qu'à nouer des alliances contre nous. Cette situation diplomatique qui existe aujourd'hui, ils l'ont préparée et ils ne semblent pas même en soupçonner la gravité. L'expérience ne les éclaire pas; ils continuent imperturbablement leur œuvre en ce moment même dans ces discussions qui se déroulent au Palais-Bourbon sur deux points où la prudence et la mesure étaient les conditions premières d'une vraie politique nationale : l'administration morale ou religieuse du pays et les finances de l'état.

Assurément si, dans la situation douloureuse et critique créée à la France par d'incomparables désastres, il y avai tune nécessité évidente, c'était de s'attacher à une œuvre de conciliation nationale, d'éviter à tout prix tout ce qui pouvait troubler les consciences, diviser les esprits, scinder en un mot le pays. C'était une politique naturelle, indiquée par les circonstances, propre à rassurer et à rallier tous les patriotismes. Eh bien! qu'a-t-on fait? Depuis qu'ils sont au pouvoir, les républicains se sont jetés à corps perdu dans tous ces conflits religieux, qui finissent par devenir aussi puérils que répugnans. Ils ont déclaré la guerre à tout ce qui est croyance ou influence religieuse. Ils sont un peu gênés sans doute par le concordat, qui n'est pas encore aboli : qu'à cela ne tienne, ils trouvent le moyen de satisfaire leurs passions haineuses dans la loi municipale aussi bien que dans une loi sur les instituteurs primaires. La discussion du budget des cultes, qui occupait ces jours derniers la chambre, a été naturellement une occasion nouvelle et toujours attendue de maltraiter quelque peu ce qu'on appelle le cléricalisme. Il s'est trouvé un député affecté de la maladie anticléricale, qui a proposé de tailler, de trancher dans les dépenses ecclésiastiques, et cette chambre, asservie aux préjugés les plus vulgaires, a suivi le mot d'ordre donné par le premier venu. Elle n'a pas voté tout ce qu'on lui proposait, il est vrai, elle a fait ce qu'elle a pu. M. l'archevêque de Paris avait un traitement qui, de tout temps, a été exceptionnel, qui était récemment de 45,000 francs : le traitement de M. l'archevêque de Paris est réduit d'un seul coup à 15,000 francs. Le digne cardinal s'en tirera comme il pourra. Il y avait au budget des bourses affectées aux jeunes gens pauvres qui se destinaient au sacerdoce : les bourses

des séminaires ont été complètement supprimées. Pourquoi, avec cela, la chambre n'a-t-elle pas voté les autres suppressions ou diminutions de crédits qu'on lui proposait? Elle ne le sait pas bien elle-même, et ce qu'il y a de curieux, c'est le rôle de la commission dans cette affaire. Au fond, la commission était défavorable à toutes ces suppressions; malheureusement elle n'a pas pu arriver à se donner un rapporteur. Il n'y a eu qu'un « avocat d'office » pour plaider les circonstances atténuantes. N'importe, la chambre ahurie et incohérente a voté contre les séminaristes. C'est ce qu'on appelle pratiquer la politique concordataire, ou, en d'autres termes, se servir du concordat pour désorganiser les services du culte religieux. C'est la manière nouvelle imaginée par M. Paul Bert, et on n'est pas au bout de cet ingénieux système plein de promesses pour la paix des consciences.

Que des sectaires, à qui un caprice du suffrage universel a donné le droit de saccager la politique et les traditions de leur pays, se livrent à ces étranges fantaisies, usent et abusent de leur pouvoir d'un jour, on le comprend encore, ils sont dans leur rôle. Ils ont les passions étroites, les procédés sommaires, la fixité de l'esprit de secte. Ils agissent en fanatiques, non en politiques. Ils ont beau s'essayer à l'habileté et à la tactique, ils laissent trop voir à tout propos qu'ils n'ont qu'une seule préoccupation, celle d'atteindre une religion dans son organisation, dans ses ressources, dans son enseignement, dans ses prêtres, et, s'ils n'ont pas les dragonnades pour ramener les récalcitrans, ils ont de petits manuels à placer pour l'instruction du peuple et des crédits à supprimer dans le budget. On fait ce qu'on peut, selon les temps. — Que des sectaires, disons-nous, agissent ainsi, on ne peut guère s'en étonner; mais, ce qu'il y a d'un peu plus étrange, c'est que le gouvernement lui-même paraisse toujours plus ou moins d'intelligence avec ces sectaires qu'il affecte parfois de désavouer. Nous ne contestons pas que M. le garde des sceaux, ministre des cultes, ait tenté l'autre jour quelques efforts pour défendre le traitement de M. l'archevêque de Paris et les bourses des séminaires. Il a rempli son rôle, il faut l'avouer, assez mollement, en « avocat d'office » toujours prêt aux concessions, hésitant devant une majorité pleine de préjugés. Il s'est préparé, par sa faiblesse, quelques difficultés de plus, et, au lieu d'être réduit aujourd'hui à demander, d'une façon détournée, au sénat le rétablissement des crédits supprimés, il aurait mieux fait de défendre plus résolument son budget devant la chambre. M. le président du conseil aurait pu, lui aussi, trouver là une belle occasion pour une de ces batailles qu'il recherche avec les radicaux. Si on ne l'a pas fait, c'est que le ministère est trop habituellement le complice de ceux qui ont déclaré la guerre au budget des cultes. M. le président du conseil n'a pas voulu, à ce qu'il paraît, accepter M. Paul Bert pour collègue au ministère de l'instruction

publique. Il a préféré M. Fallières comme plus inoffensif; mais, au même instant, il admet le « Manuel » de M. Bert parmi les livres recommandés aux instituteurs de France.

Au fond, c'est la même politique qui règne depuis quelques années, ce que M. Clémenceau a appelé l'autre jour un système « d'arbitraire, d'oppression mesquine. » Et qu'en résulte-t-il? C'est là justement le fait lamentable. On n'a réussi qu'à diviser le pays, à susciter par les questions les plus irritantes, par les conflits religieux, l'émotion des consciences. C'était, en vérité, bien prendre son temps pour pratiquer cette triste politique de division : on a choisi le moment où, dans l'intérêt national, pour le bien et l'honneur du pays, le premier besoin aurait été l'union des volontés sincères et des patriotismes.

Il est une autre question d'une nature bien différente qui n'intéresse pas moins le pays et que la politique républicaine a traitée avec la même imprévoyance, c'est cette question financière qui se débat aujourd'hui devant la chambre des députés à propos du budget. C'est désormais un fait évident et devenu même inquiétant, que les finances publiques sont pour le moment dans des conditions assez critiques. Que le pays reste assez riche pour payer jusqu'à ses fautes ou ses complaisances et qu'il ait en lui-même une vitalité non pas inépuisable, mais toujours féconde, on ne le met pas en doute. Le malheur est précisément qu'il y ait eu une politique abusant de cette vitalité et de ces richesses du pays, assez imprévoyante pour compromettre par les prodigalités, par les expériences hasardeuses une situation financière qui, il y a quelques années encore, pouvait passer pour florissante. Assurément, lorsqu'on observe que les recettes de l'état n'ont cessé de se soutenir et même de se développer, quoique avec plus de mesure depuis quelque temps, qu'elles offrent par leur élasticité une ressource suffisante pour subvenir à bien des nécessités imprévues de l'avenir, on dit vrai jusqu'à un certain point; mais on ne dit qu'une partie de la vérité. Ce qui n'est pas moins évident, c'est que, si les recettes s'accroissent régulièrement, les dépenses se sont développées bien plus encore et ont, pour ainsi dire, pris la course avec une sorte de vélocité redoutable. M. de Freycinet évaluait, l'autre jour, devant le sénat à 400 millions le chiffre de l'augmentation des dépenses depuis 1878. A vrai dire, on a dépensé sans compter, on a voté des augmentations de traitemens, des pensions, des subventions pour les écoles. On ne s'est pas contenté d'introduire dans le budget ordinaire toute sorte de dépenses nouvelles, on a, en même temps, emprunté pour des travaux extraordinaires, on a autorisé, on a poussé les départemens et les communes à emprunter à leur tour; on s'est engagé, en un mot, sous toutes les formes, on a forcé tous les ressorts. Qu'en est-il résulté? Le jour est venu où l'on a senti qu'on ne pouvait aller plus loin, où l'on s'est aperçu qu'avec ces travaux démesurés soldés sur un budget d'emprunt

perpétuellement ouvert, le crédit allait fléchir et qu'avec toutes ces augmentations de dépenses des dernières années, le déficit était déjà entré dans le budget : c'est là, en définitive, la dure réalité à l'heure qu'il est.

Que restait-il à faire ? Les conventions avec les compagnies des chemins de fer ont été justement imaginées d'abord pour alléger le budget extraordinaire alimenté par l'emprunt et pour dégager, jusqu'à un certain point, l'état en transférant aux compagnies une partie des travaux qu'on ne veut pas abandonner. Avec les conventions, on ne pourra pas encore se passer d'un emprunt, on empruntera un peu moins. Quant au budget ordinaire, c'est peut-être la difficulté la plus sérieuse, parce qu'on touche ici aux conditions régulières, permanentes de la situation financière. Cette difficulté, comment la résoudra-t-on ? comment rendra-t-on au budget l'équilibre qu'il a perdu ? Ceux qui, sous prétexte de maintenir le « bon renom » des finances de la république, ne veulent pas même admettre qu'il y ait des embarras, ont vraiment toute sorte de combinaisons ingénieuses à leur service, Un premier moyen, aussi simple qu'expéditif, c'est de prendre à pleines mains dans le chapitre de l'amortissement. Malheureusement une partie de ce chapitre est affectée à des obligations à courte échéance, et détourner ce qui est consacré à ce service, c'est ne rien résoudre, c'est tout simplement recourir à une prorogation de créance, De plus, c'est en vérité un étrange expédient de diminuer les gages du crédit au moment même où l'on va être obligé d'emprunter encore, et on comprend assez que M. le ministre des finances regimbe un peu contre la combinaison que lui offre la commission du budget, contre une si singulière façon de rétablir l'équilibre. Il y a un autre moyen tout aussi simple, c'est de faire ce qu'on a fait depuis quelques années, d'inscrire au budget extraordinaire ce qui devrait être au budget ordinaire, par exemple, des crédits pour les écoles. A vrai dire, ce n'est pas même là un palliatif, c'est un déplacement de dépenses, un jeu de comptabilité, une manière de se rassurer soi-même et de faire illusion au pays par de perpétuelles fictions. Les faits ne restent pas moins ce qu'ils sont. On se retrouve toujours en face de la réalité, avec un déficit de budget qu'on ne sait comment combler par des moyens ordinaires, réguliers, et une dette publique qui n'a cessé de grossir depuis quelques années, en pleine paix, qui menace de grossir encore par un système d'emprunt en permanence. — De sorte que voilà la situation telle qu'on l'a faite, sur deux points essentiels. On reste avec un pays qu'on a divisé et avec des finances qu'on a engagées au moment où l'on peut se trouver en présence des plus graves difficultés extérieures. On s'est en quelque sorte à demi désarmé d'avance devant le périlleux inconnu qui peut réserver de nouvelles épreuves à la France.

Il est vrai, dira-t-on, la situation n'a rien d'aisé ni même de flatteur. Des fautes ont été commises par imprévoyance ou par inexpérience, ou par impatience. La vraie politique républicaine s'est vue trop souvent obligée de compter dans ces dernières années avec des alliés du radicalisme, qui l'ont dénaturée et compromise; mais, se hâte-t-on d'ajouter, tout est changé ou tout va changer. Le moment est venu d'en finir avec la politique de « condescendance » pour le radicalisme, de refaire un vrai gouvernement, M. le président du conseil l'a déclaré dans ses discours de Rouen, du Havre, et maintenant qu'il a pris la direction des affaires étrangères à la place de M. Challemel-Lacour, il a d'autant plus d'autorité pour réaliser son programme. Nous allons entrer dans l'ère de la république modérée. — Soit! M. le président du conseil a prononcé sans doute au Havre et à Rouen des discours qui ont eu quelque retentissement, qui ressemblaient à un programme de rupture avec les partis extrêmes. Il a probablement voulu préparer par des déclarations rassurantes son entrée aux affaires étrangères. Seulement il est permis de se demander ce qu'il y a de changé depuis que ces discours ont été prononcés, quelle a été la portée pratique de ces déclarations retentissantes. Par le fait, le ministère est resté ce qu'il était, ménageant des passions qu'il semble braver, osant à peine avouer qu'il voudrait mettre quelque adoucissement dans sa politique religieuse, patronnant un candidat semi-radical dans l'élection de Lodève, hésitant dans les affaires financières. Il a continué à parler dans un sens, à agir dans un autre sens, mettant une habileté équivoque à tromper tous les calculs, sans s'apercevoir qu'il perdait chaque jour en détail les avantages de la position qu'il avait paru prendre un moment. Si, au lendemain de ses discours de Rouen et du Havre, M. le président du conseil eût résolument conformé ses actes à son langage, nul doute qu'il n'eût été suivi par le pays. Il a laissé passer le temps, les occasions, et depuis deux mois il s'est positivement affaibli. Le gouvernement se retrouve aussi embarrassé que jamais devant cette affaire du Tonkin qui pèse sur l'opinion, qui depuis quelques jours a pris une évidente gravité.

Où en est-elle maintenant, en effet, cette singulière et triste affaire du Tonkin? Aux premiers momens de la session, M. le président du conseil avait pris, en vérité, une assez fière attitude vis-à-vis de ceux qui l'interpellaient, et il s'était même fait une sorte de point d'honneur de déclarer qu'on n'avait pas encore besoin de nouveaux crédits. Il n'a pas tardé à se raviser et il a demandé ces crédits, dont la nécessité ne pouvait être douteuse. Une commission a été nommée avec une certaine solennité, et elle a délibéré mystérieusement depuis quelques jours; mais, tandis qu'on délibérait, les événemens ont marché. Ils n'ont pas précisément marché sur les bords du Fleuve-Rouge, où l'amiral Courbet, demeuré seul chargé du commandement

des troupes, ne paraît pas s'être cru tout d'abord en mesure d'engager des opérations sérieuses; ils ont marché d'un autre côté. Les relations avec la Chine ont pris un caractère de plus en plus vif et touchent visiblement à une rupture. La cour de Pékin a récemment communiqué à notre gouvernement un mémorandum par lequel elle déclare que si des soldats français attaquent les deux places de Bac-Ninh et de Son-Tay, que nous considérons comme la garantie de notre protectorat, de notre sûreté dans le Tonkin, ces deux places seront défendues par des soldats chinois. M. le président du conseil, de son côté, a répondu ces jours passés à ce mémorandum par des propositions nouvelles. Est-ce la guerre ? Est-ce encore la paix possible par un dernier effort de diplomatie ? C'est une question qui se renouvelle sans cesse depuis six mois. Il faudrait cependant savoir où nous en sommes et en finir avec ces incertitudes d'une politique toujours flottante entre l'action militaire et les négociations.

La vérité est que, depuis le commencement, soit par une certaine crainte des chambres, soit par une incurable indécision dans les conseils, on n'a jamais su prendre une résolution à propos. Si, au moment opportun, on avait envoyé au commandant Rivière les secours qu'il demandait, bien des complications auraient été vraisemblablement prévenues ou dominées dès l'origine. Si, au lendemain de la tragique aventure du malheureux officier, on avait expédié des forces suffisantes et si surtout, au lieu de se donner le médiocre plaisir de nommer un commissaire civil, on avait chargé un des chefs de notre armée des intérêts de la France, une action militaire aurait pu dès lors s'engager, et elle aurait été conduite comme elle doit l'être. Si, depuis trois mois, on n'avait pas mesuré avec une méticuleuse et dangereuse parcimonie les renforts évidemment nécessaires, l'amiral Courbet en aurait probablement fini à l'heure qu'il est; il aurait pu se rendre maître de Bac-Ninh et de Son-Tay. La question serait à peu près tranchée, même peut-être pour la Chine, au lieu d'être plus compliquée que jamais. Qu'il n'y ait plus à hésiter désormais si les places sur lesquelles doit flotter le drapeau français nous sont disputées, que nos soldats ne soient pas arrêtés par cette considération qu'ils peuvent rencontrer des soldats chinois, cela n'est pas douteux. Il n'est pas moins vrai que ce sont toutes ces tergiversations qui ont contribué à conduire nos affaires au point où elles en sont, en encourageant les prétentions de la Chine, en lui laissant surtout le temps de nous créer des difficultés qui, au début, auraient été peu sérieuses.

Aujourd'hui la question est justement de savoir dans quelle mesure on combinera une certaine action militaire et une certaine action diplomatique pour en finir, pour assurer l'essentiel à la dignité et aux intérêts de la France sans se jeter dans les aventures illimitées. On a dit plus d'une fois, dans ces derniers temps, que l'Angleterre voulait

proposer sa médiation. Si elle ne l'a pas fait, elle en a eu vraisemblablement l'intention; elle a dû avoir la pensée de ne pas laisser se prolonger cette crise de l'extrême Orient qui réveille ses ombrages de puissance asiatique, qui peut menacer son commerce aussi bien que le commerce des autres nations du monde avec la Chine. Peut-être cette médiation possible, éventuelle, reste-t-elle, en définitive, une dernière ressource pour arriver à un arrangement pacifique qui, dans tous les cas évidemment, devrait commencer par assurer à la France les garanties essentielles de sa situation aux bords du Fleuve-Rouge; mais les Anglais, qui se font si aisément les censeurs de la politique des autres peuples, n'ont-ils pas eux-mêmes leurs surprises et leurs mécomptes! Nous avons le Tonkin, c'est vrai; les Anglais ont les affaires de l'Égypte, qui sont loin d'être finies, qui viennent même de se compliquer d'une difficulté imprévue, d'un incident assez lugubre au moment où le gouvernement de la reine Victoria se flattait d'avoir trouvé une solution.

Ce n'est pas tout, en effet, d'être allé dans la vallée du Nil; il faut y rester ou il faut en sortir, et c'est là précisément que le ministère anglais se sent assez embarrassé, ayant à compter avec ceux qui, après avoir occupé l'Égypte, voudraient la garder et ceux qui n'ont été jamais de chauds partisans de l'intervention, qui réclament plus que jamais aujourd'hui le rappel de l'armée anglaise. Le ministère croyait s'être tiré d'affaire, au moins pour le moment, par une combinaison qui paraissait tout concilier, que M. Gladstone annonçait il y a quelques semaines au banquet du lord-maire. Il s'agissait d'une évacuation de l'Égypte, bien entendu d'une évacuation qui aurait laissé à l'Angleterre toutes les garanties nécessaires et surtout les moyens de revenir si les circonstances l'exigeaient. Les soldats anglais devaient quitter Le Caire, tandis qu'un contingent suffisant aurait continué à tenir garnison à Alexandrie. On en était là lorsque tout à coup a éclaté la catastrophe la plus inattendue. Une armée égyptienne, envoyée dans le Soudan, commandée par un général et des officiers anglais, a péri tout entière, détruite par une insurrection dont le chef est un nouveau prophète de l'islamisme, celui qu'on appelle le Madhi. Cette insurrection, qui a commencé depuis plusieurs années, s'est naturellement développée à la faveur des derniers troubles de l'Égypte. Tandis qu'Arabi et ses complices agitaient et désorganisaient leur pays, le vrai ou faux prophète, le Madhi, fanatisait les populations du Soudan et les conduisait à l'assaut de la domination égyptienne. Lorsque l'intervention anglaise a eu rétabli un certain ordre dans la vallée du Nil, on a songé de nouveau à défendre ou à reconquérir les provinces du Soudan envahies par l'insurrection; on a envoyé une armée qu'on a placée sous les ordres du général Hicks, et c'est cette armée qui vient d'être la victime d'une effroyable catastrophe. Que fera maintenant

l'Angleterre? Elle ne rappelle plus une partie de son armée, cela est évident; mais laissera-t-elle à des soldats égyptiens le soin de combattre une insurrection qui menace déjà Khartoum, qui peut bientôt menacer Le Caire? Se chargera-t-elle elle-même d'aller rétablir la domination égyptienne ébranlée dans le Soudan? Tout cela prouve que l'Angleterre n'est point au bout des difficultés dans ces affaires d'Égypte dont elle a pris seule la direction et la responsabilité.

CH. DE MAZADE.

LE MOUVEMENT FINANCIER DE LA QUINZAINE.

La spéculation et l'épargne ont manifesté pendant cette quinzaine des tendances bien différentes. Tandis que l'une s'abandonnait, par suite des inquiétudes qu'a suscitées notre situation au Tonkin, à un véritable affolement, les capitaux de placement se jetaient avec une sorte de frénésie sur les obligations nouvelles que leur offrait le Crédit foncier. Rarement on a vu s'accentuer à un tel point le contraste entre les allures du marché à terme et les dispositions de la masse des capitalistes. D'un côté, un découragement si profond qu'il a suffi, dans une seule journée, des liquidations volontaires de quelques spéculateurs à la hausse, las d'une vaine résistance contre les attaques des baissiers, pour que nos trois rentes perdissent plus d'un franc; de l'autre, une résolution si arrêtée de ne pas se laisser émouvoir par les événemens et en même temps de ne plus vouloir employer ses capitaux qu'en placemens de toute sécurité et de premier ordre, que, sur l'appel du Crédit foncier, l'épargne française apporte à cet établissement un des plus grands et des plus solides succès de souscription que les annales financières aient à enregistrer.

Le Crédit foncier avait décidé l'émission de six cent mille obligations en vue de se procurer les fonds nécessaires pour faire face aux

demandes de prêts fonciers à prévoir en 1884. L'obligation foncière est un admirable instrument de crédit. Ce titre, qui représente une créance immobilière triplement garantie par la valeur du gage, par le capital et les réserves de la société et par la facilité d'une réalisation immédiate, jouit auprès du public français d'une popularité plus grande encore peut-être que la rente elle-même. Encouragé par son succès du commencement de l'année, le Crédit foncier n'a pas hésité à fixer au même niveau le prix de cette nouvelle émission, bien que les circonstances fussent moins favorables. Le prix de 330 francs était toutefois tellement avantageux que personne n'avait doute que l'emprunt ne fût couvert et au-delà. Le résultat a dépassé les prévisions les plus optimistes. On pouvait souscrire des obligations à versemens échelonnés jusqu'en 1885, et, sur ces titres, le chiffre des demandes a atteint environ 500,000; mais, comme on savait que les demandes d'obligations entièrement libérées seraient servies avant les autres et qu'elles seraient en fort grand nombre, les capitalistes se sont décidés en masse pour les souscriptions de cette seconde catégorie et ont demandé neuf cent trente-cinq mille titres. Ainsi les souscripteurs d'obligations non libérées ne pourront rien recevoir dans la répartition, et les autres n'auront en moyenne qu'environ les deux tiers de ce qu'ils ont demandé.

Il n'était pas possible d'obtenir une démonstration plus éclatante de l'évolution qui s'est faite depuis deux ans, c'est-à-dire depuis le *krach* de 1881, dans l'humeur des petits capitalistes dont la masse constitue cet immense réservoir de capitaux qui semble inépuisable, puisque, après tant de pertes, et au milieu de circonstances si difficiles, on vient d'en voir sortir en un seul jour la somme de 300 millions. L'épargne ne veut plus de valeurs douteuses, de placemens aléatoires; elle n'avait jamais perdu le goût des obligations rapportant un faible intérêt, parce qu'elles sont solidement garanties; mais ce goût est devenu beaucoup plus vif, on pourrait dire à peu près exclusif, depuis qu'une série de catastrophes a détruit la légende des placemens à plus-values indéfinies.

L'obligation de chemins de fer, garantie par l'état, jouit d'une faveur au moins égale à celle de l'obligation foncière. La première est cotée un peu plus cher que la seconde parce que la période de remboursement est plus courte. En fait, si les deux catégories de titres ont chacune leur clientèle, elles présentent les mêmes avantages, la même solidité, et conviennent aux mêmes portefeuilles. L'obligation de chemins de fer a un peu fléchi pendant ces derniers temps. Plusieurs explications peuvent être données de ce fait : tout d'abord, les tendances générales du marché, qui ont été constamment mauvaises, puis les deux émissions du Crédit foncier, celle de janvier dernier et celle

qui vient d'avoir lieu, l'une et l'autre offrant des titres du même type que les obligations du Lyon, du Nord, de l'Orléans, etc., à 20 ou 30 fr. moins cher; enfin et surtout, l'approche du moment, où, comme conséquence du vote définitif des conventions, les compagnies vont avoir à se procurer les fonds nécessaires pour les travaux dont elles se sont chargées. On a vendu quelque peu en prévision des emprunts qui devront être effectués soit par émissions publiques, soit, ce qui est plus probable, par livraisons continues de titres aux guichets des compagnies.

Le vote des conventions par le sénat a donné la dernière sanction législative aux arrangemens intervenus entre les compagnies et l'état. Les actionnaires vont être appelés à leur tour, dans des assemblées générales qui se réuniront en décembre, à ratifier les contrats passés par leurs administrateurs. Cettte ratification n'étant pas douteuse, on peut considérer comme définitivement établi le nouveau régime sous lequel vont vivre nos compagnies de chemins de fer. C'est à partir du 1er janvier prochain que les clauses des conventions vont commencer à recevoir leur exécution. L'état a formellement renoncé à assumer plus longtemps la charge de la grande entreprise qui a pour objet l'achèvement de notre outillage de voies de communication. Il ne s'était pas écoulé deux années depuis qu'il avait résolu de se substituer pour l'accomplissement de cette tâche à l'organisation ancienne et éprouvée des compagnies, qu'il s'est aperçu que l'épuisement de son crédit et la ruine de nos finances étaient les étapes prochaines de la voie fatale où il s'engageait. La saine raison a repris ses droits et fait justice des utopies. Le rachat des chemins de fer a été rayé du programme des républicains même les plus avancés de la chambre.

Nos rentes, avec lesquelles nous passons du domaine de l'épargne à celui de la spéculation, ont porté ces jours derniers la peine de l'imprévoyance avec laquelle a été conçue et dirigée jusqu'ici notre expédition au Tonkin. A aucun moment, le gouvernement n'a fait l'effort nécessaire pour mettre nos soldats en état de frapper un coup décisif. La Chine, enhardie par nos hésitations et par la faiblesse de nos effectifs au Tonkin, est devenue chaque jour plus arrogante, et a remis à notre ministre des affaires étrangères un mémorandum posant un *casus belli*. De là un émoi d'autant plus grand que l'on attendait vainement la nouvelle d'un succès imprudemment annoncé à l'avance, et que le gouvernement laissait entendre qu'il préparait l'envoi au Tonkin d'un nouveau contingent de six mille hommes. Le 4 1/2 est tombé brusquement de 107 francs à 106, et même à 105.75; il est vrai qu'il s'est aussitôt relevé à 106.25, sur l'annonce que la remise du mémorandum chinois n'avait pas interrompu les négociations, et que plusieurs cabinets étrangers étaient fort occupés de la question d'une

médiation en vue de prévenir la transformation du conflit franco-chinois en une guerre déclarée. Les mouvemens des deux rentes 3 pour 100 ont suivi exactement ceux du 4 1/2.

L'Action et la Part civile de Suez ont perdu un moment 150 francs sur les cours de compensation de la liquidation de quinzaine. Le voyage de M. de Lesseps en Angleterre n'a pas paru à la spéculation avoir produit les résultats heureux qu'elle en avait attendus d'abord; découragée, elle a vendu sans ménagement, et le cours de 2,000 francs a semblé un moment menacé. Une assez vive polémique s'est engagée entre la compagnie et les journaux anglais sur les résultats de l'excursion de M. de Lesseps. Celui-ci déclarait avoir obtenu la fixation des bases principales d'un accord à intervenir, dont les détails resteraient à débattre ultérieurement. Les autres ont répondu qu'il avait reçu force complimens dans les nombreux banquets et meetings auxquels il avait assisté, mais que ses discours et les réponses qui leur avaient été faites avaient seulement accusé les divergences de vues existantes entre les armateurs et la compagnie sur ces trois points : monopole, tarifs, représentation de l'élément anglais dans la direction du canal ! Il y a exagération de part et d'autre. L'accord n'est nullement fait, mais rien ne dit qu'il ne se fera pas.

La Banque de Paris, le Crédit foncier, les titres des autres établissemens de crédit se sont à peu près maintenus aux cours antérieurs. Les Chemins étrangers ont donné lieu à peu d'affaires. L'Unifiée d'Égypte a baissé brusquement de 25 francs sur la confirmation des mauvaises nouvelles se rapportant au désastre de l'armée du général Hicks dans le Soudan. Mais des rachats se sont produits à 310 où l'on cotait hier 320 ; le cabinet anglais, qui était prêt à rappeler une partie des troupes d'occupation, a modifié ses ordres et se dispose à envoyer des renforts sur les bords du Nil.

Les assurances pacifiques données publiquement par l'empereur d'Allemagne à l'occasion de l'ouverture du Landtag prussien et plus récemment encore ont modifié très favorablement la tenue des marchés allemands et autrichiens et donné une attitude de fermeté à tous les fonds étrangers. Ainsi l'Italien s'est relevé de 90.20 à 90.70, tandis que notre 4 1/2 tombait de 107 à 106 francs. Le voyage du prince impérial d'Allemagne en Espagne n'ayant donné lieu à aucun des incidens fâcheux que l'on avait pu redouter, les cours de l'Extérieure 4 pour 100 se sont fort bien tenus entre 55 1/2 et 56.

Le directeur-gérant : C. Buloz.